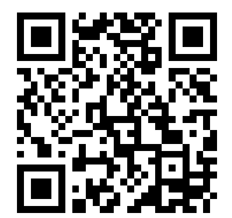
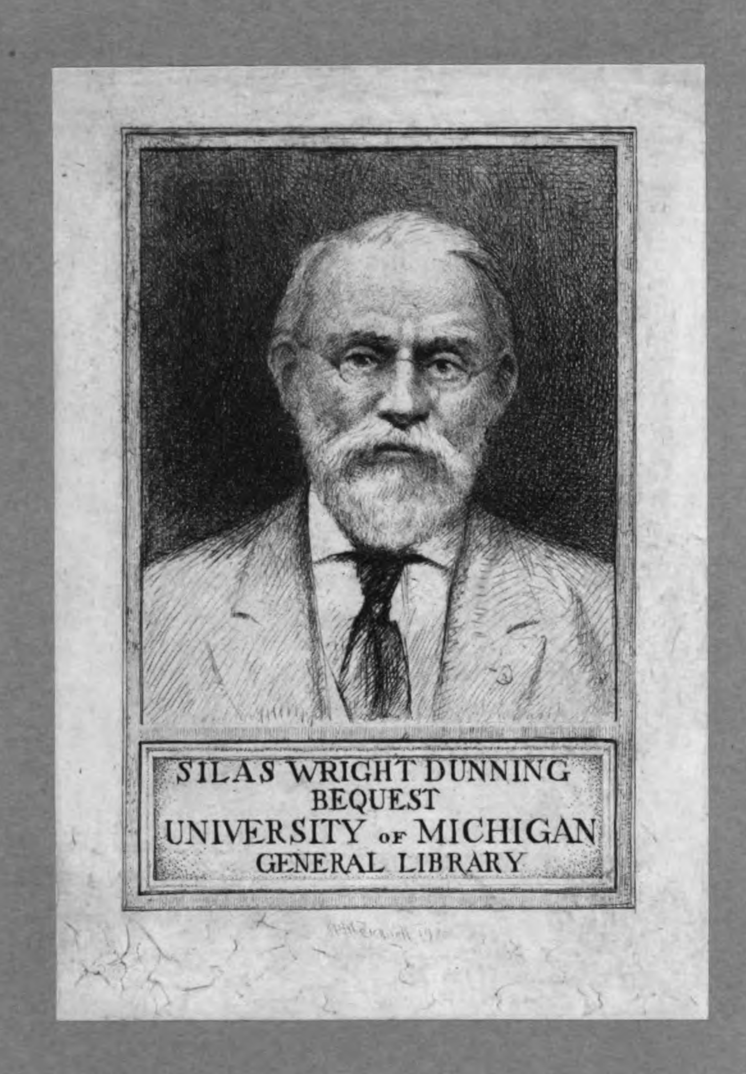




Mémoires

Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département ...


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

Article 23 du Règlement intérieur de la Société

Toute publication de la Société porte cette mention :

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

SÉANT A DOUAI

Troisième Série

TOME X

1905-1906

DOUAI
CRÉPIN FRÈRES, imprimeurs de la Société
11, rue de Valenciennes, 11

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

du Département du Nord

établie à DOUAI



De l'Imprimerie de DEREGNAUCOURT

Imprimeur de la Société

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS du Département du Nord

établie à DOUAI

Le 8 floréal an VII, en exécution d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 3 floréal an VI, l'Administration centrale du département du Nord a réuni et installé, pour établir une Société d'Agriculture quelques citoyens qui, de concert avec plusieurs autres qu'ils se sont assumés, ont formé la Société d'Agriculture et Arts du département du Nord. A cette Société s'est réunie, le 1er germinal an XIII, la Société des Amateurs des Sciences et Arts qui s'était formée vers le même tems et qui existait près d'elle dans la ville de Douai. La Société d'Agriculture continuée dans cette réunion des Membres des deux Sociétés a arrêté le Réglement qui suit :

ARTICLE Ier

La Société portera le nom de Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

ARTICLE II

La Société sera composée de Membres résidens dans la ville de Douai. Leur nombre ne pourra excéder celui de cinquante.

ARTICLE III

La Société aura de plus des Membres honoraires et des correspondans. Le nombre des uns et des autres est illimité.

ARTICLE IV

Les Membres honoraires de la Société pourront être choisis également dans la ville de Douai et au dehors. Tout Membre résident de la Société qui aura suivi ses travaux pendant dix années à dater du jour de sa réception, pourra être nommé membre honoraire.

ARTICLE V

Les Membres résidens auront seuls le droit de proposer les candidats et de voter pour la nomination de nouveaux Membres résidens ou honoraires et de nouveaux correspondans.

ARTICLE VI

Tout candidat devra être présenté par deux Membres au moins. La Société ne votera pour son admis-

sion que dans la deuxième séance après celle dans laquelle il aura été présenté. Le scrutin sera secret et demeurera ouvert pendant deux séances consécutives. Tout Membre qui ne pourra se rendre ni à l'une, ni à l'autre de ces deux séances, aura la faculté d'envoyer son suffrage écrit et cacheté au Président.

Article VII

Quelque soit le nombre des Membres qui auront vôté sur l'admission d'un candidat présenté pour être Membre résident, Membre honoraire ou correspondant, le nombre de suffrages nécessaires pour l'admission du candidat sera toujours moitié plus un du nombre des Membres qui auront voté.

Article VIII

La Société aura six fonctionnaires principaux savoir : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Econome, un Trésorier.

Article IX

Ces fonctionnaires seront tous nommés à la majorité absolue des suffrages, dans l'assemblée convoquée spécialement pour cet objet, par avis préalable adressé à chaque Membre.

Article X

Deux commissions composées de trois Membres et présidées chacune par l'un de ses Membres, seront

chargées, la première, de la conservation du jardin de la Société ; la seconde, de la conservation des Archives, de la Bibliothèque et du Cabinet d'histore naturelle appartenant à la Société.

Article XI

Le Président et le Vice-Président seront renouvelés tous les ans. Ni l'un, ni l'autre ne pourra être immédiatement réélu.

Article XII

Le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint seront nommés tous les ans et pourront être immédiatement réélus. Il en sera de même de l'Econome, du Trésorier et des Membres composant les deux commissions ci-dessus.

Article XIII

Les fonctions du Président, et en son absence du Vice-Président, seront de proposer les Matières à traiter dans chaque séance ; de veiller au maintien du Réglement ; de mettre les objets en délibération ; de donner aux discussions une marche régulière ; de prononcer le vœu de la Société ; de signer les procès-verbaux et autres actes que la Société jugera devoir être revêtus de sa signature ; enfin de convoquer extraordinairement la Société quand il le jugera convenir. Il assistera de droit aux séances de toutes les Commissions et y aura voix délibératrice.

Article XIV

Le Secrétaire tiendra le registre des séances, il y inscrira les délibérations de la Société, recueillera les observations et réflexions verbalement présentées dans le cours de chaque séance. Il surveillera l'enregistrement, la classification des pièces. Le Secrétaire-adjoint entretiendra la correspondance. En cas d'absence de l'un des deux Secrétaires, le Secrétaire présent suppléera l'autre.

Article XV

L'Econome sera chargé de veiller à la conservation du mobilier de la Société ; à l'entretien des bâtiments qu'elle occupe et à l'approvisionnement des objets nécessaires à la tenue, soit des séances de la Société, soit des conférences des commissions.

Article XVI

Le Trésorier sera chargé de la recette et de la dépense. Il ne pourra faire aucun emploi extraordinaire de fonds, sans l'autorisation de la Société. Il présentera ses comptes tous les ans.

Article XVII

La Commission chargée de la conservation du Jardin aura sous sa garde les plantes et pépinières qui y existent, ainsi que le dépôt des graines et plantes adressées par le Muséum de Paris. Elle en tiendra un registre exact, et rendra compte, tous les six mois, des objets reçus et du résultat de leur culture.

Article XVIII

La Commission chargée de la conservation de la Bibliothèque aura sous sa surveillance le dépôt des ouvrages confiés à la Société et celui des objets d'histoire naturelle recueillis pour le Cabinet. Elle tiendra le catalogue des objets existans et classés dans le cabinet et celui des livres formant sa Bibliothèque.

Article XIX

La Société tiendra deux séances chaque mois. Un même jour sera fixé pour chacune, dans la seconde et dans la quatrième semaine de chaque mois.

Article XX

Tout Membre résident sera tenu de fournir chaque année à la Société au moins un Mémoire ou autre ouvrage quelconque.

Article XXI

Chaque Membre fournira chaque année une cotisation, dont la quotité ou l'emploi seront réglés par la Société.

Article XXII

La Société se réserve de proposer des sujets de prix.

Article XXIII

La Société tiendra chaque année une séance publique. Aucun ouvrage ne pourra y être lu, que la

Société ne l'ait avoué par une décision prise à ce sujet, après le rapport d'une Commission. C'est dans cette séance publique que la Société distribuera ses prix et ses mentions honorables. Le Secrétaire y présentera l'apperçu des travaux de la Société.

Article XXIV

Aucun Membre résident ne pourra devenir Membre correspondant qu'autant qu'il quittera la ville où siège la Société, et dans ce cas, il le sera de droit. Un Membre correspondant qui prendra son domicile dans la ville de Douai deviendra Membre résident à la première place vacante.

Article XXV

Tout Membre résident qui passerait trois mois sans assister aux séances, et sans faire part des motifs de son absence, sera regardé comme démissionnaire.

Article XXVI

Aucun article du Réglement ne pourra être changé sans la participation de la Société réunie aux deux tiers de ses Membres convoqués pour cet objet.

Fait et arrêté par la Société en sa séance du 8 germinal an XIII.

TARANGET, *Président.*

LIEGARD, *Secrétaire.*

THOMASSIN, *Secrétaire-adjoint.*

DISCOURS

prononcé par le C^n M. BLANPAIN

Administrateur du Département du Nord,
à l'Installation de la Société libre d'Agriculture
le 30 Germinal an VII

Citoyens,

L'agriculture languit sous le despotisme, elle fleurit dans un état libre.

Pour démontrer cette vérité, on pourrait citer Athènes et Lacédémone, qui dûrent leur élévation à l'agriculture, et dont la chûte suivit de près celle de cet art précieux ; montrer Rome fondée par des pâtres et des laboureurs, trouvant le principe de sa grandeur, dans la culture de ses terres. On pourrait prendre la carte du monde et y montrer du doigt, que dans tous les temps, les terres incultes et désertes, furent celles des tyrans et des esclaves et les terres brillantes de moissons, celles qu'habitèrent les hommes libres : mais depuis que le Français peut comparer le temps de sa liberté avec celui de son esclavage, il n'a plus besoin de sortir de son pays pour se convaincre de ce que nous venons d'annoncer.

Heureux Français ! tu es libre depuis quelques

heures, et déjà les choses sont changées : il n'est peut-être pas un seul coin de la République où tu ne puisses citer une amélioration en agriculture, plus ou moins considérable, depuis l'époque de la révolution, et tu as éprouvé toi-même que la liberté est aussi nécessaire à la perfection de cet art, que la chaleur et l'humidité sont nécessaires à la végétation.

Si nous nous reportons aux temps affreux de l'ancienne féodalité, nous verrons qu'alors la France était sans industrie. Les hommes qui l'habitaient étaient plongés dans une paresse léthargique ; ils n'avaient ni liberté, ni propriété : tout ce qu'ils acquéraient par leur travail était acquis au seigneur leur maître, qui avait le droit de les vendre eux-mêmes avec la terre qu'ils cultivaient, comme on vend à présent son champ avec les arbres qui y croissent : croyez-vous que ces hommes de la féodalité auraient employé leurs momens de loisirs, à exercer leur industrie pour un maître qui se serait approprié le surcroît de leur travail, sans voir ce surcroît servir à améliorer leur sort ?

Revenons, si l'on veut, au régime qui a précédé celui de la révolution. L'état où se trouvait alors l'agriculture, nous prouve que la force peut bien commander les bras, mais qu'elle ne peut jamais commander l'industrie et la France esclave fit des efforts toujours inutiles pour donner à cet art nourricier, toute la perfection dont il était susceptible...

Ici les amis de l'ancien ordre des choses nous arrêtent, et nous disent que nous donnons au tableau

une teinte rembrunie ; que les abus de l'ancienne féodalité n'existaient plus dans les temps qu'ils regrettent ; que le régime qui a précédé celui de la liberté ne peut jamais être comparé à ce gouvernement gothique et que nous ne pouvons trouver dans cette époque heureuse la preuve de notre système..... Hommes vils et trompeurs, la différence de ces temps est-elle assez sensible pour oser la vanter : l'agriculture ne rencontra-t-elle pas les mêmes entraves, et sous les seigneurs du dix-huitième siècle, et sous ceux de l'ancienne féodalité ? Le cens, la confiscation, la chasse, la corvée, les banalités et une foule d'autres droits aussi tyranniques et aussi extraordinaires ne pesaient-ils pas alors sur la partie industrieuse du peuple, et si les lumières répandues par la philosophie obligèrent ces tyrans à abandonner quelques-uns de leurs droits trop humilians et trop vexatoires, n'eurent-ils pas l'adresse criminelle de les remplacer par des redevances pécuniaires, et de vendre par ce moyen à leurs pauvres vassaux jusqu'au droit de jouir des éléments de la nature ? Voulez-vous aussi nous faire oublier les vexations du despotisme sacerdotal ? Direz-vous que les prétentions de ce corps parasite ne servirent point à décourager les arts et l'industrie ? Prétendrez-vous que le laboureur traçait avec le même zèle et le même courage le dixième sillon de son champ, quand il savait que le produit de ce sillon était réservé à un imposteur (j'ai voulu dire à un prêtre) qu'il était obligé de nourrir.

Citoyens, ne nous y trompons pas, la culture de

la terre est pénible, et quand celui qui s'y adonne n'est pas certain de recueillir entièrement et librement les fruits qu'il en espère, alors il se décourage et se détermine à ne grater son champ qu'autant qu'il doit l'être pour lui produire le strict nécessaire ne voulant pas exercer une industrie qui profiterait aux autres.

Qu'on jette les yeux sur toutes les nations de l'Europe, et l'on verra si dans chacune d'elles les progrès de l'industrie ne sont pas en proportion exacte des degrés de protection et de sûreté que les lois accordent à la propriété des hommes, et la nation française qui jouit maintenant de tous ces avantages précieux, ne peut manquer de voir son industrie et surtout son agriculture recevoir tout l'éclat dont elle peut briller.

Il restait au gouvernement prévoyant et actif le soin de préparer la voie à cette source de prospérité et de lui procurer l'aliment nécessaire, les lumières et les exemples. Pour parvenir à cette fin, il fallait trouve un moyen facile de communication entre tous les cultivateurs de la République, qui ne doivent plus à présent être étrangers les uns aux autres. Le Gouvernement, par l'organe du Ministre de l'Intérieur, vient de remplir parfaitement cette tache, en invitant les Administrations centrales à établir près d'elles des sociétés libres d'agriculture, chargées de l'honorable fonction de concourir au perfectionnement du premier des arts ; et l'Administration centrale du Département du Nord s'applaudit d'avoir secondé les vues du Gouvernement,en choisissant, pour

composer cette société, des hommes qui feront beaucoup en employant leurs connaissances dans cette branche d'administration, si importante pour la prospérité nationale.

J'entends les habitans de nos campagnes s'écrier dans leur juste orgueil : avons-nous besoin de cette institution ? faut-il nous apprendre le métier de labourage ? notre sol n'est-il pas celui de la France qui est le mieux cultivé ? ne pouvons-nous pas plutôt instruire les autres, et donner des leçons aux laboureurs de l'univers ?

Oui, chers concitoyens, je partage un moment votre orgueil. Oui, vous êtes faits pour être les professeurs de cet art utile, et le devoir principal de la Société d'agriculture placée près de vous, sera de transmettre au Gouvernement, point central de la correspondance agricole, vos connaissances profondes, vos pratiques savantes. Vous les devez à vos concitoyens qui les ignorent, comme ils vous doivent celles que vous ignorez vous-mêmes ; car il n'est pas raisonnable de croire que l'agriculture, même dans notre Département, soit portée au plus haut point de perfection.

L'éducation des bestiaux, base principale de l'économie rurale, n'y laisse-t-elle plus rien à désirer ? nos bêtes à laine sont-elles d'assez belle qualité pour nous affranchir du tribut que nous payons à l'étranger pour cette matière première qui nous manque ? nos chevaux si utiles à nos armées, au commerce, à la culture elle-même sont-ils assez multiples et l'espèce en est-elle améliorée autant qu'elle doit l'être ?

n'y a-t-il plus de stériles jachères à faire disparaître de quelques cantons de notre département ? n'y a-t-il plus dans d'autres de terres humides à échauffer, de sables brûlants à raffraichir ? n'y a-t-il plus de végétaux à enlever à la nature pour les approprier à notre sol ? avons-nous enrichi notre agriculture de toutes les plantes susceptibles d'être converties en nourriture substantielle pour les hommes et pour les animaux utiles, et sommes-nous parvenus à obtenir dans nos campagnes le plus grand excédant possible de nourriture, pour être reversé à la portion du peuple qui se voue au travail des manufactures et aux spéculations du commerce ? Non, non, chers concitoyens, nous n'avons pas tout fait dans cette partie et il nous reste une immense carrière à parcourir avant d'arriver au but.

Parmi les moyens à employer pour obtenir la réussite, n'oublions pas le plus efficace de tous, n'oublions pas cette vertu par excellence dont le laboureur ne peut se passer : je veux parler de la constance dans un travail assidu et opiniâtre. Cette qualité opère des miracles en agriculture, elle est surtout nécessaire au pauvre pour lui tenir lieu des avances qu'il n'a pas le moyen de faire, et lui rend toujours abondamment le prix de ses peines et de ses sueurs.

Nous lisons dans Pline que « Furius Cresinus devenu libre, d'esclave qu'il était auparavant, cultivait un petit champ qui lui produisait une plus grande quantité de fruits que ses voisins n'en récoltaient sur des champs beaucoup plus vastes. Cela excita leur envie ; ils l'accusèrent d'attirer

« par des sortilèges sur son champ les moissons
« des autres. Cité devant le peuple par Sp. Albinus,
« édile,et craignant d'être condamné lorsque la tribu
« irait aux opinions, il amena dans la place publique
« au jour indiqué par le jugement, tout son attirail
« de laboureur. Il fit remarquer à l'assemblée des
« ouils bien faits, de forts hoyaux, un soc pesant, des
« bœufs bien nourris, sa fille robuste qui l'accom-
« pagnait ; puis il s'écria pour toute défense : Ro-
« mains, voilà mes sortilèges ! il en manque cepen-
« dant quelques-uns ; ce sont mes fatigues, mes
« veilles et mes sueurs que je n'ai pu apporter sur
« cette place. Il fut absous d'une voix unanime. »

Eh bien ! chers concitoyens, il faut que tous les laboureurs de la République soient des Furius Cresinus : il faut que les laboureurs du département du Nord se surpassent eux-mêmes dans leur perfection, et, sans doute ce vœu sera rempli. La paix, en ramenant à la charrue les jeunes citoyens qui l'ont quittée pour aller défendre la liberté et l'indépendance, nous permettra de tourner nos regards vers les besoins de l'agriculture : nous ferons tout pour elle, puisqu'elle est la base de notre puissance, et elle deviendra florissante : la population de la République sera augmentée ; nos manufactures seront élevées au plus haut degré possible ; notre commerce embrassera toutes les parties du globe ; l'abondance des productions de notre sol et de notre industrie rendront les peuples des deux mondes tributaires de la grande nation, et c'est à la liberté que nous devrons cette situation brillante.

O liberté ! fille de la raison ! mère de la prospérité et de l'abondance ! n'abandonnes jamais nos climats que tu fertilises ! En venant habiter parmi nous, tu fixas tes regards créateurs sur toutes les sciences, sur tous les arts ; mais tu distinguas l'agriculture, et c'est à elle que tu donnas le premier baiser : aussi les habitants de nos campagnes n'oublieront pas ce bienfait, et si, contre toute attente, le démon du désordre t'exposait à quelques persécutions, tu te jetteras dans leur sein : il sera toujours ouvert pour toi, il sera toujours ton asile.

Vive la liberté !

Vive la République !

A DOUAI

de l'imprimerie du citoyen GAUTIER

rue des ci-devant Carmes-Déchaussés, n° 567

EXPOSÉ ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
de la Société libre d'Amateurs des Sciences et des Arts de la Ville de Douay, département du Nord depuis Ventôse an XI.

Lu à la Séance publique et anniversaire, tenue le 28 Germinal, an XII (Mercredi, 18 Avril 1804), par le C. Moucheron, Secrétaire général

---

Depuis sa dernière séance publique, la Société a jugé convenable de changer son réglement et d'adopter un nouveau plan de travail. Une organisation plus régulière, un but plus fixe, des travaux mieux réglés, et un zèle soutenu, ont apporté dans sa marche une amélioration sensible et des résultats avantageux. Des mémoires très-intéressans ont été présentés à l'assemblée ; des expériences neuves et utiles ont été faites par la section des Sciences Physiques et Mathématiques ; celle d'Histoire naturelle s'est occupée de rassembler une partie des productions minérales, végétales et animales du département, et déjà son cabinet renferme un grand nombre d'objets rares et précieux. La section de Littérature et Beaux-Arts s'est également distinguée par des ouvrages qui joignent l'utile à l'agréable.

Dans le courant de l'année, la Société a eu la satisfaction de voir accroître la liste de ses Correspondans d'une foule de noms chers aux Amis des Sciences et des Arts.

La Société a pensé que le public accueillerait avec intérêt le résultat de ses travaux annuaires, et c'est dans cette vue qu'elle m'a chargé d'en faire l'exposé analytique.

Si la Chimie est utile à tous les Arts (*Mémoires du citoyen* Drapier), si elle sert avantageusement les Sciences, elle est surtout d'un grand secours au Minéralogiste. En lui faisant connaître les parties constituantes des minéraux, elle l'aide à les classer. C'est le but que s'est proposé l'auteur, dans son analyse d'un caillou rapporté d'Egypte par le citoyen Malus. Jusqu'ici on l'avait placé parmi les *quartz-agathes-onyx*, mais il parait devoir former un genre à part.

Sa couleur est brune, composée de bandes ou couches alternatives, les unes d'un brun noirâtre, les aûtres d'un brun jaunâtre. *Sa dûreté* est moindre que celle du quartz-hyalin ; il se réduit assez facilement en poudre, étincelle par le choc du briquet. Il est infusible au chalumeau ; avec le borax il donne un verre brun transparent ; il est insoluble dans les acides sulfurique, nitrique et muriatique. Le citoyen Drapier y a trouvé les substances suivantes sur cent parties. :

Magnésie	044.
Silice	032.5
Chaux	007.
Alumine	004.

Oxyde de fer	008.5
Perte	004.
	100.

Il est extrêmement avantageux (*Mémoire du citoyen* Testelin) de pouvoir purifier les eaux dont nous avons besoin. Les pierres à filtrer naturelles et artificielles, les sables, etc., rendent l'eau très claire, mais ils ne lui ôtent ni le goût ni l'odeur des substances putrides qu'elle tient en dissolution. Les Citoyens Smith et Cuchet, à Paris, ont remédié à cet inconvénient par leurs filtres, mais ils ont tenu leur procédé secret. Le citoyen Testelin s'est occupé de la fabrication d'un filtre dont voici la composition. On divisera la capacité d'un vase en trois parties. On séparera la partie inférieure de la moyenne, par une cloison de terre cuite percée de plusieurs trous ; on posera sur cette séparation une couche de charbon de bois, et par dessus une couche de sable de rivière bien lavé. On fera la séparation de la partie moyenne d'avec la partie supérieure, par une plaque de plomb mastiquée dans sa circonférence, et percée à son centre d'un trou rond de 2 à 3 pouces de diamètre. Un tuyau de même diamètre et de trois pouces de longueur environ, doit être soudé à la circonférence de ce trou, au-dessous de la plaque de plomb. Ce tuyau sert à contenir plusieurs morceaux d'éponge. On doit se réserver sur un des côtés du vase et en dedans, un tuyau de plomb ou de verre, qui s'étende depuis la cavité moyenne jusqu'au

bord du vase, et un autre à côté de celui-ci, qui s'étende de la cavité inférieure au bord du vase, de la même manière. Ces conduits servent à transmettre la pression de l'air dans ces deux cavités. Enfin on adaptera à la partie inférieure, un robinet quelconque. Il faut de temps en temps retirer les éponges et les laver. Si l'on verse de l'eau putride et bourbeuse dans la partie supérieure du vase, en filtrant par les éponges, elle passera claire dans la partie moyenne, d'où elle se rendra dans la partie inférieure en traversant le charbon, ce qui la rend insipide et inodore.

Les expériences du citoyen TESTELIN ont été répétées (*rapport du citoyen* LEBRETON), et quoique les moyens employés soient moins élégans que son filtre, ils ont également bien réussi, et ils sont si simples, qu'ils se trouvent à la portée de l'homme le plus grossier. On prend un pot à fleurs vide ; au milieu on fixe un fond d'osier, par dessus on étend une couche de charbon de 4 à 5 pouces d'épaisseur, sur le charbon on met un lit de sable, et sur le tout un rond de papier percé de trous, pour empêcher les liquides par leur chûte, de former des creux dans le sable. On renouvelle le filtre au bout d'un certain temps. C'est ainsi qu'à peu de frais (peut-être 40 ou 50 centimes), l'homme laborieux de la campagne, peut se procurer de bonne eau, et éviter de boire, comme il n'arrive que trop souvent, des eaux bourbeuses et fangeuses. On a filtré de la lie de bierre extrêmement aigre et couverte de champignons, et l'on a obtenu de l'eau très claire et presqu'insipide. On a fait su-

bir la même épreuve à l'eau de mer ; et pour la débarrasser des matières bitumineuses qui la rendent nauséabonde, et des muriates de chaux et de magnésie qui la rendent saumâtre, on ajoute six onces de soude par barrique, bien entendu que le filtre ne peut la débarasser des sels.

On est obligé, dans le département du Nord (*rapport du docteur* VANDIER), de faire venir de l'acier à grands frais ; on en tire beaucoup de l'Allemagne et des Départements réunis ; on en tirait même d'Angleterre. La Société a donc pensé qu'il serait très avantageux, et au public et au manufacturier qui l'entreprendrait, d'établir cette nouvelle branche d'industrie. Elle a fait faire, par une Commission, dans la verrerie du citoyen Chartier, un de ses membres, des expériences pour fabriquer de l'acier par la cémentation. Elle en a obtenu d'excellent. Le colonel Duchesnois, directeur de l'arsenal, a eu la complaisance de faire faire, par le meilleur ouvrier de cet établissement, des ciseaux à couper le fer, et le docteur Vandier s'en est fait faire un couteau par Lesire, coutelier à Douay. Ces ouvriers ont trouvé que cet acier était très bon, surtout pour les gros taillans. Encouragé par le succès, le citoyen Chartier a intention d'établir une manufacture, qui sans doute sera très profitable, et à lui-même et au Département.

On a également essayé d'améliorer le verre ordinaire, et aussi de faire du verre blanc, ce qui jusqu'ici n'a pas encore eu lieu à la verrerie de Douay. On a même voulu préparer du crystal incolore et coloré, pour imiter les pierres précieuses. Ces sortes d'ex-

périences sont très délicates. Quoique l'on soit déjà parvenu à préparer un très beau verre, cependant les expériences relatives au verre blanc et au crystal, ne sont pas assez avancées pour en exposer les résultats, mais elles seront continuées.

L'Art du Pharmacien (*Observ. pharmac. du citoyen* Drapier), qui remonte aux époques les plus reculées, qui fut en si grande vénération chez les anciens, qui a produit tant de grands hommes, et enfin qui a donné naissance à la chimie moderne, paraît tomber dans l'oubli. L'éclat qui distingue la fille a presque fait dédaigner la mère. Le citoyen Drapier a tenté de démontrer toute l'injustice de cet abandon. Il remarque que la Pharmacie a produit ou compte parmi ses enfans, les Scheele, les Klaproth, les Pelletier, les Chaptal, les Hermbstadt, les Wiegleb, etc., et que personne n'est plus à portée que le Pharmacien, d'observer les loix de la nature. Pour ajouter l'exemple au raisonnement, l'auteur rapporte plusieurs faits qu'il a eu lui-même occasion de remarquer dans le cours de ses opérations. C'est ainsi qu'il a vu que le résidu de l'acétite de plomb liquide, résidu insoluble, est un carbonate de plomb, formé pendant la digestion de l'acide acétique sur le plomb, et contenant sur un quintal docimastique, 081 d'oxide de plomb et 019 d'acide carbonique. Cette propriété qu'a l'acide de se décomposer, lui a suggéré l'idée de l'employer, pour saturer d'une manière facile le carbonate de potasse.

L'auteur regarde le muriate corrosif de mercure

comme un muriate suroxygéné, et le muriate doux, comme un muriate ordinaire, avec excès d'oxide. Pour la préparation de ce dernier muriate, il propose de mêler et de triturer avec un peu d'eau distillée, parties égales de muriate de mercure précipité (précipité blanc) et d'oxide de mercure, résultant de la décomposition du sulfate acide par l'ammoniaque.

Pour préparer l'éther nitrique, l'auteur introduit dans une cornue tubulée, une once de sucre, et verse dessus deux onces d'alcohol pur. Il adapte à la cornue un récipient spacieux enveloppé d'une toile mouillée, puis il lute et verse par la tubulure trois onces d'acide nitrique très concentrée. Sa théorie est que l'éther n'est que de l'alcool décarbonisé et oxygéné.

Le citoyen DRAPIER a encore examiné l'extrait de douce amère (solanum dulcamara), il y a trouvé des crystaux parallélipipèdes de muriate de soude, dans la proportion de 017 ; du muriate et de l'acétite de potasse, de l'acétite de chaux, enfin du carbone, de l'oxygène, de l'hydrogène et de l'azote formant l'extractif.

Le docteur HALDAT a envoyé un mémoire intitulé *Recherches sur l'encre, etc.* Quoiqu'il soit imprimé et que nous n'ayons pas le dessein d'analyser les ouvrages imprimés, il contient des choses si importantes au public, que j'en extrairai ce qui regarde la composition d'une encre qu'on ne peut détruire, même par les moyens chimiques. On fait une décoction de noix de galle et de bois de Fernambouc, très char-

gée, on la verse sur le sulfate de fer, la gomme et le sucre, et l'on ajoute ensuite du noir de fumée de lampe et de l'indigo délayé dans de l'acide sulfurique. On passe par un linge. Dans un cas pressant, où obligé de rédiger un acte, on n'aurait pas de cette encre préparée, on pourrait y substituer l'encre ordinaire, à laquelle on ajouterait, ou du noir de fumée de lampe, ou mieux encore une dissolution d'encre commune de la Chine, à dose égale.

Dans un *Mémoire sur les maladies les plus communes dans ce canton*, le citoyen DESHAYES pense que celles qui sont connues sous le nom de *catharrales* sont les plus habituelles, et qu'on est surtout exposé à celle qu'on nomme vulgairement *la grippe*. Il expose les symptômes, décrit le traitement, et passe ensuite à la *phthisie*, maladie terrible qui succède trop souvent à la première.

Depuis quelques années, la Chimie a fait des progrès si rapides, qu'elle a attiré tous les regards. Les Médecins n'ont pas été les derniers à en faire des applications, et l'on s'est servi des données que fournit cette Science, pour expliquer la plupart des phénomènes du corps humain. Mais *la Chimie a-t-elle augmenté nos connaissances physiologiques*, ou bien en d'autres termes, *le Médecin peut-il expliquer, par les théories chimiques, les phénomènes de l'économie animale ?* Telle est la question que s'est proposé de traiter le docteur VANDIER. L'auteur, après avoir remarqué que l'on veut appliquer la Chimie à tout, et après avoir payé un tribut d'éloges aux savans

Physiologistes qui ont indiqué une autre route, observe que la Chimie est encore fort incertaine dans ses théories, témoin l'opinion qui regardait l'oxygène comme le seul principe de toute acidité, témoin les affinités des terres l'une pour l'autre, et des métaux entre eux, affinités tout nouvellement découvertes. Il entreprend d'établir que les loix vitales diffèrent des loix chimiques et physiques. Il examine la théorie chimique de la chaleur animale, et nie qu'elle soit vraie, parce que le calorique dégagé par l'acte de la respiration, est insuffisant pour échauffer le corps ; parce qu'il faudrait donc que l'on respirât plus l'hiver que l'été ; parce que la chaleur serait rapide et plus grande au foyer ; enfin parce qu'il y a des cas où la chaleur était au degré ordinaire, quoique le sang ne passât pas par les poumons. Selon lui, la chaleur animale dépend de la force vitale, et il essaye de le prouver par ce qui se passe chez le fœtus ; en montrant que certaines maladies empêchent l'action du poumon, sans diminuer la chaleur, tandis que d'autres maladies changent ce degré de chaleur, selon qu'elles augmentent ou diminuent la force vitale ; enfin par l'effet que produisent la course, l'exercice, la ligature ou la section des nerfs.

Passant ensuite à l'examen de la théorie de la digestion, il expose en quoi elle consiste, remarque que l'aliment agit par distention, et surtout par sa saveur, explique ce qui se passe dans l'estomac et le duodénum, parcourt et réfute les théories de la trituration, de la macération, de la fermentation, de la putréfaction et de la dissolution dans le suc gastri-

que. Au sujet de cette dernière, il dit qu'il n'y a point de suc gastrique dans un estomac vide ; que ce qu'on obtient en faisant avaler des éponges et en les retirant, est un fluide *sui-generis*, déterminé par l'irritation ; qu'il n'y a point de menstrue unique et universel comme le serait le suc gastrique ; qu'il est impossible que ce suc rétablisse, comme on le prétend, les substances putréfiées ; que la ligature ou la section des nerfs empêche la digestion ; enfin qu'il est peu philosophique d'admettre une cause particulière pour chaque phénomène. Il se borne à admettre *le fait* de la coction ou assimilation, à la manière d'Hippocrate et de Vanhelmont. Le mémoire est terminé par une classification des corps, et l'auteur établit la différence qui existe entre les corps organisés et les corps inorganiques, entre les végétaux et les animaux imparfaits et entre ceux-ci et l'homme.

Le citoyen LOUIS DUQUESNE a communiqué un *Mémoire sur la nature et les propriétés de l'eau*. Il a examiné les différens gaz qui peuvent y être contenus, et fait voir les moyens de s'en assurer et de les séparer.

Le citoyen TRACHEZ a envoyé un *Mémoire sur la cause de l'élévation de la machoire supérieure pendant l'ouverture de la bouche*. (*Rapport du citoyen* REYTIER). Après avoir exposé brièvement les phénomènes les plus sensibles que l'on observe pendant l'ouverture de la bouche, les puissances qui font mouvoir la machoire inférieure, son articulation et ses mouvemens variés, enfin les espèces de levier

qu'elle forme, il décrit sa théorie, d'où il résulte 1° que l'élévation de la machoire supérieure, pendant l'ouverture de la bouche est dûe presqu'en totalité à la résistance qu'éprouvent les condyles de la machoire inférieure, de la part des apophyses transverses des temporaux, et que l'action des muscles digastriques, si elle a lieu, est extrêmement faible. 2° Que dans le cas où, la machoire inférieure reposant sur un point fixe, on ouvre la bouche, l'élévation de la machoire supérieure est dûe aux muscles de la partie postérieure du col, et non pas aux seuls muscles digastriques, comme le croient quelques Anatomistes. 3° Que les muscles stylo-hyoïdiens ont un usage contraire à celui que leur donnent quelques Anatomistes : ces muscles, s'ils agissent sur la tête, baissent la machoire supérieure.

Quelques Membres ont taché de répandre dans le public des connaissances utiles. C'est ainsi que le citoyen Liégeard a fait connaître la construction des cheminées à la Rumford, qui épargnent tant de combustible, en répandant une plus grande chaleur, et qu'il a enseigné les moyens de désinfecter l'air : c'est ainsi que le docteur Vandier a publié la manière de se garantir les pieds de l'humidité.

Le citoyen Drapier a envoyé des *Observations sur quelques espèces de quinquina*. Après avoir rappellé ce qu'on a fait sur cette substance si importante en médecine, il expose l'analyse qu'il a faite de six espèces, et voici les résultats qu'il a obtenus :

	Quinquina gris du commerce *Cinchona officinalis* (Linné)	Quinquina orangé *Cinchona lancifolia* (Mutis)	Quinquina jaune *Cinchona flava vel pubescens* (Walk) *Cordifolia* (Mutis)	Quinquina rouge *Cinchona oblongifolia* (Mutis)	Quinquina de St-Domingue *Cinchona floribunda* (Wolk)	Quinquina caraïbe *Cinchona caribæa*
Extrait obtenu composé de :	5 gros	6 gros et 14 gr.	5 gros 46 gr.	4 gros 24 gr.	7 gros	4 gros 49 gr.
Tannin . . .	127 gr.	226	193	161	106	120
Acide gallique.	037	053	040	027	065	028
Nitrate de potasse	046	062	032	0	018	0
Chaux . . .	026	014	019	032	038	021
Alumine. . .	005	003	0	017	0	0
Alcide muriatique.	023 .	019	009	018	023	016
Magnésie . .	0	021	0	0	0	013
Acide citrique .	0	0	0	006	0	0
Acide sulfurique	0	0	006	034	041	023
Ammoniaque .	0	0	0	un peu	0	0
Potasse . . .	0	0	012	011	046	044
Subs. mucilagin. et glutineuse.	087	060	073	021	153	027
Acide phosphorique	0	0	0	0	007	0

L'auteur observant que le quinquina devient de jour en jour plus rare et plus cher, examine si l'on ne pourrait pas lui substituer quelque végétal, soit exotique, soit indigène. La vertu fébrifuge réside dans son extrait, selon toute apparence, et il fait entrevoir la possibilité d'en préparer un jour un semblable, quoique factice. Comme on ne peut raisonnablement attribuer la vertu de cet extrait aux sels qu'il contient, non plus qu'à la substance insipide, mucilagineuse et glutineuse, l'auteur pense qu'elle réside dans la combinaison du tannin avec l'acide gallique. Et il rappelle, pour confirmer cette idée, que souvent des fièvres ont été guéries par des substances qui contenaient cette combinaison ; par exemple, les écorces de chêne, de saule, de sumac, de simarouba, etc. Il engage à tenter des expériences pour s'en assurer.

Le citoyen Samson Michel a communiqué un Mémoire, contenant la *Description d'un anémographe et d'une girouette aérostatique*, avec les plans nécessaires à l'intelligence de cet ouvrage. Il en avait fait part à l'Institut qui, sur le rapport du citoyen Lamarck, y a donné son approbation. L'*anémographe* est l'instrument destiné à marquer d'une manière persistante, les variations des vents qui soufflent dans la couche basse de l'atmosphère. Celui du citoyen Samson Michel se compose de deux mouvemens simultanés, celui d'un papier étendu sur un chassis, et entraîné horisontalement et en ligne droite, par le mouvement d'une pendule, et celui d'un crayon promené circulairement sur la surface de ce

papier, par l'impulsion d'une girouette fixée sur une tige mobile.

On place dans une coulisse de la charpente le chassis mobile qui soutient le papier. Le mouvement de la roue des heures d'une horloge, l'entraîne régulièrement d'un côté pendant 24 heures. Après ce temps, on replace à la suite un autre chassis semblable, pour que l'annotation des vents puisse être continuée de la même manière.

Quant à la *girouette aérostatique*, c'est simplement une modification de l'*anémographe*. Le citoyen Samson Michel substitue à la girouette de cet instrument, une branche solide de bois ou de fer, dont l'extrémité est percée d'un trou vertical, dans lequel joue librement une verge de fer également verticale, et au bout supérieur de laquelle on attache la corde d'un ballon aérostatique, qui s'élève dans les airs. Ce ballon, entraîné par le courant, entraîne de ce côté la tige de l'anémographe, et donne par ce moyen la faculté de connaître les vents à une très grande élévation.

On n'a point négligé le *Galvanisme*, cette branche de la Physique si intéressante, par les résultats qui en ont déjà été obtenus, et par ceux qu'on s'en promet encore. Le citoyen Belgambe a préparé une pile galvanique. Des expériences ont été faites à l'amphithéâtre de cette Ville, sur cinq décapités, par des Membres de la Société, réunis à des Médecins et Chirurgiens, et le citoyen Potiez a rendu compte, dans le temps, de ces expériences, et des principes du galvanisme sur lesquelles elles sont fondées.

Le citoyen LEBRETON a présenté pendant l'année les extraits de ce que le *Journal galvanique et de vaccine* offrait de plus intéressant.

D'un autre côté, les citoyens BECQUET et TESTELIN ont communiqué un *Résumé de leurs expériences galvaniques*. Ils démontrent : 1° que tout appareil galvanique tend à établir un courant de matière électrique, dont la direction est d'une extrémité vers l'autre, lorsque ces extrémités ne sont pas isolées, et que, dans le cas contraire, le fluide s'accumule à l'extrémité qui répond au cuivre, ce qui met dans un état négatif l'extrémité opposée qui répond au zinc.

2° Que si l'on forme une communication entre les extrémités, au moyen d'un conducteur, il s'établit un courant circulaire, qui a lieu aussi longtemps que le cercle reste formé.

3° Que ce courant peut-être arrêté en lui opposant un courant d'égale force.

4° Que la force qui tend à mettre le fluide électrique en mouvement, croit dans le même rapport que le nombre de couples, quelque soit le diamètre.

5° Que la quantité de fluide électrique mise en mouvement par un appareil galvanique, est d'autant plus grande, que le diamètre des pièces métalliques est plus considérable, en supposant que le diamètre du corps humide lui soit toujours égal.

6° Que les efforts galvaniques sont produits par le contact des métaux avec le corps humide, et non par le contact des métaux entre eux.

7° Enfin, que la quantité de fluide électrique que fournit une pile ordinaire, dans un temps donné, est

beaucoup plus grande que celle que fournit dans le même temps une grande machine électrique à plateau.

Pour completter la preuve de l'*identité des fluides électriques et galvaniques*, il restait à opérer la décomposition de l'eau par la machine électrique, dans les circonstances qui ont lieu lorsque l'on emploie la pile pour faire cette expérience. Nos collègues Becquet et Testelin s'en sont occupés avec succès. Ils ont remarqué que le contact de la pile, quelque peu de temps qu'il ait duré, chargeait une batterie autant qu'elle pouvait l'être par 5 ou 6 révolutions du plateau d'une forte machine électrique ; et ils ont cherché à établir avec une machine électrique, un courant de fluide égal en densité et en tension à celui de la pile. Pour y parvenir, ils ont disposé dans le tube de verre qui sert à décomposer l'eau, deux fils de cuivre, dont les extrémités plongées dans ce liquide, étaient éloignées d'environ une ligne. Ils adaptèrent le tout à l'excitateur universel ; une des extrémités fut mise en communication avec l'extérieur d'une batterie de seize bocaux, et l'autre extrémité qui devait servir à exciter l'étincelle, fut allongée avec un morceau de bois arrondi, de 5 à 6 pouces de longueur ; puis on excita la décharge ; pendant tout le temps que dura la transmission du fluide, il y eut un dégagement de petites bulles. Ils concluent que les fluides électrique et galvanique ne diffèrent que par une quantité et une tension qui ne sont plus les mêmes.

« Les *vêtemens* influent plus que l'on ne pense sur

« la santé et sur les mœurs. » Telle est l'épigraphe d'un *Mémoire* présenté par le docteur VANDIER. L'auteur divise son travail sur cette partie de l'Hygiène, en six sections.

1° Est-il indispensablement nécessaire de se vêtir ? En examinant cette question, dont il se propose de tirer des conséquences importantes, il conclut que l'on peut se passer de vêtemens, et il essaie de le prouver par le raisonnement, par les faits et l'expérience de Nations entières, par celui de la fille trouvée dans les bois de Songis en Champagne et du Sauvage de l'Aveyron. Selon lui, les vêtemens empêchent l'application de quelques excitans, par exemple, de la lumière et de l'air : ils arrêtent la transpiration insensible, mettent obstacle aux lotions nécessaires, empêchent l'absorption des fluides contenus dans l'atmosphère, causent une absorption pernicieuse de matières animales putréfiées, et donnent trop de chaleur.

2° Passant ensuite aux matériaux de nos vêtemens, il examine ce qui a rapport à la laine, à la toile, au coton, à la soie, au taffetas ciré, aux fourrures et à la peau, et il compare leurs avantages et leurs désavantages.

3° Est-il avantageux de porter constamment un vêtement de la même qualité ? Il pense qu'oui, et apporte en preuve l'exemple des animaux, et les inconvénients de chaque changement.

4° Est-il avantageux de porter de la laine sur la peau ? Le docteur VANDIER le croit. Il y a, en effet, selon lui, plus de chaleur, sans pourtant qu'il y en

ait trop pour l'été ; il soutient que c'est la sueur plutôt que la chaleur qui nous incommode ; que la toile cause ou entretient la sueur ; que d'ailleurs avec la toile il y a une autre cause de chaleur, la condensation de la vapeur exhalée ; enfin qu'avec de la laine on évite toutes les alternatives de chaud et de froid. Il examine ensuite et entreprend de réfuter les objections que l'on fait à l'usage de la flanelle, et démontre qu'elle n'affaiblit pas, qu'elle n'excite ni démangeaisons (une fois qu'on y est habitué), ni éruptions, moins encore de vermine, et qu'elle ne nuit pas par sa disposition à prendre et à retenir les miasmes putrides.

5° L'auteur examine ensuite les différentes espèces d'habillemens. 1° Les *habits de tête*. Il observe que l'usage de se couvrir la tête est mauvais, parce qu'il échauffe trop ; parce qu'il produit la teigne et entretient la vermine ; et parce qu'il fait pencher la tête : il cite l'exemple des anciens, et examine comment on a renoncé aux antiques usages. Il considère ce qui a rapport à la chevelure, aux perruques, chaperons, capuchons, mortiers, bonnets, casques et chapeaux, dont la couleur noire est, dit-il, très dangereuse, surtout l'été. 2° *Vêtemens du cou*. Après avoir remarqué que les anciens ne couvraient pas le cou, et exposé de quoi cette partie du corps est composée, il rapporte les mauvais effets des ligatures, telles que la difficulté de parler et de respirer, la disposition aux rhumes, etc., l'apoplexie et autres maladies. Il condamne les colliers trop serrés, et surtout les cols de cuir. Il se propose, dans la suite de ce mémoire, de traiter ce qui a rapport aux vêtemens

du corps et des extrémités, et de terminer par des observations sur la meilleure manière d'habiller les enfans.

Le citoyen LENGLET a communiqué *deux nouvelles méthodes sténographiques*. Supposez une ligne horisontale traversée de deux perpendiculaires ; si à chaque angle, à chaque ligne et à chaque point de section, l'on donne le nom d'une consonne, chaque voyelle qu'on y écrira aura la valeur d'une syllabe.

Mais notre langue ayant douze voyelles, et la moitié de ces voyelles ne pouvant s'exprimer qu'avec plusieurs caractères plus ou moins compliqués, il faudrait encore beaucoup de temps pour les tracer. L'auteur réduit donc tous les caractères à trois ; c'est-à-dire aux traits les plus simples, lesquels variés par leur position, équivalent à douze, et peuvent par conséquent désigner toutes les voyelles.

Ainsi completter et simplifier les signes des voyelles, exprimer les consonnes sans les écrire, voilà en deux mots le résumé de cette première méthode. La seconde paraît plus expéditive encore.

En traversant trois lignes horisontales d'autant de lignes perpendiculaires, si l'on donne aux premières le nom d'une consonne, aux autres le nom d'une voyelle, un point quelque part qu'il soit placé, répondra à la fois à une voyelle et à une consonne. Un seul point exprimera donc une syllabe. Il parait impossible de pousser plus loin la réduction.

Parmi les nouveaux systèmes *tachygraphiques*, *sténographiques*. *okygraphiques*, etc., qui ont été publiés depuis 20 ans et plus, un seul paraît offrir avec

la première méthode exposée plus haut, quelques traits de ressemblance ; c'est l'*okygraphie* du citoyen Blanc. Mais cet ouvrage a paru en l'an IX (1801), et le citoyen LENGLET observe que dès 1789, il adressa ses deux projets à l'Académie des Sciences, et qu'en floréal an VIII, il les soumit au jugement de l'Institut national. (*)

Au surplus, l'okygraphie du citoyen Blanc n'a de commun avec la première méthode du citoyen LENGLET, que l'emploi des lignes tracées d'avance sur le papier. Le citoyen Blanc réduit aussi ses caractères à trois ; mais chacun d'eux n'exprime qu'une lettre ; ceux du citoyen LENGLET expriment une syllabe. Cette seule différence et l'avantage de l'antériorité semblent suffire pour garantir la préférence à son système ; sous d'autres rapports, il présente aussi plusieurs avantages marqués sur tous les autres systèmes connus. Mais l'expérience seule peut définitivement décider entre eux.

Dans un *mémoire sur un pont de nouvelle invention, destiné à remplacer les ponts tournants en général*, et spécialement celui qui existe en avant du Fort-de-Scarpe, le citoyen MAUROY, examine d'abord les qualités indispensables pour l'établissement de tout pont mobile ; ces qualités sont la solidité, une manœuvre sûre, prompte, et qui n'exige que peu de force, enfin une grande économie dans la dépense,

(*) Cette date est constatée par le rapport fait à cette Société savante le 13 prairial suivant. Depuis ce rapport l'auteur a fait à sa seconde méthode un léger changement, qui paraît diminuer de beaucoup ou même corriger tout à fait l'inconvénient le plus grave, indiqué par les citoyens LANGLÈS et BITAUBÉ, commissaires de l'Institut pour l'examen de ce mémoire.

et la certitude de n'en voir jamais la manœuvre interrompue. Or ces avantages militent, observe-t-il, en faveur de celui qu'il propose. Il serait trop long de le décrire. Voici la première et principale manœuvre de ce pont. Elle consiste dans un tablier mobile, au moyen de deux crochets attachés à un grand arbre ou axe de fer qui porte deux roues dentées. A l'extrémité de cet axe sont deux manivelles que deux hommes feront mouvoir sans beaucoup d'efforts. Les deux crochets en tournant saisissent avec force et à peu près de la même manière que deux crics, une barre de fer frisé à l'extrémité du tablier mobile, à la quelle barre de fer vient aboutir une crémaillière, qui, après que les crochets ont travaillé, vient s'engrainer avec les roues dentées.

En continuant de faire aller les manivelles, le pont glisse sur les deux barres de fer arrondies et bien polies, jusqu'à ce qu'il ait recouvert le pont dormant. Pour le maintenir en équilibre pendant qu'on le lève, on a placé un poids à un des bouts d'une verge de fer, dont l'autre est encastrée dans la semelle du pont. Quand il a cheminé de toute la longueur du pont dormant, les deux poids viennent se loger dans deux cavités pratiquées sous la culée.

Veut-on le remettre en place, on tourne la manivelle en sens contraire, jusqu'à ce qu'il retombe dans la battée de la pile du milieu.

Le citoyen Belgambe a communiqué un *Instrument à tracer des ellipses*. Il consiste en une planche ou table circulaire, supportée par trois pointes qui servent à la fixer. Au-dessus se trouve une coulisse en

forme de croix. Dans les rainures de cette coulisse, s'engrainent deux pièces mobiles qui sont attachées par des vis à une branche à laquelle on adapte un crayon. Pour tracer une ellipse, il suffit de faire mouvoir la branche, ce qui se fait aisément, la première des pièces mobiles marchant dans une des rainures de la croix, tandis que la seconde parcourt l'autre.

Nous savons que cet instrument n'est pas nouveau, mais le citoyen Belgambe a construit le sien sans en avoir vu de modèle.

Le citoyen Hécart *jeune*, de Valenciennes, a fait passer des observations sur l'étymologie et la signification du mot *oliette*. Selon l'auteur, ce mot est un diminutif d'*olle*, huile de colsa, dérive lui-même du latin *oleum*. Le peuple prononce, non *œillette*, mais *oliette*, petite huile, ainsi nommée, parce que l'huile de semences de pavot est moins épaisse que celle de colsa, qui s'appelle *olle*.

Le citoyen Drapier a fait passer à la Société un *Tableau des propriétés physiques et chimiques du sang*. L'auteur a réuni dans un même cadre tout ce que nous savons sur cette substance importante dans l'économie animale.

Le citoyen Boulet avait envoyé une *Dissertation latine sur Hippocrate*, le docteur Vandier en a fait une traduction qu'il a lue à la Société. Cette dissertation sert à prouver qu'il n'y a rien de certain dans l'histoire, la vie, la patrie, et la généalogie d'Hippocrate, et que quelques-uns des ouvrages qui passent sous son nom remontent à 13000 ans. L'auteur entre-

prend de le démontrer par les observations astronomiques renfermées dans ces livres mêmes, et comparées à l'état actuel de notre astronomie.

Dans le courant de l'année, la Commission d'Histoire naturelle s'est occupée de rassembler les objets épars dans ce canton. Elle a de plus invité ses Correspondants dans ce département, à lui transmettre les résultats de leurs recherches, l'intention de la Société étant de les réunir toutes. Déjà plus de 500 plantes, un très grand nombre d'insectes et de minéraux sont rassemblés. Mais le local que la Société tient de la générosité du Préfet, protecteur zélé des Sciences, étant insuffisant et peu propre à la conservation des objets recueillis, la Société s'est adressée à la Mairie, pour obtenir la permission de déposer ce qu'elle possède au Musée de cette ville. Elle s'engage, après avoir fait l'inventaire des objets appartenans à la ville, et des siens, à soigner, entretenir et augmenter ce Musée, et à le tenir ouvert au public et cet espoir est fondé sur l'utilité d'une pareille collection et sur l'amour bien connu de la Mairie pour les Sciences et les Arts.

Le citoyen Lambiez a proposé une souscription pour rechercher les monumens et autres objets curieux sous les décombres de l'antique Bavay. Ces fouilles commencées sous d'heureux auspices, et dont on a déjà retiré plusieurs morceaux intéressans et précieux, ont été vivement applaudies par la Société ; elle a engagé ceux de ses Membres qui ont fait des antiquités leur étude particulière, à seconder le

citoyen Lambiez, et plusieurs se sont empressés d'y concourir.

Le citoyen Cadet-de-Vaux, si avantageusement connu par ses ouvrages d'économie rurale et domestique, vient d'envoyer son *Traité sur la taupe, ses mœurs, ses habitudes et sur les moyens de la détruire*. La Société saisissant avec empressement tout ce qui peut être avantageux à l'Agriculture, s'empressera de faire mettre en pratique, par sa Commission d'Histoire naturelle, les procédés qui y sont indiqués ; elle emploiera tous les moyens, pour répandre cette Science, et contribuera de tout son pouvoir à la destruction d'un animal aussi nuisible, surtout dans un pays agricole.

Le citoyen Bottin a fait des *Observations sur six individus décédés en l'an XI dans le département du Nord, ayant 100 ans révolus*. Il résulte de son mémoire, que sur six individus cinq habitaient les arrondissements les plus méridionaux, les plus boisés et les moins aquatiques ; que cinq sont du sexe féminin ; qu'un seulement habitait la ville, et les autres la campagne ; que tous les six ont payé à la nature la dette sacrée du mariage ; que toutes les femmes ont allaité elles-mêmes leurs enfans ; que tous les six ont trouvé le contentement dans leur ménage ; qu'en général ils étaient d'une taille médiocre, les uns gras et robustes, et les autres maigres et déliés ; que tous étaient d'un caractère gai, s'affectant peu des traverses de la vie ; qu'ils n'exerçaient aucune profession violente ; qu'à l'exception

d'un seul, qui aimait les liqueurs fortes, les autres étaient très sobres.

Il est à remarquer, dit le citoyen Bottin, que parmi ces centenaires il n'y en a qu'un dont le père soit également mort centenaire, circonstance qui s'éloigne des causes probables de la longévité, avancées par Sir John Sainclair ; qu'une de ces femmes avait reçu l'existence d'un père qu'une phthisie héréditaire moissonna au printemps de ses jours ; qu'un autre est devenu père à 91 ans, que quatre n'ont jamais fait usage de lunettes ; qu'une, après s'en être servi pendant 30 ans, les quitta à 80, sa vue s'étant régénérée ; enfin que l'un d'eux a été guéri radicalement, à l'âge de 74 ans, d'une hydropisie de 8 mois, et de la gangrène à une jambe à 95. L'auteur assure que tous ces renseignements lui ont été garantis par des fonctionnaires publics, et que l'on ne peut douter de leur véracité.

Le citoyen Potiez a lu une *Description du bombix-cossus*, et il a indiqué le moyen de le détruire.

Le *bombyx-cossus*, dit l'auteur, est un de ces insectes peu connus des Agriculteurs, parce qu'il ne vole que la nuit. Sa chenille cause de grands ravages dans les plantations, perce les arbres de toutes parts, pour y établir une demeure, et leur donne infailliblement la mort. Cependant comme il est facile de découvrir les trous qu'elle a pratiqués, le citoyen Potiez indique un moyen fort simple de la détruire ; il suffit, dit-il, d'entortiller l'arbre avec des liens de paille à la hauteur de 3 à 4 pieds environ ; il détermine cette élévation, parce qu'ordinairement

ces chenilles ne s'élèvent pas au-delà. Cette opération doit se faire dans les premiers jours de prairial, époque où elles passent à l'état de chrysalides, de manière qu'au moment de la dernière métamorphose, c'est-à-dire, lorsqu'elles sont parvenues à l'état d'insectes ailés, elles se trouvent enfermées dans leurs trous, et conséquemment dans l'impossibilité de se reproduire.

Le citoyen Potiez a lu également une *Notice du canal de la Deûle*. Tous ses noms, soit latins, celtiques ou allemands, désignent le terrein bas et propre au pâturage, dans lequel coule cette rivière. On présume que la Deûle, dont la source n'a jamais été connue, était anciennement formée des eaux d'une grande quantité de marais qu'elle traverse, et qui ont leur pente vers Lille ; que dans la suite, les desséchemens firent reconnaître qu'elle tirait ses premières eaux du ruisseau de Souchez près Lens, et que ce fut en 1271 que Jean Chatelain, seigneur de Labassée et autres lieux, s'engagea, par acte passé avec les échevins de Lille, à la rendre navigable jusqu'à cette Ville ; qu'en 1690, Louis XIV la fit communiquer à la Scarpe, par un canal qui fait encore aujourd'hui la branche principale du commerce de Douay à Lille.

Le citoyen Bail a lu un *Mémoire sur la question de savoir si la culture des Lettres et des Sciences est incompatible avec les Armes*. L'auteur commence par avouer que plusieurs Orateurs, Poëtes, etc., ont donné des preuves de lâcheté ; Démosthène à Chéronée, Alcée, Archiloque, Horace, Voiture ont mon-

tré qu'ils avaient plus de talent que de bravoure ; mais en revanche, Thucydides, Xénophon, Annibal, César, Epaminondas, Philopémen, Périclès, Eschyle, Sophocle, le Tasse, Campistron, le Camoëns, et une foule d'autres, maniaient également la plume et l'épée. Il montre que les Sciences sont indispensablement nécessaires au Génie, à la Marine et à l'Artillerie, et qu'il n'est rien de comparable ni de supérieur aux braves militaires de ces Corps, dans les champs de la gloire.

Dans un *Discours sur l'Education*, le citoyen Liégeard *jeune*, a examiné d'abord ce qui a rapport à l'Instruction. Il parcourt rapidement les différentes Sciences pour démontrer leur utilité dans la plupart des Arts et Métiers, et trouve que, sous ce point de vue, l'Instruction actuelle est préférable à celle que l'on recevait autrefois dans les Collèges et les Universités. Passant ensuite à l'Education proprement dite, il suit l'élève dès l'âge de 4 à 5 ans jusqu'à 17 ou 18. Il soutient que l'Education doit être publique, et remarque que la légèreté qui forme notre caractère distinctif, et l'éloignement des enfans riches pour les Sciences, opposent deux grands obstacles à l'Education, et empêchent le bien que l'on devrait en attendre.

Le citoyen Mauroy a communiqué un *Fragment d'un poëme historique sur l'établissement des Romains dans les Gaules*. L'auteur dépeint César arrivant près des murs de Trèves, où l'attendait une armée formidable qui ne peut lui résister ; établissant ensuite la domination romaine par ses bienfaits et

sa générosité. Mais bientôt un orage affreux, la persécution contre les chrétiens, gronde et éclate sur cette immense cité ; le fanatisme immole de nombreuses victimes aux idoles outragés : cependant les supplices, l'exemple des martyrs donnent de nouvelles forces aux fidèles. Le calme renaît peu à peu, et l'on suit librement des dogmes avoués et respectés que l'expérience, la raison et le temps firent enfin prévaloir sur les erreurs de l'idôlatrie et sur les vociférations d'un fanatisme sanguinaire.

Le citoyen HÉCART, *aîné*, a fait passer des *Réflexions sur les Calendriers avec une table de la durée de l'année solaire, d'après les observations des plus célèbres astronomes.*

Il commence par montrer, par l'exemple des Juifs, des Macédoniens, etc., qu'il n'est pas nouveau de commencer l'année au mois de septembre, et que les calendriers ont varié selon les circonstances. Il rappelle la réforme du calendrier par Jules-César, la fixation de l'année au 1er janvier, par une ordonnance de Charles IX, en 1564, et la réforme opérée sous le pontificat de Grégoire XIII, en 1580. Il observe que dans l'ancien calendrier les mois devaient être inégaux parce que le mois est le 12e de l'année, ou 30 jours, 10 heures 30 secondes. Il avait déjà pensé, il y a 30 ans, qu'il convenait de retrancher un jour de janvier, pour l'ajouter à Février, de sorte que dans les années communes, il y eût six de 31 jours, cinq de 30 et un de 29 ; et dans les bissextiles, six de 31 et six de 30. Une table des saisons qu'il a formée pour environ 40 ans, lui a prouvé que le solstice d'hi-

ver duroit 88 à 89 jours, quelques heures et quelques minutes ; l'équinoxe d'automne à peu près le même temps ; le printemps et l'été 92 à 93 jours, etc. Il pense que la division en semaines est préférable à la division en décades ; il ne prétend pas que l'ancien calendrier soit meilleur que le nouveau, mais il croit que l'un et l'autre sont défectueux. C'est par erreur, dit-il, que les années 3, 7 et 11 ont été bissextiles, au lieu des années 4, 8 et 12, qui auraient dû l'être. Il pense que l'époque du commencement de l'année devrait être fixe et invariable, et que la fondation de la République ne l'est pas, puisqu'elle est déjà retardée de 2 jours. Les mois lui paraissent mieux nommés que les anciens ; enfin il finit par établir le commencement des quatre saisons à la mi-février, au 20 mai, au 15 août et au 23 novembre.

Dans un *Mémoire sur la musique*, le citoyen Tarlier a examiné de quelle considération elle jouissait chez les anciens, quel était son emploi chez eux, et à qui ils en attribuent l'invention. Après avoir fait l'énumération des prodiges opérés par la musique, retracé l'influence qu'elle peut avoir sur le caractère et sur les sensations de l'homme, l'auteur envisage la musique comme l'art le plus utile à la tranquillité des Etats. La musique, dit-il, épure les mœurs, calme les passions, soulage la misère, tempère les feux de la jeunesse, éclaire, ennoblit, élève l'esprit. Ce mémoire est terminé par une foule de citations sur les effets singuliers de la musique, parmi lesquels le citoyen Tarlier n'a pas omis le fameux *Rans des Vaches*, cet air si chéri des Suisses qu'il fut défen-

du, sous peine de mort, de le jouer dans les troupes, parce qu'il excitait les soldats à la désertion, en leur inspirant le désir de revoir leur pays.

Le citoyen LOEULIET a lu plusieurs fragments d'un ouvrage intitulé *Code social universel.* Comme il se propose de le livrer sous peu à l'impression, et que d'ailleurs il en a donné l'analyse dans la dernière séance publique, je me dispenserai de m'étendre sur ce sujet.

Le citoyen HÉCART, *jeune*, a envoyé un mémoire intitulé : *Parallèle du siècle de Louis XIV et du XVIIIe siècle*, considéré sous le rapport des Sciences et des Arts. Après avoir donné dans son exorde une grande idée du sujet qu'il va traiter, il examine ces deux périodes fameuses sous le rapport de la logique, de la Métaphysique, de la Morale, etc. Il passe successivement en revue tous les Arts et toutes les Sciences. Ses conclusions sont que le XVIIIe siècle l'emporte sur le précédent sous le rapport des Sciences naturelles, et particulièrement de la Physique et de la Chimie ; sous celui de la politique et de la Bibliographie. Il laisse indécise la question sur la préférence à donner à l'un et à l'autre, sous le rapport de la Musique, de la Peinture, de la Poésie, des Arts Mécaniques, de l'Architecture civile et Militaire, de l'Eloquence, de la Logique et de la Grammaire, ou plutôt sous ces divers aspects, il penche plutôt vers le XVIIe siècle que vers celui qui le suivit.

Le citoyen ALBERT FOUQUAY a lu une *Scène dramatique* de sa composition. Melton est accusé d'avoir assassiné un Percepteur ; les preuves paraissent

incontestables, sa justification ne peut les affaiblir. Déjà onze des Jurés le déclaraient coupable. Un seul fut d'un avis contraire. Ne pouvant ramener ses collègues à son opinion, il fut contraint d'avouer qu'il était lui-même coupable du crime dont on accusait Melton, et qu'il avait tout fait pour être inscrit sur la liste des Jurés, afin de sauver, s'il était possible, sans se découvrir, les jours de l'innocente victime qu'on allait immoler.

Le citoyen Lœuliet a lu un *Discours sur les moyens d'accélérer le progrès des Sciences et des Arts*. Après avoir considéré les Sciences et les Arts par eux-mêmes, il les examine relativement aux hommes qui doivent les apprendre et enfin relativement à ceux qui doivent les pratiquer. Il établit deux buts communs, l'ordre naturel et l'ordre social, vers lesquels ils doivent tendre pour que leurs progrès soient certains.

Le citoyen Siloy a communiqué un *Eloge historique de Bayard*. Les surnoms dont il fut honoré par son siècle, forment les divisions de cet éloge. L'auteur le considère d'abord comme le Chevalier *sans peur*, ou relativement à ses qualités militaires ; il le suit sur les champs de bataille et aux sièges nombreux où il se trouva, et termine sa première partie en représentant son héros blessé à Biagrasso, placé au pied d'un arbre, la face tournée vers l'ennemi, et combattant encore des *yeux*. C'est là qu'il contemple le vainqueur de Fornoue et de Carigliono, le protecteur de Ferrare et le libérateur de Mézières. Dans la seconde partie, il le considère comme le Chevalier

sans reproche, ou relativement à ses vertus morales, et il montre que toute sa vie fut une image de désintéressement le plus pûr, de la fidélité la plus inviolable, de la probité la plus sévère et de la modération la plus sublime.

Le citoyen LAMBIEZ a lu le *Discours préliminaire d'une Histoire des Gallo-Belges*, qu'il a dessein de publier. Il a exposé le plan qu'il s'est tracé et la marche qu'il compte suivre.

Le citoyen DE WAVRECHIN a lu un ouvrage en prose et en vers, intitulé *Quelques journées passées près d'elle*.

Plusieurs pièces de vers ont été lues à la Société en différens temps. Il est impossible de les analyser, bien moins encore puis-je en citer quelques morceaux. Ce serait diminuer de leur prix, sans les faire connaître. Nous en sommes redevables aux citoyens DELALANDE, SILVY, THELLIER, SAMSON MICHEL, DE WAVRECHIN, ADVENIER-FONTENILLE, DELTIL et LIÉGEARD, ainé. (*)

Quelques-unes seront lues dans cette séance.

(*) Le citoyen DELALANDE a donné :
L'Eloge de l'Huître.
L'Amour et l'Hymen réconciliés, conte adressé aux Demoiselles.
Le citoyen SILVY :
L'Art d'être heureux, ode
Le Faquir et le Mage, fable.
Epître Erotique.
L'Abeille, traduction de Métastase.
Le citoyen THELLIER :
Les Aîles de l'Amour, fable.
Bouquet à mon Amie.
Le Printemps
Le citoyen SAMSON MICHEL :
A Bonaparte, sur son invisibilité, ode.

OUVRAGES IMPRIMES

adressés à la Société par différens Membres.

Pyrétologie *méthodique* de Seille, médecin du roi de Prusse, traduite du latin par le citoyen Nauche.

Nouvelles Recherches sur les rétentions d'urine par le rétrécissement organique de l'urèthre, par le même.

Essai sur les attractions moléculaires, par le citoyen Samson Michel.

Annuaires du département du Nord, pour les années XI et XII, par le citoyen Bottin.

Recherches sur les causes qui développent l'électricité dans les appareils galvaniques, par le citoyen Gautherot, Physicien à Paris. (*).

Le citoyen de Wavrechin :
Epître aux Dames.
Romance Marotique.
Epigramme imitée de Goldsmith.
Fragment sur la ville
Deux Epîtres à Laure.
Portrait de Sophie.
Le citoyen Advenier-Fontenille :
A la Rose, pièce de vers.
Monsieur va bien, conte.
Le citoyen Deltil, jeune :
Baisers.
Demain
Séparation.
Craintes.
A M. Charles Caudron, en lui envoyant de la flanelle.
Le citoyen Hécart, jeune.
Epître avec des Commentaires à la manière des Journalistes.
Le citoyen Liégeard, aîné :
Les Narcisses et les Jonquilles ou la Vierge d'Anvers, conte presque historique.

(*) La Société déplore la perte de ce savant Correspondant, décédé en vendémiaire dernier.

Moyens d'amélioration et de restauration, proposés au gouvernement et aux habitans des colonies, par le citoyen CHARPENTIER-COSSIGNY.

Essai sur les rapports et la distribution des parties du Code civil, par le citoyen LENGLET.

Dissertation concernant les effets de la musique, considérés comme moyen curatif, par BENOIT MOJON.

Précis succint des principaux phénomènes galvaniques, par le docteur CASSIUS.

Essai sur les moyens d'anéantir la contagion variolique, par le même.

Dissertation sur les furies, traduite de l'allemand par le citoyen WINCKLER.

Notice sur les Grecs modernes, par le même.

Observations sur les établissements de bienfaisance de Strasbourg, par le même.

Dissertation sur l'effort considéré dans son influence générale sur la vie, par le docteur HALDAT.

Recherches chimiques sur l'encre, son altérabilité, les causes de cette altérabilité et les moyens d'y remédier, par le même

Dissertation sur les colonies Gomériennes, Troyennes, Nerviennes, Romaines et Françaises, répandues dans les Pays-Bas, par le citoyen LAMBIEZ.

Dissertation sur les gouvernemens établis par les Romains dans la Belgique, par le même.

Dissertation sur les Assemblées nationales tenues dans la Belgique, par le même.

Dissertation sur la théorie des fièvres et le traitement des intermittentes, par le docteur WORBE.

Portrait du Moraliste, avec une traduction d'un fragment de Métastase, par le citoyen Maudru.

Dissertartion sur un nouveau mode de pansement, et quelques moyens mécaniques applicables dans certains cas au traitement des plaies d'armes à feu, par le citoyen Dudaujon.

Leçons d'Histoire prononcées à l'école normale de Paris, par le citoyen Volney.

Dubitationes de Hippocratis vita, patria, genealogia forsan Mythologicis ; et de quibusdam ejus libris multo antiquioribus quam vulgo creditur, dissertation medico-historica, auctore, J. B. J. Boulet.

De la Taupe, de ses mœurs, de ses habitudes et des moyens de la détruire par Ant. Alex. Cadet de Vaux.

Un anonyme a envoyé un Mémoire manuscrit sur l'*Imperméabilité du verre au fluide électrique*.

Plusieurs autres ouvrages ont été annoncés, mais ils ne sont pas encore parvenus.

La Société a entendu avec un vif intérêt les rapports qui lui ont été faits sur la plupart des ouvrages qui lui ont été adressés, et elle continuera de s'occuper de ceux que la multiplicité de ses travaux. ne lui a pas permis d'examiner encore.

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIETE

Delalande, inspecteur des Domaines. *Président.*

Moucheron, vérificateur des Poids et Mesures. *Secrétaire-Général.*

LEBRETON, chirurgien-major au 8e d'Artillerie à pied, *Censeur.*

COLLET, receveur de l'Enregistrement, *Trésorier.*

POTIEZ, employé à la Préfecture, *Econome.*

DUQUESNE (Louis), propriétaire, *Archiviste-bibliothécaire.*

THELLIER, propriétaire, *Secrétaire de correspondance.*

MEMBRES RESIDANS

BACHELET, propriétaire.
BAIL, employé à la Préfecture.
BECQUET, propriétaire.
BELGAMBE, mécanicien.
BOTTIN, Secrét. général de la Préfecture du Nord.
BROUX, orfèvre.
CHARTIER, directeur de la Verrerie.
DELEGORGUE, jurisconsulte.
DELSAUX, juge au tribunal d'appel.
DEMONTEVILLE, homme de loi, bibliot. de la Ville.
DEROO, pharmacien.
DESHAYES, docteur en chirurgie et accouchement.
DESLYONS, officier au 8e d'Artillerie.
DE WAVRECHIN fils, propriétaire.
DOUDAN, juge au tribunal criminel.
FOUQUET, chef de bureau à la Préfecture.
FOUQUAY, directeur d'une école secondaire.
GOUVION, docteur en chirurgie au lycée.
HOUZÉ, contrôleur des octrois.
LECOMTE, professeur de musique.
LENGLET, vice-président au Tribunal d'appel.

Liégeard, jeune, professeur de chimie et physique au lycée.
Loeuliet, homme de loi.
Lorthioit, négociant.
Marchal, chef de bureau à la Préfecture.
Mauroy, capitaine commandant du Génie.
Michel (Samson), comm. du gouv. près le Tribunal d'Appel.
Michel (Ferdinand), juge suppl. au Trib. criminel.
Percelat, proviseur du lycée.
Plouvain, juge suppléant au tribunal criminel.
Ramon, propriétaire.
Reytier, professeur de chirurgie.
Silvy, homme de loi.
Sirodot, quartier-m. trésorier au 1er bataillon des pontonniers.
Tarlier, libraire.
Vandier, docteur en médecine.

ASSOCIES-LIBRES

(Pour être Associé-libre, il faut être Membre d'une société littéraire quelconque).

Abboville, Sénateur.
Abrial, Sénateur.
Aldini, Physicien à Bologne (Rep. Italienne).
Batt, docteur en médecine.
Batt, docteur en médecine à Gênes.
Bonnet, docteur en médecine à Paris.
Boulet, docteur en médecine à Lille.
Brugnatelli, chimiste à Milan.

Cadet de Vaux, chimiste à Montmorency près Paris.

Caillot, professeur à l'école de médecine à Strasbourg.

Carradori, chimiste à Florence.

Cassius, docteur en médecine à Aubusson.

Charpentier-Cossigny, naturaliste à Paris.

Chompré, physicien à Paris.

Chouffourd, Secrétaire général de Préfecture à Blois.

Crell, chimiste à Helmstadt.

Damécourt, jeune, physicien à Paris.

Dedelay-Dagier, Sénateur.

Delambre, astronome, secrétaire de la 1re classe de l'Institut.

Drapiér, pharmacien à Lille.

Ducolombier, inspecteur des domaines à Cambray

Dudanjon, médecin du 2e Consul à Paris.

Dumas (Mathieu), conseiller d'Etat.

Dumas, professeur de médecine à Montpellier.

Duplessis, naturaliste à Paris.

Elleviou, chirurgien en chef des hospices de Rennes.

Ferry, pharmacien à Paris.

Foureau-Beauregard, docteur en médecine à Paris.

Godine, ainé, directeur adjoint à l'école vétérinaire à Alfort (Seine).

Guyton-Morveau, membre de l'Institut à Paris.

Haldat, docteur en médecine à Nancy.

Hécart, Secrétaire de la Mairie à Valenciennes.

HEILMANN, professeur de morale à l'Institut des Aveugles à Paris.

HENIN, physicien à Saint-Domingue.

HUFELAND, médecin à Berlin.

JABLONOWSKY (le prince), physicien à Vilna.

JUDAS, pharmacien à Lille.

JULIO, physicien à Turin.

KELLY, médecin à Edimbourg.

KHITROW (le général), à Pétersbourg.

KIRWAN, chimiste à Dublin.

LABORDERIE, médecin à Tulle.

LAMBERT, directeur des poudres et salpêtres à Lille.

LAMARTILLIÈRE, Sénateur.

LAPOYPE, général à Saint-Domingue.

LAROCHEFOUCAULT, ministre plénipotentiaire à Dresde.

LAFON, chrirurgien à Paris.

LEDRU, médecin à Paris.

LEGALLOIS, médecin à Paris.

MAYNE-BIRON, homme de lettres à Bergerac.

MARTENS, médecin à Leipsick.

MAUDRU, homme de lettres à Paris.

MIRBEL, professeur de botanique au Prytanée à Paris.

MICHELET, médecin à Guéret.

MOJON, *aîné*, médecin à Gênes.

MOJON, *jeune*, médecin à Gênes.

MONGIARDINI, médecin à Gênes.

MOSCATI, médecin à Milan.

Mycieslsky (le comte), physicien à Posna (Russie polonaise).

Nauche, médecin à Paris.

Nicholson, chimiste à Londres.

Pajot-de-Laforet, médecin à Paris.

Paroisse, chirurgien à Paris.

Porcher, sénateur.

Pfingstein, physicien à Kiel (Holstein).

Priestley, chimiste à Philadelphie.

Reinhard, ministre plénipotentiaire à Hambourg.

Riffez, chimiste à Jena (Saxe).

Seguin, chimiste à Jouy, près Paris.

Testelin, physicien à Lille.

Thibaut, médecin à Dunkerque.

Tourdes, professeur à l'école de Médecine à Strasbourg.

Trachez, chirurgien à Lille.

Vassalli-Eandi, physicien à Turin.

Van-Marum, physicien à Harlem.

Van-Mons, chimiste à Bruxelles.

Volney, Sénateur.

Winckler, antiquaire de la bibliothèque nationale à Paris.

Worbe, docteur en médecine à Roanne.

CORRESPONDANS

Advenier-Fontenille, officier du Génie à Valenciennes.

Barbey, ex-officier du Génie à Aire.

Blondel-de-Beauregard, propriétaire à Bruxelles.

BONVIÉ, directeur de la fonderie à Saint-Saulve, près Valenciennes.

CRINON-LARGILLIÈRE, pharmacien à Landrecies.

DELTIL, *jeune*, Secrétaire de la Mairie à Nord-Libre.

DELTIL, *aîné*, professeur de langues à Rochester.

DURUT, desservant à Bouvignies.

FAGOIS, docteur en médecine à Ségur (Corrèze).

GIGAULT, ex-officier du Génie.

HAREL, capitaine du recrutement à Hazebrouck.

HÉCART aîné, à Valenciennes.

LAMBIEZ, antiquaire à Bavay.

LEPLUS, architecte à Lille.

LIÉGEARD, aîné, chef du secrétariat à la Préfecture de Gand.

SAINT-LÉGER, capitaine du Génie à Saint-Quentin.

TOUROUDE, officier au 7e régiment d'Artillerie.

De l'atelier typographique DEREGNAUCOURT

Imprimeur de la Société, rue St-Jacques, à DOUAY

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES ET ARTS
du Département du Nord
séant à DOUAI

Tenue le 24 Juillet 1806, au local des ci-devant Capucins, lieu ordinaire de ses séances



DOUAI
de l'imprimerie de DEREGNAUCOURT
Imprimeur de la Société, rue St-Jacques

PREMIERE SEANCE PUBLIQUE

du 24 Juillet 1806

M. TARANGET, *Président.*
M. MICHEL, *Vice-Président.*
MM. LIÉGEARD et THOMASSIN, *Secrétaires.*

Discours du Président.

Le président ouvre la séance, par un discours dans lequel il expose rapidement l'histoire de l'établissement de la Société d'Agriculture du Nord. Les premiers instans de la Société offrent tout à la fois les efforts estimables de ses fondateurs, et les obstacles qu'ils eurent à reprocher à des circonstances impérieuses mais dont l'influence semblait vouloir refroidir le courage et l'émulation. La Société, successivement forte de nouveaux Membres, a constamment lutté contre cette influence ; et pour acquérir de nouveaux moyens d'activité et de zèle, elle s'est empressée d'appeler quelques collègues en s'unissant à une autre Société qui, depuis quelques années, cultivait les Sciences et les Arts, et qui hâtait par tous ses vœux une réunion qui devait tourner au profit des connaissances utiles.

A cette époque, le sort de la Société jusqu'alors éventuel et précaire, fut irrévocablement fixé. Elle obtint un azile et un terrein assez vaste, pour faire des essais et tenter des cultures.

« Cette enceinte (dit l'orateur), qui ne présentait
« encore à l'entrée de cette année que des ruines

« décourageantes et tristes, ce terrein qui l'entoure
« et qui n'était destiné qu'à devenir un terrain vague,
« a reçu, tout-à-coup des formes et de l'éclat ; et
« chaque pas imprimé sur cette terre délaissée an-
« nonce que nous avons du moins réussi à lui donner
« une destination productive ». « Ainsi, (ajoute l'ora-
« teur) ainsi s'élève pour les âges futurs, un établis-
« sement qui présente encore quelques lacunes, et
« quelques vides ; mais si quelque observateur rigo-
« riste les exagérait, ou si même il les appercevait,
« c'est qu'il feindrait d'ignorer que les institutions
« publiques ont aussi leur enfance et que c'est de la
« main du temps qu'elles attendent comme l'enfance,
« le développement des formes et les brillantes pré-
« rogatives de la virilité. »

A cette occasion, l'orateur rappelle l'arrêté de M. Dieudonné à qui la Société est redevable du local et du jardin qu'elle occupe, et il se détourne un instant vers sa tombe, pour y déposer, au nom de la Société, le tribut de sa reconnaissance.

Pour se soulager des regrets qu'il vient d'exprimer, il ramène ses regards vers l'Administrateur qui remplace M. Dieudonné. Il était décidé (dit-il), que la Société réparerait cette perte et que la même bienfaisance continuerait à seconder ses vues. Un nom cher à la Gloire, cher aux Sciences et à l'Administration, un nom gravé, depuis longtemps par le burin de l'immortalité dans ces archives de l'esprit humain, que la philosophie a rédigées pour l'honneur de la France et pour l'instruction des siècles, se trouve inscrit aujourd'hui parmi nous, avec la

désignation qui convenait aux fonctions et aux titres littéraires du chef actuel de l'Administration ; à côté de ce nom dont l'inscription est pour la Société une véritable conquête et un trophée, se trouvent consignés les ouvrages avec lesquels il a cru devoir marquer sa place, quand sa place était fixée d'avance, par tous les suffrages qui l'attendaient.

L'orateur entre ensuite dans tous les détails relatifs aux nombreux objets que la Société embrasse dans ses recherches et méditations. Quelque parfaite que soit la culture dans le département du Nord, la routine n'a-t-elle point sa part dans quelques procédés ? et la routine peut-elle s'offenser qu'on cherche à l'éclairer et à lui offrir de nouveaux apperçus. Bientôt sortant du cercle de l'agronomie, il peint la Société toujours jalouse de s'emparer de toutes les Sciences diverses avec l'agriculture, et en révèle en quelque sorte, tous les degrés de la parenté. Le domaine des Sciences lui appartient donc tout entier ; et déjà la Société y a fait quelques excursions honorables. Mais ne pourra-t-elle pas aussi se permettre la culture des Arts ? Oui, sans doute. Et si l'imagination, cette aimable magicienne qui colore tout ce qu'elle touche, qui embellit tout ce qu'elle conçoit, et dont la baguette, féconde en prodiges, bâtit des palais à la place des déserts ; si, dis-je, l'imagination s'avance à son tour pour jetter, d'espace en espace, sur ces routes difficiles, le prestige de ses conceptions, et les fleurs dont toujours elle est parée, cette excursion trouvera grâce, sans doute, et ce délassement même paraîtra mérité.

L'orateur termine son discours par l'examen des avantages que présentent les réunions d'hommes éclairés et associés par les mêmes goûts et les mêmes vues.

Si la Société entre les hommes (dit-il) se forme par la communication des idées et des sentiments, les Sciences aussi ne peuvent se perfectionner et s'agrandir que par cette communication. La parole, ce don réservé à l'homme seul, parce qu'il est seul de son espèce ; la parole ce divin privilège de sa nature, ce pinceau de son esprit, cette image de ces opérations, cet interprète de son cœur, n'obtient ces véritables triomphes que dans ces réunions ou tout l'excite et l'encourage. Alors, elle peut devenir toute puissante parce qu'elle peut traduire sur le champ des inspirations soudaines, des affections vives, des idées profondes qu'on ne retrouvera pas dans la solitude ou qui y meurent faute de moyens de transmission ; et quel sujet est plus digne que la nature vivante, d'exercer dans l'homme ce don d'exprimer ce qu'il sait et ce qu'il sent ? Où l'homme ira-t-il chercher des sentiments plus variés, des affections plus pures et plus grandes, des jouissances plus vraies ? Où se sauvera-t-il plus sûrement du tourbillon des Sociétés, des passions qui les agitent, des intérêts qui les divisent, et trop souvent des haines qui les troublent.

Si l'utile plaît à ses goûts, l'utile est partout sur ses traces, car la nature en est la source ; si le bonheur de ses semblables plait à son cœur, son cœur appercevra partout des moyens de prospé-

rité. Son imagination a-t-elle besoin de tableaux qui la captivent, quelle scène immense autour de lui où les objets se disputent à l'envi la préférence de son choix ! Dirais-je ce que les mœurs peuvent gagner à ce genre d'instruction, semée partout dans le domaine de la nature ? L'orateur romain répondra à cette question. La Vie champêtre (disait-il en défendant Roscius) apprend aux hommes l'économie, la régularité et la justice, c'est cette même pensée, qu'un poète, aujourd'hui l'honneur des Muses françaises, a traduit dans ce beau vers :

Qui sait aimer les champs, sait aimer la Vertu.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIETE

Depuis le 22 Mars 1805

M. LIÉGEARD, *secrétaire.*

Voici, Messieurs, le résumé général de vos travaux, à partir de l'époque heureuse où les deux Sociétés libérales existantes dans cette ville depuis quelques années se sont réunies sous le titre de Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord .

M. WINCKLER, employé au bureau du Cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale à Paris vous a adressé un *Extrait de son voyage dans le Midi de la France*, pour y observer les monuments anciens et modernes ; cet ouvrage curieux apprend comment il faut observer, pour voyager avec fruit.

M. DESMOUTIERS a présenté un *Mémoire qui a pour objet l'amélioration de l'agriculture dans trois arrondissements de ce département.* M. Thomassin a été chargé de faire un résumé analytique de cet ouvrage important, afin de mettre la Société à portée d'utiliser les vues précieuses qu'il renferme.

M. LIÉGEARD, d'Audenarde, a fait passer à la Société quelques *pièces de vers échappées de son portefeuille* savoir : l'Aveugle en bonne humeur ; épître à mon ami G. sur la mort de son épouse, et Lysis, églogue imitée de la 10ᵉ de Virgile. La première

est un morceau de poésie légère, versifiée avec ce tact fin et délicat qui le distingue ; les deux autres d'un genre plus sérieux sont écrites avec beaucoup de grâce et respirent la morale la plus douce et la plus pure.

M. Delegorgue a signalé à l'assemblée un *insecte qui ravage les blés après la récolte du colzat ;* M^r son fils aîné, votre Membre correspondant, vous a adressé un mémoire à ce sujet intitulé : *Observations et recherches sur le ver rongeur du blé.* L'assemblée a résolu d'écrire à tous ses correspondans dans le département du Nord et du Pas-de-Calais, pour obtenir des renseignements plus particuliers sur cet insecte. Vous devez encore à ce laborieux collègue 1° des réflexions sur cette question *L'Emulation est-elle un bon moyen d'Education ;* 2° un *Rapport très étendu offrant la série des réponses de la Commission du Code Rural, chargée de résoudre les questions proposées par le Gouvernement ;* 3° un *Mémoire contenant les motifs de la Commission du Code Rural dans les articles qu'elle a rédigés.* Il sera lu par extrait dans cette séance.

M. Charles de Wavrechin a lu à la Société la suite aux *Journées passées près d'Elle*, ouvrage écrit en prose avec beaucoup de goût, ainsi que deux petites pièces de vers, l'une a pour titre : *Le Portrait du Génie;* l'autre : *le Lever*. L'assemblée a applaudi aux idées ingénieuses qu'elles contiennent. Notre collègue donnera lecture, dans cette séance d'un monologue en vers, imité de l'Anglais et intitulé : *Les dangers de la misère.*

M. Guilmot a fait un *Mémoire très intéressant sur les fabriques anciennes de la ville de Douai* qui doit faire partie des lectures de cette séance publique. Vous devez aussi à cet aimable collaborateur, un ouvrage plein d'érudition intitulé : *Recherches historiques sur la ville de Douai, sa fondation et ses agrandissements.*

M. Vallot, médecin de Dijon, vous a écrit une lettre très intéressante sur la Recherche qu'il a faite de l'insecte qui attaque les fleurs des colzas. Cet insecte appelé vulgairement *puceron* a été signalé aux agriculteurs et la Société a proposé un prix à celui qui indiquerait les moyens de le détruire. Ce naturaliste présente diverses observations d'après lesquelles il arrive à regarder la question comme insoluble.

M. de Neuflieu, ex-officier supérieur du Génie, résidant à Cambrai, a offert à la Société quelques productions agréables, à savoir : *Le solide et le joli ;* conte dans le type familier ; le *grand chien et les roquets ; le cheval et le chien,* fables dans le style plaisant ; et une *Epitre à Emilie*, sur la cure de ses yeux dans le style ironique.

M. Deslyons, officier d'artillerie en ce moment à la Grande Armée, a lu un *fragment d'une lettre en vers de Mme de la Vallière religieuse Carmélite à Louis XIV ;* il y a quatre ans que Mme de la Vallière est dans le cloître lorsqu'elle a écrit cette lettre, et c'est l'époque, peut-être la plus brillante du règne de ce monarque. Ce contraste de situation entre ces

deux célèbres personnages, ajoûte beaucoup d'intérêt à celui qui naît du combat qu'éprouve Mme de la Vallière, flottant entre l'amitié et l'amour, entre la piété religieuse et sa tendresse pour un monarque qui l'avait adorée. Cette épître déjà de longue haleine est écrite avec beaucoup de chaleur et la Société en attend la suite avec impatience. Le même auteur nous a lu l'*Eventail*, jolie pièce de vers imitée de l'Italien.

M. Poincelot, artiste vétérinaire à Cambrai vous a fait passer un *Mémoire* sur les moyens de prévenir la cataracte chez les animaux. Cet ouvrage fort étendu répond aux talents de cet artiste distingué.

M. Bommart a offert à la Société ses observations sur la fabrication des briques dans les environs de Douai et sur leur cuisson au charbon de terre : il est difficile de peindre avec plus de vérité et d'intérêt, le travail intérieur des ateliers ; aucun détail n'est omis, tout est mesuré et calculé avec le plus grand soin, bref, c'est un Mémoire digne de l'Encyclopédie.

Il appartenait à M. le docteur Taranget, votre président, de rédiger la *Topographie et l'Histoire médicale des six arrondissements de ce département*, Ce travail de longue haleine n'est pas encore terminé, les observations précieuses qui y sont rassemblées, les vues profondes qu'il renferme en font un ouvrage de 1er ordre en ce genre. Notre savant collègue a intéressé deux de vos séances par la lecture d'un mémoire sur le seigle ergoté et sur la Gangrène sèche qu'il produit. Ce mémoire, assez étendu, renferme quelques notions préliminaires sur l'histoire naturelle de l'ergot ; l'auteur prouve, d'après des docu-

ments historiques, que l'ergot de seigle est connu au moins depuis le 10e siècle, que toujours cette affection du seigle a produit une maladie spéciale, une gangrène sèche des extrêmités inférieures ; il décrit les symptômes, la marche et le traitement de cette maladie, et il termine par quelques apperçus sur les moyens d'enlever à la panification cette substance redoutable. L'auteur a été invité à faire l'analyse de son mémoire pour être imprimée, afin qu'elle soit adressée principalement aux personnes, qui, par le poste qu'elles occupent, doivent empêcher de récolter et d'employer, de quelque manière que ce soit, un seigle ergoté ; elle sera distribuée dans cette séance.

Une lettre en vers et en prose, adressée à un journaliste à Paris, par le même auteur, vous prouve que tous les styles et les genres d'écrire lui sont également familiers.

M. Hécart, professeur d'histoire naturelle à Valenciennes nous a adressé un manuscrit intitulé : *L'Indicateur minéralogique*. Cet ouvrage qui forme un volume est rempli de recherches curieuses sur la minéralogie.

M. Lœuillet a lu une partie de son ouvrage intitulé : *de la science de l'ordre naturel et de la science de l'ordre moral*, depuis le moment où ces sciences sont totalement ignorées jusqu'à celui où elles sont parfaitement connues, ou discours préliminaires des sciences de l'ordre naturel et de l'ordre social.

M. Maizière a traité cette question d'*Architecture hydraulique* ; une vanne ou porte d'écluse formée par des madriers verticaux étant soutenue par der-

rière à l'aide de six pièces de bois horizontales qui forment cinq compartiments, déterminer les positions des entre-toises les plus convenables pour la solidité et l'économie. L'orateur a joint à son travail, le détail des calculs. L'utilité de ce mémoire a décidé l'assemblée à envoyer une copie à M. l'Ingénieur en chef du département.

M. Plouvain a lu une *notice sur M. de Pommereul ancien gouverneur de la ville de Douai et du fort de Scarpe* relative aux actes de bienfaisance qu'il exerce et aux fondations qu'il fit aux habitans de cette ville et de son université. Cet infatigable collaborateur vous a lu une seconde *notice sur M. de Pollinchove, 1er président du parlement des Flandres* ; les vertus de ce magistrat, la modestie, la description de son mausolée et le texte de son épitaphe font l'objet de cette intéressante notice. Nous devons encore à ses recherches *le journal très circonstanciée du siège de la ville de Douai en* 1710, soutenu par les Français contre les alliés ; ainsi qu'une notice sur *la fonderie de canons* établie en cette ville, et en particulier sur *M. Béranger*, commissaire des fontes de l'artillerie et chevalier de l'ordre du Roy.

M. Mauroy, capitaine du Génie à Saint-Omer vous a fait passer 1° la description d'une machine destinée à épuiser les eaux ; 2° la description d'une machine au dévasement et curement des fossés pleins d'eau et à l'extraction des tourbes ; 3° la description d'une nouvelle épure pour construire une voûte, partie en plein cintre et partie en plate bande, capable de résister à une charge considérable. Il vous a envoyé

depuis les dessins y relatifs et vous avez chargé une commission de vous faire un rapport à ce sujet.

M. Lenglet a lu, en plusieurs séances, un mémoire intitulé : *Vues nouvelles sur les Révolutions physiques du Globe.*

Les naturalistes ont cru appercevoir les vestiges de l'état primitif du Globe et de ses divers changements dans la multitude des observations faites jusqu'à ce jour, tant dans l'intérieur qu'à la surface de la terre ; ils ont basé là-dessus des systèmes que l'auteur développe. Voilà l'objet de sa première partie ; dans la seconde l'auteur adopte l'hypothèse que les révolutions arrivées sur notre planète sont dues au déplacement de la masse des eaux de la mer, soit qu'il ait eu lieu simultanément ou par parties, d'une manière brusque ou lente, accidentelle ou périodique; il croit pouvoir l'expliquer par les faits géologiques et astronomiques les mieux constatés. Cette théorie extrêmement intéressante appartient tout entière à M. Lenglet. En général, cet ouvrage important est le résultat d'un grand nombre de recherches et de longues méditations.

M. Michel vous a lu un conte intitulé : *Le Charlatan*, remarquable par l'originalité de plusieurs des situations qui y sont dépeintes, par des détails comiques et par une allusion à certain jongleur qui est venu vendre de la mémoire en cette ville, sous le titre de mnémonique ; allusion bien soutenue et qui fait l'intérêt principale de cette pièce de vers. *Le Singe et le Puits,* est une fable fort ingénieuse sortie

de la même plume, dont l'auteur doit vous donner lecture.

M. DESHAYES a payé son tribut à la Société en vous offrant sa *Nosologie* ou tableau raisonné des maladies chirurgicales.

M. VANDIER médecin à la Grande Armée, n'a point laissé reposer sa muse, malgré ses fatigues ; et les exploits à jamais mémorables de la Grande Armée ont animé sa verve. Il nous a adressé de Vienne en Autriche un *poëme latin sur la bataille d'Austerlitz*, avec la traduction en vers français. La Société a décidé qu'il serait donné lecture de ce morceau dans cette séance.

M. SILVY, homme de loi à Lille a enrichi vos archives d'un recueil manuscrit contenant :

1° La traduction d'*Il re pastore de Metastase*, avec le texte italien à côté les ariettes traduites en vers français pour être chantées.

2° *Le Parnasse mystifié* ou nouvelle origine des couronnes académiques, apologue ;

3° *La Chatte devenue mère* ou les animaux à la cour, apologue ;

4° *l'éloge d'un quaker français* par un quaker allemand, traduction libre.

Enfin vous avez recueilli avec bienveillance deux mémoires que j'ai eu l'honneur de vous présenter ; l'un est *l'examen chimique de l'air, de l'eau et de la terre des fosses de Fresnes* dans l'intention d'y reconnaître les causes qui auraient pu nuire à la santé des ouvriers qui sont tombés malades pour avoir travaillé dans ces fosses.

L'autre est un rapport sur le *Rouissage*, fait au nom d'une commission chargée de vous présenter son opinion sur les changements à apporter dans le placement des routoirs et dans le mode de rouissage actuellement en usage, changements proposés par feu M. Dieudonné, préfet de ce département dans la lettre du 18 vendémiaire an 13 adressée à M. Drapier Ingénieur en chef et à M. Masclet, notre Sous-Préfet. Vous avez envoyé le premier de ces mémoires à la Compagnie d'Anzin qu'il intéressait et le second à feu M. le Préfet qui l'a reçu avec bonté et vous a invité à lui payer le tribut de vos lumières.

Un particulier recommandable de cette ville, M. Péru, vous a soumis au sujet du *rouissage* la question de savoir si ce genre de fermentation putride peut altérer les herbes des prairies ? car l'expérience a prouvé que plusieurs bestiaux ont été malades pour s'en être nourris. Vous avez renvoyé le mémoire contenant cette question et les faits à l'appui à l'examen de votre commission de rouissage.

Je passe aux ouvrages imprimés, brochures et feuilles périodiques que vous avez reçus et des sociétés qui vous sont affiliées. Ici, Messieurs, la moisson n'est pas moins riche, et pour abréger ce compte-rendu je me bornerai à une simple récapitulation.

M. Masclet, vous a envoyé son projet de la filature de coton aujourd'hui établie dans cette ville pour y réveiller et vivifier l'industrie. L'Athénée de Gers vous a adressé le recueil de ses travaux pendant le

2e semestre de l'an 12. LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE vous a fait passer périodiquement ses bulletins ; et les recherches précieuses, découvertes, etc., relatives aux Arts qu'ils renferment vous ont déterminés à nommer une Commission chargée de vous représenter en extrait ce qui serait le plus digne de fixer votre attention pour l'utilité de ce département. Vous avez reçu de M. LAMBERT, commissaire en chef des Poudres et Salpêtres à Lille, le 1er volume de ses tableaux méthodiques de chimie, présentant l'état actuel de cette science, d'après les meilleurs auteurs. M. DRAPIER, pharmacien à Lille, a fait imprimer, d'après les conseils du célèbre minéralogiste HAUY, le tableau analytique des minéraux qu'il n'avait d'abord composé que pour son usage et vous en a adressé un exemplaire.

M. FAREZ, de Cambrai, Membre du Corps législatif, vous a fait passer le programme de la fête de Cambrai, qu'il a rédigé, ainsi que le rapport de la Société d'Emulation de la même ville, qu'il a fait en sa qualité de secrétaire perpétuel. Vous avez reçu le *procès-verbal de la séance publique que la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Bas-Rhin*, a tenu le 28 germinal an 13, ainsi que le *programme des prix proposés par la Société impériale d'Agriculture du département de la Seine*. La *Feuille villageoise de l'Aveyron*, ouvrage périodique publié par la Société d'Agriculture de ce département vous parvient régulièrement tous les mois ; c'est un don que vous fait cette société. M. BOTTIN, Secrétaire général de la Préfecture du département

du Nord, vous a fait hommage de son annuaire artistique pour l'an 1806. M. HALDAT, docteur en médecine et Secrétaire de la Société académique des lettres et Arts de Nanci, vous a adressé le précis des travaux de cette Société pendant l'an 13 ; il y a joint un exemplaire de ses recherches chimiques sur l'encre. La SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE, vous a envoyé le *rapport de ses expériences agricoles* faites en l'an 12, un *recueil de mémoires* lues à la séance publique du 20 prairial an 13, et une brochure intitulée : *Expériences sur les vaccinations des bêtes à laine et sur le claveau* par M. Voisin, l'un de ses membres, chirurgien de l'hospice civil de Versailles. M. LIÉGEARD *aîné* vous a fait hommage de *l'annuaire poétique de Gand, pour l'an* 14, dont il est un des coopérateurs. M. le législateur DUMOLARD vous a adressé un exemplaire du *rapport qu'il a fait à l'ouverture de l'assemblée du Conseil de son arrondissement*, en sa qualité de Sous-Préfet de Cambrai. M. RÉTIER, d'Auby, médecin, vous a envoyé de Paris un *essai sur les phénomènes de la puberté chez les femmes et sur les maladies que diverses dispositions acquises peuvent déterminer à cette époque de la vie ;* ç'a été le sujet de l'acte public que notre collègue a soutenu aux écoles de médecine de Paris.

M. MOJON, docteur en médecine à Genève, vous a fait passer son ouvrage intitulé : *Leggi fisiologiche*, brochure in-8°. Vous avez reçu *les* 75e *et* 76e *séances de l'Athénée des Arts de Paris*, recueil fort agréable par sa variété et fort instructif par son objet.

M. Michel vous a offert, au nom de M. Hennet, son ami, commissaire impérial au cadastre de France et membre de la Légion d'Honneur, un ouvrage en deux volumes in-12° qui a pour titre : *Poétique anglaise ;* cet ouvrage ne fait que de paraître et déjà les journaux en parlent avec éloge. Enfin M. le Général, préfet de ce département que vous avez admis dans votre sein en qualité de Membre honoraire vous a fait passer plusieurs ouvrages dont voici les titres : 1° *Vues générales sur l'Italie, Malte, etc., dans leurs rapports politiques avec la République Française, et sur les limites de la France à la rive droite du Rhin, suivies d'un mémoire sur les beaux arts et sur les institutions propres à les faire fleurir.* 2° *Mémoires sur les funérailles et les sépultures, question proposée par le ministère et jugée par l'Institut le* 15 *vendémiaire an* 9. 3° *Discours prononcé le* 18 *brumaire an* 10, *par le Général, préfet d'Indre et Loire dans la solennité de la célébration de la fête pour la paix générale à Tours.* 4° *Discours pour l'inauguration du buste de Descartes à la Haye.* 5° *Discours pour l'inauguration du buste de Bonaparte dans la salle des séances du Conseil Général du département d'Indre et Loire.* 6° *Compte moral de l'administration de ce département depuis la dernière session du Conseil Général jusqu'au* 15 *germinal an* 12. 7° *Compte moral de la même administration depuis le* 15 *germinal an* 12 *jusqu'au* 1er *floréal an* 13. *Discours pour la distribution des prix du collège de Tours.* 9° *Récit de la fête de l'inauguration du buste de l'Empereur à Chinon.* 10° *Première célébration à Tours de la*

fête de la Rosière impériale d'Indre et Loire, instituée par arrêté du Préfet, confirmé par un décret impérial.

M. Taffin vous a offert au nom de la Compagnie des Mines d'Anzin et de Fresnes, une boîte contenant des *schistes empreints de fougères, trouvés à 156 mètres de profondeur et d'autres empreintes de joncs trouvés à 234 mètres*. Ces morceaux de minéralogie ont été renvoyés à votre commission d'Histoire naturelle qui les a classés dans le cabinet d'Histoire naturelle et des antiquités de la ville de Douai.

M. Quivi, votre membre correspondant à Maubeuge, vous a envoyé une botte de poiriers et de pommiers sauvages pour former des arbres en plein vent; ainsi qu'une salamandre fort grosse et très bien conservée dans l'eau-de-vie. Elle a été mise dans l'esprit de vin et déposée au cabinet d'histoire naturelle. M. Thellier, vous a fait hommage d'un livre intitulé : *Notice de l'état ancien et moderne de la province et comté d'Artois*, par M. Bultel, président au conseil provincial et souverain d'Artois, son grand-oncle par alliance ; vous en avez ordonné le dépôt à votre bibliothèque.

Vous vous applaudissez, Messieurs, d'avoir augmenté le faisceau de vos lumières par l'admission de MM. Bérenger, directeur de la fonderie ; Vauvilliers, Ingénieur des Ponts et Chaussées ; de Gricourt *fils*, artiste amateur de peinture et de musique, en qualité de Membres résidens et c'est avec la plus grande satisfaction que vous comptez M. Pommereul, général préfet de ce département, au nombre de vos

Membres honoraires. La réputation dont jouit ce philosophe dans le monde savant avait précédé son arrivée et avait déjà fixé notre vœu.

Son prédécesseur M. DIEUDONNÉ était aussi l'un de vos membres honoraires, vous avez à regretter la perte de cet infatigable administrateur ainsi que celles de MM. D'AOUST et MICHEL, le premier ex-législateur et Membre du Conseil général de ce département, l'un des fondateurs de cette Société, homme très érudit et profondément versé dans l'étude des langues ; le second juge de la Cour Criminelle de ce département joignait à un cœur excellent des connaissances étendues en histoire et surtout dans la botanique et l'entomologie. Je me serais hazardé de jetter quelques fleurs sur leur tombe si deux de mes collègues ne se proposaient de payer à leur égard le dernier tribut de l'intérêt et de l'estime.

Je n'aurais point rempli ma tâche, Messieurs, et le compte que je vous dois serait imparfait si je ne vous parlais du matériel de cet établissement. Votre Commission du jardin botanique composée de MM. FOULON, POTTIEZ et DUQUESNE, a dressé le catalogue des plantes appartenant à la Société par ordre alphabétique ; il a été imprimé et distribué ; elle en prépare un nouveau dans lequel les végétaux seront classés suivant le système de Jussieu. Elle a soumis à votre discussion le plan de ce jardin qui ne présentait auparavant que désordre et confusion et dont la distribution actuelle atteste le bon goût de votre commission. M. FOULON, son Président, va vous faire connaître son état actuel, ainsi que la quantité et le

choix des arbres, arbustes et plantes destinés à l'embellir. C'est au zèle et au soin de ces Sociétaires, ainsi qu'à la protection généreuse de feu M. Dieudonné, préfet de ce département, de M. Masclet, Sous-Préfet de cet arrondissement et de M. le Maire de Douai, que vous devez une serre pour garantir du froid vos plantes exotiques, cette salle de séance et un cabinet de lecture, où votre commission de la bibliothèque, composée de MM. Guilmot, Charles de Wavrechin et Sy, rassemble et met en ordre vos livres et vos archives.

Pour vous, Messieurs, qui venez honorer de votre présence, et par elle augmenter l'intérêt de cette séance publique, je n'ai pu vous intéresser par l'aride nomenclature que je viens de vous lire. J'aurais désiré, comme l'industrieuse abeille, pouvoir vous présenter l'essence de chaque ouvrage en extrayant tour à tour la substance de chacun d'eux ; mais cette entreprise au-dessus de mes forces aurait fait de mon rapport un volume et je sens que j'ai déjà trop abusé de votre complaisance. Au reste, j'aurai rempli l'intention de la Société dans ce rapport, si j'ai pu vous donner une idée exacte de ses travaux et de l'esprit qui l'anime. Son but est de les diriger vers l'amélioration et le perfectionnement de l'Agriculture, des Sciences et des Arts. Elle se fera toujours un plaisir comme un devoir de les soumettre au jugement d'un public aussi sage et aussi éclairé.

M. Delegorgue lit ensuite l'extrait des réflexions qu'il a présentées à la Commission du code rural. Ces réflexions ont pour objet l'utilité de la clôture des

terres et les avantages des hautes futaies. L'auteur parcourt les parties du département du Nord où la clôture en vert est usitée ; il fait connaître les raisons physiques qui paraissent l'avoir introduite et qui doivent en conserver l'usage. Passant aux avantages des plantations, il observe d'abord que le goût paraît en être né avec l'homme et il lui doit survivre ; puis il prouve qu'étant bien appropriées aux terreins elles seront d'un produit constant ; il ajoute quelques notions sur les localités et les espèces d'arbres qui leur conviennent dans ce département. Il finit par invoquer la protection du Gouvernement contre les dégradations que l'égoïsme et l'intérêt tenteraient de commettre au moment du rétablissement des plantations et il propose le moyen d'empêcher le monopole de l'accaparement des jeunes plans, ce qui en augmenterait le prix et découragerait les propriétaires ou même leur rendrait ces plantations impossibles.

M. le Président donne lecture d'une pièce de vers français sur la bataille d'Austerlitz, faite par M. le docteur VANDIER notre Membre correspondant ; ces vers sont la traduction d'une pièce de vers latins du même auteur qui joint à plusieurs autres talents, celui de versifier avec beaucoup de facilité dans les deux langues. Voici le morceau latin :

In insignem Victoriam de exercitu Austro-Russico ipsa die coronationis suæ anniversariô 2° decembris 1805, reportatam à Napoleone Ier Gallorum Imperatore nec non Italiæ Rege.

Ad nova bellator properabat prœlia Gallus,
Impavidique ducis nutu de milite factus
Navita, jam plenas ventis laxabat habenas.
Vidit ut hos pelagi rector, sic talia secum :
« Dissociabilibus nequicquam Jupiter undis,
« Abscidit terras, obices audacia vincit.
« En nova progenies nautarum transnatat œquor
« Divisi nec erunt totâ tellure Britanni.
« Quidquid agant classes, tormentaque, ventus et hostes,
« In via transilient Galli mea regna, suoque
« Et lauros referent et partam sanguine pacem. »
Neptuni voces audit discordia, belli
Ipsa furens signum extollit, regumque ministros.
Urget, et ad nostram feriuntur pacta ruinam ;
Excitat hos terror, prœdae spes excitat illos ;
Spolia diripiunt Aquilae jam nostra rapaces.
Jam Bavarus Princeps patriis è sedidus exul
Ingemit, ultoremque vocat, nec fundit inanes
Questus, perfidiam mox numinis ira sequetur.
NAPOLEON gladios solitus ridere minaces
Invitus currit, rapidus seu fulgur, ad arma
Austriaci fugiunt, nobis dant singula palmas
Prœlia, et arrident populi, miratur et hostis.
Gallicus Austriacos, crebro certamine Cœsar
Vicerat, ultricis generosus et immemor irœ
Pangere perpetuo cupiebat fœdere pacem.
Quum tellus gelido septem subjecta trioni
Victas implevit numeroso milite turmas,
Hostis et oblatum renuit componere fœdus
Ergo necesse fuit rursus concurrere telis,
Vesanasque novâ turmas devincere pugnâ.
Forsitan bic Moravos deberent fingere campos,
Lucus ubi, signisque palus, sed sordida limo (1)
Et tumulis acclive solum collumque superbum

---

(1) Monticule en pain de sucre à gauche de la route de Brünn à Olmutz. On le retrancha et on l'arma. Il servait de point d'appui à la gauche de l'armée. L'Empereur l'appelait le *Santon* Ce mot en égyptien signifie, dit-on, *Montagne*.

Miles adest gressu nives calcare feroci
Suetus hyperboreas, rapidum et qui combibit Istrum.
Stat contra. virtute ducis confisus et armis
Gallicus ; atque acies ambœ jam frontibus horrent
Oppositis ; pugnœ mox classica signa dederunt.
Horrida fulmineo resonant tormenta fragore,
Atque neces utero complectus tristes opaco,
Undique lethiferum vomit, eheu ! machina plumbum.
Pars concussa globis fundit cum sanguine vitam
Concidit aut dirâ gladiorum cuspide, partim
Vincla manent et pars demersa paludibus imis
Interit atque fuga victi fugientibus unâ
Regibus, eripiunt sese ; sed Gallicus instat
Bellator, multumque biberunt arva cruorem.
NAPOLEON vicit, lauris date tempora circum.
Illa dies patriœ fausta bis luce coruscat,
Quamque memor merito cinxit diademate frontem
Gallia, nunc lauro concors victoria cingit.
Plaudite, felices Galli, sperate secundam,
Ipse dabit, Marti rapuit qui fulmina, pacem.

M. Guilmot prend la parole pour lire à l'assemblée son *mémoire sur les manufactures anciennes de la ville de Douai*. Ce collègue très versé dans les antiquités du pays, nous apprend comment est née dans cette ville vers le huitième siècle et comment s'est accrue successivement, l'industrie manufacturière qui éleva jadis cette cité au-dessus de ses voisines, et lui donna une grande supériorité de richesse et de population. Les draps, les couvertures et autres étoffes de laine employaient une multitude de bras à carder, filer, teindre, tisser, etc., et la fabrication avait acquis un point de perfection telle que dans les 12e et 13e siècles tant pour la solidité que pour l'apprêt que les draps de Douai se vendaient en grande quan-

tité en Angleterre, que les marchands de draps avaient soin de mettre sur leurs enseignes : *Fabrique de Douai* et que le 5 mai 1355, le Roi Jean reçut, entre autres présents de la ville, quatre pièces de drap, dont deux noires et deux blanches, d'une beauté extraordinaire. L'auteur de cet intéressant mémoire conclut avec raison de ce qu'il vient d'exposer, que l'établissement de filature de coton qui s'élève en grand au milieu de nous, d'après le plan conçu par l'administrateur recommandable que nous avons l'avantage d'avoir pour Sous-Préfet, doit être une source féconde de prospérité, capable de rendre à cette ville son ancienne splendeur.

M. DE WAVRECHIN fils, donne lecture de son monologue en vers intitulé : *Les dangers de la misère*, imité de l'Anglais. Ce morceau de poésie est aussi agréable par la finesse et la variété des idées que par l'aisance de sa versification.

M. FOULON fait ensuite son *rapport sur la situation du Jardin* en sa qualité de Président de la Commission. Il y expose d'abord les travaux de la Commission pour distribuer le terrein suivant le plan conçu et adopté par la Société. Il indique que dans les deux planches situées au centre elle a classé d'après le système de Jussieu, les plantes annuelles, bisannuelles et vivaces qui croissent ou que l'on cultive le plus ordinairement dans le Nord de la France afin de former une *Flore départementale*. Notre collègue observe à ce sujet qu'il serait à désirer qu'il y eut dans chaque Département une pareille collection, surtout près des lycées, pour l'instruction de la jeunesse.

Parmi les graines envoyées du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, il indique celles qui ont le mieux réussi, telles que le Catalpa de Virginie, l'arbre de Judée, le thuia, le cyprès, l'alizier, le noyer noir d'Amérique, etc. Un parc est rempli des principaux arbres qui croissent dans ce département, un autre est occupé par certains arbres d'ornement, mais la plus grande partie du jardin forme une pépinière d'arbres à fruit de presque toutes les espèces cultivées en ce pays dans l'intention d'y multiplier particulièrement celles qui seront reconnues les meilleures et les plus convenables au sol. Quelques portions de terrein ont été mises en réserve pour y cultiver des plantes utiles et peu connues. M. Foulon parle ensuite des soins que la commission a apportés pour disposer une serre destinée moins à renfermer des plantes qui n'auraient d'autres mérites que d'être rares et curieuses, qu'à conserver celles d'une utilité reconnue, qui croissant naturellement sous une température plus élevée que celle de ce Département, ont besoin d'être abritées, les premières années, étant alors trop délicates pour supporter les froids de nos hivers. Le rapporteur termine par faire observer à la Société que tout ce travail a été fait en six mois, et qu'en conséquence, avant deux ans, le jardin offrira l'ensemble le plus complet de tout ce qui peut intéresser le botaniste voyageur, l'agriculteur éclairé, le jardinier, le pharmacien, l'herboriste, le teinturier et même le savant, qui, s'il ne rencontre pas de quoi s'instruire, aura du moins l'occasion d'y exercer agréablement ses connaissances.

M. MICHEL donne lecture d'une fable fort ingénieuse de sa composition intitulée : *le Singe et le Puits*.

M. THOMASSIN, secrétaire de correspondance, fait un rapport sur les mémoires qui ont été envoyés au concours pour le sujet du prix que la Société doit délivrer dans cette séance publique à celui qui aura le mieux traité la question suivante : *Quelle méthode de propager, élever, nourrir et renfermer les moutons de la race existante dans ce Département, doit être suivie pour obtenir de ces animaux une laine égale en qualité aux meilleures laines fournies par les moutons d'Angleterre ?* Le rapporteur offre d'abord un apperçu des motifs qui ont déterminé la Société à proposer cette question. Dans les 14ᵉ et 15ᵉ siècles, tout le pays formant aujourd'hui les départements du Nord, de la Lys et de l'Escaut, nourrissait de nombreux troupeaux ; de florissantes manufactures en employaient les toisons et fournissaient à toute l'Europe, à l'Angleterre même, des étoffes de laine recherchées pour leur solidité et leur finesse. Dans l'intervalle du 15ᵉ au 18ᵉ siècle, une grande partie de ces manufactures a disparu ; cependant en 1789, les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing fabriquaient encore une quantité considérable d'étoffes de laine de différentes espèces. Il reste à peine aujourd'hui un tiers des métiers qui étaient employés à cette fabrication Le nombre des troupeaux a diminué de plus de moitié, et ceux-ci réunissent moins de bêtes à laine qu'autrefois.

« Si dans l'état actuel des Sociétés (dit notre collè-

« gue) les travaux qui procurent à l'homme le vête-
« ment, ne le cèdent pas en utilité à ceux qui lui
« fournissent la nourriture ; combien n'importe-t-il
« pas de multiplier autour de lui l'animal dont la
« toison l'habille et dont la chair le nourrit. Mais
« lorsque les troupeaux du Département, fourniront
« aux manufactures qui y restent, au lieu des laines
« communes qu'elles emploient actuellement, des
« laines fines et moëlleuses ; les fabriques livreront
« au commerce des étoffes qui réuniront à plus d'é-
« clat, plus de solidité et de souplesse et qui seront
« plus recherchées. Les demandes d'étoffes multi-
« plieront les ateliers et les demandes de laine en-
« courageront l'agriculteur à soigner et accroître
« ses troupeaux. »

C'est dans l'intention de procurer ces avantages au Département du Nord que la Société s'est proposé ce sujet de prix qui n'intéresse pas seulement l'économie rurale, mais qui s'adresse aussi au physicien et au naturaliste, pour leur demander ce qu'ils connaissent du travail de la nature dans la production de la laine sur le corps de l'animal qui la donne.

« En effet (dit le rapporteur) tout est-il connu sur
« la nature et la constitution des bêtes à laine ? L'ob-
« servation a procuré quelques procédés dont l'usa-
« ge substitue graduellement, dans un troupeau à
« des bêtes qui portent une laine rude et grossière,
« des brebis et des béliers vêtus d'une laine plus fine.
« Mais le bélier auquel remonte cette race devenue
« précieuse par la finesse des toisons qu'elle nous

« livre, était hérissé d'une laine raide et dure. Quel-
« le modification opérée dans son tempérament et
« dans celui de sa race, a changé le travail des orga-
« nes producteurs de la laine ? Les influences d'un
« climat plus doux, d'une nourriture plus abondan-
« te ou plus délicate ont-elles amolli, ont-elles forti-
« tifié dans cette race nouvelle la constitution du
« couple qui en fut la souche ? Cette race se rappro-
« che-t-elle de la primitive, ou bien est-ce en per-
« dant de l'agilité et de la vigueur naturelles à celle-
« ci qu'elle se revêt à notre profit d'un poil plus long,
« plus souple, plus onctueux, qui n'est plus du poil,
« mais une production analogue que nous avons
« appelée laine ? Quelles différences, soit dans les
« dimensions, soit dans la configuration, soit dans
« le mode d'assemblage des brins élémentaires ca-
« ractérisent et la laine et le poil ? La laine des
« moutons est plus abondante et meilleure que celle
« des brebis et des béliers ; la beauté de la laine
« est-elle dans le prix de la dégradation de l'animal
« qui la porte ? La solution de cette question importe
« peu sans doute au cultivateur et au fabricant, mais
« elle éclairerait un point délicat de physiologie et
« le naturaliste physicien la désire. »

Le rapporteur, après avoir annoncé que, dans tous les mémoires envoyés au concours, la partie économique et utile de la question, est la seule qui ait été traitée, donne un extrait succinct de ceux de ces mémoires qui ont offert des vues intéressantes ; il fait connaître ensuite par une analyse étendue et raison-

née, le mémoire qui a fixé particulièrement l'attention de la Société et qu'elle a jugé mériter le prix. L'auteur de l'écrit couronné procédant avec méthode recherche d'abord quelle est la race de moutons qui existe dans le Département du Nord. Il reconnaît dans ceux qui forment la majeure partie des troupeaux et qui sont connus généralement sous le nom de *moutons flandrins*, les moutons de la plus haute espèce, laquelle est originaire des Indes. Traitant ensuite des soins à prendre pour perfectionner les générations successives de la race flandrine, il conseille d'employer pour sa propagation les grands béliers flandrins, de préférence aux béliers espagnols. « Pour y parvenir, il « suffira (dit l'auteur du mémoire) d'élever convena- « blement les béliers flandrins, et de n'employer à « l'accouplement que ceux qui auront acquis plus « de perfection de génération en génération. Les bé- « liers deviendront plus beaux et plus robustes ; ils « se couvriront d'une laine plus fine et plus touffue « si l'on prend les précautions suivantes : faire saillir « les brebis vers la mi-octobre afin qu'elles mettent « bas en mars, époque où le grand froid cesse, où « l'herbe renaissante offre à propos un supplément « aux nourritures d'hiver ; réserver pour la propa- « gation les agneaux les plus vigoureux à leur nais- « sance, les faire nourrir par les brebis dont le lait « est le meilleur et le plus abondant ; les sevrer à « l'âge de 5 à 6 mois ; séparer alors les agneaux « des agnelles pour éviter des approchements qui « ne pourraient qu'affaiblir les uns et les autres ; don-

« ner, dans les premiers- mois qui suivent le sevrage,
« des nourritures fortifiantes telles que le sainfoin,
« la luzerne, etc. ; ne présenter à l'accouplement les
« individus, soit mâles, soit femelles, que lorsqu'ils
« ont acquis tout leur développement, c'est-à-dire,
« seulement lorsqu'ils ont atteint leur deuxième an-
« née ; hors le temps de l'accouplement, tenir les
« béliers séparés des brebis ; dans le temps de l'ac-
« couplement borner à vingt ou vingt-cinq
« brebis le nombre de celles qui seront pré-
« sentées à un même bélier. La Société (ajoute le
« rapporteur) a remarqué que l'auteur du mémoire a
« omis d'interdire aux béliers et brebis provenus
« d'un même bélier, l'accouplement soit entre eux,
« soit avec les brebis ou le bélier dont ils sont issus.
« Il n'ignore certainement pas que de ces accou-
« plements naissent des individus qui dégénèrent et
« que l'inceste, des suites duquel les races humaines
« sont préservées par la répugnance morale qui en
« éloigne l'homme, abatardit et dégrade toute race
« qui en provient. Sans doute il a pensé que la néces-
« sité de préserver les troupeaux des effets ruineux
« qui en résultent est un point d'économie rurale suf-
« fisamment connu. » Le mémoire couronné entre
dans les détails des moyens de perfectionner encore
la race flandrine qui peuvent être fournis par une
meilleure manière de nourrir et de renfermer les
troupeaux. Le rapporteur suit l'auteur du mémoire
dans les indications heureuses qu'il y multiplie. Il
transmet les observations de celui-ci sur les effets

avantageux de l'usage des racines et du sel pour la nourriture des moutons, effets constatés par des expériences comparatives faites sous les yeux de l'auteur du mémoire et dont il donne le précis. Il a joint à son ouvrage les plan, coupe et élévation d'une bergerie destinée à clore un troupau de cent bêtes et dont les murs des deux côtés longs, sont à claires voyes dans les deux tiers de leur hauteur. Une description abrégée de la bergerie dont l'auteur a conçu le plan et qu'il doit faire exécuter, l'exposé des motifs d'après lesquels il conclut que dans le Département du Nord, il est avantageux de renfermer les moutons, celui de l'explication qu'il présente de la manière dont les brumes et les pluies froides détériorent la laine des moutons qui y sont exposés, celui enfin des soins qu'il recommande pour la tonte des troupeaux et le lavage des laines, terminent le rapport.

Ce mémoire (dit le rapport en finissant) offre pour chaque point de la question qui était à résoudre, une solution dont l'expérience ou des faits sagement interprétés ont fourni tous les moyens ; il a le mérite d'indiquer avec détail tout ce qu'il convient de pratiquer dans le département du Nord pour améliorer la laine de la race de moutons qui y existe et se fonde sur une saine théorie. L'auteur a développé ses idées avec méthode et clarté ; son style est généralement correct et convenable au sujet traité.

M. le Président se lève et fait connaître à l'assemblée le nom de l'auteur du mémoire couronné qui

avait pour devise : *Pecunia à pecu* ; à cet effet il décachète le billet portant la même devise et proclame le nom de *M. A. Drapier, pharmacien à Lille*, membre correspondant de cette Société. L'assemblée décide que la médaille d'or qui lui est destinée et qui se trouve en ce moment déposée sur le bureau, lui sera envoyée par son président, avec une lettre de félicitation. Le nom de *M. Amand Druon, cultivateur propriétaire à Bécrieux, arrondissement de Cambrai*, ayant mérité une mention honorable, est aussi proclamé par Mr le Président.

M. Liégeard termine la séance par la lecture des sujets de prix proposés pour les années 1807 et 1808.

PREMIERE QUESTION POUR L'ANNEE 1807

Un insecte, connu dans les campagnes sous la dénomination impropre de *Puceron*, a, cette année et plusieurs années précédentes, attaqué et détruit la plupart des fleurs des colzas. *Quel est cet insecte ? Sous quel nom générique et spécifique les naturalistes les plus célèbres l'ont-ils désigné ? Quelle est sa vie, soit dans l'état de coléoptère où il se trouve sur les colzas, soit dans l'état de larve ? Quels ennemis naturels, quels moyens artificiels de destruction, pourraient lui être opposés avec succès dans l'un et l'autre état ? En général quels soins pourraient préserver les colzas de ses ravages ?*

DEUXIEME QUESTION POUR L'ANNEE 1808

Déterminer les espèces d'arbres forestiers ou frui-

tiers, indigènes ou exotiques, dont la culture convient plus particulièrement aux différentes natures de sol qui composent la surface du Département du Nord.

Indiquer les espèces auxquelles il est avantageux d'accorder la préférence sous les rapports de leur utilité, du plus ou moins rapide développement qu'elles présentent, de la valeur de leur produit, etc., etc. Enfin examiner si les arbres qui fleurissent le plus généralement dans le Département du Nord, ne réclament pas la prééminence pour une espèce plutôt que pour une autre, en raison de la consommation, de la facilité de s'en procurer dans d'autres pays, et des ressources qu'offrent les plantations déjà existantes.

Il sera délivré à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une ou l'autre des deux questions proposées, une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs. Les ouvrages destinés au concours doivent parvenir franco de port au Secrétaire de la Société, avant le premier juin de chaque année.

On joindra aux mémoires un billet cacheté qui renfermera le nom et l'adresse de l'auteur, avec la devise ou sentence qu'il aura prise pour épigraphe.

Les Membres résidens sont seuls exclus du concours.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES ET ARTS
du Département du Nord

Tenue le 29 Novembre 1812



DOUAI
de l'imprimerie de DEREGNAUCOURT
Imprimeur de la Société, rue St-Jacques, n° 358
1813

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES ET ARTS
du Département du Nord

tenue dans l'une des salles de la Mairie de Douai
le 29 Novembre 1812

DISCOURS D'OUVERTURE

par M. Lenglet, *Président.*

Messieurs,

A une autre époque, j'eus occasion de vous exposer les raports, évidens ou secrets, qui unissent entre elles les Sciences et la littérature. Le genre dominant de vos travaux dans les dernières années, semble m'inviter à retracer aujourd'hui les relations directes et plus multipliées qui existent entre les sciences et les arts, à vous rappeler leur influence mutuelle, et les nombreuses applications des unes et des autres aux besoins de la société.

Sur un sujet si vaste, auquel, avec plus de connaissances, on pourrait donner tant et de si utiles dévelop-

pemens, pardonnez-moi, MESSIEURS, de ne vous offrir qu'une légère esquisse.

Des productions aussi riches que variées de la nature, l'homme en emploie à son usage un si grand nombre, il les a multipliées et perfectionnées à un tel point, qu'on peut lui pardonner de croire que tout a été fait pour lui, que la terre est plus spécialement destinée à l'être le plus intelligent, à l'espèce qui sait le mieux tirer parti de toutes les autres.

L'imagination, la mémoire, la réflexion, l'adresse, la force, toutes les facultés humaines, inégalement distribuées, mais combinées dans une même intention, ne peuvent se développer complettement, que quand elles agissent à la fois et sont dirigées vers un double but, la connaissance et l'usage des dons de la nature. Si quelques hommes, occupés sans cesse de plus hautes spéculations, trouvant exclusivement le bonheur dans l'étude, semblent aimer les sciences pour elles-mêmes, le plus grand nombre des savans les aiment pour les avantages qu'elles procurent aux hommes ; et, sans dédaigner un seul détail, surtout sans négliger l'ensemble, ils donnent une attention plus particulière aux vérités comme aux productions les plus utiles. L'emploi de ces productions, l'application de ces vérités sont les bienfaits du tems.

A quelques exceptions près, l'ordre des découvertes semble avoir assez généralement suivi l'ordre des besoins. Mais la correspondance des deux progressions ne doit pas être supposée trop régulière : le besoin de vêtement et d'habitation, par exemple, le besoin même de nourriture, ne sont pas partout éga-

lement pressans et l'industrie qu'ils suggèrent n'est pas exactement proportionnée au degré d'urgence : en d'autres mots, la *nécessité* la plus continue n'est pas toujours la plus *ingénieuse*.

Dans telle contrée de la zone torride où moins d'alimens sont nécessaires à l'homme, où la terre en fournit plus abondamment, où l'abri le plus simple et le tissu le plus léger sont moins exigés par le climat que par l'intérêt de la sûreté ou de la pudeur, dans ces pays en quelque sorte privilégiés par la nature, l'homme déploie peu de combinaisons ou d'adresse. Dans le voisinage des pôles, l'absence de la chaleur, créant un besoin nouveau, augmente tous les autres, et diminue les moyens de les satisfaire. D'un côté la nature offre beaucoup, exige peu, de l'autre elle donne avec parcimonie et commande sans cesse ; ici l'homme est insouciant et apathique ; ailleurs il est accablé : des deux côtés l'intelligence est et doit être également faible.

Les lieux où elle se développe avec plus de rapidité et d'énergie, sont les contrées de la terre où la vicissitude des saisons amène des alternatives de repos et de travail, où les hivers assez longs pour forcer l'homme à la prévoyance, ne le sont pas assez pour engourdir son activité et ses forces. Telle est la plus grande partie de la zone tempérée.

Dans ces diverses positions, l'homme trouve ou sait créer, pour les mêmes besoins, des ressources différentes. Il trouve des alimens dans les racines, ou la tige, ou les feuilles, ou les fleurs, ou la graine ou le fruit de diverses plantes, qui croissent et muris-

sent spontanément, ou de celles qu'il choisit et qu'il cultive, ou dans la chair des animaux qu'il poursuit au fond des eaux et des bois, ou de ceux qu'il peut réunir et fixer autour de lui. Plus tôt ou plus tard, selon les divers climats, le lin, le chanvre, le coton, la laine, la soie, sont filés et tissés, les dépouilles des divers animaux sont préparées pour suppléer à la faiblesse, ou défendre la sensibilité de l'enveloppe qui nous distingue. Des arbres différens, des pierres plus ou moins compactes sont taillées, polies et assemblées par l'homme, pour l'abriter contre la pluie ou les vents et suppléer aux grottes rares et malsaines que les rochers semblent quelquefois lui offrir.

Des machines très simples et très compliquées, traînées par quelques quadrupèdes sur la terre ou sur la glace, ou poussées par les vents sur les eaux, le transportent, selon sa fantaisie ou ses intérêts, aux plus grandes distances.

Des arts et des travaux si différens suposent aussi des instruments très variés. Les haches de pierre, les flèches armées d'os de poissons, ont été remplacés plus ou moins rapidement par des outils ou des machines plus solides. La bêche, la charrue, d'autres instrumens ont été armés de fer, de cuivre ou de quelques autres métaux, et ces métaux eux-mêmes, trop souvent employés à la destruction, ont, sinon amené, au moins étendu et facilité les échanges, en devenant les signes de toutes les richesses.

Telle est partout, malgré la différence des moyens, la marche naturelle des arts. Je dis *naturelle :* car le développement de nos organes, l'exercice ou l'emploi

de nos facultés, n'appartiennent pas moins à la nature que nos facultés mêmes.

Dans toutes les contrées que la rigueur du climat ou d'autres causes ne condamnent pas à une éternelle stérilité, on voit à toutes les époques connues, des essais analogues ; on voit la chasse, la pêche, l'agriculture, l'architecture en petit ou en grand, la filature, le tissage, la teinture, la navigation, le commerce.

Mais quant aux degrés de perfection, que de différences ! Depuis la fourrure du Samoyède, le hangard, le toît de feuillage du Hottentot, la hutte et le traineau du lapon, le char grossier du Scythe et les radeaux de quelques insulaires, quel immense intervale jusqu'à nos chars élégans, jusqu'à nos vaisseaux de guerre ou de commerce, nos palais imposans, nos maisons commodes, enfin jusqu'à ces étoffes souples et légères qui parent la beauté, et dont les formes, toujours nouvelles, n'attestent pas moins peut-être l'inconstance des hommes que la rapide et séduisante imagination des femmes ! Pourquoi tant de peuples ont-ils avancé si lentement, pourquoi d'autres ont-ils parcouru si rapidement cet intervale ? Parmi les causes d'inégalité qui distinguent les nations et les individus, la plus sensible peut-être est dans le concours ou la séparation des sciences et des arts.

Presque toujours on voit le progrès de chacun de ces genres accélérés par l'influence de l'autre. Si quelques circonstances plus ou moins puissantes agissent à la fois sur tous deux, il n'en est pas moins vrai que leur action mutuèle est encore plus remarquable ; il est constant que les peuples les plus industrieux

sont aussi ceux qui ont le plus heureusement cultivé les sciences mathématiques, la phisique, la chimie, l'histoire naturelle ; en d'autres mots que les productions les plus utiles sont aussi le plus constamment observées, et par conséquent le mieux connues.

Dans l'histoire de l'esprit humain, le tableau des progrès de chaque peuple offre, surtout pour les premiers tems, de nombreuses lacunes. Pour remplir ces lacunes et completter toutes les parties, peut-être il suffirait de mieux étudier, de bien approfondir leurs rapports.

Ainsi la construction des temples et des pyramides de l'Egypte et de l'Inde, nous apprendrait, par exemple, quels étaient dans les pays et aux époques où s'élevèrent ces monuments prodigieux, les progrès de la géométrie, de la minéralogie, de la mécanique, en étudiant la description des canaux de la Caldée et du *Delta*, celle des vaisseaux phéniciens et le récit de quelques voyages, on saurait à quel point ces peuples connaissaient les loix de l'hidraulique, l'action des courans sur les navires de différens poids et de différentes formes ; celle des rames sur les eaux, celle des vents sur les voiles ; comment ils observaient les positions des étoiles ou des planètes à chaque saison de l'année, à chaque heure de la nuit ; ainsi l'histoire de la navigation pourrait completter celle de l'astronomie ancienne. Enfin le rapprochement de quelques détails épars sur les divers objets d'échange, apprendrait l'histoire naturelle de chaque contrée, l'industrie de chaque peuple aux premières

époques ; et à compter de ces points de départ, on suivrait plus sûrement les progrès ultérieurs et les causes plus ou moins actives qui ont pu les favoriser ou les contrarier.

Des nombreuses découvertes accumulées par les générations successives et dont nous recueillons les produits, plusieurs sont dues au hasard, d'autres à l'expérience ou au génie.

Les inventions ou les pratiques des artisans ont souvent précédé les explications systématiques. Depuis quelques mille ans, par exemple, on fait usage du feu pour cuire les alimens, fondre et forger les métaux, pour suppléer à la chaleur et à la lumière du soleil ; depuis longtems la chaux est employée en ciment, l'air et l'eau servent aux premiers besoins de la vie ; et depuis un demi-siècle au plus, on a su expliquer la combustion, séparer les éléments qui composent l'air, l'eau, la pierre calcaire. Ici une sorte d'instinct a suggéré la science.

Mais c'est une science profonde, c'est le génie qui inspirait Archimède, lorsqu'il assemblait ses miroirs ardens, lorsqu'il imaginait sa vis hidraulique et tant d'autres machines auxquelles il attachait, dit-on, moins de prix qu'à ses sublimes spéculations géométriques ; mais cent autres découvertes que la routine et le hasard avaient indiquées à peine, les savans en ont multiplié les applications et les ont souvent perfectionnées.

Des hommes illétrés observent la direction cons-

tante de l'aimant vers le même point du ciel. Bientôt, conduit par cette frêle machine, mesurant avec d'autres moyens et le tems et l'espace, le navigateur s'élance loin des côtes, brave l'immensité de l'océan, et lorsqu'envelopé de nuages il ne voit plus rien autour de lui, il distingue encore, il peut marquer la place qu'il occupe sur la terre : ainsi VASCO DE GAMA tourne la pointe d'Afrique ; CHRISTOPHE COLOMB découvre un nouveau monde.

Des enfans remarquent l'effet d'une double réfraction de la lumière, traversant deux verres placés à une certaine distance, et le télescope est construit. Bientôt GALILÉE aperçoit les satellites de Jupiter, les phases de Vénus, les taches et la rotation du soleil ; il soupçonne et après lui HUYGHENS, découvre l'anneau de Saturne. Avec le même instrument perfectionné par HERSCHEL, cet astronome et quelques autres voient une septième planète au-delà des limites assignées depuis si longtems à notre sistème, comptent ses satellites, aperçoivent quatre planètes nouvelles, entre Mars et Jupiter, distinguent l'atmosphère et le noyau des comètes, dessinent enfin ces nébulosités immenses qui remplissent une partie de la voûte éthérée, et par leur configuration, par le nombre et la position des points lumineux semés à divers intervalles, soupçonnent le débrouillement du chaos et l'organisation progressive de l'univers.

Respirons, et rapprochés de notre monde de ce point d'où un être intelligent atteint les profondeurs de l'espace, souvenons-nous que, dans l'exposé de

ses progrès, il ne s'agit ici que de ceux qui peuvent contribuer plus directement à son bonheur.

Ces découvertes faites sur la terre et dans les cieux, l'homme les doit surtout à la perfection des instrumens et ces perfectionnemens gradués sont dûs au concours des géomètres et des artistes.

D'autres rapprochemens ont procuré à la Société d'autres avantages. Il ne m'appartient pas d'évaluer ni même d'indiquer ce que peut devoir la médecine aux derniers progrès de la Chimie ; ce qu'on a espéré, ce qu'on a obtenu du fluide ou des fluides électriques, magnétiques, galvaniques, etc. ; mais la jurisprudence doit aux progrès de l'anatomie, des lumières nouvelles sur les indices trop souvent trompeurs, de certains crimes ; l'économie publique ou privée doit aux calculs des géomètres quelques règles sur les probabilités de la durée de la vie. Une seule expérience physique a changé l'art terrible de la guerre ; d'autres expériences ont facilité le départ des métaux, en ont multiplié le nombre, en ont augmenté l'utilité ; plusieurs sciences réunies dirigent le mineur dans les entrailles de la terre, et le sauvent quelquefois des gers de la routine et de l'ignorance ; la minéralogie est éclairée par la Chimie; toutes deux éclairent l'agriculture.L'analise indique les terres les plus propres à la végétation ; leur mélange en augmente la fécondité ; la transmigration de quelques plantes et de quelques races d'animaux, promet à nos fabriques des matières premières plus parfaites... Ainsi s'entr'aident tous les arts, toutes les connaissances, et de leur

concours naît la véritable richesse des nations, la puissance et la prospérité des empires.

Je n'ai pas encore parlé des arts agréables... et c'est ici peut-être qu'il faut surtout se défier de l'exagération. Il est permis au moins de rappeler quelques faits.

L'anatomie indique à la *peinture* les belles proportions du corps humain, et, dans chacun de ses mouvemens, le jeu des muscles ; la géométrie trace les loix de la perspective. Le peintre du XVII[e] siècle qui sut donner le plus d'éclat et de solidité à ses couleurs, RUBENS, comme l'on sait, dut cet avantage à quelques connaissances chimiques. La musique, le seul plaisir de la terre qui ait paru à la fois assez vif et assez pur pour remplir presque tous les instants d'une existence éternelle, tient sous plusieurs rapports, aux sciences mathématiques. RAMEAU, l'un des plus grands harmonistes français, fixa la théorie des accords, les rapports numériques des sons avec les dimensions des corps sonores. De nos jours, CHLADNI est également connu par des expériences neuves et délicates sur les vibrations des mêmes corps, et par l'invention d'un instrument enchanteur. Sans doute ce ne sont pas les connaissances théoriques qui inspirèrent aux grands maîtres italiens, allemands ou français leurs compositions brillantes. Pergolèze, Piccini, Sacchini, Cimarosa, Paesiello, Gluck, Mosart, Hayden, ni Grétry, ni d'Alayrac, ni Monsigni, ni le Breton, ni Cherubini, ni Mehul, ni Lesueur, n'ont soumis aux calculs ces talens, cette verve entraînante ou légère, qui charment les amateurs de tous les pays. Mais,

avec toute la réserve convenable, ne pourrait-on pas dire que le succès de tant d'hommes de génie, en ramenant l'attention du vulgaire sur les beautés de l'art, celle des savants sur sa partie phisique ou mathématique, ont aussi contribué aux découvertes et par conséquent aux plaisirs de ces hommes en qui la sensibilité semble dominée par l'intelligence, et qui ne paraissent vivre que pour la vérité.

Quant aux services, sans doute plus nombreux, que doivent les sciences aux progrès des arts utiles, je finis par une observation générale qui jusqu'ici parait à peine avoir été soupçonnée. C'est à l'expérience ou à l'observation que nous devons toutes les vérités. Or quelles expériences plus multipliées que celles qui sont conseillées par le besoin ? Quelles expériences mieux dirigées que celles qui sont commandées par l'intérêt personnel ? Ailleurs les distractions, les méprises nous éloignent de quelques vérités spéculatives. Ici la peine d'une conjecture hasardée, d'une expérience légèrement faite, de l'erreur enfin, est la ruine du curieux qui scrute les secrets de la nature. Nulle part on n'est mieux averti. Sans craindre les reproches si justement adressés à l'esprit paradoxal, on pourrait donc avancer qu'à l'exercice de plusieurs genres d'industrie, à l'agriculture, par exemple, à presque tous les arts qui combinent les forces ou les éléments de la matière, est due, en grande partie, cette sage circonspection tant recommandée par les véritables savans, ou en d'autres mots l'esprit philosophique.

Ces emprunts fréquens, ces bienfaits réciproques des

sciences et des arts, ne sont pas toujours mieux aperçus par les savans que par les artistes. Plus sensibles peut-être dans les professions les plus nécessaires, ces services semblent quelquefois inspirer aux artisans moins de reconnaissance que d'inquiétude. Le défaut de lumières ne suffit pas pour expliquer ces dispositions et quelques événemens ont pu, jusqu'à un certain point les justifier. Chaque machine nouvelle qui simplifie la main-d'œuvre et diminue le prix des ouvrages, rend aussi pour un certain tems, beaucoup de bras inutiles. Fallait-il par cette raison, anéantir l'imprimerie et vingt autres inventions plus modernes ? A côté du bien universel et durable que ces inventions assurent à la Société, sans doute il ne faut pas méconnaître le mal local et momentané qu'elles peuvent d'abord occasionner, et ces inconvénients appellent fortement l'attention des gouvernements sages. Mais le meilleur préservatif ou le premier remède est dans l'activité même qui invente et perfectionne sans cesse, qui multipliant les procédés, pour multiplier et propager les jouissances, offre successivement à la classe laborieuse, des ressources toujours nouvelles.

Cette perfection quand l'exemple en est donné par une nation, devient un besoin plus pressant pour toutes les autres. Les efforts et les succès de notre industrie, peuvent nous affranchir des tributs payés trop longtems à une industrie étrangère. Tandis que d'avides insulaires veulent fermer la mer à toutes les nations continentales, et qu'une combinaison profonde leur ferme tous les ports du continent ; lorsque

la politique anglaise souffle partout l'incendie, la destruction et l'horreur ; lorsqu'après tant de triomphes, nos héros sont apelés à de nouvelles victoires ; une autre classe de français ne contribuera pas moins peut-être à accélérer le terme de ces calamités, à en prévenir à jamais le retour. Avec une incontestable supériorité de talens et de goût pour les arts d'agrément, il nous suffit, pour désarmer, sinon l'orgueil, au moins la puissance de nos ennemis, il suffit de les égaler dans les arts plus généralement nécessaires ; c'est en imitant leurs moyens d'être utiles, que nous achèverons de leur ôter tous les moyens de nuire.

Indépendamment de ces vues politiques et des intérêts ou des passions exclusives qui trop souvent et trop longtems divisèrent les peuples civilisés, si nous nous élevons aux intérêts communs des nations aux véritables intérêts du genre humain, quel tableau nous offrent les progrès de l'industrie, les créations des arts, éclairés par le génie des sciences !

Pour nous en former une idée, voyons près de nous les résultats des premiers efforts. Au milieu d'une population sans énergie et sans activité, qu'il s'élève une manufacture, une fabrique ou tel autre établissement grandement conçu et sagement dirigé ; quatre ou cinq cents individus nourris par le travail, sont soustraits à la fois à tous les dangers de l'oisiveté et de la misère. Sous le rapport moral, l'industrie contribue donc autant que sous d'autres raports, à la prospérité des peuples. Ces grands intérêts, ces vérités de fait, ne peuvent échapper aux gouverne-

mens éclairés. Sans doute le grand nombre des consommateurs, en recueillant les produits de l'industrie créatrice, aperçoivent à peine la dernière main de qui ils les reçoivent, et soupçonnent rarement la suite et l'enchainement des combinaisons et des travaux dont ils jouissent. Mais l'estime des gouvernemens doit être graduée sur l'utilité réelle.

Embrassant à la fois toutes les parties d'une administration immense, saisissant et jugeant leurs relations et leur influence réciproque, ils encouragent en même tems tous les arts et tous les genres de connaissances, qui, contribuant au bonheur individuel, garantissent la gloire et la puissance nationale. Pendant longtems, ces encouragements, la considération même étaient exclusivement accordés aux arts agréables ; des tableaux, des statues, des gravures, exposés à la curiosité publique, obtenaient l'estime ou l'admiration qui leur est due. Mais des productions non moins utiles du génie français étaient inaperçues ou dédaignées. Cette longue injustice a été réparée de nos jours (a)

Autrefois, des sociétés d'hommes instruits s'occupaient à répandre, à propager quelques opinions spéculatives. Des sociétés semblables s'occupent

(a) La première exposition des produits de l'Industrie française eut lieu à Paris en l'an VI, sous le ministère de M. François de Neufchateau, aujourd'hui Sénateur et membre honoraire de la Société.

L'une des premières mentions fut accordée, pour des cotons filés, à M. Gautier d'Agoty, fabriquant à Douai et membre résidant de la Société. D'autres personnes de la même ville ont obtenu d'autres mentions pour des dentelles et autres ouvrages admis à l'exposition.

aujourd'hui d'intérêts plus directs, de méditations plus utiles. Les récompenses qu'elles proposent, ne sont plus exclusivement destinées à l'art de bien dire, elles sont plus souvent promises au talent de bien faire. Cet esprit, assez généralement répandu, est celui qui, depuis votre établissement, MESSIEURS, a constamment dirigés vos travaux. Le compte qui va être rendu à nos concitoyens, vous assurera de nouveaux droits à leur estime, en prouvant à quel point vous avez toujours désiré de la mériter.

COMPTE DES TRAVAUX DE LA SOCIETE

rendu par M. LAGARDE, *Secrétaire général.*

ANNÉES 1810 ET 1811.

Messieurs,

En exécution de l'article 28 des statuts réglementaires de la Société, je vais vous offrir l'apperçu de vos travaux pendant les années 1810 et 1811.

Un collègue qui n'existe plus, M. THELLIER, vous a communiqué l'éloge d'Abraham de Fabert, né à Metz, en 1599.

L'auteur, dans un tableau rapide, parcourt les époques les plus mémorables de la vie de ce grand homme. Il le peint entraîné versl'état militaire par l'ascendant de son génie, et donnant à toutes les actions de sa vie publique et privée, l'empreinte et le charme des vertus les plus héroïques.

Fabert, dans cet éloge, figure successivement comme bon père, comme ami vrai, comme généreux, savant, philosophe, administrateur, politique, guerrier, et toujours on le voit réunir les qualités les plus sublimes et briller de tous les genres de gloire.

Bon père, il s'occupe avec le plus tendre intérêt de l'éducation de ses enfants ; il se plait à nourrir dans leur âme les principes d'une morale pure, et d'Epernon ne croit pouvoir mieux faire que de confier à ses soins le duc de Lavalette, son fils.

Ami vrai, il défend avec chaleur l'innocence que l'on opprime et parvient plus d'une fois à la faire triompher des menées sourdes de la malveillance et des intrigues de cour.

Généreux, il renonce à un gouvernement dont il est jugé digne, en faveur d'un frère d'armes qui y a plus de droit par l'ancienneté de ses services ; il fait plus, et sachant assez maitriser ses passions pour étouffer en lui tout ressentiment, il sollicite et obtient les lettres de grâces de deux personnages qui avaient attenté à ses jours.

Laborieux et savant, il dédaigne les plaisirs d'une vie molle et voluptueuse ; il consacre tous ses loisirs à l'étude des sciences abstraites et dans l'art du Génie, devient l'inventeur des parallèles et des cavaliers de tranchée.

Phiosophe sage, il sait combien est sacré le domaine des consciences ; il respecte les opinions religieuses, protège tous les cultes et confie même les plus grands emplois à des protestans.

Administrateur éclairé, il abolit les taxes qui pesaient sur l'industrie, pour en frapper la richesse oisive ; il porte les manufactures de Sedan au plus haut degré de splendeur, et fait jouir cette ville des douceurs de la paix au milieu des guerres qui désolent la France.

Politique adroit, il a l'art d'éviter les mesures de rigueur, en ramenant les peuples égarés par la voix la plus douce de la persuasion.

Guerrier enfin, il opère mille prodiges de valeur, rend les services les plus signalés à sa patrie, se con-

cilie l'amitié des grands, l'affection de son prince, les bénédictions du peuple et parvient graduellement, de cadet qu'il était dans les gardes françaises, aux dignités les plus éminentes.

Sur le déclin de sa vie, sa grandeur d'âme répugne de devoir au mensonge officieux d'un généalogiste, le cordon bleu que lui offre Louis XIV, il résiste à une distinction si flatteuse, et refuse même le ministère des finances, sentant bien alors que le poids d'un si grand fardeau était au-dessus des forces de son âge.

C'est après avoir parcouru une carrière aussi glorieuse, que Fabert, décoré du baton de maréchal de France, finit de la mort du juste, conservant dans le fonds de son âme et sur ses traits, le calme et la sérénité de l'homme de bien, adoucissant par des paroles de consolation, l'amertume des larmes qu'il fait répandre, et emportant dans sa tombe les regrets de tout ce qui l'a connu.

Tel est en substance l'éloge de Fabert.

Faut-il, MESSIEURS, que cette esquisse imparfaite d'un travail plus soigné vienne réveiller dans cette enceinte un souvenir amer ?

Le satyrique qui, dans son humeur morose, censura les travers de l'humanité, fut rarement un être sociable ; mais l'écrivain qui, dans la candeur de ses loisirs, se plait à relever l'éclat des vertus modestes, est par excellence l'homme de la Société ; cet homme estimable, MESSIEURS. nous le possédions dans la personne de M. THEILLIER, notre collègue, et longtems encore, nous déplorerons sa perte.

Les *armoiries de la ville de Douai* sont le sujet historique d'un mémoire dont M. Thomassin, est auteur, et qu'il vous a communiqué.

Dans son exposé, M. Thomassin rappelle l'incendie qui, en 1471, a consumé l'hôtel de ville et la généralité de ses archives. Cette catastrophe a fait disparaître des notions précieuses qui l'eussent plus directement conduit à constater tout ce qui avait rapport au blason de cette ville. Ne pouvant puiser à une source tarie, l'auteur a dû se livrer à des recherches considérables. Il est remonté d'abord à l'origine des armoiries en général.

L'opinion la plus accréditée, à ce qu'il nous annonce, indique qu'elles ont pris naissance aux tems des croisades, vers 1100 ; les chefs de parti, déguisés alors sous une armure de fer, les portaient sur leurs boucliers, pour se faire reconnaître de leurs soldats.

D'autres prétendent qu'elles datent de l'institution du tournoi, attribuée à Geoffroy de Prucilly, seigneur français, mort à Angers en 1066.

L'armoriste Dupuy d'Emporte enfin, assure que l'Empire de Rome, que la Perse, que les républiques, Grecques et les particuliers même de ces républiques, avaient des armoiries à leur usage.

Quoiqu'il en soit de ces versions diverses, qui prouvent peut-être que la science héraldique peut voir encore reculer ses limites, notre collègue, pour éclairer le sujet qu'il traite, consulte l'histoire, compulse de nombreux et d'anciens manuscrits, et s'attache de préférence à ceux dont les auteurs ont pu disposer

des archives qu'offraient les grands établissements voisins, tels que l'abbaye de Marchiennes et le chapitre de Saint-Amé, créés dans le 2e siècle de la Monarchie.

C'est en suivant cette marche judicieuse qu'il parvient à découvrir dans un ouvrage publié en 1603, par Dom Raphaël Beauchamps, religieux de cette abbaye, que les armoiries le plus anciennement à l'usage de la ville, consistaient en un écusson rouge, surmonté de la lettre D gothique en or ; qu'elles étaient celles de l'illustre famille d'Adabalde, duc de Douai, mort en 647, et que conséquemment leur existence, si l'on en croit cet écrivain, remonte à une époque plus reculée encore que celle des croisades et du tournoi.

Du 10e au 15e siècle, ajoute l'auteur, des guerres sans cesse renaissantes ont successivement agité nos provinces.

La bannière sous laquelle étaient rangés les vassaux de la ville de Douai, portait les armoiries du seigneur châtelain qui dirigeait leurs pas ; mais dans la suite des tems, les échevins marchèrent à leur tête ; ces armoiries devinrent celles de la ville, et le seigneur châtelain distingua les siennes, en les chargeant d'un chef.

A la bataille de Bouvines, en 1214, la bannière ainsi armoriée servit de point de ralliement aux compagnies bourgeoises de la ville.

En 1304, ces compagnies se couvrirent de gloire, en repoussant l'ennemi qui avait forcé le passage de

Pont à Vendin, et en l'obligeant par la force des armes, à lever le siège de la ville.

Elles s'illustrèrent encore à la bataille mémorable de Mons-en-Pévèle, mais les lauriers qu'elles cueillirent dans ces différentes rencontres, coûtèrent la vie à un grand nombre de braves.

C'est en commémoration de ces glorieux exploits, que les vainqueurs ajoutèrent aux armoiries de la ville, une flèche d'or, qui, partant de l'angle supérieur à droite de l'écu, vient frapper le centre et en fait jaillir quelques gouttes de sang.

Ces faits sont consignés dans des écrits authentiques que cite notre collègue, et il ajoute même que selon la tradition, la perte de la ville s'est élevée à huit cents hommes, et que c'est par allusion à ce nombre, et pour en être un signe mnémonique, que les gouttes de sang ajoutées à la flèche, ont été portées au nombre de huit.

Telles ont été, dit-il, en terminant, les armoiries de la ville de Douai, jusqu'au moment de leur suppression ; telles, on les retrouve encore sur des titres nombreux et sur d'anciens monumens ; telles enfin il serait à désirer qu'elles fussent de nouveau concédées à la ville, pour transmettre d'âge en âge les faits d'armes honorables dont elles consacrent le souvenir,

Le mémoire dont je viens, MESSIEURS, de vous rendre compte, conduisait naturellement la Société à examiner la question de savoir s'il ne lui serait pas avantageux d'avoir aussi ses armoiries.

La commission nommée fit observer, à cette occa-

sion, que la Société d'Agriculture du département du Nord, avait pris naissance à Douai, sur l'invitation de son Excellence le Ministre de l'intérieur, que, sous ce rapport, elle était une émanation de l'autorité, et qu'en conséquence il devenait intéressant pour elle, qu'elle se procurât un titre de considération politique, en prenant date de son existence dans les archives du Sceau des titres.

La commission néanmoins ne propose pour modèles d'armoiries, qu'un écusson au fond d'azur et à la gerbe d'or, entouré de deux rameaux, l'un d'olivier, l'autre de chêne.

C'est ce modèle d'armoiries, MESSIEURS, qui fournit à M. TAFFIN DE SOREL, l'occasion de vous donner une preuve nouvelle de l'étendue de ses connaaissances.

Une discussion saine du projet, des développemens heureux, une application juste des faits aux principes du blason, furent les bases d'un rapport à la suite duquel il résume avec autant de clarté que de méthode, les diverses propositions qui ont été faites, combat avec avantage celle de ne placer sur l'écu armorial, que la figure emblématique de l'Agriculture, lorsqu'à son avis, elle ne peut parvenir au plus haut degré de prospérité, qu'en s'unissant aux Sciences et aux Arts ; il fait sentir aussi qu'il ne suffit pas que nos armoiries représentent un des produits de la fertilité de notre sol ; mais qu'il lui semble bien plus convenable que des signes caractéristiques y indiquent les principales sources de notre richesse territoriale ; il pense enfin qu'il est dans l'intérêt de la

Société de chercher à obtenir la faveur de faire placer dans ses armes l'Aigle impérial qui, les ailes étendues, donnerait l'idée de la Puissance protégeant l'Agriculture, les Sciences et les Arts.

A la suite de son rapport, il dépose sur le bureau, un nouveau projet d'armoiries, que la Société doit au pinceau agréable de M. Lolliot, l'un de ses membres résidans.

Ces armoiries sont au fond d'azur et à la gerbe d'or ; accompagnées en chef d'une sphère et d'une lyre de même métal ; l'écusson entouré à dextre d'une branche de colsat, à senestre d'une tige de lin, posées toutes deux sur un aigle éployé, ayant les ailes ouvertes et étendues, de manière que leurs pointes dépassent les bords de l'écusson.

M. le Recteur de l'académie de Douai vous a fait hommage de plusieurs exemplaires imprimés du *procès-verbal d'installation* de M. Duchateau, proviseur au lycée impérial de cette ville.

Le discours qui renferme le procès-verbal et que M. le Recteur a prononcé lors de cette solennité brille par la pureté et l'élégance du stile, comme il attache par le concours des idées vives et profondes qui s'y font remarquer, et qui distingue si éminemment tout ce qui sort de la plume ou de la bouche de M. Taranget.

M. Maudoux vous a communiqué, Messieurs, un plan d'exploitation rurale.

Dans ce plan, il vous fait observer d'abord, que l'agriculture est une des sources les plus fécondes de

la prospérité des empires, et il cite à l'appui de son assertion, le Piémont et la Lombardie, tirant toutes leurs richesses du produit et de la fertilité du sol ; il regrette que le premier des arts ne soit pas plus honoré ; la sorte d'abjection dans laquelle l'agriculture semble tombée, en éloigne les hommes qui, par leur fortune comme par leurs lumières, pourraient puissamment contribuer à son amélioration.

Après avoir jetté ces premières idées, dont le but est de faire appercevoir l'importance du sujet qu'il traite, l'auteur donne quelques notions sur l'art de cultiver.

Je ne suivrai pas M. Maudoux dans la généralité des détails que renferme son mémoire : les bornes de mon travail ne me le permettent point ; mais je m'arrêterai à ceux de ces détails qui me paraîtront devoir plus particulièrement fixer l'attention ou intéresser la curiosité publiques.

Par exemple, en nous parlant des plantes herbacées nécessaires à la nourriture du bétail, notre collègue nous dit que la luzerne, sous beaucoup de rapports, est la plante à laquelle on doit donner la préférence.

La luzerne profondément enracinée ne craint la rigueur d'aucune des saisons : uniforme dans ses rapports, elle fournit toujours des récoltes abondantes ; sarclée avec soin, la plante existe un demi siècle, et après un si long service, la terre qui l'a portée, bonifiée et rajeunie, peut se passer de fumures pendant neuf à dix ans.

Mais quels que soient les avantages et les proprié-

tés d'un fourrage aussi précieux, il lui préfère encore les racines, parce que jamais elles ne sont ravagées per les grêles, et que par elles les nourritures d'hyver sont assurées.

S'il nous communique ses idées sur le plus utile de tous les animaux, il fait remarquer que presque toujours l'étalon communique au poulain qui vient de lui, son allure, son poil, et même son nerf ; que conséquemment on ne saurait apporter trop de soin dans le choix que l'on en fait.

Néanmoins, après avoir rappelé l'usage où l'on est dans ce pays, d'employer les chevaux aux labours, il ne dissimule pas combien il serait plus profitable de faire labourer les terres par des bœufs, que l'on achèterait âgé de trois ou quatre ans, pour les revendre le double de leur prix, après sept années de travail.

Le bœuf est plus fort que le cheval, moins sujet aux maladies, moins frayeux pour ses nourritures et son entretien, procurant un fumier plus favorable à la végétation ; il a sur le cheval l'avantage d'augmenter de force et de prix en vieillissant, et, en cas de blessure grave, il procure à son maître une indemnité de sa perte, lorsque le cheval ne laisse alors que sa triste dépouille.

Si notre collègue nous donne un apperçu de la dépense énorme qu'entraînerait l'acquisition simultanée d'un troupeau de mérinos, il indique en même tems les moyens de se les procurer par le croisement ; il attire l'attention sur l'exactitude des procé-

dés à cet égard, et il avertit que ce n'est qu'après la quatrième génération d'un bélier-mérinos avec une brebis du pays et les métis qui en sont successivement provenus, que l'on obtient la race pure des moutons d'Espagne.

Le chapitre dans lequel il traite des pigeons, se fait remarquer, MESSIEURS, par un fait peu connu.

Un observateur s'est assuré qu'un pigeon de 5 ans n'est plus propre à se reproduire ; que parvenu à cet âge, il poursuit vainement les femelles, les inquiète au moment de leur ponte, les trouble dans leurs couvées, et diminue sensiblement ainsi les produits du colombier.

Il propose à cet égard d'user d'un moyen pratiqué avec succès dans quelques maisons royales.

Vers la Saint Jean-Baptiste, on coupe une griffe à chaque pigeon, et lorsqu'on en trouve un avec trois griffes coupées, on le détruit.

C'est par un procédé aussi simple, que l'on peut parvenir à rendre un colombier extrêmement productif.

L'auteur enfin nous fait part d'une dernière observation qui mérite aussi d'être citée.

Il a remarqué que les poules entre elles ne reconnaissent leurs poussins qu'à la taille, et que les plus jeunes surtout sont très souvent victimes de la méchanceté des mères étrangères, qui les battent pour les éloigner de leurs petits.

L'on éviterait cet inconvénient, l'on placerait tous les poussins sous la sauvegarde des poules mères, si l'on faisait faire toutes les couvées en même tems; cet-

te méthode d'ailleurs, aurait en outre l'avantage de diminuer les soins longs et assidus, qu'exige une succession de couvées partielles.

M. GUILMOT, vous a lu, MESSIEURS, une *notice sur des hommes célèbres que la ville de Douai ou ses environs ont vu naître.*

Dans un exorde bien présenté, il fait connaître le plan de son ouvrage, et les difficultés qu'il a à surmonter pour ne pas répéter ce que d'autres ont dit avant lui.

Il ne dissimule pas qu'il est réduit à glaner dans un champ moissonné déjà par de grands écrivains ; mais, il ose espérer toutefois que le fruit de ses recherches pourra encore intéresser.

L'auteur, en parcourant les époques les plus mémorables de la vie du comte ARNOLD, est entraîné dans quelques détails sur le pays que sillonne l'Escrebieu, ruisseau qui prend sa source à Quiéry ; mais il avertit qu'il les doit à M. D'AOUST père, et par une digression heureuse, il tire de là l'occasion de jetter quelques fleurs sur la tombe de son ancien collègue ; il rend hommage aux connaissances variées, aux qualités estimables qui le faisaient chérir dans notre Société, et il regrette qu'un ouvrage important qu'il était à la veille de mettre au jour, soit resté inédit.

Après ce premier jet du sentiment, M GUILMOT revient à son travail, et signale les actions qui honorent la vie d'ARNOLD, dont nous venons de parler, comte d'Escrebieu et de Laon ; de WAUTIER, premier de ce nom et châtelain de Douai ; d'un second WAUTIER, aussi châtelain de cette ville ; d'AZON, gram-

mairien, phisicien, et chanoine-écolâtre de l'église de Saint-Amé ; de Gossuim, abbé d'Anchin, et de Gérard, de Douai, évêque et comte de Châlons, pair de France.

Le ton de vérité qui règne dans cet ouvrage de M. Guilmot ; l'indication des titres où l'on peut vérifier ce qu'il allègue ; l'importance des faits qu'il cite, tout concourt à tirer de l'oubli, ces hommes recommandables, qui, par leurs lumières, leurs dignités, ou leur héroïsme, méritaient peut-être de trouver place dans les notices biographiques qui ont immortalisé les noms des grands personnages de ce pays.

Vous avez accueilli cette lecture, Messieurs, avec tout l'intérêt que vous avaient inspiré la modestie de son auteur et le but qu'il s'était proposé d'ajouter à la gloire des contrées que nous habitons, but qu'il a su remplir.

Dans une conférence de l'école normale, Messieurs, l'on avait présenté cette question : « *Pourquoi la* « *multiplication commence-t-elle par la droite, et la* « *division par la gauche ?* »

M. Michel s'est occupé de la recherche des raisons de cette différence ; il a même étendu la difficulté proposée à cette question supplémentaire ; « Pour- « quoi commence-t-on l'addition et la soustraction « par la droite plutôt que par la gauche. »

Notre collègue a pensé, Messieurs, que ces deux propositions étaient étroitement liées entre elles, et pour les approfondir, il s'est livré à une analise complette des quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

En les parcourant, il vous a fait connaître toutes les manières d'opérer ; il vous a même indiqué celle assez singulière des Persans, qui, dans leur multiplication, ont la liberté de prendre successivement tels chiffres qu'ils veulent, dans le multiplicande ou dans le multiplicateur ; mais il ne manque pas d'ajouter qu'au rapport de Chardin, ils ont avant tout, un tableau à tracer, et que tandis qu'ils figurent les losanges que ce tableau doit offrir, un européen a terminé son opération.

Les réflexions que renferme ce travail de notre collègue, les développemens lumineux qu'il donne sur les différens modes de calcul, enfin les exemples nombreux qu'il cite, prouvent jusqu'à l'évidence, que pour les résultats, on peut indifféremment commencer un calcul par la gauche ou par la droite, mais que notre méthode a sur toutes les autres, l'avantage de la clarté, de l'ordre et surtout de la briéveté, ce qui résoud le problème de l'école normale.

M. Thomassin vous a fait une seconde lecture, dans mon année d'exercice, Messieurs ; il vous a lu un petit mémoire dont l'objet principal était de démontrer que l'on ignore encore l'origine des champignons.

Il attaque avec vigueur le sistême des naturalistes, qui tend à établir que le *fungus*, comme les autres végétaux, se reproduit de ses graines ; il reproche à ces messieurs de ne pas étayer du résultat d'expériences positives, les observations microscopiques auxquelles ils semblent se livrer exclusivement, et notre collègue parait incliner en faveur du sistême

des anciens, qui croyaient que ces demi-végétaux étaient le résultat indigeste de germes altérés.

Les sciences à cet égard, n'ont armé leurs opinions diverses que de conjectures, lorsqu'elles devaient les asseoir sur la réalité des faits ; et, pour éclaircir l'obscurité qui couvre encore une question aussi importante aux progrès de l'histoire naturelle et de la botanique, il désire qu'elle soit un jour l'objet d'un prix que décernerait la Société.

M. PLOUVAIN vous a fait hommage d'un exemplaire imprimé d'un travail ayant pour titre : *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers de la gouvernance du souverain baillage de Douai et Orchies.*

L'auteur de ces recherches, dans un discours préliminaire, fait remonter à 1312, l'origine de cette gouvernance, que l'on doit, dit-il, à Philippe-le-Bel ; et après avoir fait connaître les variations qu'ont successivement éprouvé son organisation, sa compétence et l'étendue de sa juridiction, il arrive à l'époque du 17 décembre 1790, époque à laquelle cette autorité judiciaire fut remplacée par l'ex-tribunal du district de Douai, et cessa conséquemment d'exister.

A ces notions succède l'analise des services rendus par les magistrats et les greffiers qui y ont exercé depuis 1667 jusqu'à sa suppression.

Cet hommage, MESSIEURS, provoquait de votre part l'expression d'un sentiment de reconnaissance, et vous avez vôté des remerciements à son auteur.

M. LENGLET vous a lu un mémoire intitulé : *Observations sur l'histoire. — Notice sur les historiens français.*

L'auteur présente d'abord quelques réflexions sur l'obscurité des premiers tems et sur les écrivains qui ont essayé avec le plus de succès d'y porter la lumière ; les ouvrages en ce genre les plus remarquables à son avis, sont : *L'histoire de l'astronomie ancienne, et les lettres sur les sciences et sur l'Atlantide*, par l'infortuné Bailly.

Les annales des Romains, dit notre collègue, celles des peuples subjugués par eux, et de ceux qui ont renversé et se sont partagés leur empire, voilà pour nous l'histoire proprement dite.

Après un tableau rapide des grandes révolutions qui, dans les derniers siècles, ont agité l'Asie, l'Afrique et l'Europe, l'auteur esquisse avec autant de concision que de vérité, les caractères distinctifs des historiens Grecs et Romains, et des écrivains modernes auxquels nous devons les détails les plus intéressans et les plus instructifs sur les mœurs et les actions de ces peuples célèbres ; il cite à cette occasion plusieurs dissertations noyées dans l'immense collection de l'académie des inscriptions et des belles lettres ; il cite surtout le discours de Bossuet sur l'histoire universelle ; l'histoire des oracles par Fontenelle, les considérations de Montesquieu sur la grandeur et la décadence des Romains ; l'origine des loix et des Arts, par Goguet ; enfin Anacharsis.

Sur l'histoire moderne, la multiplicité des bons ouvrages publiés en France depuis deux siècles, obli-

geait l'auteur à établir dans leur classification, un ordre quelconque ; il en trouve facilement le moyen, et procédant toujours du simple au composé, il analise, ou indique successivement les ouvrages historiques qui ont pour objet, d'abord un seul événement, puis la vie d'un seul homme, puis les relations de plusieurs pays à une seule époque, puis une suite d'événemens analogues et plus ou moins bien liés entre eux, puis l'existence entière d'une seule nation, enfin, celle de tous les peuples.

Il signale les meilleurs ouvrages français sur l'histoire de quelques nations modernes, mais il s'attache plus particulièrement à l'histoire de France ; il cherche à expliquer comment avec un fonds de matériaux si abondant et aussi riche, les auteurs français n'ont produit jusqu'à ce jour, que des fragments et des ouvrages incomplets, et il s'étonne que nous n'ayons pas encore une histoire digne d'être comparée à celle des historiens Grecs et Romains.

Quant à l'histoire de la religion et de l'église, mêlée avec celle de tous les peuples de l'Europe moderne, elle sert de transition, dit notre collègue, aux histoires véritablement universelles.

Dans la longue énumération qu'offre ce mémoire, il était extrêmement difficile d'éviter l'insipidité de la monotonie, en conservant toutefois la précision si convenable au sujet ; mais les obstacles pour M. Lenglet, sont des moyens de gloire : il a eu l'art de prévenir la confusion par la méthode et de répandre de la variété sur tout son ouvrage, en mêlant, avec la pureté de stile et les bons goûts que nous lui con-

naissons, les obervations générales aux discussions particulières et les jugemens littéraires aux réflexions politiques.

Vous avez reçu, MESSIEURS, de son excellence le ministre de l'intérieur, une lettre qu'accompagnait un imprimé de M. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, sur *l'art de multiplier les grains*. Cet envoi, MESSIEURS, était d'une grande importance dans ce département presque entièrement consacré à la culture des plantes céréales ; aussi avez-vous de suite chargé l'un de nos collègues de l'examen du travail de M. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU et du soin de vous en faire un rapport.

M. DEMAIZIÈRES en avait terminé l'analise, et lorsqu'il touchait au moment de vous présenter le résultat de ses observations, il dut partir, et, suivant les ordres de son excellence le grand-maître, aller à Versailles exercer, dans l'instruction publique, des fonctions qui l'avaient fait si avantageusement connaître dans ce pays.

Il devint nécessaire alors de nommer un autre commissaire : M. DELEGORGUE fut désigné, et les connaissances agronomiques, dont il a tant de fois donné des preuves, ne permettent point de douter, MESSIEURS, qu'il ne réponde dignement à ce témoignage honorable de votre confiance.

Le portefeuille de M. BOINVILLIERS, MESSIEURS, est pour nous d'une grande ressource ; cet ami des lettres vous a fait plusieurs lectures ; il vous a communiqué une pièce de vers intitulée :

L'éducation au rabais ; une *Epitre en vers librement imitée de Pline ;* enfin son *Eloge de Phèdre.*

Je n'entrerai point, MESSIEURS, dan les détails de la vie de ce fabuliste célèbre, le seul que Rome puisse opposer à la Grèce ; mais je vous dirai que l'éloge de ce philosophe de l'antiquité, présente quelques observations et des rapprochemens qui tiennent tout à la fois à l'histoire, à la politique et à la morale ; je vous ferai connaître que ce n'a point été assez pour notre collègue de chercher à immortaliser les actions du poète, mais qu'il a voulu encore vous donner une idée de sa manière d'écrire.

« Son stile, dit M. BOINVILLIERS, est à la fois élé-
« gant et simple, pur et concis ; on y retrouve cette
« grâce, cette urbanité exquise, caractère distinctif
« des écrivains du siècle d'Auguste. Il est un des
« auteurs Latins qui offrent le plus de cette correc-
« tion et de cette naïveté inimitables, que les bons
« écrivains ont empruntées des attiques ; sa pensée,
« il est vrai, n'a rien de brillant, mais partout elle
« est solide ; l'expression qui la suit est simple,
« mais parfaitement juste. »

J'arrive, Messieurs, à l'époque où le génie qui gouverne l'Empire, crut que nous devions cesser d'être les tributaires d'un ennemi commun ; dans les révélations de sa sagesse, des mesures en tout genre furent combinées et prises simultanément.

Une partie de ces mesures avaient plus particulièrement pour objet de rétablir la balance du commerce : un des grands moyens d'y arriver, était de paraliser les sucreries de l'Angleterre.

C'est alors, Messieurs, que la France industrieuse, cédant aux inspirations d'un gouvernement sage et éclairé, développa toute l'étendue de ses ressources ; les chimistes du premier ordre, les sociétés savantes répandirent la lumière sur divers genres d'extraction d'un sucre indigène, et à leurs voix, des ateliers nombreux s'élevèrent sous l'aile protectrice de l'autorité.

L'utilité de votre existence, s'est fait fortement sentir dans ces circonstances, MESSIEURS.

D'abord, c'est par votre organe que son excellence le ministre de l'intérieur, indépendamment d'autres moyens employés, a cru devoir éclairer les habitans du Nord, sur la fabrication du sucre de raisin.

M. DELVAL-LAGACHE que l'esprit d'observation avait conduit, depuis deux ans déjà, à extraire de la pulpe de ce fruit, un sirop parfait, vous parut être celui de nos collègues qui pouvait le mieux remplir les intentions de son excellence, et vous n'avez pas été trompé dans cette attente.

Une instruction claire et méthodique, contenant des procédés simples et peu dispendieux, fut le résultat de son examen, résultat qu'il est inutile de consigner ici, MESSIEURS, puisque déjà vous l'avez rendu public par la voie de l'impression et par son insertion dans les journaux.

Un objet non moins important et qui tendait au même but, devait aussi fixer votre attention : je veux parler, MESSIEURS, de la betterave et de ses produits.

Personne n'ignore que la moscouade que l'on en

retire, ne soit aujourd'hui très répandue dans les usages domestiques.

Eh bien ! à cet égard encore, vous vous êtes montrés les auxiliaires de l'autorité, et avant l'existence des sucreries indigènes, vous aviez répandu des notions précieuses, et sur la culture de cette plante légumineuse, et sur les moyens d'extraction de sa partie sucrée ; vous devez même à MM. TAFFIN DE SOREL, REYTIER et THIRION, la rédaction d'une instruction sur cette matière, instruction dont il est également inutile de donner ici l'analise, puisqu'elle fut dans le tems publiée à vos frais, et que vous en avez transmis des exemplaires à M. le Préfet du Nord, avec invitation de la répandre dans les communes rurales de sa préfecture.

Un dernier objet, MESSIEURS, qui se lie aux deux autres, et qui en forme le complément, a fourni à M. TAFFIN DE SOREL l'occasion de vous intéresser dans plusieurs de vos séances.

Il vous a retracé, Messieurs, l'histoire de ces monarchies d'insectes, que l'homme n'a soumis à son domaine, que pour s'approprier, en partie, les fruits de leurs travaux.

Il vous a fait cette observation, que l'éducation des abeilles n'a été négligée en France, que depuis l'introduction du sucre originaire des Indes.

Il a fortement provoqué la réunion de vos efforts pour relever cette branche de l'industrie nationale, et la reporter au degré de prospérité dont elle avait anciennement joui.

Enfin il vous a rendu compte des recherches nombreuses qu'il a faites sur ce sujet important.

En dernière analise, il s'est attaché à vous démontrer, MESSIEURS, la supériorité des procédés indiqués par M. LOMBART, dans son *Manuel des propriétaires d'abeilles* ; il vous a également fait appercevoir la perfection et la simplicité qui régnaient dans la construction des ruches dont il est l'inventeur.

Cédant à la justesse des observations de notre collègue et sur sa proposition, MESSIEURS, vous avez pris la résolution d'adresser à M. le Préfet du Nord, et à chacun de MM. les Sous-Préfets :

1° Un modèle de cette nouvelle ruche ;

2° Un modèle du métier nécessaire à sa construction ;

3° Un exemplaire du *Manuel* de M. LOMBART ;

4° Une instruction détaillée, destinée pour les maires du département.

En leur faisant cet envoi, vous avez invité ces fonctionnaires, au nom du bien public, d'user de tous leurs moyens pour faire connaître les avantages inappréciables qui résultent évidemment, et de l'éducation des abeilles, et de la méthode indiquée par M. LOMBART.

Après vous avoir donné, MESSIEURS, cet apperçu de vos travaux intérieurs, je dois vous dire un mot de nos collègues correspondans, et indiquer ici ceux des ouvrages qu'ils ont eu l'attention de vous transmettre, et qui, par leur éloquence ou l'utilité de leur objet, ont mérité les honneurs d'une mention

dans vos procès-verbaux, et le dépôt dans vos archives.

Parmi ces ouvrages, MESSIEURS, ceux que vous avez distingués, sont deux mémoires, l'un sur l'*Influence des divers états des laines en teinture*, l'autre sur l'*Emploi comparé des aluns*, par M. ROARD, directeur des Teintures des manufactures impériales de Paris.

Un *opuscule sur les maladies de pieds des bêtes à laine*, par M. DELAMOTTE, receveur des Domaines et propriétaire cultivateur à Rambouillet.

Un *Mémoire sur les avantages qu'offre dans les travaux hydrauliques, l'emploi des sonnètes à déclic*, par M. VAUVILLERS.

Une *Traduction du poëme de Phocylide*, auteur grec, par M. PILLOT, d'Avesnes.

Le Ménage, ou l'emploi des fruits dans l'économie domestique, par M. CADET DE VAUX.

Des *notes sur la manière d'endormis les abeilles* et de se procurer ainsi des essaims artificiels, par M. MAYEUR, cultivateur à Bouvignies.

Un *procédé nouveau pour l'extraction du sucre de betterave*, par M. BONZEL.

Les 6e *et* 7e *livraisons du tome* 1er *des insectes recueillis en Afrique et en Amérique*, par M. PALISOT DE BEAUVOIS, membre de l'Institut de France.

Les 12e *et* 13e *livraisons du tome* 2 *de la Flore d'Eware et de Benin*, récemment publiées par le même auteur.

Des *nouvelles observations sur la fructification des mousses et des lycopèdes*, et une *notice sur une nou-*

velle expérience relative à l'écorce des arbres, aussi par M. Palisot de Beauvois.

Des *observations sur l'éducation des abeilles*, par M. le chevalier Lanvin, d'Aniche.

Un *manuel des propriétaires d'abeilles*, un *état de nos connaissances sur cet insecte* et un *mémoire sur la difficulté de blanchir les cires*, par M. Lombart.

Un *éloge de Fontenelle*, par M. Deslions père.

Une *Epitre à Louise* ou *vers sur le bonheur* par M. Deslions fils.

Enfin le second *cahier de l'annuaire des inventions et découvertes*, publié en 1811, par M. Mathieu.

Si notre Société, Messieurs, telle qu'elle existait aux tems qu'embrasse mon rapport, peut aujourd'hui invoquer en sa faveur une série aussi honorable de travaux, quels avantages cette même Société n'acquiert-elle point, par les affiliations qui ont eu lieu dans les deux années que je parcours.

Ces affiliations, Messieurs, ont aggrandi le cercle de vos connaissances, et pour enrichir ma pensée des expressions toujours choisies de M. Taranget, notre président en 1811, je vous dirai avec lui :

« De nouveaux collègues, devancés par des talens,
« par l'opinion, et surtout par le choix d'un chef
« illustre qui sait les apprécier et les classer, de
« nouveaux collègues se sont rangés parmi nous avec
« des titres honorables, avec des droits à nos espé-
« rances : ces espérances ne seront pas déçues, et
« ces estimables tributaires viendront enrichir la
« ruche du butin dont ils sont surchargés.

« Nous jouirons de leurs travaux et des fruits de
« leurs méditations : nous en jouirons souvent, et
« chaque année nous relèverons avec la gloire, la
« liste et l'importance de leurs pensées. »

Voici, MESSIEURS, le tableau de vos admissions en 1810 et 1811.

MEMBRE HONORAIRE.

M. le baron DUPLANTIER, officier de la légion d'honneur, préfet du département du Nord.

MEMBRES RESIDENS.

M. LAMBERT, avocat-général à la cour impériale de Douai.

M. le chevalier DE WARENGHIEN, procureur général en la même cour.

M. BONVILLIERS, inspecteur des études à l'académie de Douai, membre correspondant de l'Institut et de plusieurs sociétés savantes.

M. THIRION, professeur de littérature latine dans la faculté des lettres à Douai.

M. LUCE-VARLET, auteur de la musique de plusieurs opéra.

M. LUSSIEZ, procureur impérial au tribunal de première instance de Douai.

M. TRAISSIGNIEZ, médecin vétérinaire.

MEMBRES CORRESPONDANS.

M. DEMAIZIÈRES, professeur au Lycée impérial de Versailles .

M. le chevalier FROSSART, secrétaire d'état de son

altesse, madame la grande duchesse de Toscane, à Florence.

M. le marquis de Luchésini, grand maître de la maison de son altesse.

M. Roard, directeur des teintures des manufactures impériales, à Paris.

M. Desljons père, auteur des éloges de Fontenelle et de Louis XII.

Melle Gérard, de Valenciennes, auteur d'un poëme intitulé la bataille d'Essling.

M. le baron Lagarde, membre de plusieurs sociétés savantes, demeurant à Paris.

M. Leroy, médecin, aussi demeurant à Paris.

M. Derosny, de Valenciennes, membre de plusieurs académies.

M. Lombard, membre de la Société d'Agriculture de la Seine, auteur du manuel des propriétaires d'abeilles, à Paris.

M. Pronville fils, membre de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.

Je n'aurais qu'imparfaitement rempli ma tache, Messieurs, si je ne vous entretenais un moment du matériel de la Société.

Des bâtiments en ruine, un terrein qui n'offrait à l'œil que l'aspect sauvage de la stérilité, furent en 1809, le local destiné à vous recevoir.

Mais quels prodiges, Messieurs, se sont opérés depuis !

Des constructions modernes ont effacé les tristes empreintes de la dégradation des tems ; des serres chaudes et tempérées se sont élevées sur les décom-

bres ; un logement modeste mais décent, a été assigné à l'un de nos collègues, conservateur de vos propriétés ; vos collections de plantes se sont enrichies des productions de tous les climats ; enfin, une terre naguère inculte, brille aujourd'hui de toutes les richesses de la fécondité !

Ces métamorphoses, MESSIEURS, ne pouvaient être le résultat unique de votre zèle, de votre dévouement et de vos sacrifices ; ces sacrifices, ce dévouement, ce zèle avaient besoin de l'appui tutélaire de l'autorité, et vous avez trouvé, MESSIEURS, d'honorables soutiens dans le maire de notre commune, dans son digne prédécesseur et dans le personnage titré que le souverain a mis, à la tête de l'administration de notre département; la Société remplit donc le plus doux des devoirs, lorsque, dans le sentiment d'équité qui la guide, elle signale à la reconnaissance publique les noms de MM. DEFOREST, BOMMART et DUPLANTIER.

C'est à des fonctionnaires aussi recommandables; c'est à ces amis des lettres, des sciences et des arts, autant qu'à vous-mêmes, MESSIEURS, que la ville de Douai est redevable des améliorations progressives d'un établissement, dont elle peut dès aujourd'hui, dont elle pourra mieux encore dans la suite des tems, retirer de si grands avantages !

L'ordre qui règne aujourd'hui dans vos jardins, MESSIEURS, n'est pas moins digne de fixer vos regards.

Une classification réglée d'après le sistême naturel de Jussieu ; des étiquettes qui indiquent la déno-

mination latine et française de chaque végétal ; un tableau corrélatif, dont les couleurs et des signes donnés font connaître la famille, la classe à laquelle chaque plante appartient, le lieu d'où elle tire son origine, sa durée, sa propriété, la température qui convient à son existence ; tels sont, Messieurs, les élémens d'une méthode à l'aide de laquelle on peut aujourd'hui chez vous, sans secours étranger, et surtout sans surcharger tout à coup sa mémoire de l'étude d'une nomenclature fatigante, acquérir les premières, comme les plus utiles notions de la botanique.

Grâces soient rendues à M. Foulon, inventeur de cette méthode ingénieuse.

J'ai terminé, Messieurs, l'apperçu de vos travaux et de votre situation ; puisse ce faible gage de mon zèle, être accueilli avec quelque bienveillance .

TROISIÈME ÉLÉGIE DE TIBULLE

(Au livre Premier)

Traduite par M. LUSSIEZ

A MESSALA

Sur les flots Eyéens vous allez donc me fuir !
Messala ! chers amis ! gardez mon souvenir.
La triste Phéacie en ses champs que j'ignore
M'enchaîne seul, en proie au mal qui me dévore.
Mort affreuse ! retiens ton bras levé sur moi,
Entends mes cris plaintifs, ô Mort ! éloigne-toi.
Je n'ai dans ces climats ni mère gémissante,
Qui recueille en son sein ma cendre encore fumante,
Ni sœur qui, sur ma tombe apportant des odeurs,
Ses longs cheveux épars, m'appelle et fonde en pleurs.
Délie est loin de moi... Délie ! ô ma Délie !
Quand je dus m'arracher à la douce Italie,
De tous les Dieux, dit-on, tu fis parler la voix.
Trois fois un jeune enfant tira les sorts... trois fois
Le Destin te promit le retour de Tibulle.
Mais quoi ! rien ne calma ta frayeur incrédule
Vers l'immense chemin tournant tes yeux rêveurs,
Tu pleurais : je pleurais en t'essuyant tes pleurs.
Mes adieux étaient dits : je l'oubliais sans cesse.
A trouver des retards j'épuisais mon adresse.
Tantôt d'un triste oiseau c'était le vol affreux :
Tantôt c'était Saturne et son jour malheureux.
Le seuil était franchi : je répétais encore,
Mon pied heurté m'annonce un revers que j'ignore.
Gardez-vous de partir quand l'amour le défend
Ou de ce Dieu vengeur le courroux vous attend.

Délie ! Ah ! me font ton Isis tutélaire

Ces nuits où tu languis sur ton lit solitaire,
Ces bains d'une onde pure, et ce pieux airain,
Tant de fois pour Tibulle agité par ta main ?
Isis, viens triompher de ma vive souffrance,
Cent tableaux dans ton temple attestent ta puissance,
Celle que j'aime ira sous tes sacrés parvis,
Couverte d'un lin blanc, passer de chastes nuits,
Et, les cheveux flottants, deux fois depuis l'aurore,
Mêler sa voix au cœur du peuple qui t'adore
Puissé-je vous revoir, ô Lares paternels !
Et tous les mois encore encenser vos autels !
Que l'on vivait heureux au doux siècle de Rhée !
Nul chemin ne menait de contrée en contrée,
Le pin n'osait voler sur les flots menaçants,
Ni la voile s'ouvrir aux haleines des vents.
Sur des bords inconnus des nautonniers avides
Ne chargaient point leurs nefs de richesses perfides.
Nul taureau sous le joug ne flétrissait son front,
Et nul coursier du frein ne dévorait l'affront.
Nul verrou, nulle borne, apposés par la crainte,
Des maisons et des champs n'interdisaient l'enceinte.
Le miel à flots dorés des chênes s'écoulait
La chèvre offrait aux doigts son sein gonflé de lait.
Alors, point de fureurs, point de guerre et la rage
N'avait point façonné l'instrument du carnage.
O doux siècle de Rhée ! hélas ! vous avez fui.
Jupiter en courroux tient le spectre aujourd'hui.
Partout le meurtre affreux ; partout la violence ;
On fend l'onde, et la mort de toutes parts s'élance.
Sauve-moi, Jupiter ! j'ai respecté les Dieux.
Mon cœur m'a point connu le parjure odieux.
Si pourtant j'ai rempli ma fatale carrière,
Que le passant en pleurs lise au moins sur ma pierre :
« Tibulle ici repose, et la mort l'immola
« Quand sur la terre et l'onde il suivait Messala. »

Vénus, à qui toujours mon âme fut docile,
Daignera me conduire en ce riant asyle,
Où la danse et les cœurs s'unissent aux concerts
Dont les oiseaux errants font résonner les airs.
Dans ces lieux fortunés, les roses et l'acanthe

S'élèvent sans culture en moisson odorante.
Là, des groupes d'amants confondent leurs ébats,
Que souvent Cupidon change en heureux combats,
Tous ceux que la mort frappe en l'amoureux délire,
Le front paré de myrthe, habitent cet empire.

Mais il est un séjour dans l'éternelle nuit,
Que des fleuves fangeux entourent à grand bruit.
Là, de sa triple gueule opposant la barrière,
Sous des portes d'Airain veille et gronde Cerbère ;
Tandis que, le front ceint de livides serpents,
Tisiphone poursuit les coupables tremblants.
Une rapide roue agite cet impie
Qui fit rougir Junon de sa flamme hardie.
Couché sur neuf arpents, Tytino nuit et jour
Repaît de son flanc noir un immortel vautour.
La Danaïde, en proie à Vénus vengeresse,
Sans cesse emplit sa cuve où l'eau tarit sans cesse.
Tantale à l'onde tend son gosier enbrasé :
Il l'atteint... l'onde fuit son gosier abusé.
Là, frémisse à jamais le suborneur perfide
Qui m'a pu dévouer à la guerre homicide !

Délie ! à ton amant conserve bien ta foi.
Qu'une vieille chérie, assise auprès de toi,
De ta sainte pudeur surveillante fidèle,
Charme tes longs ennuis de contes vieux comme elle.
Pendant qu'à la lueur d'un nocturne flambeau,
Elle mouille, elle tord le fil de son fuseau ;
Tu fermes par degrés ta paupière tremblante,
Et ton ouvrage échappe à ta main défailante.
J'entre alors... tu me crois tombé du haut des cieux.
Viens, cours, vole en mes bras, dans un désordre heureux
Les cheveux déroulés et ton pied sans chaussure.

Dieux ! ô Dieux ! que bientôt l'aurore la plus pure
Sur ses coursiers de rose amène le beau jour
Qui doit rendre Tibulle à la vie, à l'amour.

UNE RECREATION D'HISTOIRE NATURELLE

par M. S. Michel.

Messieurs,

Les soins que j'ai eu l'occasion de donner au cabinet d'histoire naturelle de cette ville avec les autres membres de la commission qui le dirige, m'ont fait faire quelques réflexions sur les divers motifs qui attirent le public dans les établissemens de ce genre.

Le savant y cherche les productions de la nature pour les comparer entr'elles, dans l'espoir d'y découvrir des points de rapprochement, d'après lesquels il puisse les classer suivant des sistêmes plus ou moins ingénieux, propres à en faciliter l'étude.

L'amateur y vient pour y reconnaître l'objet de ses lectures qui ont attiré particulièrement son attention par leur rareté ou leur singularité, ou pour vérifier sur la nature même les ressemblances ou les dissemblances dont les savans se sont faits des moyens de classification.

Le vulgaire n'y apporte généralement qu'une vaine curiosité, et un esprit de dissipation, qui ne s'attache à rien, et il se dégoûte bientot de tout ce qu'il voit, parce que ses regards éblouis par une trop grande multitude d'objets,n'en distinguent presqu'aucun, et qu'ils passent souvent par dessus les plus remarquables même sous le seul rapport de l'amusement.

J'ai souvent entendu les curieux se plaindre, de n'avoir pas à côté d'eux, lorsqu'ils visitent un cabinet de ce genre, un homme instruit qui leur montre ce qu'il contient de plus remarquable, et qui leur en explique les particularités.

Nous nous prêtons volontiers, mes collègues de la commission et moi, à donner ces explications aux personnes qui les désirent, lorsque les circonstances le permettent ; mais malgré toute la bonne volonté que nous apportons, il ne résulte guère de cette complaisance, que des observations décousues, qu'on oublie les unes pour les autres, et dont l'esprit ne conserve que des idées fugitives.

Il n'en serait pas de même, si toutes les observations que l'on pourrait faire étaient liées entr'elles de manière à former un enchaînement de connaissances, tel que la vue d'un objet rappellât aussitôt le souvenir d'un autre. Mais comment atteindre ce but ? Le moyen le plus instructif serait de les rapporter toutes à une classification raisonnée. Mais ce qui est très bon dans une étude suivie n'est guère propre à contenter des curieux empressés de recueillir rapidement quelques connaissances, dans une séance destinée plutôt à leur amusement qu'à leur instruction. On serait même ridicule, si en pareil cas on s'avisait de s'ériger en maître ; si pour faire prendre une haute idée de son savoir, on s'appesantissait sur l'explication des divers systèmes imaginés par les grands naturalistes ; ou même, si se bornant à un seul, on voulait à l'occasion d'un oiseau ou d'un quadrupède développer tout l'artifice d'une longue

et savante classification. On pourrait à la vérité n'embrasser à la fois qu'une partie du systême, et se contenter de faire voir pourquoi tel objet particulier est classé sous tel genre plutôt que sous tel autre, et en quoi ce genre diffère du précédent et du suivant dans l'ordre de la classification adoptée. Mais ces différences seraient peu intelligibles, pour des personnes auxquelles les principes généraux de cette classification seraient absolument étrangers.

Je me suis demandé, s'il ne serait pas possible de rendre la démonstration des divers objets dont un cabinet d'histoire naturelle se compose, intéressante, amusante même, pour des personnes peu instruites, et peu soucieuses de cette espèce d'instruction. Il m'a semblé qu'au lieu de fixer péniblement leur attention, sur les rapports de ressemblance qui lient ces objets de proche en proche, dans l'ordre d'un systême scientifique, il serait plus piquant de leur faire remarquer comment la nature tend à reproduire les mêmes habitudes, même dans des ordres qui diffèrent essentiellement. Cette manière de considérer les divers objets d'un cabinet, ne serait-elle pas très convenable, surtout en province, en ce qu'elle n'exigerait pas une collection très-complette ni un savoir profond de la part du démonstrateur ; et qu'au lieu de l'assujettir à une mrche constante, elle lui laisserait la facilité de la varier à l'infini, à partir du premier objet qui se présenterait ? On en jugera par le faible essai qui va suivre, et que je propose comme un exemple à quiconque voudra se donner la peine de faire mieux.

Je me suppose dans un cabinet d'histoire naturelle, et je porte la main sur le premier objet venu, ou sur celui qu'il plait à un curieux de m'indiquer. Celui-ci est une écrevisse de rivière. J'aurais bien des choses à dire sur cet animal que tout le monde croit connaître : je me bornerai à observer l'organisation de sa queue, composée de lames solides glissant les unes sur les autres, qui ont pu donner l'idée des armures dont se couvraient nos preux chevaliers. Cette conformation se retrouve dans diverses parties de beaucoup d'insectes, surtout dans les anneaux écailleux qui recouvrent le ventre des coléoptères, par exemple, des hannetons, si nombreux dans les premiers jours du printems. Elle s'étend à toute la surface des cloportes, dont plusieurs à l'aide de ce méchanisme naturel, ont la faculté de se rouler sur eux-mêmes, et de former une boule parfaite comme le hérisson. On voit déjà comment je suis conduit par une analogie fort simple, à occuper mon curieux d'un animal très différent de celui que nous considérions en premier lieu. Mais je trouve une autre analogie plus piquante dans les oscabrions, insectes fort semblables, au moins quant à la forme extérieure, à de grands cloportes, et revêtus comme eux d'une suite de lames osseuses et mobiles. La parure de ces animaux est remarquable par son élégante régularité ; leur enveloppe présente une suite de triangles allongés, semblables à ceux que les modistes appellent des dents de loup. Une parure assez semblable, mais moins élégante, décore la tortue marquetée, ainsi nommée à cause de la régularité

des compartimens de sa carapace. Le dos présente un assemblage de compartimens exagonaux qui se réduisent vers les bords à une suite de triangles ; mais la nature produit ici les mêmes formes par des moyens très différens. Les triangles que l'on remarque sur l'oscabrion cendré, que nous prenons ici pour exemple, sont composés de plusieurs rangées divergentes de petits grains ronds, assez semblables à de la semence de perles ; ces rangées croissent suivant leur longueur, par l'addition de nouveaux grains et de nouvelles rangées latérales. Les triangles de la tortue marquetée sont formés par les accroissemens parallèles et successifs de chaque portion écailleuse, qui vont toujours croissant à mesure qu'ils s'éloignent du sommet de chaque triangle, qui représente le centre de l'exagone, dont le triangle peut être regardé comme l'élément. Ces accroissemens successifs représentent une suite de lignes droites, formées par le même méchanisme que les lignes ou stries circulaires ou irrégulières que l'on voit sur une foule de coquillages, sur les écailles visibles des poissons, et même sur leurs écailles invisibles : car j'ai soumis au microscope un morceau de la peau d'une lotte, et j'ai apperçu fort distinctement les rudimens d'une écaille ronde dont les couches concentriques paraissaient noyées dans le mucilage de cette peau, comme une cristallisation naissante. Mais revenons à des objets plus visibles et à des caractères plus prononcés.

La tortue dont on vient de parler est de l'espèce des tortues à boëtes, ainsi appelées, parce que le

plastron ou le dessous de leur carapace tient avec le dessus, en sorte que l'animal y est enfermé, sauf les ouvertures nécessaires pour le passage de la tête, des jambes et de la queue. Il n'existe pas entre des animaux d'ordres différens, d'analogie plus parfaite et plus complette, pour le nom et la conformation, qu'entre la tortue à boëte et le poisson-coffre. Comme dans cette tortue, l'enveloppe osseuse qui renferme le poisson, ne laisse que les ouvertures nécessaires pour le passage de la bouche, de la queue et des nageoires.

J'observe en passant, pour la satisfaction des gastronomes, que ce poisson est un mets exquis, et qu'un savant naturaliste a proposé de le naturaliser de proche en proche dans nos climats.

Dans l'espèce du coffre, l'enveloppe est divisée comme dans la tortue marquetée en compartimens exagonaux. Le même dessin se repète encore sur un autre animal d'un ordre très différent de ces deux-là. C'est celui que les Espagnols découvrirent au Mexique, dans les premiers tems de la conquête, et qu'ils appelèrent l'*encubierto* ou le couvert, parce qu'il est totalement couvert d'un test osseux : aussi a-t-il conservé chez nous le nom d'encoubert. La croupe de ce test est comme ciselée en compartimens exagonaux. Il a de plus, comme les autres tatous, des bandes en forme de cerceaux, qui embrassent le corps et qui rappèlent les lames osseuses et mobiles des oscabrions. Il y a même une espèce de tatou nommé le cachicame dont les bandes sont ciselées en dents de loup ou triangles rentrant l'un

dans l'autre, comme ceux des ostracions. Mais la position en est différente.

Le tatou, considéré en masse comme un animal assez long, monté sur quatre pieds, et couvert d'une enveloppe solide, a quelques rapports avec le phatagin, le pangolin et le crocodile, mais la nature de leur test est très différente. Le crocodile, qui est un grand reptile, est couvert d'écailles placées les unes à côté des autres. La croûte osseuse des tatous semble formée par la transudation d'une substance crétacée qui se consolide sur la peau même de l'animal, comme la transudation d'une infinité de mollusques se consolide au-dehors d'eux,et forme tant de coquillages dont nous admirons l'éclat et la variété. Les enveloppes du phatagin et du pangolin ressemblent pour la forme et pour la couleur, à des vêtements composés de feuilles mortes, disposées en recouvrement les unes sur les autres, conformation fort semblable à celles de quelques tortues, et notamment de la tortue caret, qui fournit une si brillante écaille à la parure de nos dames. Les écailles dont les tests du phatagin et du pangolin sont fournis, tiennent de la nature de la corne. Elles semblent résulter de la concrétion des poils dont ces animaux auraient du être couverts. Cette disposition intérieure de la matière cornée, est apparente à l'extérieur même des feuilles du pangolin. Des stries convergentes annoncent la direction des filamens intérieurs confondus dans cette substance ; de semblables filamens sont remarquables, mais parallèles dans les ongles des hommes, dans les pieds de plusieurs animaux, tels

que le cheval et l'élan, et plus sensiblement encore dans les fanons de la baleine. Ces fanons qui tiennent lieu de dents à cette énorme cétacé, sont composés de la réunion d'une multitude de lames de la nature de la corne, le long desquelles on voit déborder les filamens réunis et agglutinés dans l'intérieur.

La baleine n'est pas le seul animal chez lequel la nature ait ainsi suppléé à l'absence des dents par une concrétion filamenteuse ; elle a cela de commun avec un genre de poissons infiniment plus petits qu'elle. Ce genre est distingué par la dénomination de chétodons, mot grec qui signifie des dents soyeuses ou des dents de crin. Un des chétodons les plus remarquables est le chirurgien, ainsi nommé parce qu'il pique jusqu'au sang ceux qui veulent le prendre.

C'est l'effet de deux aiguillons situés vers la queue, et qui s'accrochent à la main qui veut saisir l'animal, par le mouvement qu'il fait pour lui échapper.

Ces deux aiguillons forment un caractère qui sépare et qui rapproche cette espèce d'une infinité d'autres du règne, soit animal, soit végétal. Il les en sépare, en ce qu'ils sont dirigés de derrière en avant ; au lieu que dans la plupart des animaux, et surtout des poissons, les aiguillons dont ils sont armés se dirigent plus habituellement vers la partie postérieure du corps que les yeux sont moins à portée de surveiller ; et cette disposition est plus constante dans les espèces dont les armes sont placées sur cette partie postérieure.

Mais pour la nature seule de ces armes, le chétodon chirurgien se rapproche de tout ce qui porte des

aiguillons ou des épines pour sa défense. Or depuis l'humble chardon jusqu'au fier palmier, on voit des épines ou des équivalants répandus sur une foule de végétaux ; quelques uns en sont tout couverts : elles prennent même le caractère offensif chez le Muscipula, dont les feuilles se replient spontanément, et perçent de leurs épines l'insecte téméraire qui ose s'y poser.

Le règne antimal en est aussi libéralement pourvû ; elles s'y multiplient sous toutes les formes ; ce sont des aiguillons, des piquans, des aspérités plus ou moins aigues ; on en voit sur les oursins et sur différens coquillages, tels que des huîtres, des bucardes, des murex, sur des crabes et sur une immense quantité de poissons de toute espèce : quelques uns en portent sur toute leur surface. Les plus remarquables sous ce rapport, sont le diodon-atinga et le diodon-orbe, vulgairement nommé le hérisson de mer, à cause de sa ressemblance assez grossière avec le hérisson terrestre roulé sur lui-même. Ce dernier, quoique hérissé de pointes de toutes parts, est faiblement armé, en comparaison du coendou et de l'histris ou porc-épic, dont les pointes sont bien plus fortes et bien plus longues.

L'ornithorinque, quadrupède singulier rapporté de la Nouvelle-Hollande, il y a peu d'années, outre la conformation fort étrange de son museau, assez ressemblant à un bec de canard, offre encore cette particularité, qu'il a le corps armé, mais en partie seulement, d'aiguillons fort semblables à ceux du porc-épic et du coendou dont je viens de parler.

Nous avons fait, dira-t-on, un long détour pour arriver d'un animal armé de deux aiguillons, à d'autres qui en sont littéralement pourvûs ; mais qu'importe cela, lorsque la route est semée d'objets curieux et instructifs ? Serait-ce même le cas de s'assujettir à une marche régulière et méthodique, dans des observations que l'on peut regarder comme résumé d'une conversation improvisée entre un naturaliste et un curieux ? Et puis la compensation n'avait-elle pas le privilège de rapprocher les extrêmes ? Notre petit chirurgien qui joint à ses petites armes, une grande mobilité de corps, a du moins l'avantage de blesser lui-même la main qui le menace, au lieu que d'autres animaux entourés de tout un arsenal, attendent dans une stupide immobilité que leur ennemi se blesse lui-même, par l'effort qu'il fera pour les saisir. Le porc-épic le menace bien par des trépignations colériques et des secousses convulsives : on a même débité qu'il lui décochait ses aiguillons. Mais outre qu'on ne lui connait aucun moyen de le faire, ce qu'on en dit n'a point été confirmé par l'observation des voyageurs et des naturalistes les plus éclairés. Le coendou ne parait dangereux que pour les petits oiseaux dont il fait sa proie, en quoi il diffère essentiellement de l'histrix, qui est un animal frugivore. La grande ressemblance de leurs armes, n'est qu'un de ces caractères trompeurs, qui portent souvent les observateurs peu exercés à confondre des espèces très distinctes. Disons mieux, c'est une de ces preuves nombreuses, que la nature ne fait, ni des classes, ni des genres, mais seulement des indi-

vidus, et que l'ordre naturel cherché par tant de naturalistes, n'est qu'une chimère ; que les plus savantes classifications, ne sont que l'ouvrage pénible, mais utile, de l'imagination et de la faculté abstractive de l'homme. C'est cette faculté qui crée les sciences ; la nature n'en fournit que la matière. C'est cette faculté qui assure à l'homme la supériorité sur tous les autres animaux ; et voilà pourquoi l'homme est savant. Ce qui nous reste à dire confirme pleinement que la nature n'a point distribué ses dons suivant une méthode scientifique.

Le coendou se distingue visiblement du porc-épic, par une queue longue et prenante, qui l'assimile à une classe nombreuse de singes. On appelle queues prenantes, celles qui se roulent sur elles mêmes, ont la facilité de saisir fortement les objets qu'elles embrassent. Celles des coendous et des singes leur servent ordinairement à se suspendre aux branches des arbres, et à s'élancer d'une branche ou d'un arbre à l'autre, par un mouvement d'oscillation.

Le méchanisme et la faculté des queues prenantes se trouvent réunis avec des avantages bien supérieurs dans la trompe de l'éléphant. Avec cette trompe qu'il roule sur elle même, il saisit, il retourne, il emporte, il lance au loin les objets mobiles d'une certaine dimension ; il porte à sa bouche ceux dont il s'alimente, il pousse, il renverse, il arrache tous ceux qui lui résistent. Cette trompe est pour lui une main active et puissante, auprès de laquelle celle de l'homme, quoique divisé en cinq doigts, serait un

organe bien impuissant, s'il n'était dirigé par une puissance supérieure. La perfection de cette trompe ne se borne point là. Elle porte à son extrémité un appendice, par le moyen duquel l'animal saisit adroitement les plus petits objets, et même les plus fragiles, tel que des oublies : mais ce qu'elle a de plus remarquable c'est le canal qui règne dans toute sa longueur, et qui par la faculté que l'animal a d'y faire le vide, en aspirant fortement l'air qu'elle contient, la transforme en une forte machine pneumatique. L'éléphant pour en faire usage, n'a point attendu les découvertes de Galilée et de Toricelli. Il applique sa trompe et l'attache fortement aux objets qu'il lui plaît, par une forte aspiration. Il y attire les liquides qu'il veut boire, et il les porte à sa bouche, dans laquelle il les injecte. C'est par un succion tout semblable, qu'une infinité d'insectes se nourrissent du sang des animaux ou du suc des fleurs, avec cette seule différence, que leur trompe est appliquée immédiatement à la bouche ou plutot qu'elle en tient lieu. C'est aussi par une forte succion, que la lamproye saisit les poissons qu'elle veut dévorer, ou qu'elle s'attache aux corps durs, pour résister à la main du pêcheur. Enfin ce que l'éléphant, les insectes à trompe et la lamproye opèrent avec un seul organe, les poulpes l'opèrent par une multitude d'organes répandus sur toute la surface de leurs membres. Ces organes ne sont plus des pompes pneumatiques, mais des ventouses qui s'appliquent et s'attachent sans le secours du feu, de la même manière que ces morceaux de cuir mouillé attachés au bout

d'une corde, avec lesquels les enfants s'amusent quelquefois à soulever des cailloux assez lourds.

L'organisation des poulpes ne ressemble qu'à celle des animaux microscopiques. On peut s'en faire une idée par les médases qui existent au cabinet de cette ville. C'est un petit poulpe ainsi nommé à cause de ressemblance grossière avec une tête entourée de serpens. Tous les poulpes ne sont pas ainsi faits : ils n'ont pas tous la même régularité ni les mêmes proportions. Leur conformation est essentiellement la même. Ils n'ont, si on excepte la sèche, aucune partie osseuse au dedans ni au dehors du corps, si ce n'est de fortes dents qui, dans certaines espèces, ne ressemblent pas mal aux becs des perroquets. Le corps de l'animal est un sac qui renferme tous les organes destinés à sa vie et à sa reproduction : sa bouche est à l'ouverture de ce sac. Ainsi la tête et le corps ne font qu'un. Aussi les naturalistes ont-ils souvent appelé la tête du poulpe, ce qui en est véritablement le corps. Ce qui doit ici nous occuper plus particulièrement, c'est la structure de leurs bras. Ces bras sont chargés sur toute leur surface intérieure d'une multitude de ces ventouses dont nous venons de parler, rangées dans un ordre élégant et régulier. On conçoit quelle doit être la force d'adhésion des grands poulpes, lorsqu'au moyen de ces bras longs et flexibles, ils appliquent tout à la fois, cette multitude de ventouses à toute la surface de leur proie. M. Denis Montfort, qui a écrit l'histoire des poulpes, m'a conté à moi-même qu'un fort poulpe l'ayant un jour atteint dans les eaux de la mer, s'était cramponné

sur son dos, et lui avait fait avec son bec des blessures dont il portait encore les marques. On ne put faire lâcher prise à cet animal qu'en le tuant.

Pline nous fait une peinture effrayante d'un polype monstrueux, qui franchissait toutes les nuits les clôtures d'un lieu où il se faisait de grandes salaisons, pour le ravager. Il fut découvert par des hommes apostés, qui croyaient surprendre des voleurs. Il résista victorieusement aux chiens qu'on lança contre lui. On n'en vint à bout qu'avec des fourches et des lances, et à force d'hommes. Son corps ou sa tête, suivant l'expression de Pline, contenait cinq amphores, ce qui revient à deux de nos hectolitres ; et elle pesait sept cents livres. On disait qu'elle avait été envoyée à Lucullus, mais on ne dit pas si elle eut l'honneur de figurer à la table du plus friand et du plus somptueux des Romains. Ce qui en ferait douter, c'est que la poulpe n'est pas regardée comme un mets délicat, dans les lieux où on le mange, tels que la Turquie, l'Italie, l'Espagne, et même la Bretagne, où une de ces espèces est connue sous le nom de catrouille. Mais on sait que le luxe effréné des Romains recherchait à la fois et les mets les plus friands et ceux qui n'avaient d'autre mérite que leur rareté ou leur singularité. L'histoire rapporte que dans un repas donné à Trèves à l'empereur Vitellius, par son frère, on servit deux mille espèces d'oiseaux. La plupart n'en était certainement pas aussi friands que des becfigues et des ortolans.

Le poulpe de Pline ne peut-être comparé qu'à celui dont parle Denis Monfort, qui attaqua un vais-

seau marchand, sur les côtes d'Afrique. Ses bras s'élevaient à la hauteur des mâts, et menaçaient de les entraîner, tandis que le poids de son corps faisait pencher le vaisseau du côté où il s'était cramponné. L'équipage près de partir, ne trouva point d'autre ressource que d'invoquer la Vierge miraculeuse de Saint-Malo, et le secours des hâches avec lesquelles ils coupèrent les bras de ce terrible animal. L'auteur rapporte comme une preuve irréfragable de cet événement, le tableau qui le représente, et dont il a joint la gravure. Ce tableau fut, à ce qu'il assure, porté processionnellement, nuds pieds, et déposé dans l'église de Saint-Malo, par les matelots échappés à cet étrange danger. Ils auraient bien fait, pour l'honneur de l'image et pour l'instruction des savans, de joindre à leur ex-voto quelques tronçons de ce poulpe si monstrueux.

En supposant que le fait soit vrai, et que les matelots n'aient rien exagéré, leur poulpe ne serait encore qu'un embryon, en comparaison d'un autre que le même auteur croit exister dans les mers du Nord. Il fonde ce qu'il en dit sur le rapport de quelques voyageurs et de quelques matelots Danois ou Norvégiens, qui ont assuré l'avoir vu. Ils lui donnent plusieurs lieues d'étendue et le comparent à une île flottante. Quelques uns même ont raconté qu'étant descendus sur le dos d'un de ces animaux, comme sur une terre nouvellement découverte, ils ne s'apperçurent de leur méprise qu'à l'instant où le feu qu'ils avaient allumé, excita dans cette masse un mouvement semblable à un tremblement de terre,

sur quoi ils pourvurent à leur sûreté par une prompte fuite. Ce récit rappelle un peu la messe célébrée par saint Dustan, sur le dos d'une baleine. Aussi les voyageurs qui en parlent lui ont-ils donné le nom de Kraecker, qui se prononce Craque dans les langues du Nord. Si malheureusement ce nom était l'étymologie de celui par lequel nous caractérisons un récit exagéré au-delà de toute vraisemblance, et si cette étymologie était fondée, nous serions tombés de l'histoire naturelle dans la fable. Cela n'empêche pas l'intrépide auteur de l'histoire des poulpes, de soupçonner des poulpes de cette dimension, de la disparition subite de dix-huit vaisseaux de ligne et quelques frégates dans les plaines de l'océan.

Quoiqu'il en soit, on conviendra qu'il m'eut été difficile de pousser plus loin les observations sur les analogies de l'histoire naturelle, à moins de partager l'opinion de je ne sais quel philosophe, qui prétendait que la terre elle même n'était qu'un grand animal.

NOTICE NÉCROLOGIQUE
SUR G. M. J. LE GOUVE.
par M. Boinvilliers.

Messieurs,

Le Gouvé n'est plus ! La République des lettres aura long-tems à pleurer cet Ecrivain, qui, jeune encore, en faisait un des plus beaux ornemens. Le Gouvé a terminé sa carrière, (1) et l'espérance de voir éclore de nouvelles productions, fruit de son aimable talent et de sa courageuse persévérance, est descendue avec lui dans le profond abyme du cercueil !... Il avait à peine atteint son neuvième lustre, et déjà il s'était fait un nom distingué par plusieurs ouvrages qui portent l'empreinte de son génie, ou décèlent la pûreté de son âme. Qui de vous, Messieurs, n'a pas relu cent fois le *Mérite des femmes* et les *Souvenirs* ? Le premier de ces poèmes est consacré à l'éloge des actions courageuses et vraîment héroïques qui, dans les jours désastreux de la Révolution française ont élevé les femmes au-dessus de leur sexe. Cet ouvrage charmant a été traduit en pluieurs langues. Le Gouvé a composé, en outre, plusieurs tragédies qui toutes se font lire avec le plus grand intérêt ; elles sont remarquables surtout par le choix des sujets et la correction du style. Qui n'a pas applaudi plusieurs fois aux repré-

---

(1) Il est mort le 30 août 1812.

sentations de la *Mort d'Abel*, d'*Epicharis et Néron*, d'*Etéocle et Polynice*, de la *Mort de Henri quatre* et de la *Discipline Romaine*. Depuis plusieurs années, il était dégouté du théatre : « Je ne veux plus, me « dit-il un jour, travailler pour des ingrats qui font « mourir de faim ceux qui les font vivre. » Et dans ce moment on répétait la *Mort de Henri quatre !* En tenant ce langage, il ne se considérait pas lui même, Le Gouvé était infiniment au-dessus et à l'abri du besoin ; son père, avocat distingué, lui avait laissé un assez beau patrimoine, des talens et le noble désir de les faire tourner au profit des lettres et à la gloire de la nation. Il suppléait, en outre, l'abbé Delille au collège de France, où souvent il recueillit les applaudissements d'un auditoire nombreux et choisi ; mais il était sincèrement affligé de voir que les avenues du théâtre fussent impitoyablement fermées à des hommes de lettres connus qui pouvaient y obtenir de glorieux succès. Parmi les productions que nous avons de lui, il ne faut pas oublier la *Traduction de la Pharsale de Lucain*, que la mort ne lui a malheureusement pas permis d'achever, le poëme de la *Mélancolie* et surtout celui de la *Sépulture*, dans lequel il a courageusement tonné contre la manière indécente.... j'ai presque dit barbare... avec laquelle, il y a peu d'années, on rendait les derniers devoirs à ceux qu'on avait aimés ou honorés pendant leur vie. C'est dans cet aimable ouvrage qu'il répète la touchante coutume de ce Peuple, né sensible, chez lequel le frère ou l'ami, le fils ou l'époux consacre avec un soin religieux une fleur

des champs à l'objet aimé qu'il a perdu, et va tous les jours respirer son calice odorant, persuadé, dit-il, que l'âme de l'objet qu'il a affectionné y réside et s'y complaît. LE GOUVÉ était membre de l'Institut de France (1) ; il n'est aucun de ses collègues qui n'ait cru perdre en lui un frère ou un ami ; tous chérissaient son esprit et son cœur ; et, dans le monde littéraire, il n'est personne qui n'ait versé des larmes sur le long et douloureux trépas de l'auteur du *Mérite des femmes*. (2)

---

(1) *Il y fut appelé en* 1799, *pour remplacer l'abbé Delille, qui ne paraissait pas, à cette époque, disposé à revenir en France.*

(2) *Le Gouvé aimait ses confrères en Apollon ; nul à mon avis, ne rendait plus volontiers justice aux hommes du mérite ; il aimait à s'entretenir de leur gloire et de leurs productions.* « Je ne connais aujourd'hui, *me disait-il avec une noble franchise*, je ne connais personne qui écrive mieux que M. de Fontanes, en vers et en prose tout à la fois, il a un beau talent que je lui envierais, si j'osais. » *M. de Fontanes travaillait alors au Mercure de France.*

EPITRE

Aux Manes de G. M. J. LE GOUVÉ

Tu n'es plus, doux Chantre d'Abel,
Et pour toujours (arrêt cruel !)
L'implacable Atropos te condamne au silence !...
Tu parlais, la douce éloquence
Coulait de tes lèvres de miel ;
Jamais ton cœur ne connut la vengeance,
Tu ne trempas jamais tes pinceaux dans le fiel.
Qu'ils étaient doux les accents de ta lyre,
Quand d'un sexe adoré tu chantais les vertus !
Les femmes, ici-bas, sur tout ce qui respire
Ont un pouvoir et des droits absolus ;
Leur âme, leurs talens, tu les as bien connus,
Nul autre mieux que toi ne pouvait les décrire ;
J'en atteste les pleurs qu'empressés de te lire,
Les amans, les époux ont souvent répandus.

Dans tes vers pleins de feu **Lucain** allait revivre ;
Delille souriait à tes heureux essais,
Tandis que, chez les morts, présageant son succès
Brébeuf et Marmontel insultaient à ton livre...
Mais la Parque se rit de nos brillans projets !
A l'étude, au bonheur, tel aujourd'hui se livre,
Qui demain doit leur être enlevé pour jamais...
Pour jamais... Telle est donc la destinée humaine !

Qui pourrait oublier tes charmans **Souvenirs**
Enfans d'une fertile veine
Et ta **Discipline Romaine.**
Et du cruel **Néron** les infames plaisirs ?
Ah ! que tu nous fais bien détester ses maximes !
Le lache ! A tant d'innocentes victimes
Il a donné la mort... et ne sait pas mourir !

D'Etéocle chagrin le règne allait finir :
« Ce trône m'appartient, répond-il à son frère ! »
Polynice dont l'âme est juste autant que fière,
Polynice à son tour prétend le ressaisir.
Enflammés à ta voix d'une ardeur trop guerrière
Ils courent s'égorger... Hélas ! qu'allez-vous faire ?
Pour vos précieux jours vous me voyez frémir,
Princes ; au lieu de vous haïr,
Aimez-vous, partagez le sceptre héréditaire.

Dans tes tableaux aussi vrais que touchans,
Emule de Gessner, tu nous rends
Ses graces sans apprêts, sa modeste parure.
Dès le réveil de la nature,
Abel offrait à Dieu son cœur et ses présens.
Qui pourrait rejeter les dons d'une âme pure ?
L'Eternel agréait ses vœux et son encens.
Caïn frémit, s'indigne, et dans sa rage impie,
Il ose encore du Ciel défier le courroux ;
Son cœur médite un crime et bientôt sous ses coups,
Abel expire, Abel dont la voix attendrie
Semble dire à Caïn : Mon frère, embrassons-nous.

Français, d'un crime atroce et volontaire
Un peuple astucieux vous avait soupçonnés.
« Ce bon Roi, disait-il, que vous assassinez
« Henri, de ses sujets n'était-il pas le père ? »
— Les sujets de Henri furent tous consternés...
Vous, cruels, qui les condamnez
Oui, vous seuls insultiez à leur douleur amère !
Votre vœu satisfait, le chatiment sévère
Qui retomba sur quelques forcenés
D'un parricide absout la Nation entière.

Dans ces jours de démence où le plus prompt trépas
Etait le prix honteux de la douleur fidèle
D'un père, d'un ami, l'on n'osait plus, hélas !
Accompagner la dépouille mortelle.
Poète courageux, tu traces les devoirs

Qu'impose la nature et prescrit la décence ;
Le fils, dès-lors, en longs vêtemens noirs,
Suit au champ du repos l'auteur de sa naissance.
Dans ton livre respire, en style harmonieux,
Une douce philosophie ;
Mais dis-moi par quel charme heureux,
En plaçant la mort sous les yeux,
Tu fais aimer encor la vie...
Que dis-je ? Pour qui t'a connu,
Cher **Le Gouvé**, peut-elle encore avoir des charmes ?
Dans la nuit du trépas te voilà descendu,
Pour les beaux-arts, pour l'amitié perdu !...
A cet affreux penser je sens couler mes larmes...
Ah ! pouvoir t'offrir l'hommage qui t'est dû,
Près de ton urne funéraire,
Dans un champêtre asyle, à tout mortel fermé
Je vais te consacrer une fleur printanière,
Et chaque jour, par tes leçons formé,
Dans son calice parfumé
J'irai respirer seul ton âme toute entière.

MEMOIRE HISTORIQUE

sur le Wède ou Pastel employé autrefois dans les Teintureries de la ville de Douai

par M. Guilmot.

Messieurs,

La plante que nous nommons aujourd'hui *pastel* s'appelait anciennement *wede*, *wedde*, *waisde*, etc.

On la cultivait en grand dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, et surtout dans les environs de Douai. Son produit, tout considérable qu'il était, ne suffisait pas aux nombreuses teintureries de la Flandre, dont les principales existaient à Douai, Gand, Bruges, Ipres et Lille. On était obligé d'en tirer de l'étranger par Bapaume, dernière ville de notre frontière, par où devait passer toutes les marchandises venant de France et d'Espagne, ou y allant. La chartre de ce péage, renouvellée l'an 1202, fixe particulièrement les droits qui devaient y être perçus au profit du Comte de Flandre.

Le roi de France avait un semblable péage à Péronne.

La consommation de cette plante était telle à Douai, en 1220, que le marc qu'elle laissait après avoir été employée, jetté dans les bras de la Scarpe qui passe sous la rue des Foulons, l'obstruait au point d'empêcher le moulin, dit *Bouche d'enfer* de

tourner. Le chapitre de Saint-Amé, à qui ce moulin appartenait, cita les teinturiers de cette rue, au tribunal du doyen d'Arras, où ces derniers furent condamnés. Ils appellèrent à la cour spirituelle de Cambrai, sans succès. Par jugement définitif du 26 juillet 1220, il y fut fait défenses à Jean de Saint Venant et autres bourgeois de la rue des Foulons, d'empêcher le courant de l'eau de la rivière, et de nuire au moulin de l'église de Saint-Amé, en y jettant les résidus de leurs teintures.

A cette époque, les charrois n'étaient point seuls employés à l'approvisionnement de nos teinturiers et de nos marchands de wède : la navigation y contribuait pour sa part. La preuve en résulte du tarif du vinage d'Escarpel, qui fixe le droit à payer par chaque bateau chargé de cette marchandise, à 3s 8d douisiens. Ce vinage existait de toute antiquité. Les échevins l'achetèrent de Guy, seigneur de Montignies, en 1271.

L'art de teindre était parvenu à Douai au dernier degré de perfection, autant par les encouragements accordés par les échevins, que par la concurrence établie entre les teinturiers. C'est pour ne pas le laisser dégénérer, que ces magistrats portèrent en 1279, une ordonnance, dans laquelle il est dit « que les laines seront teintes de boin waisde, de boinnes cendres et de boines étoffes.

Qu'on ne pourra mettre dans chaque bouillon, que douze pierres de laine au plus, c'est-à-dire, environ de 120 livres poids de marc, la pierre de Douai étant de 11 livres et demie de 14 onces.

Qu'enfin on ne pourrait teindre en écorces les draps et les couvertures, mais bien les tire-laines et autres étoffes grossières. »

Cette ordonnance fut ponctuellement exécutée pendant 12 à 15 ans ; mais des teinturiers à qui tout gain paraissait licite, se servaient, au lieu de wède, d'écorces d'aûne. Les échevins, la plupart fabricans, tondeurs, coureurs de wède, teinturiers ou marchands s'apperçurent bientôt de la fraude, qu'ils avaient le plus grand intérêt à réprimer. Pour y parvenir sans effort, ils ordonnèrent en 1286, que tout teinturier qui teindrait mal, serait tenu de garder le drap ou la laine et d'en payer la valeur. Et en 1352 ils renouvellèrent l'ordonnance de teindre d'abord en bouillon de wède, tous les draps destinés à n'être que d'une seule couleur. C'est ainsi que par une surveillance continuelle et de sages réglemens portés à tems, les échevins parvinrent à conserver à la draperie et à la teinture de leur ville, une supériorité marquée sur celle de leurs voisins.

La moindre faute dans l'une ou l'autre de ces parties, était punie par des amendes ou des bannissemens. Il est inutile que je vous offre des exemples.

La prodigieuse quantité de wède qui entrait à Douai, n'était pas toute consommée par les teinturiers, comme on pourrait le croire : les riches bourgeois en faisaient aussi un grand commerce, auquel les nobles souvent prenaient part. Je citerai ici quelques actes qui y sont relatifs, et d'autres concernant la teinture en wède, qui auront leur application dans la suite de ce mémoire.

En 1384, Jehan de Sin, escuyer, est condamné à payer une somme de 125 florins d'or, francs royaux, pour achat de 24 cuves et demie de wedde.

En 1387, Jehan Robequins, teinturier, reconnaît devoir à Jehan Patheloréé, 60 francs d'or, pour cause de marchandise de wedde, pour sûreté de quoi il affecte 148 vareulx de wède en toutiel (en tourteau), qu'il a à lui appartenant en la maison dudit Patheloréé.

En 1401, Watier Picquette donne par son testament, tous les profits du poids de la garance, du mesurage et du courtage du wède, qu'il tenait viagèrement de la ville.

En 1420, la ville vend à Henri Dufour, drapier, pour en jouir durant sa vie, les profits du poids public et le courtage de la graine, du wède, du bresil, de la waude, de l'alun, de la cendre flourèche et de tout ce qui appartient à la teinture, et les produits du mesurage du waide. Le fermier prenait à chaque pesée de cent livres de graine, de wède, de bresil, de waude, de garance, d'alun et autres drogues employées à teindre, 2^{d} parisis ; pour pourcentage de chaque charge d'alun 2^{d}, de chaque cent de bresil 12^{d} ; des autres objets un denier à la livre de leur valeur ; de toute la cendre vendue par tonnelets aussi 1^{d} de chaque livre, et de tout ce qui était vendu par mesure, pour chaque coupe 2^{d}. Il avait encore pour mesurage du waide, savoir : pour chaque cuve de waide courée 3^{d}, et pour chaque barisel de rond waide vendu, mesuré ou non, 1^{d} et maille.

En 1422, Wibert de la Pappoire, marchand de

draps, déclare, en présence des échevins, qu'il a mis hors de son pain et son pot, Hennin son fils, à qui il donne une maison servant à teinture, rue des Foulons, avec les offéchines (ateliers, laboratoire) et effets y servant, ensemble les wède, garance et alun y étant.

En 1444, Jean Alaudeluye, teinturier, le même qui avait été banni en 1427, vivant présentement de son bien, donne à demoiselle Marie sa fille, femme de Jacquemart de la Pappoire, différentes maisons et terres, entre autres une maison et teinture, huisine et offéchines y servant, séant en la paroisse de Saint-Amé sur l'eau, devant la place à Dœuvyeul.

Et par acte du 1er février de la même année, il lui donne encore tout le waide courré ou non courré étant en deux greniers de la maison Jacquemart de Noyelles, rue Saint-Pierre.

En 1473, noble homme monseigneur Jacques de Gouy, chevalier, seigneur d'Auby, vend à Michel Leremée, teinturier de bouillon, une maison ahuisinée à teinture de bouillon ou de waide, avec les vaissiaulx, huisine et offéchine séant rue des Foulons.

En 1483, un marchand de Douai reconnaît devoir à un autre de Saint-Quentin, 100 francs de 32s, pour vente de waides..

En 1512, lettres patentes de Maximilien, élu empereur, roi des Romains, dans lesquelles ce prince dit que la ville de Douai est principalement fondée sur le fait des marchandises de grains, draps, sayes wédes, etc.

En 1534, arrêt par la justice de la prévoté, à la

requête d'un teinturier de Douai, d'un certain nombre de waide, chargé sur un bateau pour le compte d'un teinturier de Bruges.

Depuis 1534, jusque vers le milieu du 17e siècle, que nos registres font mention de l'état de chaque échevin, il n'est point d'année où l'on ne trouve parmi eux, deux ou trois marchands de wède. Il en était de même dans les autres villes de Flandre, ainsi qu'à Arras et Valenciennes. Ces villes pourraient aussi produire des titres nombreux sur l'emploi du wède dans leurs anciennes fabriques.

Dans le courant du 15e siècle, les drapiers et les teinturiers, devenus trop riches, embrassèrent des états plus relevés, et abandonnèrent leurs métiers et leurs cuves à de simples ouvriers sans fortune, incapables de faire les avances qui avaient maintenu le crédit de ceux qu'ils remplaçaient. Dès lors le désordre s'introduisit dans la draperie et les teintureries. Au conseil assemblé le 10 mars 1466, on se plaignit que plusieurs marchands étaient drapiers, tondeurs, marchands de draps, de waide et teinturiers de wède tout ensemble, ce qui était préjudiciable surtout aux teinturiers ; et dans ce conseil on n'eut pas honte de conclure qu'on s'informerait à Tournai, Lille, Courtrai et ailleurs, quand naguère on donnait des leçons à des voisins. Ces villes apparemment répondirent qu'il n'était point permis chez elles d'entreprendre plusieurs métiers, puisqu'un mois après pareille défense fut portée à Douai.

Plus tard, le désordre augmenta ; les anciens réglemens furent violés ouvertement ; chacun tissa et tei-

gnit à sa volonté, et la draperie courut à grands pas vers sa chûte. Au conseil tenu le 24 avril 1484, on avisa au moyen de vendre les sayes un patar meilleur marché qu'à Arras et de faire aussi bonnes. Rien de plus aisé si comme autrefois on les eut teintes suffisamment en wède, mais elles ne l'étaient que faiblement, ou seulement en écorce. Cette drogue, exempte de toute imposition, ne coûtait pas cher ; cela suffisait pour qu'aucune considération ne pût lui enlever la préférence que l'avidité du gain lui avait fait obtenir. A peine autrefois s'en servait-on ; alors, au contraire, sa consommation était très grande, et augmenta encore depuis. Deux fermiers de Busignies, le 8 novembre 1519, en vendent à un seul teinturier de sayes, 108 tonneaux pour 27 l. parisis de 20 gros, et s'obligent d'en livrer à un autre, pareillement teinturier.

Les échevins cherchèrent à en connaître la cause. On lit dans leurs registres, sous une date laissée en blanc après le 11 octobre 1526.

« Fut mis en terme comment passé longtemps les « esgards des sayes et autres avoient fait plusieurs « plaintes et doléances, de ce que les sayes noires, « après avoir esté quelque peu portées, devenoyent « toutes rousses et laides à l'uzer ; et au contraire, « celles des villes d'Arras, Lille et Valenciennes, « demeuroient toujours belles jusqu'en fin, ensorte « quelles appeties en achapts en toutes villes et par « les marchands étrangers et autres, lesquels en fai- « soient grand amas et esseux ; et au contraire, celles « de ceste ville, par les foires et aultrement, estoient

« rebouttées et mesprisiez, au grand détriment de
« la chose publique... la sayeterie estant un des
« principaux membres dont plusieurs personnes
« vivoyent. Et procédoit la cause qui estoit toute clè-
« re et notoire, et qui se voit à l'eul sur les eschan-
« tillons, si con fait de la tainture de wedde envoyés,
« et que l'on avoit procuré secrètement esdites villes
« d'Arras, Lille et Valenchiennes, dont les teintures
« de wedde, sur toutes sayes indifféremment estoient
« telles et aussi bleuwes... que celles de Douai n'en
« approchoient pas à la quastrième partie, comme
« le prouve l'eschantillon... La rousseur n'arriveroit
« pas, si les sayes estoient suffisamment attaints
« dudit wedde. Le conseil ordonne que doresnavant
« la teinture en wedde se fera conforme à l'eschantil-
« lon d'Arras. Un desdits eschantillons sera mis au
« ferme, l'autre ès-mains des esgardeurs, qui met-
« tront aux pièces reconnues bien taintes, un petit
« scel sur lequel sera empreint et graphé la forme
« d'un fusil, pourquoi ils auront 3 deniers. »

On teignait donc fortement en wède, et les sayes reprirent faveur jusqu'au commencement du 17e siècle, qu'elles tombèrent de nouveau en discrédit, ainsi que toutes les étoffes sortant des outils des drapiers, bourachiers, hautelisseurs ou trippiers de velours, changeanniers ou fabricans de camelots moirés, aucun d'eux n'ayant de moyens suffisans pour soutenir la concurrence des villes voisines.

On voit en 1605, les sayeteurs et les changeanniers représenter au conseil de la ville « que leur stil est
« réduit à l'état de mendicité, faulte d'avoir yssue

« et vente de leur marchandise, pourquoi plusieurs
« ouvriers étoient contraincz de aller cercher hors,
« à ouvrer d'iceulx stils. Ils demandent des secours.»
Le conseil ayant égard à leur état, lève une somme
de 32.000 florins, et leur en accorde 2.000 par an.
Les blancs drapiers, de leur côté, demandent et
obtiennent un moulin où ils peuvent faire fouler
leurs draps, pendant trois ans, sans rien payer ;
enfin on leur monte une teinturerie particulière.

15.000 florins furent ainsi dépensés dans l'espace
de dix ans, sans autre effet que d'avoir produit beaucoup
d'étoffes, qui restèrent en magasin, faute d'acheteurs.
Le conseil dut donc abandonner cette branche
de commerce à ses propres moyens, et il vendit
en 1616, les chaudières, cuves et ustensiles de teinturerie.

Nos tisserands cependant travaillèrent encore,
et nos teinturiers cherchèrent à recouvrer leur
ancienne réputation, en employant l'indigo, non que
cette drogue donnât une couleur plus vive et plus
durable que le wède cultivé et préparé ici dans la
dernière perfection, puisqu'il ne fallait que vouloir
pour en tirer le bleu le plus beau, mais uniquement
parce qu'elle venait de loin ; et l'on sait qu'encore
aujourd'hui, tout ce qui vient de loin parait meilleur.

Les habitants de la ville de Lens, dont la culture
du wède faisait la principale richesse, ne virent point
d'un œil indifférent, une plante étrangère s'introduire
dans la teinture. Ils s'adressèrent aux états et
aux villes de Flandre, et en particulier à celle de

Douai qui achetait la majeure partie de leurs wèdes, pour les prier de défendre l'usage de l'indigo. Le Conseil-Général assemblé, le 13 novembre 1621, ne crut pas devoir en prononcer l'interdiction ; il se borna à déclarer qu'il s'en rapporterait à ce que ferait la ville de Lille, plus capable que lui de juger la question. « Et au regard, disent les regis-
« tres aux consaux, de la poursuite de ceulx de Lens,
« pour avoir advis sur la requête qu'ils ont faite à
« fin d'interdiction de l'indigo venant des Indes pour
« la tainclure, à cause que en le permettant l'usage
« des waides cesserait au détriment du pays ; sur
« quoi y a lettre d'advis aux estats : attendu que
« ceulx de Lille portent plus grande connaissance
« en cette affaire, a esté dict de se conformer à leur
« avis. »

Deux ans après (en 1623) des changeaniers et autres ayant formé une société, les échevins, à leur demande, firent venir deux teinturiers, un de Lille, en toutes couleurs, et un de Valenciennes, en bon et petit noir, un coureur (apprêteur) de wède et un calendreur. Depuis ils reçurent encore des fabricans de draps de Limbourg et d'étoffes damassées, et attirèrent à Douai, au moyen de plusieurs exemptions, un teinturier de la ville de Thun, pour teindre en wède et autrement, au cas qu'on le trouverait à propos.

Remarquons ici que les échevins font venir avec les deux premiers teinturiers, un apprêteur de wède, et qu'ils ne traitent avec le troisième que pour tein-

dre en wède, la condition de teindre en autres ingrédiens n'étant qu'accessoire, d'où nous pouvons conclure qu'en 1660, le wède prévalait toujours, à Douai, sur l'indigo.

Si l'on appella des teinturiers du dehors, ce n'est point qu'il en manquât à Douai ; ils y étaient encore nombreux : mais la société qui les avait demandés, comptait sur leur habileté, et désirait les avoir à sa disposition. Ceux de la ville étaient assez occupés avec les grosses étoffes qu'ils devaient teindre exclusivement à tous autres, d'après les ordonnances. Ils teignaient de plus les draps fins, parce que les villes voisines s'y refusaient. Pour les y forcer, les sayeteurs avaient demandé, dès l'an 1612, l'adjonction du magistrat, afin d'obtenir de leurs altesses le pouvoir de teindre leurs marchandises à Lille; mais rien ne constate que cette permission ait été accordée. Ainsi nos teinturiers ne manquaient pas d'ouvrage. Cependant les manufactures qui vers ce tems s'établirent, même dans les villages, et surtout les étoffes de la fabrique de Lille, ne tardèrent pas à anéantir celles de Douai qui entraînèrent avec elles ses teintureries. Depuis lors, Douai n'eut plus de manufacture que celle de bouracan et de serge établie par le sieur Augustin Hocquet, en 1684, qui après avoir prospéré quelque tems, prit fin vers le milieu du siècle dernier.

Je crois avoir suffisamment prouvé que le wède servait de bâse aux teintures de notre ville, et qu'il formait une des principales branches de son com-

merce, il ne me reste plus qu'à vous convaincre de la vérité de ce que j'ai avancé ci-dessus, que le wède était cultivé dans tous nos environs. J'aurai encore, pour cela, recours aux registres de l'hôtel de ville.

Le 1er janvier 1447, un particulier de Beaumont-lez-Equerchin, vend la dépouille à venir de trois mencaudées avêties à waide, pour 13s d'Artois le bareul, à dépouiller trois fois.

Un autre particulier du dit lieu, des fermiers d'Oppy, de Biache, de Noyelles-sous-Lens, etc., font des marchés semblables, de 1447 à 1452.

Le 20 mars 1507, Jehan de Tassencourt, dit *Le Noir* demeurant à Marquette, vend tous et quelconques les weddes que icelui vendeur aura de sa labeur en l'an 1508, ensamble tous ceux procédans de disme et terrages que tient le dit vendeur, sans aucuns en excepter, assavoir : premier, moyen et derrenier sans plus livrer touttefois du derrenier que du premier ou second, sans y comprendre wedde procédans de gardin, le tout bonne et léale marchandize semée en temps et lieu, pour icelle estre cœuillie et despouillée trois fois, comme il est de coutume, en dedans quinze jours auparavant la Sainct Rémy dudit an 1508, iceulx weddes à livrer par ledit vendeur, aussitôt qu'ils seront secqs, en dedans la saincte Katherine, en ladite ville de Douai, à le mesure de la ville de Marquette, parmi ce que Gilles Poulain, acheteur, a promis payer audit vendeur, assavoir : de chacune cuve, 52 gros à payer à la livraison d'iceulx.

Conditionné que ledit acheteur aura sa séance de tenir ledit marchié ou y renonchier, si bon leur semble, jusqu'à la deuxième coppe et despouille dudit wedde. Sur et à compte dudit marchié, ledit acheteur a délivré audit vendeur, présens les eschevins, 72^{l} parisis, monnoie de Flandres.

Antoine Thibault, laboureur, demeurant au bac Aubencheul-les-Oisi, vend, par contrat du 26 janvier 1528, à Jehan Dumaisnil, dit Jérosme, marchand, demeurant à Douai, les dépouilles de quatre mencaudées de terres labourables et les gardinages qu'il doit avoir et despouiller en waidde, en la saison d'esté de l'an 1529, moyennant ce que ledit Jehan, acheteur, a promis payer de chacune cuve de waidde, audit vendeur, la somme de 25 sols flandres, à livrer à icelui waidde, cœuillie et appointiée de point et de saison, audit Jehan Dumaisnil, en cette ville de Douai, à la mesure dudit Aubencheul... lequel waidde ledit vendeur a promis cœuiller les dernières queillées le jour St-Rémy prochain venant. Sur lequel marchié il reconnoit avoir reçu la somme de 110^{l} 6^{s} 9^{d} dite monnoie des Flandres.

Le 5 mars de la même année Gilles Hennegrael, teinturier de bouillon de waides, s'oblige de payer à Jacques Serrurier, laboureur à Vitry, 70^{l} 3^{s} de gros 12^{l} Flandres pour chacune livre de gros, pour vente et délivrance de 63 cuves et demie de waidde, au prix de 22^{s} de gros le cuve.

Par contrat du 23 mars 1531, Anthoine de Beaucamp demeurant à Corbehem, moyennant la quit-

tance à lui faite par Jehan de Ravelinghien, laboureur, demeurant à la Brayelle, de la somme de 20' parisis, pour prêt à lui fait sur ses waiddes, et moyennant 16 rasières de bled, le quitte de certaine blechure mortelle qu'il avoit fait à la teste.

Joignons à ces actes la requête des habitans de Lens dont il est parlé ci dessus et nous aurons la preuve complette que la culture du wède était très répandue dans nos cantons.

Comme je me suis borné à ne vous présenter dans ce mémoire que des faits positifs, je ne dirai rien sur la préparation du wède. Un titre cependant nous apprend qu'on se servait pour cela du moulin. Il est du 12 juin 1415 et porte « vente d'un molin « ordonné à molage de waides, séant au dehors de « le derraine forteresse de le ville, oultre le pont « qu'on dist des mallades, emprès le marais douisien, avec certaine quantité de bos nécessaire au-« dit molin. »

Il résulte de ce qui vient d'être dit, que de toute antiquité, la draperie de Douai a du sa grande réputation, autant à l'emploi du wède, qu'à la finesse de son tissu.

Qu'elle n'est tombée totalement, que quand on cessa d'employer le wéde en suffisante quantité.

Que le wède fut longtemps préféré, à Douai, à l'indigo.

Qu'on le semait au printemps, et qu'on en faisait trois récoltes, la dernière en septembre, rarement plus tard.

Que le wède provenant de ces récoltes pouvait indifféremment être séché et mis en grenier, ou couré, corroyé, c'est-à-dire froissé, écrasé, réduit en pâte au moyen du moulin, et conservé à volonté.

Que ce dernier se vendait sous la forme de tourteaux ou de boules.

Que les cultivateurs tiraient de leur wède, un avantage que ne leur offre aucune autre plante, en ce que, le vendant d'avance, même avant d'être semé et à une époque où la plupart d'entre eux n'avaient plus rien à vendre, ils recevaient des arrhes considérables qui les mettaient à l'aise jusqu'à la moisson.

Qu'enfin, ceux qui avaient le moyen d'attendre, le vendaient après la récolte, cinq fois autant et plus que ceux qui le cédaient d'avance ; d'où je concluds, calcul fait du rapport du lin et du colzat, que rien ne produirait autant que le wède, si l'indigo était entièrement banni du commerce.

Douai, le 30 avril 1812.



RAPPORT

Fait à la séance du 23 *septembre* 1812 *sur l'extraction de l'indigo des feuilles du pastel* (isatis tinctoria) *recueillies à Douai.*

Par M. Gautier d'Agoty, manufacturier.

Messieurs,

Chargé par la Société, des essais pour l'extraction de l'indigo de la feuille du pastel, je viens vous rendre compte de mes opérations et vous présenter les observations que j'ai eu occasion de faire pendant le cours de cette expérience.

Après avoir pris connaissance des divers procédés indiqués dans l'instruction publiée par le ministre des manufactures et du commerce, et dont la Société m'avait remis un exemplaire, je fesais les dispositions convenables, pour commencer les essais, aussitôt que l'on me remettrait des feuilles ; lorsque je fus prévenu que le moniteur du 9 août contenait une nouvelle instruction très développée sur le même objet, et également publiée par le Ministre, (cette instruction a pour auteur M. *Henry*, docteur en médecine à Vienne) ; je me procurai ce journal, et je trouvai que la nouvelle instruction était en tout différente de celle qui précédait. La première recommande d'employer les feuilles fraîches, et la

seconde donne comme procédé éminemment préférable, l'emploi des feuilles desséchées.

« Le procédé que je propose, dit M. *Henry*, et qui
« est encore entièrement inconnu, consiste à retirer
« l'indigo des feuilles du pastel desséchées, ou sim-
« plement fanées, à l'aide de l'infusion à froid ; il
« a l'avantage, 1° d'éviter la fermentation, toujours
« nuisible ; 2° de permettre d'établir la fabrique
« dans des lieux éloignés de ceux où l'on cultive le
« pastel, et là où les localités et toutes les autres
« circonstances sont plus favorables ; 3° de ne lais-
« ser aucun doûte sur le succès de l'opération. »

Des avanatages annoncés d'une manière aussi positive ; la publication récente donnée par le gouvernement à cette instruction, au moment où par son impulsion ces essais sont tentés de toutes parts, ne me laissaient plus le choix du procédé à suivre. J'aurais désiré comparer les différentes méthodes, en fesant plusieurs épreuves en même-temps ; mais chacune d'elles exigeait des appareils assez compliquées et que je ne pouvais réunir à la fois. Ainsi j'ai dû commencer par celle qui paraissait obtenir la préférance, vu l'empressement que l'on mettait à la faire connaître.

« Plus les feuilles sont vieilles et desséchées, ajou-
« te l'instruction nouvelle, plus on a de facilité à
« en séparer les couleurs. »

Dès lors je ne pensai plus qu'au moyen d'obtenir une dessication complette, en obervant avec soin les précautions recommandées par l'instruction.

Essai de la méthode de M. Henry.

Dessication des feuilles.

Du 13 au 20 août, on m'apporta quelques sacs de feuilles fraîches de pastel, récoltées au fauxbourg Notre-Dame et dans le jardin de la Société ; je les fis étendre avec soin dans un grenier très aéré, et à l'abri des rayons du soleil ; ces feuilles, espacées autant que possible, étaient retournées deux fois par jour, pour accélérer la fenaison, enfin une partie de ces feuilles était dans un état de dessication complette, le 30 août, et je m'occupai de suite de l'opération d'extraire l'*indigo* que j'aurais continuée au fur et à mesure de la dessication du reste.

Je disposai le tout ainsi que le prescrit M. *Henry*, dans l'exposé de son procédé ; mais j'eus la preuve que malgré tous les soins que l'on s'était donnés, la fermentation avait attaqué les feuilles, et je n'obtins aucune trace d'indigo ; toute la matière colorante avait été absorbée.

Nouvelle expérience sur les feuilles fraîches.

J'attendis une seconde *cueillette*, pour faire de nouvelles expériences, ce qui ne tarda pas : le 3 septembre on m'apporta des feuilles nouvellement cueillies, j'en fis constater le poids, il s'élevait à 49 kilogrammes ; je les employai de suite, et voici le procédé dont je me suis servi :

Vers midi le même jour 3 septembre, ces feuilles furent placées par couches, dans un cuvier, et je fis verser dessus 170 litres d'eau de pluie. Je comprimai les feuilles au moyen d'une claie d'osier, de manière à les maintenir au-dessous de la surface de l'eau, je laissai le tout dans cet état jusqu'au lendemain à 3 heures après midi, ayant l'attention de soutirer

de temps en temps une petite quantité de liqueur, pour juger du moment où je devais terminer la macération.

Macération pendant environ 27 minutes.

Pendant la macération, la liqueur dégageait une odeur particulière, mais qui n'indiquait pas de fermentation putride.

La liqueur que je soutirais m'ayant paru verdâtre, j'essayai le contact avec l'air par un léger battage et par un transvasement réitéré ; je vis que la surface devenait d'un beau bleu clair, en regardant à contre-jour ; j'arrêtai la macération, de peur de perdre tout l'indigo, en la poussant trop avant.

On aurait la preuve que la macération serait trop prolongée, si l'odeur dont j'ai parlé plus haut avait cessé de se faire sentir et était remplacée par une odeur remarquable de putréfaction, qui va toujours en croissant ; la liqueur perd en outre sa couleur bleuâtre, et passe au jaune, puis au brun.

C'est ce que j'ai éprouvé en suivant la méthode de M. *Henry*.

Soutirage.

Je soutirai la liqueur des 170 litres d'eau que j'avais employés à la macération ; je n'en pus retirer que 160 environ, le reste était absorbé par les feuilles ; je me gardai même de les comprimer, pour en retirer tout le liquide, de crainte de troubler la première liqueur, qui était très limpide ; il en serait nécessairement résulté un mélange de parties terreuses, qui étaient restées attachées au résidu des feuilles.



Mélange d'ammoniaque liquide et battage.

Je versai dans le cuvier contenant 160 litres environ de la liqueur obtenue par le soutirage, de l'ammoniaque liquide du *commerce* (c'est-à-dire concentrée à 22 degrés), et ce jusqu'à concurrence de 1 hectogramme et demi ; j'agitai fortement la liqueur ; elle ne tarda pas à se couvrir à la surface de belles écumes vertes, qui tirèrent ensuite au bleu, et toute la liqueur prit bientôt toute cette couleur à un tel degré d'intensité, qu'elle paraissait noire ; je versai dans le liquide 110 litres environ d'eau nouvelle, pour opérer un premier lavage ; j'agitai le tout, et le laissai reposer.

1er lavage.

J'essayai en même temps si je pourrais retirer quelque partie colorante du marc des feuilles reposant dans le cuvier de macération ; elles paraissaient encore fraîches et peu affaissées, mais je m'apperçus dès le lendemain, qu'il n'y avait plus rien à en espérer, l'odeur était fétide, la couleur jaune-brun, et les feuilles affaissées au fond du cuvier.

2e lavage.

Le 5 septembre à midi, je décantai la liqueur, qui surnageait le dépôt *d'indigo* rassemblé au fond du cuvier, et j'y remis une nouvelle quantité d'eau pure, (environ 300 litres), j'agitai le liquide et le laissai reposer.

3e lavage.

Le 6 septembre à midi, je fis la même opération.

Filtrage.

Le 7, je décantai le plus qu'il me fut possible de la liqueur surnageante, qui n'était chargée d'aucune partie colorante et je jettai le reste du liquide dans une chausse de laine.

Je laissai égoutter jusqu'au 9 à midi ; je retirai

alors l'indigo de la chausse et le mis sécher dans une petite boëte que j'exposai à la chaleur du soleil.

Le lendemain 10, la fécule avait pris assez de consistance pour que je pusse encaisser et former les petits cubes au moyen de la spatule ; enfin le 16, l'indigo était parfaitement sec ; il pesait 8 décagrammes.

Tel est le produit que j'ai l'honneur de remettre sur le bureau de la Société.

Produit.

Ce produit est sans doute bien peu abondant, mais il est très probable qu'avec un peu d'habitude, on pourrait en obtenir de plus considérables. Une manipulation plus soignée aurait peut-être fourni une plus grande quantité de matière colorante ; l'expérience est le guide le plus sûr pour ce genre d'opération : mon but était d'obtenir un produit quelconque ; il fallait se hâter : l'idée de la fermentation me poursuivait ; c'est pourquoi j'ai abrégé la macération peut-être avec trop de précipitation ; d'ailleurs l'expérience était faite sur une petite échelle, il devait en résulter des pertes infiniment plus grandes, que dans une manipulation opérée en grand, et surtout que dans une série d'opérations qui auraient lieu dans une indigoterie munie de tous les vases et ustensiles nécessaires.

Vous appercevrez, Messieurs, par l'exposé que j'ai eu l'honneur de vous présenter, que j'ai employé une *méthode mixte ;* c'est-à-dire que j'ai pris de chaque instruction, une partie des procédés qui y sont recommandés.

Résumé.

Lapremière instruction (celle que le gouvernement a transmise à la Société par l'intermédiaire de l'autorité administrative), contient l'énumération de plusieurs manières d'opérer, mais toutes sur les *feuilles fraîchement cueillies et à l'eau plus ou moins chaude*.

Les précipitans dont on y recommande l'usage, sont : 1° l'eau de chaux ; 2° un mélange d'eau de chaux et de lessive de cendre, ou potasse ; 3° l'ammoniaque.

La deuxième instruction (celle de M.*Henry*), recommande expressément l'emploi des feuilles, après une *dessication complette et la macération à froid ;* son précipitant est l'eau de chaux.

Il y avait de chaque côté un inconvénient à craindre ; en employant l'eau chaude, il fallait exciter une température trop élevée, qui aurait déterminé la fermentation putride et la décomposition totale de l'indigo : l'emploi de l'eau de chaux comme précipitant n'était pas moins délicat ; il est une juste proportion à saisir pour la quantité que l'on doit employer de cet alkali, laquelle dépend, et de la température de l'atmosphère, et de la maturité des feuilles : au-dessous de la proportion convenable, on court risque de ne pas précipiter tout l'indigo formé. En excédant la proportion, on précipite avec l'indigo, des matières étrangères qui en altèrent la couleur et la qualité.

Je donnai la préférence à la macération à froid et à la précipitation par l'ammoniaque, surtout d'a-

près les renseignemens et l'expérience que venait d'obtenir mon fils, arrivé de Rouen quelques jours avant notre expérience, à laquelle il a également donné tous ses soins ; il avait vu opérer sous ses yeux, par un teinturier très instruit de cette ville, M. *Pavie*, qui fait un usage constant de l'indigo indgène dont il fait lui-même l'extraction, et nous avons suivi sa méthode, comme la plus simple, la plus expéditive et la plus sûre.

Il serait à la vérité très avantageux de pouvoir réussir avec l'emploi des feuilles desséchées, ce serait procurer aux cultivateurs, les moyens de récolter à l'aise, et de tirer partie de leurs produits avec facilité : on pourrait, par ce moyen, établir sans inconvénient les indigoteries à une certaine distance du lieu des récoltes, on pourrait aussi faire des approvisionnemens, et manipuler à fur et mesure des besoins ; mais tout porte à croire que les précautions à prendre, pour la dessication, peuvent être considérées, comme de la plus grande difficulté ; et il est bon de recourir à cet égard à l'instruction de M. *Henry*.

Il paraît faire lui même la critique de sa méthode, en disant :

« 1° Que la dessication des feuilles doit se faire
« avec la plus grande précaution, si l'on ne veut pas
« s'exposer à tout perdre ; 2° que malgré ces précau-
« tions, on éprouve un déchet considérable sur la
« matière colorante ; 3° qu'il faut construire des
« séchoirs très étendus ; 4° enfin que l'indigo que

« l'on obtient, même lorsqu'il est dépuré, conserve « une teinte noirâtre peu agréable à l'œil. »

Le même auteur dit ailleurs : « Lorsque les feuil« les sont entièrement desséchées, on les met dans « des lieux secs, afin qu'elles n'attirent pas l'humi« dité de l'atmosphère, *et on les emploie le plutôt* « *possible.* »

Mais s'il faut employer de suite ces feuilles desséchées avec tant de soins et d'inquiétude, quel est donc l'avantage de la nouvelle méthode ? Il n'est plus d'approvisionnement possible, il n'est plus de délai pour la manutention, il n'est plus de moyen de commerce sur la matière première ; tous les inconvéniens restent, et il faut opérer presque aussi vité que sur des feuilles fraîches.

Telles sont, MESSIEURS, les observations que je me permets de vous soumettre, sans prétendre cependant infirmer les avantages que la méthode de M. Henry avait pu obtenir ; c'est aux praticiens à choisir celles que les localités et les lumières de l'expérience leur indiqueront comme la meilleure.

Il me resterait à indiquer les moyens économiques d'exécution ; c'est ce dont un premier essai fait en petit, dans un endroit non disposé, ne peut fournir le calcul rigoureux, je ne puis donc présenter que les apperçus suivans :

49 kilogrammes de feuilles de pastel (pesé en verd), ont fourni 8 décagrammes d'indigo ; ces feuilles étaient contenues dans deux sacs de grandeur ordinaire.

On peut supposer sans exagération que l'exécu-

tion en grand porterait cette extraction à un hectogramme pour 50 kilogrammes de feuilles.

Il a été employé pour la précipitation, un kilogramme 5 décagrammes d'ammoniaque liquide ; cette substance coûte dans le commerce en gros, 8 francs le kilogramme, ce qui fait pour un hectogramme d'indigo, une dépense de 1 fr. 20 c. ; on n'évalue pas les frais de manutention ; ils sont insensibles sur l'extraction d'un kilogramme ; c'est en pratiquant en grand, que l'on pourrait le déterminer exactement ; ils sont d'ailleurs peu importans : un ou deux hommes employés dans une indigoterie bien disposée, et munie de tous les ustensiles convenables, feraient baucoup d'ouvrage en ce genre.

On a vu qu'un produit d'un hectogramme d'indigo exigeait pour 1 franc 20 centimes d'ammoniaque, ce qui revient à 12 francs par kilogramme.

Or l'indigo exotique est coté dans le dernier cours du commerce, de 15 à 24 francs le demi-kilogramme (soit 30 à 48 francs le kilogramme), et en prenant pour terme de comparaison la plus basse quantité, il resterait un excédent de 18 francs par kilogramme, sur lesquels seraient à prélever les frais de culture et d'extraction. C'est aux cultivateurs et aux fabricans à juger l'exactitude de ces calculs et leur application dans leurs intérêts.

D'après les données de l'essai actuel, il faut environ 500 kilogrammes ; c'est-à-dire, environ vingt sacs ordinaires pour l'extraction d'un kilogramme d'indigo en fécule, et probablement la manutention en grand améliorerait cette proportion.

RAPPORT

sur un second essai de l'extraction de l'indigo des feuilles de Pastel recueillies à Douai

Par MM. ESCALIER-DELAGRANGE et GAUTIER D'AGOTY fils.

Messieurs,

La première expérience faite sur les feuilles de pastel recueillies dans ce département, n'a eu pour objet que de prouver qu'elles contiennent une fécule bleue analogue à l'indigo exotique. — L'ammoniaque est le précipitant dont on a fait usage dans ce premier essai et l'indigo obtenu était d'une assez belle qualité.

Il restait :

1° A chercher par l'essai comparatif des diverses méthodes d'extraction, dans quelle proportion peuvent être le poids des feuilles employées et celui de l'indigo obtenu.

2° A déterminer autant que possible la quantité de feuilles que pourrait produire dans un an un terrein d'une surface donnée.

Nous soumettons à la Société nos observations sur l'une et sur l'autre question.

Dans une première expérience, nous avons employé la macération à froid et la précipitation par l'ammoniaque, pour confirmer l'essai relaté dans le premier rapport, et comparer les résultats ; nous avons suivi exactement la même méthode. — Le poids des feuilles fraîches employées s'élevait à 80

kilogrammes ; nous en avons retiré 145 grammes d'indigo bien sec.

Cette méthode d'extraction qui est celle peut-être qui procure le plus bel indigo, présente cependant un inconvénient assez grave ; c'est le prix du précipiant ; cette considération nous a déterminés à faire une nouvelle expérience, dans laquelle nous avons employé la macération à froid, comme dans la précédente, mais la précipitation par l'eau de chaux ; ce procédé étant incomparablement moins dispendieux, et nous paraissant en outre réunir l'avantage d'être à la portée de tout le monde.

Il ne nous restait que 29 kilogrammes de feuilles pour cette opération ; nous les plaçâmes dans un cuvier ; nous y versâmes de l'eau, jusqu'à ce que les feuilles en fussent recouvertes. Il est à observer que nous n'avions que des cuviers de bois de chêne peints, ce qui a du nécessairement altérer la qualité de nos produits dans l'une et l'autre expérience, l'alkali employé ayant attaqué et détaché des fragmens de couleur que nous avons retrouvés en grande partie sur le tamis de soie qui nous a servi au soutirage. ge.

Après une macération de 24 heures environ à la température de 10 d. du thermomètre centigrade, nous soutirâmes le liquide et y ajoutâmes de l'eau de chaux, jusqu'à ce qu'il ne se formât plus de précipité par l'addition d'une nouvelle quantité de cet alkali. — Nous battîmes ensuite fortement le liquide, pendant deux heures ; après quoi nous le laissâmes

reposer. — Nous fîmes ensuite la décantation, qui fut suivie d'un premier lavage ; après deux autres lavages, nous recueillîmes la fécule sur un filtre, et la séchâmes à une chaleur douce ; le produit fut de 43 grammes d'indigo.

Comme les feuilles employées à la première macération nous parurent encore très-fraîches, nous en fîmes subir une seconde et du liquide obtenu et traité de la même manière que le premier, nous recueillîmes 42 grammes d'indigo qui, joints aux 43 déjà obtenus, faisaient en tout 85 grammes.

La première expérience nous avait donné un résultat bien moins avantageux, puisque nous n'avions retiré que 145 grammes, de 80 kilogrammes de feuilles. Cette différence dans les produits vient :

1° de ce que plusieurs obstacles nous ont empêché d'employer les feuilles aussitôt la cueillette terminée, ce qui est de a plus grande importance (nous n'avons pu les mettre en cuve que 24 heures après qu'elles avaient cueillies) ;

2° de ce que nous n'avions fait subir aux feuilles qu'une seule macération.

Nous ne pouvons donc baser de calculs que sur la 2e expérience ; elle a produit 85 grammes d'indigo pour 29 kilogrammes de feuilles ; par conséquent, en supposant que nous ayons tout l'indigo que l'on pouvait retirer des feuilles employées, il en faudrait 340 kilogrammes, pour obtenir un kilogramme d'indigo.

Il nous resterait maintenant à déterminer la quan-

tité de feuilles qu'un terrein d'une étendue donnée pourrait produire dans une année. — On sent combien il est difficile de prévoir ce qu'on pourrait obtenir d'une culture soignée et faite en grand ; nous nous contenterons d'indiquer la quantité de feuilles recueillies sur un terrein très borné situé au faubourg Notre-Dame, et sur un autre encore plus resserré, cmpris dans le jardin même de la Société. — Les deux réunis n'offrent qu'une surface d'environ 7 ares. On ny a fait que deux cueilletes la première a produit 250 kilogrammes et la seconde 200. — Nous ne pouvons donc pas limiter le nombre des cueillettes, mais nous ne croyons pas exagérer en la portant à 4 par an ; en supposant que le produit de chacune ne fût que de 200 kilogrammes, il en résulterait que la récolte d'une année sur le terrein de 7 ares dont il s'agit ici, serait de 800 kilogrammes. — D'après cette proportion, un hectare pourrait produire 11.200 kilogrammes de feuilles, lesquelles soumises à la méthode d'extraction dont nous venons de faire part, pourrait donner un résultat de 33 kilogrammes d'indigo. Si cet indigo pouvait se vendre seulement 30 francs le kilogramme, il s'en suivrait un produit de 990 francs pour l'hectare, sur laquelle somme il y aurait à prélever les frais de culture et de fabrication. Ces derniers sont très peu considérables, et pourraient être réduits presqu'à rien, par une manipulation bien ordonnée, d'autant mieux que le prix du précipitant à employer (l'eau de chaux), est trop peu de chose pour entrer en ligne de compte.

Au reste, tout ceci n'est qu'un apperçu très léger,

qui doit être réfuté ou confirmé par l'expérience. Pour juger avec plus d'exactitude du bénéfice qu'on pourrait retirer d'une usine pour l'extraction de l'indigo-pastel, il faudrait faire un essai beaucoup plus en grand. On pourrait alors avoir des données plus certaines sur trois choses dont dépendent le succès d'une indigoterie de ce genre, et qui sont :

1° La quantité de feuilles récoltées dans un an, sur un terrein d'une étendue déterminée.

2° La quantité d'indigo à otenir d'un poids donné de feuilles.

3° Les frais de culture et de fabrication, et la qualité de l'indigo obtenu.



ESSAI DE TEINTURE

fait chez M. GAUTIER-D'AGOTY

sur la demande de M. le Préfet du département du Nord

Le 27 Novembre 1812

Monsieur le Baron *Duplantier*, Préfet du département du Nord, à qui la Société a eu l'honneur de présenter les produits obtenus par les divers essais d'extraction *d'indigo-pastel*, a désiré que l'on fit une expérience de teinture sur la laine, le coton, le lin, et la soie.

Nous nous en sommes occupés de concert avec M. *Escalier-Delagrange*, et y avons fait procéder sous nos yeux par le sieur *Picart*, teinturier de cette ville, ancien ouvrier des Gobelins.

Il eut été à désirer que l'on ait pu monter une cuve à chaud, on aurait eu la certitude de donner aux étoffes la teinte la plus foncée ; et ce n'est en effet que par l'emploi de cette méthode que l'on traite la laine et la soie, lorsque l'on veut avoir la teinte *bleu-de-roi*. — Mais pour établir une cuve à chaud, il faut au moins plusieurs livres d'indigo, et un atelier monté qui n'existait pas chez nous, où nous voulions opérer, pour avoir toute espèce de garantie.

Il a donc fallu nous contenter de la cuve à froid ; elle a suffi et a donné un résultat complettement satisfaisant pour les fils et tissus de coton, ainsi qu'on le

voit par les échantillons. — Le morceau de toile et l'écheveau de fil de lin ont pris une teinte assez foncée, mais qui n'est point exempte de nuances, parce que le blanchîment de ces substances avait eu lieu à la chaux, inconvénient qui aurait disparu probablement par la teinture à chaud.

D'après ce qui vient d'être exposé, nous nous attendions bien que la soie et la laine n'auraient point obtenu le degré d'intensité auquel elles peuvent atteindre ; cependant, quoique à froid, les échantillons ont réussi de même que s'ils avaient été traités à l'indigo exotique ; et il est démontré par l'expérience que le coton ayant entièrement réussi à froid, le même bain, c'est-à-dire, les mêmes substances qui le composent, employées à chaud sur la laine et la soie, donneront une teinte absolument semblable.

Telle est l'assurance que nous a donné le teinturier que nous avons employé, et qui nous a assuré qu'il ne trouvait pas la moindre différence entre l'*indigo-pastel* que nous lui avons remis, et le meilleur *guatimala-flore* qu'il emploie journellement. — Nous observons en outre, qu'un essai sur une très petite échelle, ne peut donner des résultats aussi satisfaisans qu'une expérience en grand, où la manipulation se fait avec ordre et les ustensiles convenables.

Nous avons voulu, pour completter l'expérience, nous assurer de la fixité de la teinture ; nous avons fait subir aux échantillons, les épreuves ordinaires, par l'acide sulphurique et par l'acide muriatique. — La couleur, loin d'éprouver aucune altération, a pris un nouvel éclat par l'effet de ces deux acides.

RAPPORT

sur les résultats du concours ouvert par la Société pour l'année 1812

Rapporteur M. THOMASSIN

La culture des lins est depuis vingt siècles établie et suivie avec succès dans les pays qui forment aujourd'hui le département du Nord. Pline énumérant les peuples chez lesquels le lin était cultivé dans le temps où il écrivait, cite parmi eux les Morins, situés, selon l'opinion d'alors, aux dernières limites du continent : « *Ultimique hominum existimati Morini* (*) » Le lin, l'un des plus importans produits de nos campagnes, ne livre aux doigts de la fileuse la fibre flexible de son écorce, qu'après avoir subi l'opération du rouissage. Les procédés de cette opération sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a deux mille ans. Pline décrit ceux qui étaient en usage de son temps, et chez les Romains, et chez les Gaulois, nos ancêtres ; sa description semble avoir été faite de nos jours, et retrace fidèlement ce qui se pratique aujourd'hui parmi nous. Cependant quelques inconvéniens assez graves accompagnent cette manière à la fois ancienne et moderne de rouir les lins. Plongé et macéré dans l'eau courante des fleuves et des ruisseaux, le lin y dépose des principes délétères fu-

(*) Plin. lib. 19, C. I.

nestes au poisson, qui périt, ou enivré, ou étouffé, si l'espace lui manque pour fuir la masse de liquide qui en est imprégnée : roui dans les eaux stagnantes, il ne nuit plus au poisson qui ne les habite pas, mais il donne lieu à des émanations que leur fétidité rend suspecte ; il n'est pas démontré qu'elles soient insalubres ; il est même probable qu'elles ne portent avec elles aucun principe essentiellement malfaisant, mais elles affectent désagréablement un de nos sens, et sont par cela seul d'une incommodité à laquelle il est désirable que l'on puisse obvier. Il est reconnu encore, que lorsqu'une masse de lin est mise à rouir dans une eau stagnante, la fermentation qui opère le rouissage ne parvient pas en même-temps au même degré dans toute la masse. La décomposition des tiges est avancée et déjà attaque la filasse dans les bonjots qui occupent le centre, tandis que dans ceux qui sont placés vers l'extérieur, l'écorce ne se détache pas encore des tiges. Cette circonstance n'oppose aux succès du rouissage qu'une difficulté dont la vigilance et les soins des rouisseurs triomphent d'ordinaire plus ou moins complettement, mais qui souvent aussi leur occasionne quelques pertes. Il serait donc avantageux, surtout pour les pays où le lin est l'objet d'une culture importante, qu'on trouvât un procédé de rouissage exempt des inconvéniens qui invitent à réprouver les procédés actuellement les seuls connus et en usage.

Un agronome habile, en même temps bon physicien, l'abbé Rosier, a approfondi la théorie du rouis-

sage. On trouve dans le cours d'agriculture publié par ce savant, l'indication de plusieurs moyens ingénieux et bien apperçus, d'éloigner du rouissage actuel les fâcheux effets qui le décrient. Mais ces indications précieuses sont présentées d'une manière générale ; l'auteur entre peu à peu dans les détails qui apprendraient à en tirer parti dans la pratique ; elles sont, par cette raison, demeurées stériles dans son livre ; et aucune amélioration dans le rouissage des lins et des chanvres ne s'en est suivie.

Le sieur Bralle, s'emparant d'une des idées de l'abbé Rosier ou conduit par les mêmes principes à imaginer des expédiens du même genre, a publié, il y a quelques années, un procédé dans l'adoption devait procurer un rouissage du chanvre, duquel aucun inconvénient ne pourrait naître, et de plus avantageux dans ses résultats. Il y emploie l'eau chaude et le savon verd, et il opère dans des cuviers. Sa découverte, quoique fortement recommandée et préconisée dans tous les journaux, n'a pas été accueillie par les cultivateurs. Sa méthode fondée sur une théorie sans doute très saine et très exacte, offre dans la pratique des difficultés qui ont rebuté des hommes naturellement avares de leurs temps et de leurs peines. On s'en occupa beaucoup dans le temps ; elle paraît aujourd'hui entièrement oubliée. Dans cet état de choses, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, a pensé qu'elle provoquerait une découverte utile, si elle invitait des hommes versés dans les sciences agrono-

miques à s'occuper de la recherche de quelque moyen d'amander et de perfectionner l'opération connue sous le nom de rouissage. En conséquence, elle a proposé pour sujet d'un prix qui serait délivré dans sa séance publique de la présente année, une question énoncée ainsi qu'il suit :

« Indiquer pour le rouissage du lin, soit dans « les eaux courantes, soit dans les eaux stagnantes, « une suite de procédés qui écarte de l'un et de « l'autre rouissage les effets qui lui sont reprochés, « soit comme pernicieux, soit seulement comme « incommodes et désagréables. »

« A défaut d'une telle indication, substituer au « rouissage dans les eaux, ou courantes, ou sta- « gnantes, un procédé qui, exempt des inconvéniens « qu'entraîne cette manière de rouir, facilite de mê- « me l'extraction de la filasse, et soit d'ailleurs pra- « ticable dans toute l'étendue du département du « Nord.

« Chacun des procédés présentés devra être tel :

« 1° Que tout cultivateur en l'employant puisse « rouir lui-même et à l'aide seule de sa famille et « des ouvriers habituellement à ses gages, les lins « dont il fait la récolte.

« 2° Que la qualité de filasse n'en puisse être alté- « rée.

« 3° Que la dépense qu'il occasionnera soit peu « considérable. »

Deux mémoires traitant cette question ont été envoyés au concours ; aucun d'eux n'a satisfait plei-

nement la Société. Elle a cependant distingué et croit devoir mentionner avec éloge le mémoire portant pour épigramme cette sentence de Phèdre : « *Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria.* »

Si des expériences chimiques très bien faites, exposées avec méthode, commentées avec clarté, pouvaient suffire pour une solution complette de la question proposée, la Société ne pourrait refuser et s'empresserait de décerner à l'auteur de ce mémoire court et substantiel, le prix annoncé dans son programme. Mais l'auteur n'a opéré que sur des quantités de lin qui n'ont pas excédé vingt cinq kilogrammes. La dépouille seule d'une rasière de terre ensemencée en lin, peut en fournir quinze cent et même deux mille kilogrammes ; les routoirs pratiqués dans les vastes mares des marais de certaines communes, en reçoivent quelquefois jusques à la quantité de cent à cent cinquante mille kilogrammes. Il y a loin du cuvier dans lequel on peut rouir commodément deux bonjots et demi de lin (volume donnant le poids de vingt cinq kilogrammes), à l'appareil qui serait nécessaire pour rouir la dépouille d'une ou deux rasières, et au routoir étendu où l'on devrait rouir dix à quinze mille bonjots. Le mémoire que la Société regrette de ne pouvoir couronner, pêche donc par une omission essentielle, en ce que l'auteur n'y traite aucunement des moyens d'appliquer au rouissage exécuté en grand, les procédés qui lui ont réussi dans les essais auxquels il a soumis des quantités de lin peu considérables.

Mais ces essais donnent des espérances : ils dé-

montrent que la découverte d'une meilleure méthode de rouir les lins, n'est point un objet chimérique de recherches. Désirant encourager celles dont une découverte si utile pourrait être le fruit, la Société a résolu de proposer de nouveau pour sujet de prix, la même question dont aucune solution assez heureuse ne lui est parvenue cette année. Elle a pensé aussi qu'elle aurait plus de probabilité d'obtenir un travail satisfaisant sur l'objet de la question, si elle reculait le terme du concours. La Société ne peut proclamer qu'un procédé de rouissage est susceptible de devenir usuel, et mérite à ce titre l'attention des cultivateurs, qu'autant que son efficacité aura été constatée par des expériences multipliées. Le phisicien agronome qui s'attachera à la recherche d'un tel procédé, trouvera avantageux de pouvoir opérer sur les lins de deux récoltes. Il améliorera, il étendra dans les essais que lui permettront une seconde année, les moyens qui n'auront pas entièrement rempli ses vues dès la première.

D'après ces considérations, la Société propose pour sujet d'un prix qu'elle décernera dans sa séance publique de l'année 1815, la question relative au rouissage des lins qui se trouve énoncée au programme publié en 1811 pour le concours de la présente année. — La Société développant et étendant les conditions exprimées dans ce programme, demande que tout procédé de rouissage qui lui sera proposé, remplisse celles qui suivent :

1° Le procédé sera, comme les procédés actuellement en usage, aussi facilement applicable à la quan-

tité de cent mille kilogrammes de lin, qu'à celles de seize cent ou de huit cent kilogrammes (moindres) produits d'un demi hectare ou d'un quart d'hectare avêtis en lin).

2° Il sera d'une exécution peu dispendieuse, si une dépense pour premier établissement est nécessaire, il devra être démontré que les produits d'un rouissage plus parfait, compenseront avantageusement ces premiers frais.

3° L'efficacité du procédé sera constatée par des expériences dont les détalls et les résultats seront présentés dans des procès-verbaux authentiques.

4° Le procédé ne donnera lieu à aucune émanation insalubre, ou d'une nature qui puisse seulement être une cause d'inquiétude.

Le prix, qui devait être cette année une médaille de la valeur de cent cinquante francs sera double.

Les mémoires envoyés pour le concours, devront être parvenus, francs de port, au secrétariat de la Société, avant le 1er avril 1815.

Le but de la Société, en proposant pour sujet de prix une question dont la solution procurera une meilleure méthode de rouir les lins, est d'accroître, s'il se peut, les avantages d'une culture qui fleurit un long laps de temps dans le département du Nord: ceux que semble promettre le rétablissment d'une culture qui y a fleuri autrefois, et que les circonstances ont fait depuis abandonner, ont aussi appelé son attention.

Un membre de la Société, habile à retrouver dans les vieux écrits que renferment nos archives, quels

étaient l'état, l'aspect, le commerce et l'industrie de notre pays dans les temps qui nous ont précédé, a établi dans un mémoire intéressant dont il vient d'être fait lecture, qu'une variété de pastel a été autrefois cultivée avec succès dans nos champs, et fournissait à nos nombreuses manufactures, une matière colorante, bâse d'une teinture solide et estimée.

Un terrein livré à la Société, a été sur la fin de l'été dernier, ensemencé en pastel. Une commission formée de membres de la Société, a suivi les travaux de cette culture : elle a extrait des feuilles du pastel, une fécule bleue dont les échantillons sont mis ici sous les yeux de l'assemblée, et cette fécule rivale de celle que fournit l'indigo, a pénétré et teint solidement des fils et des tissus de natures très diverses. Il nous est donc révélé par le passé, confirmé par le présent, que la culture du pastel peut, dans les circonstances actuelles, être reprise avec avantage dans le département du Nord. Mais pour mieux établir les résultats de cette culture, et aussi la mieux recommander, il importe que l'essai qui en a été fait par la Société, soit répété en nombre de lieux, par des cultivateurs intelligens. Dans cette vue, la Société a rédigé et publié le programme qui suit :

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord décernera, dans sa séance publique de 1814, une médaille d'or de la valeur de deux cents francs au cultivateur qui, dans le département du Nord, aura, en l'année 1813, ensemencé en pastel, le terrein le plus étendu, et qui, en raison de l'espace de terrein par lui ensemencé, aura tiré de sa

récolte la plus grande quantité et la meilleure qualité de fécule bleu-indigo.

On ne sera point admis au concours, si l'on n'a cultivé en pastel un terrein de l'étendue au moins de 40 à 45 ares.

Les échantillons de l'indigo-pastel obtenu par chaque concurrent, seront remis avant le 30 décembre 1813, au secrétaire de la Société. Ils seront accompagnés de procès-verbaux signés du Maire de la commune où l'essai aura été fait et dans lesquels seront constatés :

1° L'étendue du terrein ensemencé en pastel.

2° Le poids de la quantité de feuilles obtenue à chaque cueillette.

3° Le procédé employé pour l'extraction de l'indigo-pastel.

4° La quantité d'indigo extraite à chacune des opérations successives.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

du Département du Nord

séante à DOUAI

pendant les années 1812 et 1813



DOUAI

DEREGNAUCOURT

Imprimeur de la Société, rue St-Jacques, n° 358

1184

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES ET ARTS
du Département du Nord
séante à DOUAI

pendant les années 1812 et 1813
D'après le compte qui en a été rendu par
M. le Secrétaire général à la séance publique
du 15 Juillet 1814

DISCOURS

prononcé à l'ouverture de la séance publique, par M. TAFFIN DE SOREL, Président.

Messieurs,

Notre honorable collègue a, dans la dernière séance publique, retracé, avec autant de clarté que d'élégance et de précision, les relations qui existent entre les Sciences et les Arts, il a rappelé leur influence mutuelle, les nombreuses applications des unes et des autres aux besoins de la Société.

Vous me permettrez, Messieurs, de vous entretenir quelques instants des progrès du premier, du plus utile, du plus respectable de tous les arts.

L'agriculture est la mère de toutes les sciences ; elle est la tige unique d'où sortent toutes les branches de l'économie politique ; elle est le mobile de l'aisance, l'idole des nations civilisées, et, chez un peuple laborieux, elle produit l'amélioration de mœurs.

Elle redoute surtout un joug odieux et tyrannique. Elle ne fleurit que sous un Gouvernement paternel.

Il nous est rendu ce Gouvernement si désiré ; un Roi, ami des lettres, protecteur des arts, digne fils de Henri IV, vient de remonter sur le trône de ses ancêtres.

Une paix solide a succédé à une série de guerres qui ont désolé l'Europe.

Une jeunesse active ne sera plus détournée de ses occupations ; elle se livrera sans crainte à l'agriculture, au commerce et aux arts.

Le guerrier couvert d'honorables blessures va, à l'ombre du paisible olivier, cultiver l'héritage de ses pères, et l'on pourra dire de lui ce que Pline disait des Romains (liv. 18, chap. 3) que la terre prenait plaisir à se voir labourer par un soc couronné de lauriers, et par un vainqueur décoré des honneurs du triomphe.

Tel est, Messieurs le riant avenir qui s'offre à notre chère patrie.

Les peuples de la plus haute antiquité ont témoigné une profonde vénération, une reconnaissance

sans bornes, envers ceux qui leur avaient enseigné l'art de fertiliser la terre.

Les Egyptiens attribuaient l'invention de l'agriculture à Osiris, qui était représenté tenant dans la main une charrue.

Les Grecs reconnaissaient pour l'inventeur de la charrue, Cérés ou plutôt Triptolème, qu'elle nourrit de son lait.

Les premiers habitans de l'Italie placèrent au rang des dieux Saturne et Janus, en reconnaissance de cette invention, dont ils leur fesaient honneur.

L'agriculture a fait les délices des plus grands hommes, chez les peuples anciens.

Cyrus le jeune avait planté la plupart des arbres de ses jardins, et ne dédaignait pas de les cultiver lui-même.

Hiéron de Syracuse, Attalus et un grand nombre d'autres princes, sont loués par les auteurs Grecs et Latins, de l'amour qu'ils ont eu pour les champs, et pour les travaux de la campagne.

La culture des champs fut le premier objet du législateur des Romains, et, pour en donner à ses sujets la haute idée qu'il en avait lui-même, la fonction des premiers prêtres qu'il institua fut d'offrir aux dieux les prémices de la terre et de leur demander des récoltes abondantes.

On ne peut douter que l'agriculture ne fût en honneur chez les Gaulois, longtems avant l'arrivée des Romains.

Les Phocéens, qui vinrent fonder Marseille, apportèrent avec eux des plants de vignes et d'oliviers.

Il est certain que l'art de faire le vin avec le fruit de la vigne, était en usage dans les Gaules, longtems avant l'arrivée des Phocéens.

Au mariage d'Euxémus, chef des Phocéens, avec Petta, fille de Namus, roi des Saliens, peuple celte, qui habitait les côtes de Provence, cette princesse présenta, selon l'usage du pays, une coupe, où il y avait du vin et de l'eau, à celui qu'elle voulait se choisir pour époux.

Cicéron, dans l'oraison pour Fontéius, parle du grand commerce de vin qui se fesait dans l'intérieur des Gaules.

Les Gaulois étaient même plus instruits dans cette partie de l'agriculture, que les autres nations. On leur doit l'invention des tonneaux.

Ils cultivaient aussi les grains ; c'est à cette culture qu'ils devaient une population immense.

Les Gaulois étaient originairement sans bourgs et sans villes ; leurs habitations étaient éparses dans la campagne, sur le fonds de terre qu'ils cultivaient, et ceux d'une même famille, demeuraient dans le voisinage les uns des autres, et s'étendaient à mesure que les lignées devenaient nombreuses ; ce qui forma environ quatre cent peuples différents resserrés et comme entassés les uns sur les autres dans les Gaules.

Une population aussi nombreuse n'était dûe qu'à l'agriculture, puisque les Gaulois étaient privés de ressources du commerce extérieur, et ne connaissaient pas les manufactures.

Les terres qui étaient d'un plus grand rapport,

étaient principalement celles arrosées par la Saône ; c'est ce que nous attestent les commentaires de César. Mais l'invasion des Gaules par les peuples du Nord, fut aussi fatale à l'agriculture qu'à la population.

Les habitans des Gaules, tourmentés, poursuivis par les vainqueurs, furent dispersés.

L'agriculture fut abandonnée, les maisons devinrent la proie des flammes : la terre fut frappée de stérilité, elle se couvrit de ronces et de bois.

Vous savez, Messieurs, qu'elle ne donne ses richesses qu'aux mains diligentes qui les sollicitent par le travail.

Sous la première race des Rois de France, l'agriculture y fut languissante.

Elle reprit de l'activité au commencement de la seconde race, tems où les moines se livrèrent au défrichement des terres, avec un zèle et une intelligence dont on a depuis ressenti les heureux effets.

Vous avez remarqué, dans le département du Nord, couvert d'eau et de bois, du tems de Charlemagne, que des abbayes furent bâties dans les endroits les plus marécageux qui exigaient le plus de travaux. Seulement dans l'arrondissement de Douai, je vous citerai Anchin, Marchiennes, Hasnon, St-Amand, Vicogne, Crépin, etc., etc.

Le règne de Charlemagne, sous lequel tout prit une nouvelle forme, donna à l'agriculture, un plus grand éclat, qui ne fut pas de longue durée.

L'invasion des Normands et le régime féodal, re-

plongèrent pour longtems la France dans le cahos et dans l'ignorance.

Ceux qui se livrèrent les premiers à la culture de terres, étaient des esclaves, dont la plupart rachetèrent des seigneurs leur liberté, souvent à un prix considérable.

Ceux qui n'eurent pas le moyen de s'affranchir, restèrent dans l'esclavage.

Qui croirait que deux causes nuisibles à la France, a bien des égards, ont cependant servi à l'avancement de l'agriculture : les croisades et le luxe des cours.

Les Seigneurs qui arborèrent la croix, rendirent libres un grand nombre de serfs, et donnèrent leurs terres *à cens ;* ils rapportèrent même de l'Asie, des plantes précieuses, qui se sont multipliées dans nos climats.

Le luxe des cours produisit aussi un effet qu'on ne devait pas attendre ; en mettant les biens-fonds dans la main du peuple, ils furent mieux cultivés, et augmentèrent les richesses de l'Etat.

Comme les progrès dans les arts même les plus nécessaires, ne s'opèrent que lentement et par degrés, la France, qui, par la nature de son climat et de son sol, était appelée particulièrement à l'agriculture, ne s'est pourtant occupée de l'art du labourage, que beaucoup plus tard que les autres nations.

Vous vous rappelez, MESSIEURS, que l'Afrique, la Sicile et la Pologne, ont été longtems les greniers de l'Europe.

Cependant des réglemens qui adoucirent la con-

dition des cultivateurs, furent rendus successivement par François I[er], Henri III et Henri IV.

Louis XIV, sous le règne duquel les lumières se propagèrent, et les lettres furent cultivées, fit aussi des réglemens pour améliorer la condition des cultivateurs.

Ce fut enfin sous Louis XV, que l'amour de l'agriculture gagnant, pour ainsi dire, tous les ordres de l'Etat, cet art fit des progrès étonnans. Des savans s'empressèrent de contribuer à sa perfection.

Ils sentirent que tous les travaux d'agriculture se rapportent au bien public ; que, sans elle, une nation ne peut avoir de puissance durable. Aussi, ils ne dédaignèrent plus de s'occuper d'objets que nos pères regardaient comme indignes d'eux.

Il y en a eu beaucoup qui se sont livrés à l'étude de toutes les branches de l'économie rurale.

L'amour de l'utilité publique a donné naissance aux Sociétés d'agriculture.

Celle de Paris, établie en 1761, s'occupait spécialement de ce qui concernait la généralité de Paris.

En 1788, le Roi, en lui accordant le titre de Société Royale d'agriculture, a formé le centre commun et le lieu de correspondance des différentes Sociétés d'agriculture du Royaume.

En 1799, dans tous les chefs-lieux de départemens, des Sociétés d'agriculture furent établies par le Gouvernement. C'est par elles, n'en doutez pas, que les connaissances dissiperont peu à peu les ténèbres de l'ignorance et les préjugès répandus dans les campagnes.

C'est le langage de l'expérience qu'il faut parler à l'habitant des campagnes, qui, ne lisant point, ou presque point, ne fait aucun usage des mémoires d'auteurs agronomiques.

Le paysan, accoutumé dès l'enfance à des pratiques qu'il tient de ses pères, n'en connait et n'en veut pas connaître d'autres, à moins que de ses propres yeux, il n'en voie, il n'en reconnaisse les bons effets.

Les Sociétés d'agriculture auxquelles on fait part de nouvelles découvertes, font par elles-mêmes, ou font faire par leurs correspondans, les expériences qui démontrent l'utilité ou l'inutilité de ce qui leur est proposé.

C'est quand l'expérience a démontré l'utilité d'une découverte, que la Société la communique aux gens de la campagne, et leur en offre les heureux résultats.

C'est par les correspondans que la Société est informée des besoins des cultivateurs, qui sont souvent arrêtés par la crainte de la dépense dans les essais qu'ils veulent tenter.

La Société est l'intermédiaire entre les auteurs agronomes et les cultivateurs de profession.

La Société, en décernant des prix, encourage ceux qui enrichissent l'agriculture de nouvelles déouvertes, et excite l'émulation de ceux qui, par leur manière de cultiver, procurent les plus belles récoltes.

Déjà le laboureur, dégagé de ses anciens préjugés, ne condamne plus la terre à ne porter que deux fois sur trois ans.

Déjà les instruments aratoires ont atteint un degré de perfection qu'ils n'avaient pas anciennement.

Que le spectacle de la nature est beau et majestueux ! Que ces champs couverts de moissons riches et abondantes, offrent un aspect riant et agréable !

C'est après avoir recueilli les fruits de leurs travaux, que les bons cultivateurs se livreront sans inquiétude et sans souci aux élans d'une joie pure et tranquille, en répétant sans cesse à leurs enfants :

Remuez vos champs ; creusez, fouillez, bêchez, un trésor est caché dedans.

Le compte qui va vous être rendu, MESSIEURS, par M. le Secrétaire général, vous prouvera que la Société ne s'occupe pas seulement de l'Agriculture ; les Sciences, les Lettres et les Arts font partie de son domaine.

COMPTE DES TRAVAUX DE LA SOCIETE

pendant les années 1812 *et* 1813

Rendu par M. BOINVILLIERS, *Secrétaire-général ; Correspondant de l'Institut de France ; de la Société Philotechnique ; de la Société royale académique des Sciences de Paris; des Académies de Rouen, de Lyon, d'Amiens, de Besançon, de Bordeaux, etc...*

Messieurs,

Dans la séance publique du 29 novembre 1812, celui de nos Collègues, auquels j'ai eu l'honneur de succéder, vous a présenté le tableau exact et fidèle des objets qui, pendant les années 1810 et 1811, ont fait la matière de vos occupations. Vous mettre aujourd'hui sous les yeux et sous ceux du public, le compte de vos utiles travaux pendant les années 1812 et 1813, c'est vous rappeler, MESSIEURS, les services que vous avez rendus à la science, et l'engagement que vous avez pris de lui en rendre encore. Le miel abondant que le cultivateur extrait, chaque année, de ses ruches, atteste les soins laborieux de la diligente abeille.

M. DELEGORGUE vous a fait un rapport détaillé sur la partie des œuvres de M. le Comte François de Neuf-Château, membre honoraire, laquelle a pour titre : *L'Art de cultiver les grains*. Le rapporteur, après avoir rendu hommage aux savantes recherches de M. François de Neuf-Château et à la réunion des expériences très précieuses qu'il a

faites sur la végétation et sur le produit des graines céréales, rappèle ses principes, dont le 1er est la liberté de la culture des terres ; le 2e l'imposition de ce produit réglé avec une extrême sagesse ; le 3e une balance entre la dépense et le produit, telle que le cultivateur puisse toujours obtenir un bénéfice au-delà de sa subsistance. L'auteur du rapport en ajoute un 4e de localité : c'est qu'il ne faut pas, pour se procurer dans les départemens de grande culture, une plus abondante récolte d'une année sur trois, risquer de ramener forcément la culture d'assolement ; il prévient que c'est d'après ce principe, qu'il appréciera le résultat des expériences rapportées par M. François de Neuf-Château. Notre Collègue démontre la supériorité de la grande culture sur celle d'assolement, par la seule raison que celle-ci ne fait que nous nourrir, tandis que celle-là non-seulement nourrit, mais encore revêt et éclaire ; il compte encore, parmi ses avantages, celui d'occuper, pendant la morte-saison, une foule d'individus à la préparation de l'huile et du lin. Au nombre des plantes oléagineuses qui trouvent la dernière place dans les terres destinées au repos en pays d'assolement, il place la caméline, et démontre par l'expérience qu'il a faite, et qu'ont répétée plusieurs cultivateurs recommandables, que le blé semé dans le champ qu'elle a occupé (après lui avoir donné une demi-fumure, parce que la cameline, très pivotante, dégraisse la terre) n'est jamais détruit par le ver rongeur du blé, qui est un vrai fléau dans ce pays-ci.

De ce qu'il paraît à M. Delegorgue que notre cul-

ture ne donne pas, comme celle des pays d'assolement, toute la latitude désirable à l'exécution des procédés qui ont obtenu tant de succès, d'après les expériences faites dans ceux-ci, et rappelés par M. François de Neuf-Château, il n'en conclut pas qu'ils doivent être négligés dans son pays ; il estime au contraire qu'ils doivent être encouragés ; mais il pense que la pratique y est nécessairement plus difficile. Il rejette comme impossibles les pépinières et la replantation des graines céréales, parce que c'est au mois de juin, juillet et août, qu'il faudrait semer à cet effet, et que, dans ce tems, il n'y a pas de terres libres, si ce n'est celles qui sont réservées pour recevoir la graine du colzat.

Quant à la plantation que M. François de Neuf-Château substitue à la semaille, notre Collègue fait observer qu'elle emploie beaucoup plus de bras, qu'elle ne peut d'ailleurs le faire avec espoir de succès dans les terres fortes de ces départemens, parce que, généralement compactes, lorsque l'humidité les a pénétrées, elles ne sont pas assez ductiles pour faire espérer que les trous faits au plantoir, pour y déposer le grain, puissent, par le mouvement de la herse, se renfermer de manière à ce que le grain soit environné de terre, en sorte qu'il doit rester des vides qui laissent le grain nu, ou le noient et le pourrissent par l'introduction de la pluie dans ces trous qui restent entiers, quoique recouverts en apparence à la surface.

M. Delegorgue convient que les terres sablonneuses ne seraient pas sujettes à cet inconvénient, mais elles sont rares dans ce pays ; il ne voit que deux

manières d'effriter nos terres très-compactes : l'une, par l'effet d'une forte et longue gelée d'hiver ; l'autre, par le renversement des tiges du tabac, après sa récolte. Quant à la première, il rappèle les terribles effets de l'hiver de 1789, qui fut accompagné d'orages si violens, que des grêles considérables brisèrent, à Douai, les toitures des maisons et toutes les vitres exposées au midi. Il rappèle qu'après cet hiver, un cri général de désolation se fit entendre ; il dépeint le courage dont s'armèrent alors les cultivateurs : tout était perdu, colzat, blé, orge, seigle, hivernache, tout a été ressemé ; les œillettes ont remplacé le colzat ; la vesce, l'hivernache, et jamais, de mémoire d'homme, il n'y eut de plus belles avêties (1), ni de plus abondantes récoltes. Notre Collègue attribue cet heureux résultat à la division, à l'effritement, à la ductilité de la terre, produite par la grande gelée. La semence nouvelle a été jetée avec une sorte de parcimonie, aucun grain n'a été perdu, tous ont germé, tous étaient suffisamment enfoncés, tous ont tallé comme s'ils avaient été plantés, espacés, courbés et soignés, ainsi que le prescrivent les expériences citées par M. François de Neuf-Château ; mais ce n'est pas après l'hiver, que cette expérience, indiquée par la nature, peut être réitérée par les cultivateurs de la majeure partie des départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

De l'effritement des terres, produit par la gelée, l'auteur du rapport passe à celui qui est l'effet de

(1) Moissons sur pié.

la culture du tabac, et il rend compte de sa propre expérience. Après la récolte des feuilles du tabac, il suffit d'enfouir les tiges par les labours ; la terre qui se trouve à la surface est si douce et si joyeuse, que, quelques grains qu'on y répande, elle lève à souhait, et il n'y a jamais eu de plus belle récolte en blé, que sur cette espèce de terre dont il regrette la rareté par l'abandon de la culture du tabac dans ce pays. Là on pourrait planter du blé à la main, et certes, les récoltes seraient celles que désire M. François de Neuf-Château. Elles pourraient être aussi fort bonnes sur les terres délaissées par la caméline, qui a la même propriété, mais qui, malheureusement, ont besoin, pour produire des graines céréales, d'une fumure qui s'oppose à leur plantation. Notre Collègue recherche cependant et trouve dans quelques portions du département du Nord et dans une partie de celui du Pas-de-Calais, des terreins susceptibles d'amélioration de culture,et auxquels peuvent s'adapter les moyens proposés dans l'ouvrage de M. François de Neuf-Château, mais les habitations n'y sont pas à beaucoup près, aussi fréquentes, ni la population aussi nombreuse que dans les parties plus fructueuses de ces départemens. M. Delegorgue termine son rapport, en faisant observer que le blé cru sur la partie assolée du Pas-de-Calais, est toujours de meilleure qualité que celui de grande culture, que le pain qui en résulte est plus beau, plus frais, et de meilleur goût : raison de plus pour y introduire la plantation des graines céréales, qui y serait d'au-

tant plus facile que l'année de repos accordé aux terres destinées à les produire, donne le moyen de profiter de tous les beaux jours de l'automne pour l'effectuer. Ainsi, dit M. Delegorgue, « le vœu de M. le comte François de Neuf-Château pourra être accompli dans notre pays, et son savant ouvrage aura le prix qu'il ambitionne : l'extension de la culture pour le bien de l'humanité. »

M. Boinvilliers vous a lu un éloge historique de Demoustier, auteur des *Lettres à Emilie*, du *Conciliateur*, etc. « Le goût pour la poésie se développa de bonne heure chez le jeune Demoustier, et comment, dit son panégyriste, comment pouvait-il ne pas courtiser, dès son bas-âge, les Filles de Mémoire, celui qui avait l'avantage d'appartenir à la famille du bon Lafontaine, et à celle du grand Racine ? » Notre Collègue passe en revue les différens ouvrages, tant imprimés que manuscrits, du poète dont il a entrepris l'éloge, et il cherche à prouver que le ton d'afféterie qu'on lui a souvent reproché, est racheté par les traits brillans d'un esprit souple et facile. « On trouve, dit-il, dans ses écrits, une grâce naturelle, de l'abandon, une foule d'aperçus fins et ingénieux, des détails charmans, une philosophie aimable, et surtout ce vernis d'enjoûment et de galanterie, qui faisait le caractère distinctif de Demoustier. » Notre Collègue, qui eut l'avantage de connaître l'auteur des *Lettres à Emilie*, termine son éloge par la lecture d'une pièce de vers, qu'il composa et publia très-peu de jours après la mort de cet écri-

vain charmant, enlevé à la république des lettres, à l'âge de 41 ans.

M. Lussiez, qui vous a vivement intéressés par la lecture des *Elégies* qu'il a traduites de Tibulle, et dont il a achevé le premier livre, vous a donné également lecture de plusieurs autres productions dans le même genre, telles que l'*Invocation à la Nuit*, la *Terreur nocturne*, l'*Envoi d'un portrait*, l'*Invocation au Sommeil*, etc. Vous avez reconnu les accents plaintifs du chantre de Délie, dans ces divers opuscules, que le sentiment et la grâce paraissent avoir dictés. Quand aux Elégies dont Tibulle lui a fourni le texte, je ne puis oublier la onzième, qui a obtenu surtout vos suffrages et vos applaudissemens. M. Lussiez a comparé, pour cette fois, sa traduction en vers, et avec l'original qu'il a mis sous vos yeux, et avec la version en prose qu'en a donnée Mirabeau, et qu'il vous a citée en grande partie. Il a prouvé que cet écrivain, bien remarquable d'ailleurs par ses talens oratoires, et par la véhémence de son style, est loin d'avoir traduit fidèlement le poète érotique, qu'il entreprit de faire passer dans notre langue. Il paraît en effet, par les diverses citations que notre judicieux Collègue vous a produites, comparativement avec le texte, il parait, disons-nous, que Mirabeau n'a pas toujours entendu l'auteur qu'il s'était efforcé de traduire, et que souvent il a éludé, à dessein, les difficultés que lui offrait l'original, au lieu que M. Lussiez, qui a le mérite d'avoir traduit en vers, a triomphé, selon nous, très heureusement

des difficultés sans nombre que présente le poète, avec lequel il semble lutter corps à corps.

M. Lenglet vous a fait hommage d'un ouvrage de sa composition, ayant pour titre : *Introduction à l'Histoire*, ou *Recherches sur les dernières révolutions du globe, et sur les plus anciens peuples connus.* Cet ouvrage qui est le fruit de longues études, et dont il n'est pas donné à tout le monde d'apprécier le mérite, annonce dans l'auteur une profonde connaissance de l'histoire, et des notions très étendues sur la géologie. Notre Confrère s'est livré à des recherches érudites, qui ont exigé de sa part beaucoup de temps et un long travail. Le but de ses recherches, est de constater quel degré de lumières peuvent se prêter mutuellement l'histoire de la terre, l'histoire du ciel, et celle des peuples que nous regardons comme les premiers. Cet ouvrage renferme trois divisions qui forment autant de livres. La première offre l'analyse et les résultats des observations les mieux constatées sur l'état actuel du globe, et sur ses dernières révolutions. La seconde contient les traditions relatives aux derniers changemens de l'hémisphère boréal. La troisième présente la chronologie comparée des premiers âges, et les rapports des premières observations astronomiques, avec les traditions historiques des plus anciens peuples. On a rendu un compte avantageux de cet ouvrage important, dans plusieurs journaux littéraires bien accrédités ; vous avez sagement pensé, Messieurs, qu'il ne peut qu'ajouter à la réputation de notre savant et laborieux Collègue.

L'étude de l'antiquité a toujours fait une des occupations les plus sérieuses de M. GUILMOT ; et toujours vos suffrages ont été la récompense de ses nobles travaux. Notre estimable Collègue vous a lu, MESSIEURS, un mémoire intitulé *Découverte du Vicus Helena* de Sidoine Apollinaire, et du *Clausula* de Baudri et de Sigebert. Après avoir donné son opinion sur l'origine des Francs, notre Collègue les fait partir l'an 446, avec l'auteur des Gestes des Rois de France, de Diest (Dispargum) en Brabant, où Clodion, leur Roi, avait fixé sa résidence, pour venir à Tournai, et de-là à Cambrai, en suivant la voie romaine qui passait par les villages de Rume, Capelle, Mons-en-Pévèle, Ostricourt, les marais d'Evin et de Noyelles-Godault, Beaumont, Vitry, Estrées, Sauchi-Cauchie et Sauchi-l'Estrées. C'est nécessairement sur cette route qu'il fallait chercher le *Vicus Helena*, et M. Guilmot le trouve dans Evin (autrefois Hevic, Hevinch). Là, en effet, le chemin était coupé par le Boulenrieu, et l'inondation qu'il formait ; on les traversait l'un et l'autre sur un pont de bois fort long, tel que le dépeint Sidoine, qui place aussi près du *Vicus Helena*, une colline, sur laquelle les Francs célébraient la nôce de l'un d'eux, et notre Collègue nous montre cette colline à une demi-lieue de-là. C'est la petite montagne sur laquelle est situé le village de Moncheaux. M. Guilmot dit ensuite que le pont d'Evin fortifié est ce que Baudri et Sigebert appèlent *Clausula* et il prouve par des faits incontestables, que jusqu'après le règne de Philippe le Bel, la route que les Francs suivirent pour entrer

dans le pays auquel ils donnèrent leur nom, fut la seule par où les armées françaises pouvaient pénétrer directement en Flandre.

M. Leleux, un de nos Correspandans les plus laborieux, vous a transmis trois petits poèmes, dont j'ai eu l'honneur de vous donner successivement lecture : *La mort d'Artho,* imitation d'Ossian ; *Colda*, autre imitation du même poète ; et une élégie intitulée : *La mort du jeune Poète*. Je regrette infiniment que les bornes d'une séance publique ne me permettent pas d'associer à nos jouissances les personnes qui nous honorent ici de leur attention, en vous donnant une seconde lecture de cette dernière pièce que vous avez entendue avec beaucoup d'intérêt.

M. Delegorgue vous a donné, Messieurs, la description d'une pie blanche qu'il possède dans son cabinet, et qui lui a été envoyée de Lillers, département du Pas-de-Calais, où elle a été tuée le 12 février dernier. Cet oiseau, qui avait échappé depuis plus de deux ans aux coups de fusils et aux pièges qu'on lui avait tendus, est remarquable en ceci surtout, que ce qui est blanc chez les pies ordinaires, est d'un beau blanc chez cet oiseau, et que ce qu'elles ont de noir, est remplacé chez lui par un blanc vulgairement appelé gris de perle. Il a une très petite tache d'un brun pâle aux deux côtés du croupion, joignant le bas des ailes. Il paraît vrai, dit M. Delegorgue, qu'il n'existait pas en France de pie parfaitement blanche, avant qu'on eût signalé celle qui vient d'être tuée à Lillers, et qu'un homme habile est chargé d'empailler pour la satisfaction des cu-

rieux. M. de Buffon, après avoir rapporté qu'il y a des pies blanches, comme il y a des corbeaux blancs, suppose que ce changement de plumage est dû, soit à l'influence du climat, pour ceux de ces oiseaux qui voyagent dans les contrées septentrionales, soit à quelqu'accident particulier. M. Delegorgue fonde sur cette hypothèse l'opinion qu'il émet, que le changement de plumage dans la pie qu'il possède, est pareillement dû à quelque accident, tel qu'une grande frayeur, bien, ajoute-t-il, que la pie soit loin d'être poltronne ; mais n'en serait-il pas de la gente volatile, comme de l'espèce humaine ? On a vu, dans des momens affreux de crise, dit notre Collègue, on a vu des hommes très courageux se coucher avec des cheveux très noirs, et se lever avec des cheveux parfaitement blancs. M. Delegorgue termine sa description ornithologique par une observation piquante : c'est que, depuis trois ans que cette pie blanche est partout surveillée et guettée, elle a eu des petits ; et cependant on ne connait pas d'autre pie blanche qu'elle dans le canton.

M. Michel, que vous avez eu le malheur de perdre au commencement de cette année, mais qui vit encore au milieu de vous par le souvenir de ses travaux utiles, et de ses excellentes qualités, a mis sous vos yeux plusieurs pommes de terre provenues de pelures, et dont le développement a produit des tubercules d'un volume au moins aussi fort que ceux qui proviennent du fruit même. Il s'agit, avant de peler ces racines qu'on destine à la cuisson, d'en cerner un ou deux yeux avec un outil fort connu, appelé *gouge*,

en laissant autour de l'œil qu'on enlève, deux lignes environ de la pomme de terre, qui doivent servir à la nourriture du germe, lorsqu'il commence à se développer. On réserve ces yeux pour les planter dans la saison.

M. Becquet de Mégille, que ses fonctions administratives tiennent trop longtemps éloigné de nous, a mis sous vos yeux un modèle de ruche, dont il a habilement développé les avantages. Notre Collègue se propose de vous offrir par la suite, sur cet objet, un rapport propre à satisfaire les personnes qui s'occupent essentiellement de l'éducation des abeilles.

Mademoiselle Charlotte Girard, dont la correspondance pleine d'intérêt a enrichi, Messieurs, vos archives littéraires, vous a fait hommage d'une romance fort agréable dont elle a composé les paroles et la musique ; elle est intitulée *Le prix de vaillance et d'amour*. Déjà vous avez applaudi à ses premiers essais dans un genre bien plus difficile : celui de l'ode, où elle a obtenu les suffrages unanimes de la Société. Vous remettre en mémoire ses deux poëmes, l'un *sur la mort du Duc de Montébello,* l'autre *sur le dévouement du brave Goffin* et surtout son *Ode à la Paix*, c'est vous rappeler ses titres de gloire et vos jouissances littéraires. Parmi ses divers opuscules, que vous avez accueillis avec tout l'intérêt que méritent le talent et le sèxe de l'auteur, je vous rappellerai sa jolie fable, intitulée *La Rose et l'Epine*, qui, en même temps qu'elle justifiera les éloges que vous vous êtes plu à accorder à Mademoiselle Girard,

donnera au public qui nous écoute, une idée de son talent poétique.

LA ROSE ET L'ÉPINE
(Fable)

Dans un bosquet délicieux
Brillait une Rose naissante ;
Bonheur des sens, plaisir des yeux,
Qu'elle était fraîche et ravissante !
Fière de ses attraits nombreux,
Comme le sont les Belles,
Et surtout légères comme elles,
Elle prit la parole, et d'un ton dédaigneux :
« Moi, dit-elle, qui suis la Reine de ces lieux,
« La première des fleurs, comme la plus jolie,
« Par quel affreux destin faut-il que l'on m'allie,
« L'Epine, objet fatal de crainte et de douleur ?
« Quand je voudrais de la douceur,
« Comme de la beauté, représenter l'image
« Cette cruelle, dans sa rage,
« Sourde à mes vœux, insensible à mes pleurs,
« Verse le sang de mes admirateurs ! »
« De quoi vous plaignez-vous, trop aimable imprudente,
« Reprit l'Epine avec bonté ?
« Rendez grâce à mes soins ; si vous êtes charmante
« C'est que veillant sans cesse à votre sûreté,
« Par fois, d'une main insolente
« J'ai puni la témérité :
« Hélas ! sans mon secours, peut-être que fanée
« Et de zéphir abandonnée
« Vous offririez dans vos appas détruits,
« Du tems le funeste ravage,
« Et les infirmités de l'âge,
« N'inspirant plus que dégoût ou mépris. »

Ainsi murmure l'innocence,
En gémissant d'une juste rigueur ;

Elle ignore que la défense
Est le fruit de l'expérience
Qui doit veiller à son bonheur.

Jeunes Beautés, Roses jolies,
Vous subissez les mêmes lois ;
Les fleurs fanent bientôt, lorsqu'elles sont cueillies ;
La beauté disparaît, les grâces sont flétries
Lorsque de la sagesse on méconnait la voix.

La Société d'Agriculture du département de la Seine, avec laquelle vous avez été constamment en rapport, vous a écrit pour vous demander des renseignements sur les diverses sortes d'utilité qu'on pourrait obtenir de la culture de la pomme de terre, cette plante si précieuse, qui, comme la plupart de celles qui sont cultivées pour nos jouissances ou pour nos besoins, a donné naissance à un grand nombre de variétés. Vous vous êtes empressés, MESSIEURS, de répondre aux désirs de la Société d'Agriculture de Paris, en lui procurant les nombreux renseignements qui pouvaient lui être utiles ; vous avez fait plus encore : vous lui avez adressé les différentes espèces de pommes de terre cultivées dans le département du Nord, avec des indications précieuses qui pourront trouver place dans la monographie de cette plante, à laquelle travaille la Société d'Agriculture de Paris.

M. BOINVILLIERS vous a lu une dissertation où, fidèle aux lois de la logique et de la grammaire, il a démontré le vice ou le ridicule de certaines expressions qui, tous les jours, sont employées par des personnes même qui paraissent avoir l'habitude de parler et

d'écrire. A la suite de ces *Remarques*, dont vous avez paru désirer la suite, il vous a donné communication de l'Eloge de Dusaulx, qu'il a considéré comme écrivain, comme moraliste, et comme législateur. Comme écrivain, sa traduction des Œuvres de Juvénal, lui assure un rang distingué parmi les vrais traducteurs dont la France se glorifie. Comme moraliste, il a écrit sur la passion du jeu, un ouvrage qui est plein de vérités affreuses ; on y trouve une peinture effrayante des funestes emportemens de cette passion et des cruels désordres dont elle est la suite. Modèle des époux, Dusaulx vécut près d'un demi-siècle dans l'union la plus parfaite, avec celle qu'il avait associée à son sort, et l'on ne peut lire sans un vif intérêt, les mémoires que sa veuve respectable a publiés sur sa vie, et dans lesquels on aime voir la vertu qui rend hommage à la vertu. Comme législateur, il prononça un discours contre le rétablissement des loteries nationales, qui lui paraissaient une institution profondément immorale ; ses réflexions sur les malheurs qu'elle entraîne à sa suite, sont pleines de courage et de raison ; il avait fait lui-même la triste expérience de l'instabilité de la Fortune. La Fortune, dit le panégyriste de Delsaulx, trouva en lui un terrible adversaire ; car, à sa voix, les loteries furent supprimées, et les maisons de jeu fermées. On a quelquefois cherché, ajoute son panégyriste, à répandre d'injurieux soupçons sur la pureté de ses intentions et de son zèle patriotique ; tant il est vrai que rien n'est sacré pour ceux qu'irrite l'apparence même de la vertu ! Mais, nous osons le dire, Dusaulx

ne montra dans les assemblées nationales où il fut appelé, que l'exaltation de la vertu et l'amour du bien public. Il succomba à l'âge de 71 ans ; la France entière pleura en lui un citoyen estimable, chez qui la probité et le désintéressement égalaient les lumières et les connaissances réelles.

M. Guilmot vous a lu, Messieurs, la traduction qu'il a faite en Français, d'une dissertation écrite en espagnol, sur l'ancien théâtre de Sagonte, ville de l'Espagne Tarragonaise (*). Ce morceau contient des notions précieuses sur les théâtres de l'antiquité, et, en particulier, sur le théâtre de la ville de Sagonte. L'auteur original (dom Henrique Palos y Navarro, un de nos correspondans) y expose de la manière la plus lumineuse, la construction de ce théâtre, chef-d'œuvre d'architecture, qu'il préfère à tous les édifices de ce genre, et dont il fait remonter l'origine à une époque bien ancienne, puisqu'il suppose que ce monument fut construit bien avant l'arrivée des Romains en Espagne. Il distingue les places destinées aux différentes espèces d'acteurs, et celles qui étaient réservées aux diverses classes de spectateurs ; il traite des moyens employés par les Anciens, pour augmenter l'intensité des sons et en étendre la propagation. L'auteur espagnol rend compte du résultat des fouilles qu'il a entreprises à ses frais, pour découvrir les parties de ce théâtre, cachées dans les décombres. Ce qu'il ne peut voir, il le devine, et ses conjectures sont si justes, qu'elles paraissent fondées

(*) Aujourd'hui *Murviedro*, petite ville du royaume de Valence.

sur la vérité même. A la suite de cette dissertation sur le théâtre de Sagonte, notre estimable Collègue vous a lu une notice non moins intéressante sur le cirque de cette ville fameuse. Après avoir décrit avec beaucoup de clarté la position et la construction de ce cirque, l'auteur espagnol entre dans des détails précieux par la vaste érudition qu'ils offrent à l'esprit, et agréables par la variété des tableaux singuliers qu'ils mettent sous les yeux. Il croit avec assez de vraisemblance, que les jeux, qui se célébraient dans ce cirque, avaient été institués sur le modèle de ceux qui attiraient à Olympie un si grand concours de peuple, dans les beaux jours de la Grèce. En effet, on remarque, en Espagne, comme en Grèce, la course des chars, la course à pied et à cheval, la lutte et le pugilat. Mais on voit avec peine que les habitans de Sagonte ne s'étaient pas contentés de la simplicité de ces exercices innocents, qui excitaient un si vif enthousiasme chez les Grecs, entretenaient parmi eux l'esprit d'égalité si nécessaire aux républiques, cimentaient l'union sans laquelle n'auraient pu longtems subsister tant de petits états différens, et mettaient en honneur la force du corps dont dépendait alors presque entièrement le gain des batailles. Les Sagontins, au contraire, plaçaient au premier rang des jeux de leur cirque, de véritables combats, soit contre des bêtes féroces, soit même contre des hommes. Hélas ! ces mêmes hommes n'étaient pas toujours des esclaves destinés, sous le nom de gladiateur, à divertir, au prix de leur sang, des maîtres durs et impitoyables. Des citoyens s'entrégorgeaient dans l'arène, pour amuser leurs

concitoyens. Des femmes même, des femmes allaient y faire preuve, comme à Rome, d'une bravoure qui semblait ne devoir appartenir qu'à des hordes sauvages.

Les jeux de la Grèce formaient du moins des héros, d'intrépides guerriers ; mais ceux de Sagonte ne pouvaient former que des bourreaux. Ces exercices cruels étaient cependant consacrés aux Dieux ; il fallait des jeux barbares pour des Dieux barbares. La férocité n'était pas le seul privilège de ces jeux abominables ; ils engendraient des rixes sanglantes parmi les citoyens, qui plongeaient en se jouant le fer dans le sein de leurs concitoyens, et contractaient ainsi l'habitude de se déchirer avec fureur dans les guerres civiles ; d'ailleurs il arrivait souvent que les spectateurs se passionnaient pour tel ou tel acteur ; des paris considérables étaient faits, et de cruelles disputes en étaient le résultat. L'auteur rapporte à ce sujet, que l'Empire Romain fut longtems en proie à deux factions que les jeux publics avaient fait éclore.

Parmi les descriptions que contient cet opuscule, celle de la course des chars mérite surtout d'être distinguée. L'auteur rapporte que les chars, après être partis à un signal donné de la barrière appelée *Carcer*, devaient faire sept fois le tour du cirque, et qu'à chaque tour, on enlevait un des sept dauphins placés sur autant de piles qui souvent étaient l'écueil de la maladresse ou de la témérité. La raison de cet usage, est que les dauphins étaient consacrés au Dieu dont

le trident avait fait sortir le premier coursier du sein de la terre.

L'auteur termine cette description par quelques mots sur les cochers fameux et les chevaux célèbres. A la tête des premiers il place l'empereur Néron, qui excellait à conduire un char attelé de dix chevaux ; au nombre des seconds, il met ce cheval, digne convive de l'empereur Caligula qui le faisait manger près de lui, lui offrait de sa main de l'orge dorée, lui choisissait des officiers pour composer sa cour, et voulait même le faire consul. Heureux l'Empire Romain, si cet indigne monarque n'eut jamais eu d'autres fantaisies ! L'ouvrage de Dom Henrique contient des détails très curieux qui se refusent à l'analyse.

Le théâtre de Sagonte n'existe plus ; les habitans de Valence en ont pris toutes les pierres pour mettre la vieille forteresse de Sagonte en état de défense. Les destructeurs de ce chef-d'œuvre auront, sans doute ruiné d'autres monumens précieux, et cette circonstance déterminera dom Henrique à nous donner l'histoire complette des ruines de sa ville natale, dont il a réuni déjà tous les élémens.

M. le Préfet du Nord vous avait demandé, Messieurs, des renseigements sur la manière dont on élève les chevaux dans les environs de Douai, et sur les moyens à employer pour la conservation et l'amélioration de l'espèce qui se trouve dans cet arrondissement. Un de vos membres qui s'est acquis une réputation méritée dans l'art vétérinaire, (M. Tressigniez) a parfaitement répondu aux diverses questions présentées par M. le Préfet dans un mémoire

qu'il vous a lu, et où il a suivi un plan qui lui est propre. Ce plan consiste 1° à indiquer les moyens de conserver et d'améliorer l'espèce de chevaux de cet arrondissement ; 2° à désigner les maladies les plus fréquentes dans ces animaux, par suite des mauvais traitemens qu'on leur fait éprouver ; 3° à réunir quelques observations remarquables sur les empiriques qui se mêlent d'exercer l'art vétérinaire. M. Tressigniez fait observer que les chevaux de trait sont les plus communs dans cet arrondissement, qu'il ne s'y élève que peu de chevaux de selle, et presque pas de chevaux de carosse.

Parmi les abus qui se sont introduits dans leur éducation, il signale la parcimonie mal entendue, qui porte les cultivateurs à faire le moins de dépenses qu'ils peuvent pour les chevaux nouveaux-nés ; le soin pernicieux qu'ils prennent à les sevrer dès l'âge le plus tendre ; la funeste habitude qu'ils ont contractée, soit de les tenir dans les fermes où ils demeurent exposés à l'ardeur du soleil, n'ayant qu'une nourriture chétive, soit de les abandonner au milieu des marais communaux où ils ne trouvent qu'une pâture tour à tour trop sèche ou trop humide et une eau plus ou moins malsaine. La cruauté qu'ils ont de les soumettre trop tôt à des travaux excessifs au lieu de leur procurer un exercice modéré et proportionné à leurs forces, seul moyen de développer en eux la vigueur, la souplesse et la beauté ; l'inconvénient de faire saillir des jumens trop jeunes par de trop jeunes étalons, surtout par ces étalons errants, que leurs avides conducteurs épuisent pour remplir leur

bourse. Enfin, le danger de les confier à des charlatans, qui souvent leur donnent les maladies qu'ils n'ont pas, sans presque jamais guérir celles dont ils sont attaqués. L'auteur, en indiquant cet abus, en indique par-là même le remède. Pour moyen d'amélioration, il propose surtout de croiser les races, de faire un bon choix d'étalons et d'ordonner qu'un examen préalable de ceux que l'on conduit de ferme en ferme, soit fait par un artiste habile et expérimenté.

M. LE CHEVALIER LANVIN, un de nos Correspondans, vous a communiqué, MESSIEURS, un mémoire composé sur le même sujet, et dans lequel il a suivi l'ordre des questions proposées par M. le Préfet. Ses réponses sont tellement courtes, qu'elles échappent à l'analyse ; les notions qu'elles donnent sur les chevaux de cet arrondissement sont très précieuses et annoncent dans M. Lanvin, une grande connaissance sur cette importante branche d'économie rurale.

M. PLOUVAIN, dont vous avez pu apprécier plus d'une fois le zèle et l'activité, vous a fait connaître dans un mémoire, dont il vous a donné lecture, que la ville de Douai renfermait dans ses murs un grand nombre de maisons religieuses ; que ces établissements successivement fermés depuis le XIe siècle, s'étaient accrus dans le XVIIe, à la suite de l'érection de l'Université, au point que le Gouvernement dût prendre des mesures pour en arrêter la propagation. Ce mémoire qui a exigé de longues et pénibles recherches contient des renseignements précis sur chacun des ces établissements. On y trouve les dates de leur fondation ; les noms des personnages qui les

ont fondés ; l'énumération des emplacemens qui leur ont été attribués, les mutations qu'ils ont éprouvées et la destination actuelle de ces domaines. Enfin le résultat des recherches auxquelles s'est livré notre laborieux Collègue fait connaître qu'il existait à Douai trois abbayes, qu'il y en avait deux, dont le Roi nommait les abbesses ; qu'il se trouvait dans la même ville seize couvents d'hommes et quatorze de femmes, dont deux contenaient des hospitalières.

M. Moreau de Bellaing, vous a adressé l'extrait d'un mémoire dans lequel il démontre les avantages du lin de Sibérie (linum foliis alternis intergerimis calicibus apice obtusis) et la grande supériorité que ce lin paraît avoir sur celui que nous cultivons en France : 1° le lin de Sibérie est vivace, c'est-à-dire qu'il n'a jamais besoin d'être resemé, et qu'étant fauché chaque année, sa racine reproduit de nouveaux jets pour l'année suivante. Il devient même plus robuste la seconde et troisième année que la première ; 2° il s'élève plus haut qu'aucun de nos lins ordinaires, avantage remarquable par la solidité qu'il donne au fil qu'on en fabrique et, par suite, aux toiles tissées de ce fil ; 3° originaire d'un climat très froid, il ne craint ni les neiges, ni les glaces de l'hiver, tandis que les lins ordinaires de nos contrées périssent très souvent par les gelées tardives du printems ; 4° en semant le lin de Sibérie on emploie un tiers moins de graines qu'en semant les lins ordinaires, d'où il résulte un bénéfice assez notable ; 5° le lin de Sibérie réussit très bien dans les terreins sablonneux, il exige même toujours un terrein mêlé

de sable, et il ne demande du fumier que quand la terre est absolument maigre et sèche ; encore, ne faut-il en mettre alors qu'en petite quantité. Le lin de Sibérie, ajoute M. Moreau, n'est pas susceptible, il est vrai, de s'élever au degré de finesse que peuvent acquérir nos lins ordinaires ; mais, en supposant qu'il ne puisse jamais remplacer réellement nos lins à dentelles et à linons, ne pourra-t-il pas fournir, comme nos lins ordinaires à la fabrication des toiles communes et des grosses toiles qui sont en effet bien plus précieuses à la majorité de la population ? M. Moreau de Bellaing termine en indiquant la méthode habituelle de cultiver ce lin, afin d'obtenir les avantages incontestables qu'il a présentés de tous temps.

Les belles découvertes de Coulomb sur l'électricité, jointes à celles du célèbre Volta sur l'électricité galvanique, enrichis par les travaux de plusieurs physiciens distingués, semblent avoir amené la science à un terme où elle n'a plus de pas importans à faire, et ne laisse à ceux qui la cultiveront dans la suite, que l'espoir de confirmer des vérités démontrées avant eux.

Cependant M. Delezenne, un de nos Correspondans, pénétré de cette vérité que les découvertes en physique dépendent souvent de l'invention et de la perfection des instrumens, n'a pas hésité de marcher sur les pas de ces physiciens distingués. L'auteur après avoir fait connaître la forme que doivent avoir les disques des différents métaux que l'on met en contact, donne une description détaillée de l'électromè-

tre dont il s'est servi dans les nombreuses expériences qu'il a faites sur l'électricité au contact. Il paraît qu'il s'est attaché à perfectionner l'électromètre à paille de Volta ; les changements qu'il y a faits forment une partie très précieuse de son mémoire. On peut assurer que cet instrument ainsi perfectionné est à l'électricité ce que le microscope est à l'histoire naturelle. Un tableau de toutes les expériences qu'il a faites forme la seconde partie de son mémoire. Il fait voir d'abord que les substances conductrices homogènes ou hétérogènes, ne donnent aucun signe d'électricité par leur frottement mutuel, et il en donne la raison. Il combine ensuite les substances qu'il met en expériences deux à deux, et il fait connaître l'électricité qu'on en obtient : tantôt elle est vitrée, tantôt elle est résineuse ; enfin, de ces expériences variées de toutes les manières possibles il en déduit cette remarque importante : que tous les corps de la nature, homogènes ou hétérogènes, s'électrisent en les séparant du contact et non en l'effectuant ; vérité qui ne change rien à la théorie de Volta, mais qui doit nécessairement apporter des modifications dans l'application qu'il en a donnée.

Son Ex. M. le Ministre de l'Intérieur, vous a fait passer, Messieurs, une notice intéressante et très détaillée, concernant l'épizootie qui a régné en 1812 sur des troupeaux des départemens méridionaux de la France. Cette maladie est la cachexie aqueuse (1), qui, ayant dégénéré en épizootie fit sur les animaux

(1) Ce mot vient du grec *cacos* mauvais, et *exis*, habitude.

les plus rapides progrès et leur donna la mort, après avoir acquis le plus haut degré de malignité. Pour prévenir ces progrès ou pour les guérir, il faut prodiguer les soins, et faire souvent des dépenses considérables. Les propriétaires de troupeaux devraient bien se convaincre que la médecine vétérinaire est plutôt préservative que curative, parce que les animaux ne donnent que tardivement des signes d'altération, souffrent longtems avant qu'on s'en aperçoive, et que, quand les symptômes sont développés, la maladie est souvent incurable. Des bergeries bien aérées et nettoyées souvent, un sage emploi de la nourriture sèche sont des moyens assurés pour maintenir les troupeaux en bonne santé ; mais les cultivateurs ne veulent faire aucune dépense pour leurs bêtes à laine. Un troupeau est-il menacé de la cachexie, il faut sur-le-champ éloigner de lui les causes qui peuvent engendrer la maladie, lui donner une nourriture sèche, succulente, salubre et tonique, le conduire, s'il est possible, sur des paturages, où les plantes aromatiques dominent et lui distribuer abondamment le sel marin ; mais en général il est plus certain et beaucoup moins dispendieux de prévenir la cachexie que de la guérir.

M. Delegorgue vous a communiqué, Messieurs, une notice intéressante sur feu le général de brigade Delegorgue, commandant de la Légion d'Honneur, et son cousin germain. Il résulte de cet éloge historique, que M. Delegorgue parvint successivement de l'état de simple soldat à l'un des premiers grades de l'armée, qu'il fit les campagnes d'Allemagne et cel-

les d'Egypte, qu'il entra le premier dans Alexandrie, et qu'il en sortit le dernier, après en avoir signé la capitulation. Il signala sa valeur dans beaucoup de combats, et surtout en Dalmatie, siège de la guerre contre les Monténégrins et les Russes. Des troupes supérieures en nombre ne lui ayant pas permis de tenir le fort dit la *Chapelle des Montagnes*, il ordonna la retraite sur Bersanko, et l'ayant assurée lui-même, accompagné de quelques grenadiers du 5e régiment de ligne, il fut percé d'une balle envoyée à vingt pas par un Monténégrin caché dans les broussailles. Telle fut la fin malheureuse de ce brave, qui ne craignit rien tant que de mourir sur un lit de douleur. Il a emporté dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu. M. le général Vignolet, chef de l'Etat-Major, a élevé un monument à sa mémoire, en décidant par un ordre du jour du 8 novembre 1806, que la ci-devant Chapelle des Montagnes porterait désormais la dénomination de *Fort-Delegorgue*.

M. Boinvilliers vous a lu l'éloge historique du poète Gibert, enlevé à la république des lettres, à la suite de plusieurs accès de délire, qui résultérent des nombreux tourmens auxquels il fut en proie pendant le cours d'une vie pénible et orageuse. L'auteur de cet éloge ne se dissimule pas les torts réels dont Gilbert se rendit volontairement coupable, la fameuse satire qu'il adressa à Fréron, son protecteur, lui suscita une foule d'ennemis ; il y peint à grands traits la décadence des mœurs et du goût: il y attaque les grands qui lui avaient refusé une avare pitié ;

les riches qui ne sont parvenus qu'a force d'usure et de bassesses ; les athées qui ne prêchent que le vice et outragent la religion de leurs pères ; les poètes, ses contemporains dont les uns, selon lui, ont outré les fureurs de Melpomène et les autres ont prêté à la Muse de la comédie un air bouffon ou un ton larmoyant. Ces vérités étaient dures ; on les lui reprocha amèrement : les secours dont il avait besoin lui furent impitoyablement refusés ; il n'eut pas la force de résister aux chagrins dont il était abreuvé, et il mourût à l'âge de 29 ans, victime d'un zèle atrabilaire, qui lui faisait envisager de mauvais œil tout ce qui l'environnait dans ce monde. Gilbert eut bien des torts, sans doute ; mais ils furent amplement expiés par les dégoûts qui remplirent le cours de sa vie et par les angoisses qui précédèrent sa mort.

M. le comte François de Neuf-Chateau, membre honoraire, avait le projet, Messieurs, de se rendre au milieu de vous, pour vous entretenir et pour vous consulter particulièrement sur la reconnaissance qu'il venait de faire de l'état des bruyères de la Campine, et des moyens d'en faciliter la conquête à l'agriculture ; mais des circonstances imprévues ne lui ayant pas permis de réaliser son projet, M. François de Neuf-Château vous a adressé l'arrêté concernant les grands marais de Péel et les terres incultes qui l'environnent, lequel a été pris, sur sa demande formelle, par M. le Préfet du ci-devant département des Bouches-du-Rhin. L'exécution de ce vaste et utile projet, médité par M. le comte François de Neuf-Château, doit transformer : 1° des flaques d'eau sta-

gnantes en bonnes prairies, dont manque cette partie considérable des Bouches-du-Rhin ; 2° des terres actuellement trop humides et trop froides pour être labourées, en champs fertiles ; 3° enfin, en tourbières de première qualité, les profondeurs de ces marais qu'on ne peut exploiter dans l'état présent des choses. Une idée aussi grande, aussi libérale, semblait ne pouvoir appartenir qu'à un homme qui, depuis plusieurs années, s'occupe exclusivement et avec succès de grandes vues d'utilité publique : aussi, M. le Préfet s'est-il empressé de seconder les mesures prises par M. le comte François de Neuf-Château, pour préparer le succès de ses grandes entreprises.

Feu M. de Grave, ancien Conseiller du conseil en Flandre, a publié un ouvrage fort singulier, ayant pour titre *République des Champs-Elysées*. Le but de l'auteur était de prouver sérieusement, ou non, que les Champs-Elysées et l'Enfer des anciens ont pris naissance dans la Belgique. M. Guilmot, dans un mémoire très intéressant, dont il vous a donné lecture, s'est attaché à prouver à son tour, que M. de Grave, s'égarant sur les pas de la plupart des étymologistes, dans des routes obscures et tortueuses, n'a fait qu'un beau rêve, à la réalité duquel sans doute il ne croyait pas lui-même. Notre Collègue a combattu la doctrine séduisante de M. de Grave, et a renversé sans peine l'édifice posé par cet écrivain, dont les recherches éthymologiques ne sont appuyées sur aucun fondement solide ; quelques uns néanmoins éveillent l'attention du lecteur, toujours

en garde contre les pièges de l'auteur. Il est bon de remarquer que M. de Grave se contredit sans cesse, pour appuyer ses conjectures paradoxales, la recherche de la vérité lui importe peu, pourvû qu'il entraîne son lecteur dans les fausses routes qu'il parcourt.

« A la page 71, *Atlant*, nom de pays, est une contraction d'*atta-lant*. *Atta* est le même que *Vader*, par conséquent synonyme de tous les mots qui, dans chaque langue, signifie *père*. Plus bas, *atta* est une contraction d'*ate* qui signifie *nouriture*. A la page 73, *atlas* n'est plus une contraction d'*atta-lant*, mais d'*atel-as*, qui signifie *chef de noblesse*. A la page 96, cet *atel* change en *adel*, et le chef de la noblesse prend la forme d'un aigle, et le nom d'*adelar*. A la page 98, *adelar* est un législateur qui parcourt la terre pour la civiliser. Enfin, à la page 193, *at-lant* veut dire *père nouricier* par excellence. Nous ne nous arrêterons qu'à ce dernier, c'est le seul, dit M. Guilmot, qui mérite notre attention ; il est même possible qu'il jète quelque lumière sur l'antiquité. *Ate*, en effet, signifie *nouriture*, *lant*, *terre* ou *pays*, et *ate-lant* pays nourricier. Platon, qui le premier a parlé de l'Atlantide, c'est à dire, d'un pays dont le nom était pays nouricier, en fait une île. Homère place la patrie de Junon dans une terre nouricière du domaine de l'Océan et de Thétys, domaine qui ne pouvait renfermer que des îles. Le même poète fait des Champs-Elysées une terre nouricière, qu'il dit située dans un endroit que l'océan rafraîchit par de doux zéphirs, ce qui ne peut encore convenir qu'à une île. De là, il résulte qu'*atlant* ou terre nouricière,

a été le nom générique de toutes les îles. Quelles terres, en effet, mieux qu'elles, pouvaient offrir à l'homme, avant l'invention de l'agriculture, la nourriture qu'Homère appelle la plus facile, c'est-à-dire les coquillages et les poissons ? Cette interprétation du mot *atlant*, rend raison de la diversité des opinions des auteurs sur la situation de l'Atlantide, et explique la raison pour laquelle tout ce qu'il y a eu d'intéressant dans l'antiquité, s'est passé dans des îles. Parmi ce îles, il n' a pas de doute qu'il y en ait eu de plus favorisées les unes que les autres, telles que les îles situées dans des pays plus chauds que tempérés : ce sont celles-là qu'Homère a indiquées pour la patrie des Dieux, et comme renfermant l'Elysée. Toutes étendaient au loin leur horison, et semblaient soutenir le ciel ; c'est pourquoi on les personnifia sous le nom d'Atlas, placé dans l'attitude que nous lui connaissons. Les moyens que les hommes employaient pour vivre, au temps de Platon, n'étaient plus les mêmes qu'autrefois. Les îles n'avaient rien que le continent ne fournit ; le nom *Atlantide*, dont on ne connaissait plus la valeur, fut regardé comme celui d'une île particulière où les hommes vivaient heureux ; on la chercha en vain, et l'on crût qu'elle avait été submergée. Quelqu'un à qui ces idées paraîtront saines, pourra leur donner plus de développement : pour nous, dit M. Guilmot, il nous suffit de les avoir exposées, et d'en rendre hommage à M. de Grave, qui les a fait naître. » C'est ainsi que notre laborieux Collègue discute de point en point, et d'une manière très raisonnable les étymologies plus ou

moins bizarres, que M. de Grave présente à ses lecteurs.

M. Delegorgue vous a offert, Messieurs, l'analyse d'un Rapport fait à la séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Seine, par M. le comte François de Nieuf-Château, sur le concours pour des mémoires historiques concernant les progrès de l'Agriculture depuis 50 ans et pour des renseignemens détaillés sur la tenue de fermes. Ce qui semble avoir particulièrement mérité l'attention de notre Collègue, dans le rapport qu'il a été chargé d'examiner, c'est le compte-rendu par M. Mondez, propriétaire-cultivateur dans le département de Jemmapes, des difficultés qu'il éprouva pour introduire la culture flamande. Il fallait des engrais et des bras ; ce fut à grands frais qu'il s'en procura. Il fallait substituer aux jachères, la culture du lin et du colzat ; il le fit, quoique l'opinion générale dans le canton, fût que le sol ne convenait nullement aux plantes oléagineuses. Il réussit au-delà même de ses espérances et son exemple servit de règle au plus grand nombre. Notre Collègue paraît adopter avec chaleur l'opinion de M. Mondez, lorsqu'il attribue l'état florissant de l'agriculture en Flandre, à un article de la coutume de Lille, qui assure au fermier, à la fin de son bail, la restitution des avances qu'il a faites pour engraisser le sol et l'améliorer, ce que l'on appelle *l'arrière graisse*. L'expérience nous apprend en effet que le fermier, lorsque, trois ans avant l'expiration de son bail, il n'est pas sûr d'en obtenir

un nouveau, se hâte d'épuiser les graisses qu'il a données à la terre, par une culture extraordinaire, et par des récoltes forcées, en sorte qu'il ne laisse à son successeur que des terres appauvries. Ces considérations très-importantes ont engagé notre estimable collègue à écrire à M. François de Neuf-Château, pour lui exprimer le vœu sincère que forment tous les cultivateurs-propriétaires, afin que la sage disposition de la coutume de Lille, soit rendue commune à toutes les parties du sol français destinées à l'agriculture.

M. Roard, directeur des teintures à la manufacture royale des Gobelins, et votre Correspondant, vous a offert, par mon organe, un échantillon de l'indigo-pastel sorti de sa fabrique. Ce nouveau produit d'une très grande ressource dans le commerce, a été soumis à l'examen de vos commissaires (1) ; leur rapport est extrêmement favorable aux résultats obtenus par M. Roard, à qui ses connaissances chimiques ont mérité une réputation qui ne peut que s'accroître. « L'échantillon présenté étant d'un petit volume, ont-ils dit, on n'a pu l'employer à un essai de teinture ; il a donc fallu se borner à l'examen de ses caractères extérieurs, et à l'épreuve de l'acide sulfurique. L'indigo de l'échantillon avait un aspect très approchant de celui du meilleur indigo des îles ; il en avait la légèreté et la friabilité ; il cuivrait très bien par le frottement d'un corps dur. Soumis à l'action des acides, même

(1) MM Gautier d'Agotty et Escallier-Delagrange.

de l'acide sulfurique, sa couleur n'en a pas été altérée; il en est seulement résulté, avec ce dernier, une dissolution d'une belle teinte bleue. D'où l'on peut conclure que l'indigo de l'échantillon était très propre à la teinture, sans que toutefois l'on puisse préjuger de la richesse de la matière colorante qu'il contenait. Il faudrait, pour la connaître, faire un essai comparatif de teinture entre parties égales de cet indigo-pastel, et d'un indigo des îles, dont la qualité aurait été préalablement éprouvée. »

M. Reytier vous a donné lecture d'un Rapport très-intéressant sur la fabrication du sucre de betterave, sur les divers modes employés, et sur les résultats obtenus dans la fabrique du sucre indigène, établie et dirigée par son frère, en la commune d'Auby. Il résulte de ce rapport, que les avantages de cette fabrication ne consistent pas seulement dans l'extraction d'un sucre brut ou en état sirupeux, mais qu'on peut aisément le transformer en cassonade ordinaire, en sucre d'une très belle blancheur, et en sucre candi ; que cette matière ou ses résidus, fournissent à la distillation, une espèce de rum très potable ; enfin que les feuilles de la betterave, ainsi que les débris de son parenchyme, offrent une nourriture avantageuse aux bestiaux. Dans une autre partie de son mémoire, M. Reytier a prouvé, par des faits, par des raisonnements incontestables l'identité du sucre indigène et du sucre des colonies, et ne voulant pas être cru sur parole, il a mis sous vos yeux, un pain de sucre d'une consistance très dure et d'un grain très brillant qui vous a paru

soutenir la comparaison avec le sucre de canne. Enfin vous avez reçu, MESSIEURS, d'un négociant de Lille (M. PASCAL), par l'entremise de M. Délezenne, Correspondant, un échantillon de sirop de cassonade de pommes de terre.... Mais le moment est enfin arrivé où la paix, que vainement toutes les nations avaient invoquée, va rendre à jamais inutiles toutes ces ressources factices que l'industrie française avait employées jusqu'à ce jour, avec plus ou moins de succès, pour suppléer les richesses et les produits agricoles que nous tirions de l'Etranger.

M. BOINVILLIERS vous a donné communication d'un Mémoire sur les talens et les devoirs de l'Orateur, et de deux ouvrages en vers, savoir : 1° d'une Satyre qu'il a traduite librement d'Horace, et qu'il a adaptée aux mœurs et au goût de notre siècle ; 2° d'une allégorie morale, intitulée *La Rose et le Lys*, ou *Les Fleurs mal assorties*, dont le but est de prouver que le bonheur conjugal a sa source dans la fidélité à remplir les devoirs que la morale et la législation imposent aux personnes unies par les liens du mariage.

M. HOVERLANT, ex-législateur, et membre correspondant, vous a fait hommage du 59e volume de son essai chronologique, pour servir à l'histoire de Tournai. L'auteur retrace dans son livre tout ce que la tradition nous a appris de la bête monstrueuse et d'une espèce très rare, qui, au commencement du 12e siècle, désolait les environs de la ville de Mons, et qui fut tuée par Gilles de Chin, seigneur de Ramignies ; il y eût une fête instituée en commé-

moration de cette victoire célèbre. M. Hoverlant entre dans de plus longs détails sur la fête communale de Douai, et sur les mannequins qu'on y promène, à la grande satisfaction du peuple, sur qui l'antique refrain de la Chanson de Gayant fait une aussi vive impression que le fameux *Ranz des Vaches* sur la nation suisse. L'auteur rapporte en entier cette chanson, qui a été composée par feu M. Bernard, de Douai, et qui retrace les prouesses du célèbre Gayant. Les fêtes qui ont lieu à cette époque procurent aux habitans de Douai et des environs, un plaisir inexprimable, et tel, qu'aucune pièce de théâtre, aucun autre genre de spectacle ne pourrait leur offrir de jouissance aussi délicieuse.

Persuadé de l'intérêt que vous portez aux découvertes chimiques, M. Roard, un de vos Correspondans, non seulement vous a adressé des échantillons de céruse fabriquée dans son établissement de Clichy, mais encore vous a fait hommage d'un tableau encadré, qui offre une différence bien frappante et bien prononcée entre son blanc de céruse et celui qui, employé dans le commerce, est connu sous le nom de *céruse de Hollande*. Des commissaires nommés par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, après avoir visité la manufacture de Clichy, après en avoir examiné tous les travaux dans le plus grand détail, ont rapporté ce qui suit : « Ne pouvant réunir dans notre travail toutes les expériences que nous nous sommes proposé d'entreprendre pour faire connaître les avantages offerts à plusieurs de nos arts, par l'emploi d'un

blanc de plomb d'une pureté constante, nous nous bornerons à vous dire, que, dans les fabriques de poterie les plus importantes de France, la *céruse de Clichy* est déjà préférée à toutes les autres céruses du commerce, et que dans plusieurs fabriques de cristaux, on en fait également, et très en grand, les essais les plus heureux. On s'en est servi avec beaucoup de succès aux *Tuileries*, au *Jardin des Plantes,* au *Louvre*, à la *Halle aux vins*, aux *Invalides, à la Pharmacie centrale*, dans plusieurs *Casernes*, dans les *ports de Rochefort*, etc., etc. Quelques manufactures de papiers peints se sont aussi déterminés à donner la préférence à cette céruse, après en avoir reconnu les bons effets. Nous avons donc la conviction intime que la céruse de Clichy, est préférable à la plus belle céruse de Hollande. » D'après le rapport de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, le Gouvernement, convaincu de l'importance de cette précieuse découverte pour les intérêts commerciaux de l'Europe, s'est hâté d'en propager la publicité dans les départemens.

Quelques historiens avaient avancé que Douai et d'autres villes du département du Nord, jadis si florissantes par leurs fabriques et leurs manufactures, n'en devaient la chûte qu'à l'expulsion des protestans commandée par l'impolitique révocation de l'édit de Nantes. Dans une notice que vous avez entendue avec beaucoup d'intérêt, M. Delval-Lagache s'est attaché à réfuter quelques erreurs de fait, commises par ces mêmes historiens. Ce n'est pas, a

prétendu notre Collègue, à la révocation de l'édit de Nantes, qu'on peut attribuer la décadence des manufactures et des fabriques qui sont tombées de temps à autre dans le département du Nord ; il faut l'imputer aux causes ordinaires qui empêchent ces établissemens de se soutenir, et qui finissent par les ruiner. Tels sont le défaut de capitaux suffisans dans les premiers entrepreneurs, la mauvaise direction de ceux qui leur succèdent, des pertes considérables éprouvées dans le débit des produits de leurs ateliers, et surtout le changement d'état auquel aspiraient trop fréquemment ceux qui, après avoir prospéré dans leurs manufactures ou fabriques, abandonnaient leurs affaires commerciales, pour suivre une autre carrière. L'édit de Nantes, qui date de 1598, ne fut jamais publié, ni exécuté dans aucune des villes renfermées dans le département du Nord ; sa révocation, qui eut lieu en 1685, n'a donc pu y produire aucun effet bon ni mauvais. D'ailleurs, l'édit qui révoque celui de Nantes, loin de commander l'expulsion des protestans qui avaient des fabriques ou des manufactures, leur fait au contraire très-expresses et très-itératives défenses de sortir du royaume, eux, leurs femmes et leurs enfans, sous peine de galère et de confiscation de leurs biens. Depuis quelques années, l'esprit de commerce, ajoute M. Delval-Lagache, paraît se ranimer dans la ville de Douai ; il semble avoir remplacé cette fureur désordonnée de placer ses fonds à gros intérêts ; or, cette cupidité désastreuse avait occasionné dans cette place des mouvements

convulsifs, qui ne pouvaient qu'amener progressivement l'anéantissement des fonds qu'on aurait pu employer à l'utile établissement de manufactures et de fabriques.

Un de nos Collègues dont la perte est encore toute récente, et auquel nous avons consacré un article nécrologique qui sera lu dans cette séance, a publié, au commencement de l'année dernière, un ouvrage important, intitulé *Considérations sur le droit naturel, et particulièrement sur le droit des gens*. M. Lenglet vous a donné de cet ouvrage, une analyse détaillée ; nous nous bornerons à en rappeler ici les grandes divisions et les résultats. « Après avoir rapporté et discuté, dans les deux premiers chapitres de son ouvrage, les opinions des savans français et étrangers, sur l'origine et les principes du droit, M. Michel expose ses propres principes, dont il fait une application plus particulière au droit des gens. Il considère les droits de l'homme isolé, ceux de deux individus ; il examine les modifications que la convention peut apporter, les droits nouveaux qu'elle peut ajouter à ces droits primitifs. Les conventions de deux individus peuvent créer des droits, mais non une garantie. Un tiers survient, chacun des trois devient éventuellement juge des différends qui peuvent naître entre les deux autres ; dès ce moment, dit M. Michel, le *contrat social* est formé. Le droit des gens n'est que le droit naturel appliqué aux nations. Entre elles, peu de juges possibles, peu de garantie réelle ; trop souvent le seul arbitre est la force, c'est-à-dire la

guerre. Sur les causes, les moyens et les résultats de ces luttes effrayantes, M. Michel discute plusieurs questions d'un grand intérêt ; il établit ses principes avec solidité, et en développe avec énergie les conséquences. Le rapporteur, en terminant son analyse, s'exprime ainsi : « Ceux qui ont lu ou qui liront avec quelqu'attention cet ouvrage, remarqueront que je suis loin d'avoir cité toutes les idées justes et saines, les choses fortement pensées et fortement exprimées qui s'y trouvent ; ils y reconnaîtront des qualités depuis longtemps appréciées dans l'auteur : des vues profondes, une logique tour à tour adroite et pressante, un style exact et ferme. »

Vous avez entendu, MESSIEURS, la lecture que M. BOINVILLIERS vous a faite de l'éloge du poète Malfilâtre, né à Caën, d'une famille peu fortunée, et auteur de plusieurs ouvrages qui seront toujours recherchés des hommes de goût. Malfilâtre était nourri de la lecture de notre inimitable Lafontaine; aussi paraît-il avoir emprunté de lui ces idées simples, ces tours naïfs qui le distinguent de la foule des autres poètes. Il avait fait une étude particulière des métamorphoses d'Ovide ; il ne se dissimulait pas les défauts de ce poète ingénieux ; il l'imita dans tout ce qui lui parut pouvoir servir de modèle. Comme lui. il sut varier ses récits, embellir ses sujets, les revêtir des couleurs les plus séduisantes. A ces traits on reconnaitra le charmant poème de *Narcisse dans l'île de Vénus*. Cet ouvrage touchait au moment de sa publication. lorsque l'auteur, qui n'avait encore que 34 ans, fût enlevé à la France

littéraire. Malfilâtre était naturellement timide et modeste. Il fut pauvre et malheureux parce qu'il craignait de se rendre importun. De longues douleurs produites par un travail opiniâtre, qui ne fût jamais récompensé terminèrent sa pénible existence. Il mourut à Paris, regretté de tous les gens de lettres, de tous les hommes de bien qui eurent l'avantage de le connaître. Sa mémoire sera toujours chère à ceux qui honorent la vertu unie au talent, et l'on redira toujours avec l'accent de la douleur la plus vraie, ces vers si connus d'un poète indigné contre les travers de son siècle :

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré ;
S'il n'eut été qu'un sot, il aurait prospéré.

Dans un mémoire très bien détaillè M. LE CHEVALIER LANVIN, Correspondant, vous a fait part d'une découverte qui peut être fort utile à un grand nombre de cultivateurs surtout à ceux de l'arrondissement de Douai, qui ne soupçonnent pas l'existence du procédé dont il va être fait mention. Dans le courant de 1813, à une heure de la nuit, M. Lanvin fut appelé par le garçon qui est chargé du service de la basse-cour pour aider une vache qui avait *mis hors*, après avoir vélé. Il trouve le jeune veau debout, et paraissant sorti depuis quelque temps du sein de sa mère. Celle-ci était couchée, ayant hors du ventre l'*utérus* renversé, auquel restait attaché le placenta. Ces parties, qui étaient déjà refroidies et tuméfiées, furent soigneusement humectées et lavées avec de la chaux, puis replacées dans le ven-

tre. Cette réduction, qui ne put se faire qu'à l'aide de deux domestiques qui employèrent toutes leurs forces, tant était grande la résistance opposée par l'animal, n'était pas la seule cause de l'embarras dans lequel se trouvait M. Lanvin ; il craignait surtout de ne pouvoir contenir les parties réduites ; son expérience lui ayant démontré plusieurs fois l'inutilité et même le danger des différents moyens mis en usage dans pareil cas. En conséquence, s'étant rappelé qu'il avait fait, pour des femmes sujettes aux descentes de l'utérus, des pessaires en bois, il pensa qu'un moyen analogue serait convenable dans la circonstance présente, et tandis qu'un domestique contenait avec la main les parties réduites ce qu'il fit avec succès pendant une heure et demie, M. Lanvin alla de suite faire un pessaire semblable au modèle qu'il vous a adressé. Aussitôt qu'il l'eût introduit et fixé à la queue de l'animal, il s'apperçut du succès de son opération. Rien ne reparaît au dehors, la vache est tranquile, et prend les boissons qu'on lui présente ; enfin, après huit jours d'un traitement convenable, l'animal est rétabli, et le pessaire ôté. M. Lanvin a remarqué que le renversement et la sortie de l'utérus, lors du vélage, est fréquent dans le canton qu'il habite ; que beaucoup de cultivateurs prennent le parti de faire assommer la bête, parce qu'il est rare qu'elle survive à cet accident. C'est pourquoi M. Lanvin croit devoir proposer le moyen qui vient de lui réussir, et le recommander aux cultivateurs. Le pessaire qu'il vous a adressé, vous a paru néanmoins sus-

ceptible de quelques améliorations que l'usage seul pourra indiquer ; c'est un véritable objet d'utilité publique, que sans doute, MESSIEURS, vous ne perdrez pas de vue.

La double perte que nous avons faite, cette année, de M. Michel et de M. le Baron Duplantier, Préfet du Nord, n'est pas la seule qui ait contristé nos cœurs ; nous avons encore eu des larmes à donner au trépas du célèbre PARMENTIER, un de nos Correspondans et membre de l'Institut de France. Vous savez, MESSIEURS, combien l'économie rurale et l'économie domestique doivent aux recherches de ce savant infatigable. Ses utiles travaux sur l'agriculture sont répandus dans les immenses collections qui traitent de cet art, tels que le dictionnaire d'Agriculture de Rozier, et le traité d'Agriculture d'Olivier de Serres. Son nom est honorablement associé à celui des hommes respectables qui ont rendu les plus grands services à la patrie. Ses nombreux écrits sont relatifs à la culture améliorée du maïs, du topinambour, de la patate, et surtout de la pomme de terre à laquelle il a donné son nom, et qui a préservé de la famine une très grande partie de nos concitoyens. Il s'est occupé aussi avec beaucoup de succès, de la meûnerie, de la boulangerie, de la confection du pain de munition, et de la fabrication du biscuit de mer. A tant de titres, qui suffiraient pour immortaliser un savant, il faut ajouter les services importans et désintéressés que notre illustre Confrère a rendus, toute sa vie, à l'humanité souffrante, soit au milieu des camps, soit dans nos

hospices civils et militaires. Il est mort dans sa soixante-seizième année, emportant dans la tombe l'estime, la reconnaissance et la vénération de tous ceux qui l'ont connu.

Un de ses Confrères, M. le Baron de Percy, Membre de l'Institut de France et l'un de nos plus zélés Correspondans, vous a adressé un Mémoire imprimé sur cette question : « Les anciens avaient-« ils des établissemens publics en faveur des indi-« gens, des enfants orphelins ou abandonnés, des « malades et des militaires blessés, et, s'ils n'en « avaient point, qu'est-ce qui en tenait lieu ? »

M. le Baron de Percy a traité cette question intéressante avec tout le talent qu'on lui connaît, et, pour donner à son ouvrage le degré de perfection convenable, il s'est aidé, dans ce travail, des lumières de M. Willaume, membre de la légion d'honneur, chirurgien en chef de l'hôpital des militaires invalides à Louvain. Voici de quelle manière ces deux habiles praticiens ont envisagé leur sujet. Après être remontés jusqu'au peuple Hébreu, le plus ancien peuple dont l'histoire authentique nous ait été transmise, ils sont descendus d'abord chez les Grecs, depuis les temps héroïques de cette nation jusqu'à l'asservissement de cette terre des arts et de la liberté ; ensuite, chez les Romains, depuis la fondation de la république jusqu'à la translation du siège de l'Empire à Bysance, et la conversion de Constantin à la foi catholique ; enfin depuis le règne de ce prince jusqu'aux temps modernes. Le mémoire de MM. Percy et Willaume se trouve ainsi

divisé en 4 parties, que l'ordre même de la question partage naturellement en 4 sections : les pauvres, les orphelins, les malades et les militaires blessés. A ce mémoire, qui est plein de recherches très-précieuses, est jointe une excellente dissertation sur l'antiquité des hôpitaux, par M. Mongez, membre de l'Institut de France. Le mémoire que vous avez reçu, MESSIEURS, a remporté le prix au jugement de la Société des Sciences, Belles Lettres et Arts de Macon ; vous l'auriez sans doute également couronné ; il fait beaucoup d'honneur aux lumières et au talent de M. le baron de Percy, un des hommes de notre siècle, qui honorent le plus la science chirurgicale, et dont les services viennent d'être magnifiquement récompensés par Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, qui, avant de quitter la capitale, a décoré notre humble Collègue, de la grande croix en diamans de l'ordre de Ste-Anne, de seconde classe.

La Société d'Agriculture de Boulogne- sur-Mer, vous a adressé, MESSIEURS, une série de questions sur la cécité des chevaux, lesquelles ont été rédigées et présentées par M. HURTREL D'ARBOVAL, demeurant à Montreuil-sur-Mer, et Correspondant de la même Société. Vous avez jugé convenable de charger de ce travail M. TRESSIGNIEZ, un de vos Membres.

Quoique la Société de Boulogne ait pensé que la même personne ne pouvait pas répondre à toutes les questions qu'elle soumet aux sociétés savantes, cependant notre Collègue aurait pris à tâche

de répondre à toutes, si ses occupations qui sont multipliées, lui eussent permis de le faire. Je vais vous mettre sous les yeux les réponses qu'il vous a communiquées et qui peuvent trouver place dans le travail général que la Société de Boulogne se propose de faire.

1° La cécité est très commune dans les chevaux de l'arrondissement de Douai. 2° Il est impossible de déterminer au juste le nombre de chevaux qui sont affectés de cécité ; on peut cependant l'évaluer à un 10e. 3° J'ai remarqué que les différentes races qui existent dans cet arrondissement sont sujettes indistinctement à la cécité, et que la nuance des poils n'influe aucunement sur cette affection. 4° En général les chevaux qui ont la tête chargée, les yeux petits et enfoncés, sont plus exposés que d'autres à perdre la vue. 5° Il est reconnu que les chevaux de trait deviennent plutôt aveugles que les chevaux de selle, parce qu'ils travaillent davantage. 6° La cécité se déclare à tout âge, mais plus particulièrement depuis trois jusqu'à sept ans ; elle arrive surtout à l'époque de la sortie des dernières dents molaires et des crochets. 7° On ne voit pas qu'elle attaque de préférence les chevaux les plus jeunes ou les plus âgés, ceux qui ont ou n'ont pas eu la gourme. 8° Les causes prédisposantes sont l'hérédité, l'influence des climats, le sevrage brusque et sans précaution, les paturages bas, humides et marécageux, le travail forcé avant l'âge de développement complet, l'air chaud et vicié qui résulte toujours du peu d'élévation du plancher des

écuries, le travail forcé auquel on soumet certains chevaux, la mauvaise qualité des fourages qu'on leur donne quelquefois, la mauvaise odeur du fumier qu'on laisse trop longtemps sous leurs piés, celles des urines qui produisent toujours des vapeurs propres à irriter la vue, enfin le défaut d'ouvertures qui permettent à l'air de circuler et de se renouveler. Au mois de juillet dernier, étant allé visiter des chevaux, dans une commune voisine, j'ai reconnu, dit M. Tressigniez, que, sur vingt chevaux qui étaient dans la même écurie, tous attaques de la fluxion appelée *périodique* ou *lunatique*, neuf ou dix avaient perdu entièrement la vue. Il m'a été facile de me convaincre que cette maladie provenait de l'état même de l'écurie, ou l'on n'avait pas eu soin de pratiquer assez d'ouvertures pour faciliter le renouvellement de l'air ; ajoutez à cela, qu'elle était exposée aux rayons du midi en sorte que l'air qu'on y respirait était mal-sain et corrompu.

Les découvertes des physiciens distingués de nos jours, ont porté la physique à un point, où il n'est plus permis de faire aucune hypothèse sur les phénomènes de la nature, si elle n'est appuyée par de nombreuses expériences et par le calcul. Il y a loin de ces hypothèses dont les causes affranchies de toute loi, ne donnaient qu'une explication vague d'une partie des phénomènes, à ces théories dont les effets sont déterminés par le calcul avec la plus grande précision.

On sait que la pierre appelée *tourmaline*, devient électrique lorsqu'elle est parvenue à une élévation

de température qu'on place entre le 30ᵉ et le 80° degré du thermomètre de Réaumur. Dans cet état le fluide électrique distribué sur cette pierre, est répandu de la même manière que sur un cylindre, et les densités décroissent rapidement, en partant des extrémités, en sorte qu'elles sont presque nulles dans le milieu du prisme. Si l'on casse une tourmaline, lorsqu'elle est dans un état électrique, chaque fragment, quelque petit qu'il soit, a ses deux moitiés dans deux états opposés, comme la tourmaline entière : ce qui parait étonnant, puisque, si le fragment est pris à l'extrémité de la pierre, il n'était alors sollicité que par une espèce d'électricité. Le célèbre Coulomb pour résoudre cette difficulté, a supposé qu'on peut considérer chaque molécule intégrante d'une tourmaline, comme étant elle-même une tourmaline pourvue de ses deux pôles. Cette hypothèse ingénieuse avait besoin d'un plus grand degré d'évidence : c'est ce qui fait l'objet d'un second mémoire que vous a présenté M. Delezenne, et sur lequel M. Raux, notre collègue, vous a fait un rapport analytique très détaillé, qui prouve que ses connaissances en physique ne le cèdent point à celles dont il fait preuve tous les jours dans les sciences mathématiques. Il termine son rapport en énonçant que les recherches de l'auteur, jointes à un calcul élégant sont infinîment précieuses, et justifient complettement l'hypothèse de Coulomb, sur la tourmaline à l'état électrique.

M. Delegorgue vous a lu des réflexions sur l'art d'ensemenser les terres labourables. Il s'en faut

beaucoup, vous a-t-il dit, que l'agriculture soit parvenue dans ce pays, à sa perfection. D'abord, nous n'avons pas (ce qui serait de très grande ressource) une série d'observations météorologiques, qui puisse fournir à la science des comparaisons et des rapprochemens très précieux. L'art de semer les graines paraît à nore estimable Collègue, la partie la plus essentielle de l'agriculture. « Nous avons appris, dit-il, à choisir la semence ; après maint expérience sur la manière de préparer le blé, pour le préserver de la carie, nous nous sommes convaincus qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'y parvenir : c'est le changement de semence chaque année, ou tous les deux ans. Mais avons-nous appris *quand il faut semer* ? C'est ici que la météorologie nous serait d'un bien grand secours ; malheureusement elle se borne pour nous à un seul précepte ; semer, quand les feuilles du chêne commencent à tomber ; cesser de semer quand la chute est effectuée ; encore ce précepte n'est-il pas tellement rigoureux qu'on ne puisse espérer de récolte en le négligeant. Enfin *savons-nous semer* ? Voilà la question qu'il faut aborder franchement. Un champ semé également, donne au moment de la levée, à l'œil observateur, l'espérance la plus sûre d'une bonne récolte, tandis que celui qui est semé inégalement, offre la presque certitude d'une mauvaise récolte. » Après avoir cité Olivier de Serres, relativement à la manière d'ensemencer, M. Delegorgue ajoute : Est-ce à l'impéritie du semeur, est-ce à sa précipitation, produite par l'avidité du gain, qu'il faut attribuer la manière dé-

lectueuse d'ensemencer ? Si c'est à l'impéritie, il faut engager les agriculteurs à n'employer que des semeurs experts. Si c'est à la précipitation, il faut leur conseiller de ne payer les semeurs qu'à la journée, et de le faire largement, en fixant le salaire à un taux plus élevé que celui qu'il recevrait chaque jour en semant à tant par mesure de terre. M. Delegorgue insiste sur les qualités physiques nécessaires à un bon semeur, et sur les graves inconvéniens qu'entraîne le choix d'un homme qui, inhabile à se servir alternativement du bras droit et du bras gauche, sème par là-même d'une manière inégale ; puis il forme des vœux pour qu'il soit établi une sorte d'école ou institution où on apprendrait l'art de semer sans lequel la science de l'agriculture ne peut jamais atteindre la perfection dont elle est susceptible. Il voudrait qu'on soumit à cet enseignement la jeunesse au sortir de l'enfance, qu'on l'accoutumât de bonne heure à se servir également de ses deux mains pour répandre la semence, et que tout sujet qui, après un tems donné d'exercice et d'instruction, n'aurait pas obtenu cet équilibre, cette égalité de force et de souplesse nécessaires pour semer également, fut destiné à une autre partie de la culture que celle de la semaille, parce que ses travaux deviendraient préjudiciables au bien public. M. Delegorgue termine par engager les Sociétés savantes à proposer des prix aux cultivateurs qui auraient ou le mieux semé ou formé les meilleurs élèves dans l'art d'ensemencer les terres.

Vous avez entendu, Messieurs, l'éloge historique

que M. Boinvilliers vous a fait de Condorcet, qu'il a considéré comme savant, comme littérateur et comme philosophe. A 21 ans, il présenta à l'Académie des Sciences un mémoire sur le calcul différentiel que cette Compagnie jugea digne d'entrer dans la collection des travaux des savans étrangers. Six ans auparavant, il avait soutenu, au Collège de Navarre, une thèse de mathématiques en présence de Clairaut et d'Alembert qui, charmés du savoir étonnant de ce jeune adepte prédirent dès lors qu'il viendrait un jour prendre place parmi les plus grands géomètres. Reçu à l'Académie des Sciences, il en devint le Secrétaire et justifia ce choix par divers éloges, dont la haute réputation le fit admettre en 1782, à l'Académie française où il eut pour concurrent le célèbre Bailly, qui devait périr, hélas ! dans la suite, victime de son zèle pour la chose publique. A peine Condorcet fut-il nommé à l'Académie française que d'Alembert, un de ses plus chauds partisans s'écria : Je suis plus content d'avoir remporté cette victoire que je ne le serais d'avoir trouvé la quadrature du cercle.... Dans son discours de réception à l'Académie française, Condorcet manifesta cet esprit d'indépendance, ces idées philosophiques qui le portèrent à l'Assemblée législative où il se montra avec avantage. Sous l'Assemblée constituante, il fut désigné pour Gouverneur du dauphin. Député à la Convention nationale, il se rendit suspect aux dominateurs de la France ; on le regarda comme un hypocrite ambitieux et sa perte fut jurée. Mis hors de la loi, il fut assez heureux pour se dérober aux poursui-

tes des agens de la tyrannie. Il s'était retiré chez une femme généreuse, qui eut le courage d'exposer sa vie pour défendre et conserver la sienne. Ce fut dans cet asyle de douleur qu'il composa son excellent ouvrage sur *Les progrès de l'esprit humain*. Bientôt ayant appris qu'une loi barbare dévouait à la mort quiconque donnerait l'hospitalité aux proscrits, il dit à celle qui l'avait reçu : Je suis hors de la Loi, il faut que je vous quitte... — Si vous êtes hors de la Loi, lui répondit-elle, vous n'êtes pas hors de l'humanité. Belle et admirable réponse, digne du sexe qui, dans le cours d'une révolution si orageuse, donna tant de preuves du dévouement le plus rare et le plus héroïque ! Notre Collègue nous peint Condorcet passant les barrières de Paris à la faveur d'un déguisement et sans passe-port. Il veut se retirer chez un ancien ami qui avait une campagne aux environs de Sceaux. Cet ami a lui-même quitté son domicile. Tourmenté par la faim, Condorcet, après avoir erré plusieurs nuits dans les bois, entre dans une auberge de Clamar. Il y est arrêté provisoirement. On allait le relâcher, lorsqu'on trouve sur lui un *Horace* contenant des notes marginales écrites en latin. Traîné dans un cachot, il s'y occupe douloureusement du sort réservé à sa femme et à sa fille ; mais bientôt, désespérant de son salut, il avale un poison subtil qu'il avait toujours porté sur lui depuis l'époque de sa proscription. Ainsi périt à l'âge de 50 ans, un des savans les plus illustres de la France, tour à tour écrivain et géomètre, et qui, dans les sciences comme

dans la littérature s'est fait un nom qui sera répété avec éloge par tous les siècles.

Un de nos Correspondans, M. Pillot, président du tribunal civil d'Avesnes, vous avait depuis longtemps fait hommage d'un poème traduit du grec. L'auteur de cet ouvrage est Phocylide qui naquit à Milet, ville d'Ionie, l'an 540 avant J.-C. et qui fut à peu près contemporain du philosophe Pythagore. Notre Collègue, feu M. Michel, à l'examen duquel vous aviez envoyé cet ouvrage, ayant négligé d'en rendre compte par la raison qu'il le considérait comme un ouvrage pseudonyme et d'un faible intérêt, M. Boinvilliers, s'est chargé de cet examen et, dans un rapport détaillé vous a fait connaître la nature du poème attribué à Phocylide. Il paraît, vous a-t-il dit, que ce prétendu poème, qu'il croit avoir pour titre *Nou Theticon* du verbe *Noutheteo* (j'avertis), n'est qu'un recueil de maximes et de réflexions qui, si elles ne renferment rien qui n'ait été dit avant et depuis Phocylide, décèlent du moins un esprit juste et éclairé, un cœur droit et honnête. Il paraît encore que l'estimable traducteur s'est beaucoup aidé du latin d'Elie Vinet, qui mourut en 1587, principal du collège de Bordeaux ; mais certes on ne peut lui en faire un crime, lorsque des gens de lettres connus n'ont traduit l'*Iliade* et même les *Dialogues* de Lucien, que sur des versions latines. On pourrait, a dit le rapporteur, reprocher à M. Pillot d'avoir rappelé des préceptes trop rebattus et de n'avoir pas retranché quelques-uns de ces conseils qui défendent des actions évidemment contraires aux bonnes mœurs et aux

intérêts du corps social ; mais le traducteur prévient les reproches de cette nature, qu'on pourrait lui faire, en disant que les écarts, ou même les crimes dont parle Phocylide, étaent communs de son temps et qu'il faut, en général, connaître le mal pour l'éviter, le bien pour le faire. Ce qui désarmerait plutôt, selon nous, la critique même la plus sévère, c'est le vœu que M. Pillot énonce à la fin de sa préface, ce vœu est celui d'un homme de bien : « je désire sincèrement, dit-il, que la traduction de ce poème soit utile aux mœurs, si l'on peut faire mieux, on ne peut pas faire avec plus de désir de servir ses concitoyens et les lettres. »

Notre Collègue n'aurait peut-être pas entrepris la traduction du poème de Phocylide, s'il n'eût eu connaissance de celle qui parut en 1699, sous le titre modeste de *Préceptes de Phocylide* ; au surplus le public pourra comparer incessamment l'une et l'autre, M. Pillot ayant livré la sienne à l'impression. Elle sera suivie des *Maximes de Théognis,* de *Mégare*, des *vers de Pythagore* et du *manuel d'Epictète* (1).

La Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, vous avait invités, Messieurs, à faire connaître par la voie de l'impression les prix qu'elle doit décerner dans les années 1814, 1815 et 1817. Vous avez nommé une commission qui a examiné attentivement la nature et l'importance des questions proposées par la Société d'Encouragement, ainsi que le tableau annexé à son programme. L'avis de votre

(1) Cet ouvrage est actuellement en vente, à Douai, chez Dérégnaucourt, Imprimeur-libraire. Prix 1 fr. 25 c.

commission avait été, d'abord, que le tableau fut imprimé et adressé à tous les Membres, tant résidens que correspondans de votre Société. Mais les frais d'impression ont été pour elle un grand obstacle à la proposition qu'elle voulait vous faire de rendre public ce tableau des prix annoncés par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale avec les développemens qu'il exige. Vous avez partagé son opinion à cet égard ; les circonstances où nous nous trouvons ne vous permettent pas de faire des dépenses aussi considérables. Cependant pour répondre à l'invitation de la Société d'Encouragement et pour contribuer autant qu'il est en vous à la propagation des procédés ou des découvertes utiles, vous avez pensé, MESSIEURS, qu'il serait très convenable d'indiquer dans le procès-verbal de la séance publique, les annonces des prix qui peuvent intéresser davantage les cultivateurs du département du Nord et convenir plus particulièrement aux progrès de l'agriculture dans ce pays. Trois sujets de prix sont conformes à la nature de vos études et de vos méditations journalières. Je me garderai donc bien de les passer sous silence. Le premier consiste à trouver un moyen prompt et économique d'arracher les joncs et autres plantes aquatiques dans les marais desséchés. Le second concerne la culture comparée des plantes oléagineuses. Le troisième la culture des plantes qui fournissent la potasse.

1° *Moyen prompt et économique d'arracher les joncs et autres plantes aquatiques dans les marais desséchés.*

Le Gouvernement fait exécuter de nombreux et importans desséchemens. Cet exemple est suivi par des propriétaires et par plusieurs compagnies ; mais un grand obstacle s'oppose à la culture de ces nouveaux desséchemens. Il faut souvent quatre, cinq années et plus encore pour voir disparaître les roseaux et les massettes qui s'opposent à toute culture. Tous les moyens connus jusqu'ici ont été insuffisans.

La charrue la plus profonde ne peut atteindre leurs racines et semble leur donner une nouvelle force de végétation. L'action du feu (l'écobuage) ne réussit pas mieux : il est d'ailleurs impraticable dans les vaste terrains. Cependant, jusqu'à l'entière destruction de ces plantes aquatiques, on ne peut espérer de récolter des plantes céréales, ni de former des prairies de bonne qualité, et le temps est perdu pour l'agriculture et pour la rentrée des nombreux capitaux dépensés. Quels seraient les moyens de hâter la destruction de ces plantes nuisibles ? Quelles seraient les plantes qui, par la force de leur végétation, pourraient les étouffer ? Quels instrumens pourraient les extirper ?

2° *Culture comparée des plantes oléagineuses.*

Parmi les plantes annuelles dont on extrait l'huile nécessaire à nos besoins domestiques et à nos fabriques, de même que parmi les autres plantes économiques, plusieurs ont été présentées comme devant procurer le produit le plus considérable et le plus avantageux : telles ont été successivement la Cameline, le chénevis, l'œillette, les moutardes, la navette, le colzat, le chou-rave, l'arachide (vulgairement *pistache*

de terre) et récemment la julienne. Un très grand nombre d'autres plantes, dont les graines fourniraient aussi de l'huile, peuvent encore avoir le même avantage, mais ce n'est que par une comparaison exacte de leur mérite, sous le rapport de la qualité et de la quantité d'huile qu'elles produisent et des frais de culture qu'elles occasionnent qu'on peut reconnaître quelle est celle de ces plantes dont la culture est réellement préférable dans un terrain et sous un climat donnés. Un prix de 1.200 fr. sera décerné à l'agriculteur qui ayant cultivé comparativement les meilleures plantes oléagineuses connues jusqu'à ce moment, aura établi le mieux dans un mémoire, et d'après des calculs économiques et des expériences exactes, quelle est celle de ces plantes qui, sous un climat et dans un terrain donnés, peut se cultiver avec le plus d'avantages. La Société fait observer qu'il serait bon de comparer, sous le rapport de l'huile et de ses résidus, le chénevis qui donne le chanvre gigantesque, soit du Piémont, soit de la Chine, avec celui qui est produit par le chanvre ordinaire.

Les prix concernant les deux questions importantes énoncées ci-dessus sont proposés, il est vrai, pour cette année, mais il est possible qu'ils soient remis à un autre concours, les conditions n'en étant pas remplies, ce qui arrive assez souvent.

3° *Culture des plantes qui fournissent la potasse.*

Il ne paraît pas que les habitans des campagnes, qui pourraient si généralement et si utilement pour eux spéculer sur la production de la potasse, dans les moments où les travaux agricoles leur laissent quel-

que relâche, en ramassant et en brûlant les plantes que dédaignent leurs bestiaux, s'en soient plus occupés que par le passé, bien qu'il soit évidemment reconnu que les tiges et les feuilles des plantes, soit frutescentes, soit herbacées, coupées avant leur complet développement en fournissent généralement en assez grande abondance, pour payer les frais de la fabrication et donner un bénéfice plus ou moins considérable, mais toujours certain.

Les plantes annuelles cultivées pour cet objet seulement peuvent l'être même avec avantage dans quelques cas, puisque les fèves de marais et le sarrazin produisent par quintal, après leur dessication, environ huit myriagrammes de cendres qui contiennent près de moitié de leur poids de potasse. Il en est de même (à un plus faible degré cependant) des pois, des vesces, des pois chiches et autres légumineuses annuelles cultivées pour les graines. Mais ce n'est pas des plantes annuelles dont l'emploi est si utile sous d'autres rapports, encore moins des feuilles, des arbres de nos forêts et des arbrisseaux de nos haies, qui sont si nécessaires à l'accroissement de ces arbres et de ces arbrisseaux que la Société désire encourager l'extraction de la potasse ; c'est de grandes plantes vivaces, qui, par leur facile multiplication, et par le peu de culture qu'elles exigent, sont presque de niveau sous le rapport économique avec celles qui croissent spontanément.La liste des plantes indigènes propres à remplir cette indication de la manière la plus convenable, n'est pas très étendue ; il est bon de recourir à celles d'Asie et d'Amérique, qui, à raison

de leur âcreté produisent plus de potasse que les autres. Telles sont la *buniade* orientale, la *passirage* à larges feuilles, le *sisymbre* à silique grêle, *l'asclépiade* de Syrie, les *aster* d'Amérique qui s'élèvent à plus de deux pieds, principalement l'*aster* de la Nouvelle Angleterre, l'*aster* de la Nouvelle-Belgique, l'*aster osier*, *l'aster* à tiges pourpres, les *verges d'or* du même pays qui s'élèvent à une semblable hauteur, etc., etc. Toutes ces plantes sont d'une multiplication facile, d'une croissance rapide, et peuvent, la plupart, être coupées plusieurs fois dans le courant de l'été. La quantité de potasse qu'elles fournissent varie selon les terrains, les années, les saisons ; mais lorsqu'on les coupe avant la floraison elles fournissent probablement toujours assez de ce sel pour faire espérer un bénéfice raisonnable. La Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale voulant exciter à une plus grande production de potasse dans le Royaume et cependant ménager les forêts propose un prix de 1500 francs à décerner à celui qui, avant le 1er mai 1815, prouvera par des pièces authentiques, avoir planté en une ou plusieurs années des espèces de végétaux ci-dessus indiqués ou autres analogues, la plus grande étendue de terrain et en avoir retiré les produits les plus considérables en potasse purifiée, ce terrain ne pouvant pas être moindre d'un demi-hectare (1).

C'est ici, MESSIEURS, que se termine le compte de

(1) Aux pièces exigibles, il faudra joindre un mémoire qui détaillera 1° La nature du sol, le mode de la culture, les époques des coupes et l'état de l'atmosphère propre à chacune d'elles ;

vos travaux divers et la tâche que j'avais à remplir. On s'étonnera sans doute qu'au milieu des tourmentes politiques vous ayez pu vous livrer tranquillement à vos goûts utiles ou agréables, comme si depuis longtemps vous aviez atteint le port. Mais l'espoir d'un heureux avenir souriait à votre imagination et soutenait votre courage. Cet espoir, MESSIEURS, n'a pas été déçu ; des temps plus prospères vous permettront d'étendre, de multiplier vos travaux sur l'agriculture ; nos plaies commencent à se cicatriser ; le paisible habitant des campagnes sent son cœur renaître à la joie, à l'espérance ; il a retrouvé son fils qui lui avait été arraché par les fureurs de la guerre ; ce fils, l'objet de ses affections et de ses inquiétudes, lui est enfin rendu, et tous deux en confiant désormais à la terre, le grain qui doit y fructifier, songeront avec délices que l'Agriculture, le premier des arts, procure aux hommes leur subsistance, fait la fortune des particuliers et la richesse des Etats ; il nous est donc permis de dire maintenant avec un de nos poètes :

Monarques trop jâloux des lauriers de la guerre,
Apprenez de **Louis** à laisser à la terre
Ses utiles cultivateurs.

2° les procédés suivis dans la fabrication de la potasse, et la quantité que chaque coupe aura produite, c'est-à-dire que ce mémoire sera le journal de toutes les opérations qui auront été exécutées. Chaque concurrent devra, en outre, envoyer à la Société un échantillon des différentes espèces de potasse qu'il aura fabriquées, pour qu'on puisse en déterminer la richesse alcaline, et la comparer à celle des meilleures potasses du commerce. Les envois doivent être faits au *Secrétaire de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, rue du Bac, n° 34 à Paris.*

Vos champs sont teints de sang, vos villes sont désertes.

Vos Etats dépeuplés répareront leurs pertes
Par les travaux des laboureurs.

Un Empire fondé sur des droits légitimes
N'a besoin de soldats que pour punir les crimes
Ou pour défendre ses remparts,
Et si l'agriculture a des bras inutiles
Les enfants de Minerve iront au sein des villes
A l'envi cultiver les Arts.

Il me reste à vous parler, Messieurs, des honorables acquisitions que vous avez faites des ouvrages qui vous ont été lus, et de ceux qu'on vous a envoyés pendant les années 1812 et 1813.

Parmi vos membres honoraires, vous avez reçu :

M. le Comte François (de Neuf-Château).

M. le Comte Merlin.

M. le Comte d'Haubersart.

Parmi vos Membres résidens :

M. d'Haubersart, avocat général à la Cour Royale de Douai.

M. Bruneau de Beaumez, procureur général à la même Cour.

M. Gautier d'Agoty fils.

M. Escalier de la Grange, Maître en pharmacie.

M. Dumonceau, Inspecteur des Eaux et Forêts, membre du Collège électoral du département.

M. Woussen, conseiller à la Cour royale.

M. Le Tenneur, professeur au Lycée de Douai.

M. Billaquoy de Boismont, conseiller à la Cour royale.

Parmi vos Correspondans :

M. Deletombe, ancien chargé d'affaires de France, demeurant à Condé.

M. Hoverlant, ex-législateur et propriétaire à Tournai.

M. Deltombe, curé de Sin.

M. Taillefer, propriétaire-cultivateur et homme de lettres à Villers-le-Tilleul, près de Mézières.

M. Leleux, homme de lettres et imprimeur à Lille.

M. Moreau de Bellaing, propriétaire-cultivateur à Mons.

M. Delatre, inspecteur des Eaux et Forêts au Quesnoy.

M. Ywens, propriétaire à Courtrai.

M. Roquefort, homme de lettres, correspondant de la Société Royale de Gœttingue, à Paris.

M. Chevallier, ingénieur-opticien, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

M. Despretz-Delegorgue, propriétaire-cultivateur dans le département du Pas-de-Calais.

M. Guilmot fils, chirurgien-major, du 12[e] régiment des Voltigeurs de la Garde.

Dom Henrique Palos y Navarro, antiquaire à Murviedro (Espagne).

M. Van-Mons, correspondant de l'Institut et chimiste à Bruxelles.

M. de Nélis, propriétaire à Malines.

M. Stofeltz, chimiste à Malines.

M. de Kin professeur de physique et de botanique, Conservateur du Musée à Bruxelles.

M. Cazin-Caumartin, conservateur des Eaux et Forêts du département du Nord et du Pas-de-Calais, à Lille.

M. Girard, ingénieur des Ponts et Chaussées, demeurant à Paris.

OUVRAGES LUS

La traduction de la 4e *Elégie de Tibulle, par M.* LUSSIEZ.

Elégie adressée à Mademoiselle Victoire Babois, par M. BOINVILLIERS.

Colda, imitation d'Ossian, par M. LELEUX.

Invocation au sommeil, par M. LUSSIEZ.

Ode sur le temps, par le même.

Vers à Mme la Baronne de Bourdie, sur son bel éloge de Michel Montaigne, par M.BOINVILLERS.

Eloge de la poésie, stances par le même.

Ode à la Paix, par Mlle Louise-Charlotte GIRARD.

La mort d'Artho, imitation d'Ossian, par M. LELEUX.

Le manant dupe de son stratagème, par M. BOINVILLIERS.

La Rose, ode anachréontique, par M. DE WAVRECHIN.

Mémoire sur l'entrée des Francs dans les Gaules, par M. GUILMOT.

Vers adressés à M. le général Ordonneau, par Mlle GIRARD.

Eloge poétique de l'ordre des Francs-Maçons, par le même.

Fragments d'un poème inédit intitulé *Erosthène*, par M. LE TENNEUR.

Réflexions sur les talents et sur les devoirs de l'orateur, par M. BOINVILLIERS.

Traduction de la *10e Elégie de Tibulle*, par M. LUSSIEZ

La Terreur nocturne, par le même.

Le Railleur puni ou *l'Agriculture vengée*, par M. BOINVILLIERS.

Epître à Clémence Isaure, par M. SILVY.

Envoi d'un portrait, par M. LUSSIEZ.

Le Paon et le Choucas, fable ; *le Loup et l'Oie*, fable ; *le trait et le milan*, fable ; *l'Ours et la Levrette*, fable ; *le Cygne et l'Oie*, fable, par M. BOINVILLIERS.

Stances philosophiques, par M. LELEUX.

Eloge de la fermeté, par M. GIRARD.

Traduction de la *8e Elégie de Tibulle*, par M. LUSSIEZ.

La jeune fille de Madagascar, par M. BOINVILLIERS.

La réponse sans réplique, par le même.

La riposte du commis, par le même.

Définition de la Fortune, par M. GIRARD.

Vers au Sommeil, élégie, par M. LUSSIEZ.

L'Athée pénitent, par M. BOINVILLIERS.

Jenner, ou *les bienfaits de la vaccine*, par M. SILVY.

Le prix de la Vaillance, par Mlle GIRARD.

Conseils d'Ovide à ses amis, par M. BOINVILLIERS.

Bon mot d'un ancien, par le même.

La méprise ridicule, par le même.

Aristippe à la Cour de Syracuse, par le même.

OUVRAGES

adressés à la Société d'Agriculture, etc.

Correspondance sur le pain de maïs entre M. LE PRÉFET DES LANDES et M. le Comte FRANÇOIS (DE NEUF-CHATEAU).

Apperçu des résultats obtenus à la fabrication des sirops et conserves de raisins, dans les années 1810 et 1811, par M. PARMENTIER.

Tables barométriques servant à ramener à une température donnée, les hauteurs du baromètre, observées à une température quelconque, par M. DELEZENNE.

La mort du Tasse, poème par M. LELEUX.

Mémoire sur l'antiquité des hôpitaux, par M. le baron PERCY.

*De l'utilité de la culture des Fèves et des Pommes de terre dans le département du Calvados,*essai adressé par la Société d'Agriculture séante à Caen.

Mémoire sur le rouissage du Lin, adressé par la Société d'Agriculture de la ville de Montauban.

Manuel des propriétaires des Abeilles, 5e édition, par M. LOMBARD.

Série de questions sur la cécité des chevaux, par la Société d'Agriculture de 'Boulogne-sur-Mer.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pendant l'année 1811.

Exposé des travaux de la Société d'amateurs des Sciences et des Arts de la Ville de Lille, pour l'année 1811.

Essai chronologique sur la ville de Tournai, par M. Hoverlant.

Flore d'Oware et de Bénin en Afrique, par M. Palisot de Beauvois, membre de l'Institut, etc., en 3 livraisons.

Insectes recueillis en Afrique et en Amérique, par le même, 3 livraisons.

Notice sur la bergerie du département de la Seine, par M. Tessier, membre de l'Institut.

La bataille d'Essling, poème, par Mademoiselle C. Girard.

Notice sur l'Epizootie qui a régné en 1812, sur les troupeaux de Bêtes à laine des départements méridionaux de la France.

Instruction sur la culture et la préparation du pastel, etc., publiée par le Ministre des manufactures.

Programme des concours pour des essais comparatifs sur l'enfouissement des plantes pour engrais.

Programme de la séance publique de la Société d'Agriculture de Paris, laquelle a eu lieu le 25 avril 1813.

Compte-rendu des travaux de la Société d'Emulation de Rouen, pour les années 1811 et 1812.

Annuaire statistique du département du Nord, pour l'année 1813, par M. Bottin.

Monumens Celtiques découverts dans le département du Nord, par le même.

Rapport sur le concours pour des mémoires historiques sur les progrès de l'agriculture en France depuis 50 ans, et pour des renseignements détaillés sur la tenue des Fermes.

Rapport sur la manière de diriger les Arbres en espalier, imaginée et pratiquée par M. SIEULE, jardinier à Vaux-Praslin, par M. AUBERT DU PETIT-THOUARS

Rapport sur la méthode de M. Sieule, de diriger les Pêchers.

Introduction à l'histoire, par M. LENGLET.

Le Dévouement de Goffin ou *La Houillère de Beaujonc*, par Mademoiselle L. C. GIRARD.

Précis sur le roussisage du Lin, envoyé du Grand-Duché de Bade, par Ernest Philippe KOUMMER, demeurant à Horzheim.

Procès-verbal du Jury chargé par M. le Maire de Douai du jugement des objets exposés au Salon de cette ville, le 11 juillet 1813, et les jours suivans.

Quelques Idées sur les poursuites et les procédures criminelles, etc., par M. DE BOISMONT.

Annuaire contenant l'état nominatif de tous les Membres résidens et correspondans de la Société d'Agriculture de la Seine.

Mémoires de la même Société, 16 volumes in-8°.

Stances philosophiques, par M. LELEUX.

Considérations nouvelles sur le droit en général, et particulièrement sur le droit de la nature et des gens, par M. MICHEL.

LES CHARMES DE L'ÉTUDE

fragment d'un poème inédit intitulé Érosthène

par M. LE TENNEUR, professeur au Lycée

SUJET

Erosthène, en proie aux chagrins d'un amour malheureux, a recours aux consolations de l'amitié. Il va trouver son ami Phédor, qui lui conseille de chercher dans l'étude un remède à sa passion : aux peines et aux soucis de l'amour, il oppose les charmes et les avantages du commerce des Muses.

Pour calmer la douleur, qu'il ne saurait cacher,
Dans le sein de Phédor son cœur va s'épancher.
A cet ami sincère, une heureuse habitude
Des modestes vertus et d'une utile étude,
A laissé de l'amour ignorer les tourments.
Son âme est à l'abri des fougueux sentiments,
Qui, dans le cœur humain font naître tant d'orages ;
Jamais il n'éprouva leurs funestes ravages :
Maître de ses désirs, satisfait de son sort,
Tranquille observateur, il contemple du port
Les flots tumultueux d'une mer agitée,
Dès sa tendre jeunesse avec soin évitée.
Toujours prête à donner ses fidèles secours,
Son austère amitié lui dicte ce discours :

« Egaré par l'amour, que Minerve te guide ;
Arme-toi, mon ami, de sa puissante égide.
Veux-tu de ta blessure appaiser les douleurs,
Et sans peine tarir la source de tes pleurs ?
Livre aux arts bienfaisans ton esprit et ton âme ;

Pour ces nobles plaisirs, qu'elle veille et s'enflamme,
Chéris-les constamment, et même avec excès
De ce contre-poison tu verras le succès.
Celui qui de l'étude a pu goûter les charmes,
De l'amour dédaigné redoute peu les armes,
Au culte de ce Dieu, tu dois la préférer ;
L'homme, pour en jouir, n'a qu'à la désirer.
Sous un joug fortuné, permets qu'elle t'enchaîne
Des lettres et des arts, vois l'immense domaine
Présenter tout à tour mille objets à ton choix.
Tantôt approfondis la science des Lois
Médite des Romains le Code tutélaire
Qui des peuples reçoit l'hommage héréditaire.
Tantôt dans les écrits des célèbres auteurs
Apprends l'art de penser et l'art des orateurs
Ecoute avec les Grecs l'éloquent Démosthènes
Confondre et foudroyer les ennemis d'Athènes.
Au sein de Rome, entends cette voix qui tonna
Avec tant de succès contre Catilina,
Qui d'Antoine etVerrès flétrissant la mémoire,
Du vengeur de l'Etat a consacré la gloire.
Dans le chemin frayé par Socrate et Platon
Pour ne pas t'égarer, suis encore Cicéron.
Que tes regards, guidés par la docte Uranie,
Embrassent l'étendue, admirent l'harmonie
De ces mondes brillans qui roulent dans les cieux.
Attentif à juger les mœurs de nos aïeux,
Les sanglants démêlés des nations rivales
De Clio, jour et nuit, consulte les annales.
Le cœur de l'homme est peint dans ses mouvans ta-
[bleaux :
Tout exemple fameux revit sous ses pinceaux.
Cette Muse nous rend contemporains des âges,
Dont elle a su tracer les fidèles images ;
Et de l'expérience épargnant la lenteur,
En prévient les leçons dans l'esprit du lecteur.
Etudie à loisir les illustres poètes,
Des Dieux et des Héros sublimes interprètes,
Dont Calliope avoue et soutient les transports.
Garde-toi d'écouter les dangereux accords

Les accens séducteurs d'une muse légère.
De Virgile surtout, de Sophocle et d'Homère,
Aime les fictions, les chants toujours nouveaux.
Relis de temps en temps le parfait Despréaux,
Et son modèle encor, l'aimable et sage Horace.
Ainsi, loin de Cythère habite le Parnasse ;
Des Vierges d'Hélicon implore les bienfaits,
Et rends un pur hommage à leurs chastes attraits,
Cet amour salutaire où notre âme ennoblie
Au-dessus de nos sens s'élève et les oublie,
Va rendre le repos à ton cœur soulagé.
Il semble, en s'y livrant, que l'esprit dégagé
Du poids de la matière et de liens funestes,
Participe au bonheur de ces esprits célestes,
Qui contemplent de Dieu l'éternelle beauté.
L'amour, dont à regret, je te vois tourmenté
N'est jamais sans chagrins, jamais sans amertume.
Faut-il en vain brûler du feu qui te consume,
Tu m'offres de ses maux l'exemple douloureux,
Si l'objet qui le charme, est sensible à ses vœux
Le cœur n'est pas exempt d'alarmes et de craintes ;
Au milieu de sa joie, il ressent les atteintes
Des désirs inquiets et des soupçons jaloux.
Après l'enchantement des plaisirs les plus doux,
Combien n'en vois-je pas redouter l'inconstance,
Accuser un rival, se plaindre de l'absence !
Les Muses, cher ami, sont toujours près de nous :
Nous pouvons en tous temps satisfaire nos goûts.
Leurs vrais amans les ont pour fidèles compagnes,
Dans le sein des cités, au milieu des campagnes,
A toute heure du jour, dans l'ombre de la nuit,
Au fond d'un beau palais ou d'un simple réduit ;
Et, par elles charmant l'ennui d'un long voyage,
A l'abri du caprice et d'une humeur volage,
Sans redouter l'absence et l'infidélité,
Possèdent leurs faveurs avec sécurité.
Souvent l'aveugle amour suit l'aveugle fortune :
Souvent l'humble vertu l'attriste et l'importune ;
Et l'homme en butte aux coups d'un funeste destin,
De ses traits enflammés ne sent que le venin.

Il accorde surtout ses dons à la jeunesse :
Quand les sens sont glacés par la froide vieillesse,
On ne peut de Cythère espérer les plaisirs,
Par un charme secret arrêtant ses soupirs,
Au mortel délaissé, que l'infortune accable,
Les Muses font entendre une voix secourable :
Il trouve dans leur temple un asyle assuré
Contre les noirs chagrins, dont il est dévoré.
Qui longtemps s'éclaira de leur douce lumière,
Par elles embellit la fin de sa carrière ;
Et goûte mieux encor, dans le calme des sens,
Leurs plaisirs toujours purs et toujours renaissans,
Libre des passions, qui troublent le jeune âge,
Il voit la vérité sans voile et sans nuage.
Par les respects de ceux que son discours instruit,
De ces nobles travaux, il recueille le fruit ;
Et, vainqueur du trépas, au terme de sa course
Son esprit va puiser le vrai beau dans sa source.

———

NOTICE NÉCROLOGIQUE

sur M. Claude Louis Samson MICHEL

décédé Président de la Société

par M. BOINVILLIERS

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, a perdu, au commencement de cette année, dans la personne de M. Michel, un de ses membres les plus éclairés, un de ceux dont les Conférences et les travaux embrassaient un plus grand nombre d'objets divers. Juste envers un homme dont elle estimait les qualités, pleine d'égards pour ce qui était dû à ses talents personnels et à ses malheurs, elle venait de le nommer à la présidence, lorsqu'une mort soudaine est venu nous le ravir... Mort affreuse qui plonge dans la douleur une épouse inconsolable, une famille nombreuse, intéressante et digne d'un meilleur sort !....

Rempli de zèle, riche de connaissances acquises par l'habitude de la méditation, pourvu d'une grande aptitude au travail, notre infortuné Collègue pouvait encore nous apporter le tribut de ses honorables veilles, et la Société en deuil a prouvé par son empressement à lui rendre les derniers devoirs, combien elle estimait sa personne, combien sa mort lui a causé de regrets.

N'attendez pas de moi, MESSIEURS, un éloge historique consacré à la mémoire de celui qui vous fut cher. Ayant vécu loin de lui, étranger à ses goûts

personnels, à ses habitudes sociales, au genre d'occupations qu'il s'était créées, je ne puis vous offrir l'histoire de sa vie, mais je vous retracerai en peu de mots, ses services et ses vertus, auxquels vous avez souvent rendu hommage. En effet, MESSIEURS, vous qui l'avez constamment suivi dans sa conduite privée, comme dans sa conduite publique, vous avez pu souvent apprécier les excellentes qualités de son cœur, et rendre justice à ses talens, à ses connaissances, qui étaient aussi variées qu'étendues. Il me suffira donc, pour louer dignement M. Michel, de parler des différentes fonctions qu'il a exercées, des travaux de toute nature qu'il a entrepris et mis au jour, des preuves multipliées d'intérêt et de considération que vous lui avez données. En démontrant qu'il a consacré son existence tout entière à l'acquit de ses devoirs et à l'étude des sciences qu'il aimait avec passion, je déroulerai ainsi à vos yeux le tableau des services qu'il a rendus à la Société. En vous rappelant qu'il est universellement regretté à Douai, son pays d'adoption, que tout ce qu'il y a dans cette ville de gens éclairés, de gens de bien, déplore sa perte inopinée, je ferai de cette manière l'éloge de son cœur, et consacrerai ses plus beaux titres de gloire...

M. Michel reçut le jour en 1754, à Maubeuge, département du Nord. Né avec d'heureuses dispositions il manifesta de bonne heure et son penchant pour l'étude, et le besoin de transmettre aux autres les connaissances qu'il acquérait chaque jour. Ses premières années furent entièrement consacrées à l'enseignement public. Après avoir professé tour-à-tour,

au Collège Royal de Maubeuge, les humanités, les belles-lettres et la physique, il mérita et obtint à Douai, la place de principal du Collège d'Anchin. Ayant renoncé à l'instruction publique, par suite des événemens dont la France fût le théâtre, il occupa des charges administratives. On le vit présider l'Administration centrale du département du Nord ; et tous ceux qui m'entendent ici, peuvent encore se rappeler que, dans ce périlleux poste, il fit autant de bien, il rendit autant de services que les circonstances pouvaient le permettre aux fonctionnaires amis de l'humanité. M. Michel présida aussi, en Belgique, le Conseil du Gouvernement chargé de l'organisation des pays conquis ; il siégea au Conseil général de son département, d'abord comme membre du Conseil, puis comme Secrétaire, enfin dans l'ordre judiciaire, les fonctions de Président du Tribunal criminel des deux Nèthes, et de Procureur général en la Cour d'appel de Douai furent successivement confiées à son zèle et à ses lumières. Des emplois aussi différens, qui exigent une très grande variété de connaissances, paraissent incompatibles au premier coup d'œil ; mais qui ne sait pas que les obstacles qu'on avait jugés insurmontables s'aplanissent devant l'homme qui a reçu de la nature, le discernement et le courage qui savent triompher de tous les genres de difficultés ?

Dans les fonctions publiques qu'il exerça (et ce fut toujours avec honneur et distinction) M. Michel porta, vous le savez mieux que moi, l'abnégation de lui-même, jusqu'à négliger ses affaires personnelles

pour répondre à la confiance dont le Gouvernement l'avait honoré ; mais quel fut le prix de son dévouement sans bornes, de sa fidélité scrupuleuse à remplir ses devoirs, du sacrifice qu'il n'hésita pas de faire de sa liberté, de son repos et de son goût dominant pour l'étude ! Pourquoi ses lumières, son zèle et ses services, soutenus d'un grand fond de probité ne furent-ils pas aux yeux du Gouvernement qui vient de s'anéantir des titres aussi sacrés que la considération qu'on accorde à la fortune ? Le nom de notre Collègue n'était-il pas inscrit depuis longtemps dans les fastes de la Légion d'honneur ? il fut cependant condamné à une retraite absolue. Cette disgrâce l'affligea, mais ne l'abattit point. Il appela à son secours la philosophie et renoua société avec les Muses ; (Les Muses, compagnes indulgentes et paisibles, ont fait grâce à plus d'une infidélité)....

M. Michel avait beaucoup lu, beaucoup observé, beaucoup médité. Ami éclairé des beaux-arts, qui lui procuraient des jouissances ineffables, il en parlait toujours avec convenance et discernement. Il jugeait tous les genres de talens avec une sagacité peu commune. Le Musée de cette Ville qui en est un des plus beaux ornemens, doit beaucoup à son zèle pour l'instruction, à son goût pour les beaux-arts. Les Sciences lui avaient ouvert leur trésor, il y avait puisé avec l'amour du beau et du vrai, ces riches connaissances que possède rarement à un aussi haut degré, le fonctionnaire public entièrement livré aux devoirs pénibles de sa place. Dans les nombreux instans de loisir, que lui procurait sa retraite, il composa un ouvrage

sur le *Droit en général, et particulièrement sur le droit de la nature et des gens*. Vous chargeâtes, Messieurs, un de nos Collègues qui a fait ses preuves en matière d'histoire et de législation, de vous faire connaître cet ouvrage important, fruit des longues méditations de l'auteur dans la science des Gouvernemens. Un compte succinct, mais raisonné de ce livre, vous a prouvé évidemment, que feu notre Collègue n'était pas moins étonnant par la justesse et la profondeur de ses idées, que par la manière dont il savait les mettre au jour. Dans une solennité consacrée, comme celle-ci, à rendre compte au public des travaux de la Société, il vous lut un opuscule plein d'agrémens sur l'Histoire naturelle qui fit sourire plus d'une fois la gravité des personnages les plus austères. Son style avait presque toujours du mordant, ses idées une sorte d'originalité vive et piquante, et ses raisonnemens une teinte systématique ; sa conversation n'était pas brillante ; elle annonçait même un peu d'mbarras, mais elle était le plus souvent instructive et enjouée tout-à-la-fois. Quand l'expression ne traduisait pas nettement sa pensée, presque toujours sa physionomie la faisait deviner. S'il se laissait entraîner à la discussion, il y répandait de la chaleur, et y mêlait parfois une dose de causticité qui cependant ne passait pas les bornes de la plaisanterie : ses écrits du reste, en font foi, et l'on pourrait citer quelques fables de sa composition où l'on retrouve, peut-être moins le langage de l'apologue que le ton de la satyre. Le genre polémique, qui exige un ton flexible et varié pouvait lui promettre quel-

ques succès. L'habitude du travail et du raisonnement lui avait rendu les lettres et les sciences familières à un tel point, que quiconque avait le plaisir de l'entendre disserter sur les unes et sur les autres, pouvait douter facilement s'il avait plus de connaissances en littérature qu'en géométrie. Il maniait tout à tour la lyre et le compas. Il avait étudié Racine et Montesquieu, Molière et Filiangeri, Lafontaine et Puffendorf. L'histoire naturelle, dont il faisait ses délassemens, lui offrait des consolations, lui procurait des heures de loisir vraiment délicieuses ; mais je ne doute pas, MESSIEURS, qu'il n'eût obtenu encore plus de succès dans les arts d'agrémens, si, mieux traité par l'aveugle Fortune, il avait constamment joui de la tranquillité, du bonheur et de l'aisance qu'il avait achetés par beaucoup de travaux et de sacrifices....

Puisse ce faible hommage payé à la mémoire d'un homme qui naguère siégeait au milieu de nous, et dont le souvenir nous sera toujours précieux, engager quelqu'un de ses concitoyens à donner en public une notice détaillée des actions dont se compose la vie entière de M. Michel, et le présenter à ses compatriotes (ce que d'autres feront beaucoup mieux que moi), comme un excellent citoyen recommandable par ses qualités, non moins que par ses talens, comme un magistrat philantrope, qui, dans les heures de loisir que lui laissèrent ses fonctions judiciaires ou administratives, médita constamment sur les moyens de prévenir les délits de la société, et de ramener les hommes vers le bien, comme un père tendre qui était persua-

dé que le véritable bonheur est celui qu'on rencontre au sein des vertus domestiques, bonheur pur et sans nuage, que semblent accroître de jour en jour les rapports mutuels et les égards respectifs d'une famille nombreuse qui offre le tableau de l'union la plus touchante !...

Je terminerai, MESSIEURS, cette notice biographique en vous mettant sous les yeux les titres et les travaux de notre infortuné Collègue. M. Michel était, non seulement Membre de cette Société qu'il a présidée plusieurs fois, mais encore Correspondant de l'Athénée des Arts de Paris, de l'Académie de législation, de la Société d'Amateurs des Sciences et Arts de Lille et de celle d'Emulation de Cambrai.

Il est auteur des ouvrages qui suivent :

1° Essai sur les attractions moléculaires.

2° Considérations nouvelles sur le Droit en général, et particulièrement sur le droit de la nature et des gens.

3° Réflexions sur l'Instruction publique.

4° Mémoire sur les Contributions.

(Ces quatre ouvrages ont été imprimés).

5° Mémoire sur une nouvelle notation d'algèbre descriptive.

6° Recherches sur une algèbre de situation.

7° L'Intrigant de Province, comédie en 5 actes, et en vers.

8° Recueil d'opuscules poétiques.

9° Essai d'une nouvelle Théorie de mouvement.

10° Comparaison de l'Algèbre descriptive avec les

principes ordinaires de l'application de l'Algèbre à la géométrie.

(Ces six ouvrages sont restés inédits).

(Une Commission de la première Classe de l'Institut a fait un rapport très avantageux sur les deux derniers ouvrages que l'Auteur avait soumis à son approbation).

Traduction de l'Elégie XI[e] du 1[er] livre de TIBULLE, par M. LUSSIEZ

De l'acier le plus dur, l'enfer forgea ton cœur.
O du glaive fatal, exécrable inventeur
Qui, rendant de la mort la marche plus rapide
Nous transmis des combats la fureur homicide !
Mais que dis-je ! L'or seul causa nos maux nombreux ;
L'or trop cher aux humains leur fit tourner contre eux
Ce qui dut immoler la brute redoutable.
Tant qu'on but l'onde pure ou des vases d'érable,
Guerres, tours et remparts, vous fûtes ignorés...!
Bergers, de vos troupeaux vous dormiez entourés.
Dieux ! j'eusse alors vécu loin des camps que j'abhorre,
Mon cœur tremblant, n'eut point maudit l'airain sonore,
Mars m'entraîne aujourd'hui. Déjà quelqu'assassin
Peut-être lance un trait qui doit percer mon sein.

Lares, mes nourriciers ! embrassez ma défense.
Vous vîtes à vos pieds se jouer mon enfance
Ah ! ne rougissez pas d'être un tronc déjà vieux,
Ainsi vous habitiez le toit de nos aïeux,
L'homme pieux, sans faste, avait une foi pure
Alors qu'un Dieu de bois ornait sa case obscure.
Ce Dieu daignait sourire au raisin consacré,
Aux blons épis tressés sur son front révéré.
Le pasteur que ses dons venaient de satisfaire
Portait d'humbles gâteaux à ce Dieu débonnaire.
Sa fille le suivait, timide et vierge encor

Qui de l'active abeille offrait le doux trésor.
O Lares ! détournez le trait qui nous menace :
Une laie est à vous, je marche sur sa trace,
De myrthe couronné, revêtu d'un lin blanc,
Un vert panier de myrthe appuyé sur mon flanc.
Que je vous plaise ainsi ! pleins d'une noble rage,
D'autres à nos rivaux porteront le carnage,
Pour qu'un soir, sur ma table, un glorieux soldat
Barbouille avec mon vin, un croquis du combat.
Au devant de la mort quelle fureur nous lance !
Elle pend sur sa proie, elle vient en silence.
Là-bas ne croissent plus ni pampre ni moisson,
Là, sont l'affreux Cerbère et l'horrible Caron,
Et ces spectres hideux, ces pâlissantes ombres
Errant échevelés sur des bords toujours sombres.

Heureux, qui, sous le chaume, auprès de ses enfans
Voit la douce vieillesse arriver à pas lents !
Il guide ses brebis, son fils, leur jeune race,
Et sa femme lui chauffe un bain qui le délasse.
Ainsi, puissé-je un jour voir blanchir mes cheveux,
Et narrer de mon temps, les faits miraculeux !
Jusque là, douce paix, rends nos sillons fertiles.
Douce paix ! sous le joug tu mis les bœufs dociles.
Ta main nourrit la vigne et garde renfermé
L'heureux jus, dont un père abreuve un fils aimé.
Vers le soir ramenant de la forêt profonde,
Sa famille qui chante et sa femme qui gronde.

Quitte envers tous les Dieux, plein d'un fumeux nectar
Le brave laboureur chancelle sur son char.
Douce paix ! quand par toi le soc voyage et brille
Et qu'on voit resplendir la bêche et la faucille,
La rouille dans un coin ronge les dards oisifs.
Mais par toi, de Vénus, les combats sont plus vifs.
La jeune fille crie, étroitement pressée :
Ses cheveux sont épars, sa porte est enfoncée.
Elle pleure... Mais quoi, le vainqueur pleure aussi,
Il pleure que sa main l'ait pu servir ainsi.
Enfin le Dieu pervers, auteur de sa disgrâce,
Sourit, s'assied entre eux et leur dit : Qu'on s'embrasse.

Ah ! contre la Beauté lutter en furieux,
C'est être un monstre horrible, et s'attaquer aux cieux !
C'est assez d'arracher son voile diaphane
De ravir à son front une fleur qui s'y fane,
D'exciter une larme... Heureux, heureux d'ailleurs
Qui voit, dès qu'il s'aigrit, sa tendre amie en pleurs.
Mais celui qui plus dur... ah ! qu'il prenne les armes !
Loin des badins amours qu'il cherche les alarmes !

Viens, ô féconde Paix ! Viens une gerbe en main,
Que les fleurs et les fruits pleuvent devant ton sein !

RAPPORT

sur les résultats du concours ouvert par la Société pour un prix à décerner en sa séance publique de l'année 1814

Rapporteur M. THOMASSIN

A sa séance publique du 29 novembre 1812, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord a annoncé qu'en sa séance publique de l'année 1814, elle décernerait un prix au cultivateur, qui dans le cours de l'année 1813, aurait ensemencé en pastel, dans le département du Nord, le terrein le plus étendu et qui, en raison de l'espèce du terrein par lui ensemencé, aurait tiré de sa récolte la plus grande quantité et la meilleure qualité de fécule bleu-indigo. Chaque concurrent à ce prix devait justifier de ses opérations par un procès-verbal authentique, qui en fit connaître tous les détails : ce n'était point l'Auteur d'un mémoire scientifique, c'était l'intelligence agricole appliquée à l'essai intéres-

sant d'une culture nouvelle, que la Société s'était proposé de couronner.

Au printems et dans le cours de l'été de 1813, la paix de nos champs n'avait pas encore été troublée. Nos armées défendaient les bords de l'Elbe, et semblaient devoir tenir longtemps encore éloignés de nous le tumulte et les désastres de la guerre. Mais une vague inquiétude tournaît tous les regards et toutes les pensées vers le théâtre lointain des faits militaires qui préparaient nos destinées. De grands événements s'annonçaient et le cultivateur, quoiqu'il ne put, dès lors, ni en calculer la direction, ni en prévoir les suites, était par cet état d'attente, détourné de se livrer à une spéculation nouvelle. Aucun essai, dont la Société ait eu connaissance, n'a été tenté sur la culture du pastel, et le concours qu'elle avait ouvert au sujet de cette culture n'a produit aucun résultat.

La récolte du pastel a été, autrefois et pendant une longue série de siècles, une des richesses de notre sol. Des expériences sur les moyens de reconquérir cette source de prospérité, devaient être utiles, et la Société avait saisi pour les provoquer, un moment où tout semblait concourir à en démontrer et à en rehausser l'importance. Ce moment est déjà loin de nous. La Société regrette qu'avant qu'il se soit évanoui quelqu'une de ces tentatives qu'elle a voulu exciter, couronnée par des succès qu'elle se serait empressée de completter, en les proclamant, ne lui ait pas procuré de nouvelles lumières sur une culture que les intérêts du commerce et de l'industrie

peuvent nous prescrire un jour de remettre en honneur dans notre pays.

A la vérité, la route des mers cesse de nous être interdite. L'Océan naguère encore, comme dans les premiers âges du monde, obstacle pour nous à la libre communication des peuples, se rouvre à nos vaisseaux. L'art de la navigation renaît pour la France et ne tardera pas à nous remettre en possession des produits industriels et territoriaux de toutes les parties du monde. Servis, prévenus dans tous nos besoins, par l'activité du commerce, nous ne serons plus réduits à tourmenter notre sol, pour en arracher à grands frais quelque vain supplément aux richesses lointaines qu'il ne nous est plus interdit de nous procurer ; et les indigoteries de l'Amérique semblent devoir nous dispenser à jamais de rétablir autour de nous la culture autrefois si lucrative du pastel. Telles s'offrent, en effet, à la pensée, les premières conséquences de la cessation de cet ordre de choses, violent, contraire à nos vœux, comme à nos goûts, antisocial peut-être, qu'un instant vient de détruire comme un songe, mais que, d'une part, les exploits, les revers mêmes de nos armées, de l'autre, les progrès toujours croissans de notre industrie, ont préservé d'être nul pour notre gloire.

Mais ces conséquences n'admettent-elles aucune restriction, aucune limite ? Une Puissance depuis plus de six cens ans ennemie et rivale de la France, depuis quelques mois alliée et amie, lui a rendu, non sans quelques exceptions qui nous laissent des regrets, les îles qu'elle possédait autrefois, soit dans

l'Océan Indien, soit dans les mers qui baignent le Nouveau-Monde.

Elle rattache ainsi, et la France et l'Europe entière, à ce système colonial, source des immenses richesses qui lui ont acquis et maintiennent son inquiétante suprématie. Mais ce système dont il lui est si précieux de prolonger l'existence, doit s'écrouler un jour. Déjà au Mexique, au Pérou, dans nombre de provinces de l'Amérique méridionale se sont manifestés des symtômes précurseurs de sa ruine. Il est dans la nature des choses, qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, l'Américain, ou Colon ou Indigène, refuse enfin de cultiver le sol fertile qu'il habite et d'en exploiter les richesses variées au profit et sous la direction de la cupidité européenne et de ses tyranniques fantaisies. Le moment s'approche donc de jour en jour où tout le Continent de l'Amérique s'affranchira du joug de celui de l'Europe, et cette séparation effectuée dans le Continent ne tardera pas à s'opérer dans les îles. Mais quoi, commencerons-nous dès aujourd'hui à avêtir partie de nos champs en pastel, parce que notre quatrième ou sixième génération peut-être ne recevra plus l'indigo de nos Colonies révoltées ? Il serait difficile, sans doute, de nous amener à un tel degré de prévoyance. D'autres considérations pourraient nous en faire adopter les conseils.

Des îles que nous venons de recouvrer, la plus importante, et par son étendue, et par ses produits, celle qui, dans le temps où la culture y prospérait, fournissait elle seule à peu près, tout l'indigo, que le commerce importait en France, l'île de St-Domin-

gue, dont toute la partie septentrionale est reconnue désormais propriété française, n'est point encore en notre possession, et lorsqu'elle y sera rentrée, en quel état y trouverons-nous les trois à quatre mille indigoteries dont nos ateliers de teinture épuisaient autrefois les produits ? L'indigo n'est point compté parmi ceux de la Guadeloupe ; La Martinique, comme l'île de Bourbon, n'en livrait autrefois à nos besoins que de très faibles quantités. Il est donc à présumer que le commerce étranger demeurera en possession de nous approvisionner de cette denrée si nécessaires à nos fabriques ; pourquoi ne tenterions-nous pas d'échapper à une dépendance nuisible à leur prospérité, en reprenant cette culture du pastel, qui, dans le seizième siècle encore, était pour le laboureur de nos contrées d'un rapport qui l'enrichissait.

L'indigo préféré depuis à la fécule du pastel, a fait tomber cette culture, mais il n'est pas certain que la préférence donnée à l'indigo, ait eu pour cause, ou le bas prix de cette substance, ou la supériorité de ses effets dans la cuve du teinturier. La mode, l'engouement du public pour une denrée, produit d'une industrie lointaine, paraissent l'avoir fait substituer partout à la fécule indigène, qui peut-être méritait mieux un tel succès. Il est constaté, au moins, que les manufactures de notre ville, renommées par le teint brillant et inaltérable de leurs étoffes, aussi longtemps qu'elles ont employé comme premier ingrédient la fécule extraite du pastel, ont perdu leur supériorité et la vogue qu'elles s'étaient acquises chaque fois que, par une économie mal entendue, leurs

teintureries ont voulu, ou ménager l'usage de cette fécule avivante, ou la remplacer par des sucs analogues, extraits d'autres végétaux. C'est un point reconnu, en effet, que le pastel, non seulement donne une belle couleur bleue, mais encore que cette couleur rend plus pénétrantes celles qui sont appliquées après elle sur le même tissu. Mais il est important d'en faire ici l'observation, cette propriété de la partie colorante du pastel, a été remarquée dans les préparations faites selon les procédés anciens, qui ne sont pas ceux aujourd'hui en usage. L'ancienne manière de préparer le pastel pour l'usage de la teinture, consistait à le broyer, à le réduire en pâte sous un moulin : une forte pression extrayait de cette pâte toutes parties aqueuses ; on en formait ensuite des piles ou des gateaux qu'on exposait à l'air de manière à en obtenir la plus prompte dessication ; lorsque la surface de ces gateaux était devenue une croute sèche et presque cassante, cette croute était broyée, pulvérisée, pétrie ensuite avec la partie restée molle et humide ; du tout on formait des pelotes du poids d'environ une livre, rondes d'abord et qui, allongées peu de temps après, à l'aide d'une légère pression devenaient des coques de pastel. La fabrication et le débit de ces coques répandaient l'aisance, multipliaient les commodités de la vie dans le pays dont les habitans se livraient à cette industrie, et en faisaient ce que le nôtre a été autrefois par cette raison un pays de *Coquaigne*.

Le procédé que je viens de décrire, introduit dans les coques et dans la fécule du pastel, les débris des

fibres de la plante et ils y sont atténués et en quelque sorte dissous et combinés par un commencement de fermentation.

Le procédé adopté de nos jours, et dont la Société a fait l'essai, est une imitation de celui qui est en usage dans les Indigoteries. On voulait que la fécule du pastel rivalisât l'indigo et l'on a soumis le pastel aux manipulations employées pour extraire l'indigo de la plante dite *anil* ou *indigotier franc* ; elles conduisent à obtenir la fécule colorante par la macération dans l'eau de la plante qui la donne. De cette manière, la fécule s'obtient pure et dégagée de tout autre mixte appartenant au végétal dont elle est extraite.

Il reste à savoir si la fécule pure obtenue ainsi du pastel, a, comme la fécule obtenue par le procédé grossier à l'usage de nos pères, la propriété d'être à la fois et une couleur brillante et un mordant de qualité supérieure ; c'est ce que des expériences comparatives, faites sur des fécules extraites du pastel par l'un et l'autre des procédés ci-desus décrits, pourront seules nous apprendre.

Il conviendrait de vérifier pareillement si l'indigo connu pour la solidité et le lustre de la couleur qu'il fournit, n'a pas aussi l'avantage de disposer les étoffes qu'il a imbibées à saisir et retenir plus fortement les couleurs dont on juge à propos de les recouvrir. Cette vérification ne devrait pas être faite seulement sur l'indigo du commerce toujours extrait de l'indigotier par le moyen exact de la macération, il serait nécessaire d'y soumettre un indigo

extrait par le broiement et la trituration au moulin du végétal qui le récèle. S'il résulte de cette vérification ou de recherches en vue de ce même objet, dans nos ateliers de teinture, que l'indigo peut, de même que la fécule du pastel, être employé et comme mordant, et comme couleur. S'il est reconnu que les indigoteries de l'Amérique et des Indes peuvent verser en Europe des qualités d'indigo, telles qu'elles doivent suffire aux besoins des arts et des manufactures qui l'emploient, et que cette denrée puisse leur être livrée à un prix plus avantageux que ne le serait la fécule extraite du pastel, cultivé sur le continent, ce serait vouloir perdre et du terrein et du travail, que de s'obstiner à rétablir cette culture dans nos campagnes. Si, au contraire, la fécule du pastel conserve sur l'indigo l'avantage d'étendre, comme lui, sur les étoffes une couleur brillante et solide, et d'y déposer de plus un mordant propre à y retenir et à y fixer d'autres couleurs, il pourra convenir aux intérêts de la vieille Europe de reprendre une culture qu'elle aurait indiscrettement abandonnée et de placer de nouveau le pastel au rang des produits de ce sol que rajeunit sans cesse son active et son opiniâtre industrie.

Cet apperçu de ce que laisse à désirer l'état actuel de nos connaissances sur les propriétés comparées de l'indigo et de la fécule de pastel, a déterminé la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord à ne point renouveler la proposition qu'elle a faite, en l'année 1812, d'un prix à décerner au Cultivateur qui aurait essayé avec le plus de succès la

culture du pastel. Elle se réserve de faire et de provoquer sur ce sujet intéressant, les recherches et les expériences propres à l'éclairer sur l'utilité dont il pourrait être qu'elle s'en occupât de nouveau.

La Société, dans la même séance où elle a ouvert le concours, pour la culture du pastel, a proposé pour ce sujet, un prix qu'elle décernera en sa séance publique en 1815, une question concernant le Rouissage des lins ; question d'un grand intérêt pour le département du Nord et ceux qui l'avoisinent .Le programme en a été inséré dans tous les papiers publics, et la Société a lieu d'espérer qu'elle obtiendra sur cet objet les lumières qu'elle a eu pour but de se procurer.

A sa prochaine séance publique, ou même avant cette époque, si la nature de la question l'exige, la Société publiera le sujet du prix qu'elle pourra délivrer en sa séance en 1816.

STANCES

sur la paix et le retour des Bourbons

par M. LE TENNEUR, professeur au Lycée

Aux longs ravages de la guerre
Succède enfin la douce Paix,
Elle vient consoler la terre
Et combler les vœux des Français.
L'antique drapeau se déploie
Et l'airain fulminant de Mars
Donne le signal de la joie
Au lieu d'effrayer nos remparts.

Dans notre France désolée
On osa proscrire les Lis ;
Avec eux la paix exilée
Revient sur les pas de **Louis.**
Le Dieu puissant qui le protège,
De nos cœurs entendit la voix ;
L'amour a formé le cortège
Du plus désiré de nos Rois.

Du Lis abattu par l'orage
Tout rejeton abandonné
Languit sur un lointain rivage
Ou fut à périr condamné.
Ah ! que la France fut punie
De ce criminel abandon !
D'un Etranger la tyrannie
Souilla le trône d'un **Bourbon.**

Du Roi martyr, l'auguste Fille
Est pour nous l'Ange de la Paix
Des ennemis de sa famille
On lit le pardon dans ses traits.

Des Héros Chrétiens le Modèle
Lui traça ce devoir touchant :
Son cœur, pour y rester fidèle
De sa bonté suit le penchant.

L'Aigle à la serre ensanglantée,
Plana sur d'horribles Cyprès ;
Du Lis la tige est replantée,
Et l'Olivier fleurit auprès.
Loin de nous l'affreuse Bellonne
S'enfuit à nos yeux réjouis :
Minerve assise sur le Trône
Règne sous les traits de Louis.

LISTE

des Membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord

---

MEMBRES HONORAIRES

MM. Cambacérès, ancien archi-chancelier.
d'Haubersart (le Comte) Pair de France.
Durutte (le Comte), Lieutenant général des Armées du Roi.
François de Neuf-Chateau (le Comte), membre de l'Institut et de plusieurs sociétés savantes.
Herwyn (le Comte), pair de France.
Merlin (le Comte), Procureur général à la Cour de Cassation.
Pommereul (le Baron de), ancien Préfet du Nord.
Siméon (le Baron), Préfet du Nord.
Mgr. le duc de Trévise, Maréchal de France.

MEMBRES RESIDENS

MM.

Becquet de Mégille, Premier adjoint au Maire.

Bérenger, Commissaire Royal des Fontes d'artillerie.

Billaquoy de Boismont, Conseiller à la Cour Royale de Douai.

Boinvilliers, Inspecteur de l'Académie Royale de Douai.

Bommart, Maire.

Bommart, fils, Entrepreneur de Fortifications.

Bruneau de Beaumez, Procureur général à la Cour Royale de Douai et Membre de la Chambre des Députés des départemens.

Chartier, Propriétaire de la Verrerie.

Croy (de), Sous-préfet de Douai.

Daix fils, banquier.

Deforest de Quartdeville, Président de Chambre à la Cour Royale.

Delegorgue, Conseiller à la Cour Royale.

Delval-Lagache, membre du Conseil général du Département.

Deshayes, Docteur en Chirurgie.

Dewarenghien (le Baron), Premier président de la Cour Royale.

Dewarenghien fils, Commissaire des guerres à Douai.

Dewavrechin, Adjudant-major de la 3e Légion de la Garde Nationale.

d'Haubersart, Avocat général à la Cour Royale.

DUCELLIER, Capitaine du Corps Royal du Génie à Douai.

DUMONCEAUX, Inspecteur Forestier, Membre du Collège électoral du département.

DUMOULIN, Conseiller à la Cour Royale, Membre de la Chambre des députés des départemens.

DUQUESNE LOUIS, Secrétaire de la Mairie.

ESCALIER-DELAGRANGE, Maître en Pharmacie.

FOULON, Licencié en Médecine.

FOUQUAY, Chef d'Institution.

GAUTIER D'AGOTY père, manufacturier, membre du Collège électoral du département.

GAUTIER D'AGOTY fils.

GOSSE, premier Avocat-Général à la Cour Royale.

GUILMOT, Bibliothécaire de la Ville.

LAGARDE, greffier en chef de la Cour Royale.

LAMBERT, avocat général à la Cour Royale.

LENGLET, Président de Chambre à la Cour Royale.

LETENNEUR, Professeur au Lycée de Douai.

LOEUILLET, Avocat, juge suppléant au tribunal de 1re Instance.

LOLLIOT, propriétaire.

LUSSIEZ, Substitut du Procureur du Roi au tribunal de 1re Instance de Douai.

MAUDOUX, Avocat consultant.

PLOUVAIN, Conseiller à la Cour Royale.

POTIEZ-DEFROOM, greffier de juge de paix.

RAMONT, Avocat et Administrateur des Hospices.

RAUX, Professeur de Mathématiques au Corps Royal d'artillerie.

REYTIER, Docteur en Médecine.

TAFFIN DE SOREL, Président de Chambre à la Cour Royale.

TARANGET, Recteur de l'Académie Royale de Douai.

TARLIER, libraire.

THOMASSIN (Balthazar), Membre du Collège électoral du département.

TRESSIGNIEZ, Artiste vétérinaire.

WOUSSEN, Conseiller à la Cour Royale.

MEMBRES CORRESPONDANS

MM.

AVENIER-FONTENELLE, ancien officier du Génie, Référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.

BACHELET, Officier de santé, à Paris.

BARBET, ancien Officier du Génie, à Aire.

BASTIEN, Docteur en Médecine, à Florence.

BLONDEL DE BEAUREGARD aîné, propriétaire à Bruxelles.

BOUVIER, propriétaire à St-Saulve, près de Valenciennes.

BOTTIN, ex-secrétaire général de la Préfecture du Nord, à Lille.

BOUZEL, Docteur en Médecine à Iéna.

BOYAVAL (Louise), Peintre en fleurs, à Avesnes.

BROY, Cultivateur à Cuincy.

BUISSART, Avocat à Arras.

BUTRUILLE, Juge de Paix à Roost-Warendin.

CADET-DEVAUX, Chimiste à Paris.

CANONNE, Cultivateur à Fontaine-lès-Croisilles.

CANONNE, cultivateur à Saulzoir.

CAZIN-CAUMARTIN, Conservateur des Eaux et Forêts, à Lille.

CHEVALIER, Ingénieur-Opticien, à Paris.

COQUILLIER, ex-législateur, à Grande-Synthe.

CRINION-LARGILLIÈRE, Pharmacien à Landrecies.

DEHAU, Notaire Royal, à Lille.

DELAÊTRE, Cultivateur à Bourbourg-Campagne.

DELAMBRE, Membre de l'Institut, à Paris.

DELATRE, Inspecteur Forestier, au Quesnoy.

DELEGORGUE fils, Cultivateur à Courcelles.

DÉLEZENNE, Professeur de Mathématiques à Lille.

DELÉTOMBE, ancien Consul général de France près les Etats-Unis d'Amérique, à Condé.

DELEVILLE, Notaire Royal, à Arras.

DELLERUE, Cultivateur à Allouagne.

DELTIL, Commissaire de Police, à Condé.

DELTOMBE, Desservant à Sin.

DELZANT, Juge de Paix, à Condé.

DERUIMONT, Propriétaire à Longue-Avesnes, près de Péronne.

DEMORY, Cultivateur à Morges, près de Bapaume.

DESCHAMPS, Membre de l'Institut, à Paris.

DESLYONS, Capitaine d'artillerie à Charleville.

DESLYONS, Propriétaire, à Charleville.

DESMOUTIER (Ernest), Conseiller de Préfecture à Lille.

DESPRETZ-DELEGORGUE, Propriétaire dans le département du Pas-de-Calais.

DRAPIER, Pharmacien-Chimiste, à Lille.

DRAPIER, Inspecteur divisionnaire au Corps-Royal des Ponts et Chaussées.

Ducolombier, ancien Préfet de Marengo à Alexandrie.

Dudonjon, Médecin, à Paris.

Dumas ancien Conseiller d'Etat.

Dumolard, Membre de la Chambre des Députés des départemens.

Durut, Desservant à Bouvignies.

Farez, Procureur du Roi, à Cambrai, membre de la Chambre des Députés des Départements.

Fauchet, ancien Préfet de l'Arno, à Florence.

Fournier, Cultivateur à Raimont, près de Maubeuge.

Froussart (le Chevalier), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.

Girard (Louise-Charlotte), à Valenciennes.

Girard, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Lille.

Godick, Directeur de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort.

Gouvion, Chirurgien en Chef de l'Hôpital militaire, à Luxembourg.

Guilmot fils, Chirurgien-major au 27e Régiment de Ligne.

Gujanet, ancien Officier du Génie, à Anvers.

Guyton-Morvaux, Membre de l'Institut à Paris.

Haldat, Docteur en Médecine, à Nancy.

Hécart, Naturaliste à Valenciennes.

Hennet, Commissaire Royal à la Liquidation, à Paris.

Henrique Palos, y Navarro, antiquaire à Murviedro, en Espagne.

Her, ancien Juge de paix et Maire au Pont à Rache.

Hoverlant, propriétaire à Tournai, ex-législateur.
Kin (de), Professeur de Physique et de Botanique, à Bruxelles.
Lacasse, Professeur de Physique, à Valenciennes.
Lachinal, Propriétaire-Cultivateur.
Lagarde aîné, (le Baron), ancien Préfet de Seine-et-Marne.
Lamartillière (le Comte), Pair de France.
Lambert, ancien Commissaire des Poudres, à Lille
Lambier, Antiquaire, à Mons.
Lambrecht père, ancien magistrat, à Bergues.
Lanvin (le Chevalier), Maire d'Aniche.
Ledru (Hilaire), Peintre à Paris.
Legay, Procureur du Roi, à Béthune.
Leleux, Homme de lettres et imprimeur à Lille.
Lemaire, Cultivateur à Bettignies.
Leplus, Architecte, à Lille.
Lestiboudois, Professeur d'Histoire naturelle, à Lille.
Liégeard, ancien Secrétaire-général de Préfecture, à Liège.
Lombard, Auteur du Manuel des Propriétaires d'abeilles.
Lucchesini (le Marquis de), Membre de plusieurs sociétés savantes, à Florence.
Maizières (de), Professeur de Mathématiques au Lycée de Versailles.
Marchal, Négociant à Bruxelles.
Mastens, Médecin à Leipsick.
Mirbel, Membre de l'Institut, à Paris.
Mojon aîné, Médecin à Genève.

MOJON cadet,, Médecin à Genève.

MONTEVILLE, Avocat et Maire de Montignies.

MOREAU DE BELLAING, Propriétaire, à Mons.

MOURGUES (Scipion), ancien chef de division au Ministère de l'Intérieur, à Paris.

NAUCHE, Médecin à Paris.

NÉLIS (de), Propriétaire, à Malines.

NICHOLSON, Chimiste à Londres.

PALISOT DE BEAUVOIS, Membre de l'Institut, à Paris.

PARENT, Propriétaire-Cultivateur à Dourges.

PERCELAT, ex-Recteur de l'Académie de Liège.

PERCY, Inspecteur général des Services de Santé, Membre de l'Institut, à Paris.

PERRIER, Membre de l'Institut, à Paris.

PETIT-GENEST, Professeur de mathématiques, à Dunkerque.

PILLOT, Président du Tribunal civil, à Avesnes.

POINCELOT, Artiste Vétérinaire, à Florence.

PORCHER (le Comte), Pair de France.

POUTRAIN, Juge de paix, à Cappelle-en-Pévèle.

PROUVILLE (de), Membre de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, à Versailles.

QUIVY, Cultivateur, à Maubeuge.

ROARD, Directeur des teintures de la Manufacture Royale des Gobelins, à Paris.

ROMAN, Chef d'institution à Nismes.

ROQUEFORT, Homme de lettres, Correspondant de la Société de Gœttingue.

ROSNY, Homme de lettres, à Valenciennes.

ST-AMOUR, Membre du Conseil général du département du Pas-de-Calais, à St-Omer.

St-Léger, Capitaine au Corps Royal du Génie, à Cambrai.

Saladin, Professeur de Mathématiques au Lycée de Strasbourg.

Silvy, Avocat, à Lille.

Sirodot, Sous-Inspecteur aux revues, à......

Soillard, Capitaine au Corps Royal du Génie.

Stofeltz, Chimiste, à Malines.

Sy Baillarcq, Fabricant, à St-Omer.

Taillefer, ancien subdélégué de l'Intendant de Champagne, propriétaire à Villers-le-Tilleul, par Mézières.

Tamboise, Cultivateur à Vimy.

Théry de Gricourt fils, Propriétaire, à Paris.

Tieffries-Deleaux, Cultivateur-Propriétaire, à Bousy.

Tourdes, Professeur à l'Ecole de Médecine, à Strasbourg.

Vallot, Professeur d'Histoire naturelle, à Dijon.

Vandier, Docteur en Médecine, à la Guadeloupe.

Van-Mons, Correspondant de l'Institut et Chimiste, à Bruxelles.

Vauthier, Receveur municipal à Bruxelles.

Vauxvillers, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.

Vinckler, Antiquaire attaché à la Bibliothèque Royale.

Vitalis, Secrétaire de la classe des Sciences physiques de l'Académie de Rouen.

Volney (le Comte), Pair de France

YVART (Victor), Professeur à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort.

YWENS, Propriétaire, à Courtrai.

AVIS ESSENTIEL

MM. les Correspondans sont priés d'accuser réception du présent envoi, en indiquant, si besoin est, le changement de leur domicile, titre ou profession, afin que leurs noms, qualités et demeure puissent être conservés sur la liste générale des Membres et des Correspondans de la Société.

Les lettres doivent être adressées, *franches de port*, à M. le Secrétaire général.

Fait et arrêté dans la Séance du 26 Octobre 1814.

TAFFIN DE SOREL, Président.

BOINVILLIERS, Secrétaire G'.

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

Du Département du Nord

ARTICLE I[er]

La Société porte le titre de *Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du Département du Nord.*

ARTICLE II.

La Société est composée de Membres résidans dans la ville de Douai, de Membres honoraires, et de correspondans.

ARTICLE III.

Le nombre des Membres résidans est fixé à 50, le nombre des autres est illimité.

ARTICLE IV.

Les Membres honoraires peuvent être choisis dans la ville de Douai, et au dehors.

ARTICLE V.

Tout Membre résidant qui a participé, pendant 20

années, aux travaux de la Société, peut être nommé Membre honoraire. Sera compté le temps pendant lequel on aurait été Membre de la Société précédente.

ARTICLE VI.

Sont de droit Membres honoraires, les Fonctionnaires publics ci-après désignés :

Ordre judiciaire.

MM.

Le premier Président de la Cour Royale.

Le Procureur-général du Roi près la même Cour.

Le Président du Tribunal de première Instance.

Le Procureur du Roi.

Administration.

MM.

Le Préfet du Département.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement.

Le Maire de la ville de Douai.

Etat Militaire.

MM.

Le Lieutenant-général Commandant la division.

Le Maréchal-de-Camp Commandant le département.

Le Maréchal-de-Camp Commandant l'Ecole d'Artillerie de Douai.

Le Lieutenant de Roi Commandant la Place.

Instruction publique.

M. le Recteur de l'Académie de Douai.

Article VII.

Les Membres honoraires jouissent des mêmes prérogatives que les Membres résidans, à l'exception du droit de présence.

Article VIII.

Tout Membre résidant qui transfère son domicile hors de la ville où siège la Société, devient de droit Membre correspondant.

Article IX.

Les Membres correspondans sont admis aux séances, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Article X.

Tout Membre résidant est invité à fournir, chaque année, à la Société, au moins un mémoire, ou autre ouvrage quelconque.

Les Membres correspondans sont également invités à envoyer, au moins une fois par année, un rapport sur les procédés agronomiques de leur canton, ou sur les progrès des sciences et arts.

Article XI.

Dans l'une des séances de janvier de chaque année, le Secrétaire-général présente à la Société le relevé des ouvrages fournis par chaque Membre dans le cours de l'année précédente ; il est fait mention du nom des auteurs au procès-verbal.

Article XII.

Tout Membre résidant qui passe un an sans assister aux séances, et sans faire agréer les motifs de son absence est regardé comme démissionnaire.

Article XIII.

Chaque Membre résidant fournit annuellement une cotisation, dont la quotité et l'emploi sont réglés par la Société.

Article XIV.

Les Membres résidans jouissent d'un droit de présence à chacune des séances ordinaires de la Société.

Article XV.

Il est fait, par le Secrétaire-général, aussitôt après l'ouverture, et immédiatement avant la levée de chaque séance, deux appels. Le droit de présence n'est acquis qu'aux Membres qui ont répondu à l'un et à l'autre appel.

Article XVI.

La Société ne peut délibérer qu'autant que les Membres présens, y compris les honoraires, sont, au moins, en nombre égal aux deux cinquièmes du nombre réel des Membres résidans.

Article XVII.

Aucun Membre ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du Président. Si trois Membres au moins réclament la clôture de la discussion, elle doit être

mise immédiatement aux voix. La discussion ne peut être rouverte entre deux épreuves. La Société vote par assis et levé. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

Article XVIII.

Tout candidat doit être présenté par deux Membres, au moins. La Société vote au scrutin secret sur son admission, dans la deuxième séance après celle dans laquelle il a été présenté.

Article XIX.

Lorsqu'un Candidat non-résidant dans la ville de Douai est proposé pour être Membre honoraire, la proposition est au préalable renvoyée à une commission.

Il en est de même lorsqu'un Candidat est proposé pour être Membre correspondant.

Article XX

Le scrutin demeure ouvert pendant deux séances consécutives.

Tout Membre qui ne peut se rendre, ni à l'une ni à l'autre de ces deux séances, a la faculté d'envoyer son suffrage écrit et cacheté au Président,

Article XXI

Après la présentation, le nom du Candidat est envoyé à chacun des Membres de la Société, avec indication du jour où il doit être voté sur son admission.

ARTICLE XXII

Le nom du Candidat présenté est, et demeure affiché dans la salle des séances, dans celle des conférences, et dans le cabinet de lecture, jusqu'à ce que le scrutin ouvert pour son admission ait été fermé et dépouillé.

ARTICLE XXIII

A la fin de la première séance dans laquelle il a été voté sur l'admission, le scellé est placé par le Président sur l'urne du scrutin, qui reste sous la garde du Secrétaire-général jusqu'à la seconde séance.

ARTICLE XXIV.

Les scrutins sont imprimés ; les favorables portent le mot *oui ;* les négatifs sont blancs, il en est délivré un de chaque espèce à chacun des Membres présens.

ARTICLE XXV.

Pour être admis, tout Candidat doit avoir obtenu les deux tiers des suffrages des Membres votans.

ARTICLE XXVI.

Les scrutins sont dépouillés en une seule fois, à la fin de la seconde séance. Si le résultat des votes est favorable au Candidat, son admission est constatée par le procès-verbal.

ARTICLE XXVII.

La Société a six Fonctionnaires principaux : un

Président, un vice-Président, un Secrétaire-général, un Secrétaire-adjoint, un Econome et un Trésorier.

Article XXVIII.

Quatre Commissions spéciales sont en outre chargées, la première, de rechercher et de répandre dans le département du Nord, les procédés et les découvertes utiles à l'agriculture et à l'économie rurale ; la deuxième, de répandre et propager dans le même département les méthodes théoriques et pratiques, et les procédés qui peuvent contribuer à l'instruction publique et à la prospérité de l'industrie ; la troisième, de la conservation des jardins de la Société ; la quatrième, de la conservation de la bibliothèque et du dépôt des objets appartenant à la Société.

Article XXIX.

Les fonctionnaires de la Société et les Membres des quatre Commissions d'agriculture, des sciences et arts, du jardin et de la bibliothèque, sont nommés au scrutin et à la majorité absolue des suffrages. Ils sont renouvelés tous les ans dans la deuxième séance du mois de décembre.

Le renouvellement des Membres composant les Commissions a lieu par tiers.

Les Fonctionnaires de la Société, à l'exception du Président et du Vice-Président, et les Membres des Commissions peuvent être immédiatement réélus.

Article XXX.

Les Membres présens peuvent seuls concourir à

la nomination des Fonctionnaires de la Société et des Commissions.

ARTICLE XXXI.

Après une année et plus d'exercice dans une fonction quelconque, tout Sociétaire peut refuser d'en remplir aucune autre : il a droit, dans ce cas, à une année d'interruption.

ARTICLE XXXII.

Les fonctions du Président et, en son absence, du vice-Président, sont, de proposer les matières à traiter dans chaque séance ; de veiller au maintien du règlement ; de mettre les objets en délibération ; de donner aux discussions une marche régulière ; de prononcer le vœu de la Société ; de signer les procès-verbaux et autres actes que la Société juge devoir être revêtus de sa signature ; enfin, de convoquer extraordinairement la Société, quand il le juge convenable. Il assiste de droit aux séances de toutes les Commissions, et y a voix délibérative.

ARTICLE XXXIII.

Le Secrétaire-général, et, en cas d'absence ou d'empêchement, le Secrétaire-adjoint, rédige les procès-verbaux des séances, entretient la correspondance, surveille l'enregistrement et la classification des pièces, et est chargé de la conservation des archives de la Société .

ARTICLE XXXIV.

L'Econome est chargé de veiller à la conservation

du mobilier de la Société, à l'entretien des bâtimens qu'elle occupe, et à l'approvisionnement des objets nécessiares à la tenue, soit des séances de la Société, soit des conférences des Commissions, et au secrétariat.

ARTICLE XXXV.

Le Trésorier est chargé de la recette et de la dépense.

ARTICLE XXXVI.

L'Econome et le Trésorier sont de droit Membres de toutes les Commissions administratives, notamment de celles du jardin et de la bibliothèque, ayant voix délibérative, seulement pour tout ce qui a rapport aux recettes et dépenses.

ARTICLE XXXVII.

Aucune dépense *extraordinaire* ne peut être faite sans l'autorisation de la Société.

Est qualifiée *extraordinaire*, toute dépense non prévue au budget.

ARTICLE XXXVIII.

Il ne peut être arrêté par les Commissions aucune dépense ordinaire, sans l'intervention préalable du Président de la Société, de l'Econome et du Trésorier ; en cas d'opposition de l'un d'eux, il en est référé à la Société.

ARTICLE XXXIX.

Les dépenses ordinaires d'administration sont arrêtées par le bureau sur la proposition de l'Econome.

Article XL.

Les mandats pour toute espèce de dépenses sont délivrés par le Président.

Article XLI.

Il ne peut être ordonné aucune impression de mémoires ou autres ouvrages, formé aucun nouvel abonnement aux recueils scientifiques, ni fait aucune vente publique, ou acquisition de livres ou de plantes, sans l'autorisation de la Société.

Article XLII.

Toute dépense faite contre la teneur du Règlement, reste à la charge de celui qui l'a faite ou ordonnée.

Article XLIII.

Dans la première séance de chaque trimestre, le Trésorier fait connaître l'état de sa caisse. Il rend tous les ans un compte général, dans l'une des séances de janvier.

Article XLIV.

Dans la première séance du mois de décembre de chaque année, une Commission composée des Fonctionnaires de la Société, des Présidens des quatre Commissions d'agriculture, des sciences et arts, du jardin et de la bibliothèque, et convoquée par le Président, présente à la Société un projet de budget pour l'année suivante.

Article XLV.

Les Commissions spéciales d'agriculture, des scien-

ces et arts, du jardin et de la bibliothèque sont composées, savoir : celles d'agriculture, et des sciences et arts, de neuf Membres ; celle du jardin, de cinq, et celle de la bibliothèque, de trois : elles sont présidées, chacune, par l'un de ses Membres, et se réunissent au moins une fois par semaine.

ARTICLE XLVI.

Tous les ouvrages relatifs à l'économie rurale, et aux sciences et arts qui parviennent à la Société, sont renvoyés, les premiers, à l'examen préparatoire de la Commission d'agriculture, les seconds à celui de la Commission des sciences et arts.

ARTICLE XLVII.

Il est présenté, chaque mois, à la Société, par les Commissions d'agriculture, et des sciences et arts, un rapport de leurs travaux et des ouvrages qui ont été renvoyés à leur examen.

ARTICLE XLVIII.

La Commission chargée de la conservation du jardin a sous sa garde, les plantes et pépinières qui existent, ainsi que le dépôt des graines et plantes adressées à la Société ; elle en tient un registre exact et rend compte, dans la 2e séance de chaque trimestre, de sa gestion et de l'état du jardin.

ARTICLE XLIX.

La Commission chargée de la conservation de la

bibliothèque a, sous sa surveillance, le dépôt des livres, ouvrages, productions naturelles, et objets d'arts appartenant à la Société ; elle en tient un catalogue, et fait, au moins, tous les trois mois, un rapport sur l'état des objets confiés à ses soins, et sur les acquisitions qu'il serait le plus utile de faire.

Article L.

Il est tenu au Secrétariat trois registres principaux : un registre des procès-verbaux, un registre d'ordre, et un registre de correspondance.

Article LI.

Dans le registre des procès-verbaux, sont transcrits les procès-verbaux des séances ; ils sont signés du Président, et du Secrétaire-général.

Article LII.

Le registre d'ordre est divisé en trois colonnes : dans la première, sont indiqués les noms des Membres de la Société, à qui elle a envoyé l'examen des ouvrages ou des propositions qui ont paru offrir quelque utilité, ou aux soins desquels a été confiée l'exécution de quelques mesures arrêtées par la Société ; dans la seconde, sont notées les époques qui ont été indiquées par les Commissaires eux-mêmes pour la présentation du travail ; dans la troisième, sont inscrits la date et le résultat de chaque rapport fait à la Société.

Article LIII.

Après la dernière séance de chaque trimestre, le

Secrétaire-général fait le relevé des rapports présentés pendant le trimestre, et de ceux qui resteraient à faire ; il présente ce relevé à la première séance du trimestre suivant.

Article LIV.

Le résultat de ce relevé est dans les trois jours envoyé par le Président à chacun de MM. les Commissaires ou Rapporteurs en retard, avec invitation d'indiquer le délai qui leur paraîtrait encore nécessaire pour achever leur travail.

Article LV.

Si, lors du relevé du trimestre suivant, le même Commissaire ou Rapporteur se trouve encore en retard de présenter son travail, le Président propose à la Société d'en charger un autre Membre.

Article LVI.

Dans le registre de correspondance sont transcrites les lettres écrites au nom de la Société.

Article LVII.

Le Secrétaire-général fait part de la correspondance, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

Les lettres sont, à la fin de chaque année, réunies en liasse, et déposées aux archives.

Article LVIII.

Il est tenu au Secrétariat un registre particulier,

où sont inscrits les noms des Membres de la Société, suivant l'ordre de leur réception.

Ce registre est divisé en trois parties :

Dans la première, sont portés les noms des Membres honoraires ;

Dans la deuxième, ceux des Membres résidans ;

Dans la troisième, ceux des Membres correspondans.

Chaque page est divisée en quatre colonnes : la première contient le nom des Membres ; la deuxième, l'indication du lieu de leur résidence ; la troisième, la date de leur admission dans la Société ; la quatrième, l'époque où ils ont cessé d'en être Membres, ainsi que la cause pour laquelle ils n'en font plus partie.

Article LIX.

Les mentions honorables, le dépôt aux archives, et la transcription d'écrits dans les registres, sont annoncés à ceux qui les ont obtenus par l'envoi d'un extrait du procès-verbal qui a décerné ces preuves d'estime.

Article LX.

Il est attaché au secrétariat un Ecrivain, qui est, en même-tems, garde des archives et de la bibliothèque.

L'Ecrivain garde des archives et de la bibliothèque, est nommé par le bureau, et jouit d'un traitement annuel de 400 francs.

Article LXI.

Aucun objet ne peut être déplacé du dépôt des productions naturelles et objets d'arts ; aucun livre, ouvrage, ou journal ne peut l'être de la bibliothèque, que sous récépissé donné par le Membbre de la Société, qui en désire la communication, et pour un nombre de jours déterminé dans le récépissé.

Les récépissés sont donnés dans un registre tenu à cet effet par l'Ecrivain garde des archives et de la bibliothèque, et divisé en deux colonnes :

La première colonne contient la date de la remise de chaque objet, et la seconde celle de la réintégration du même objet, dans le dépôt de la Société.

Les journaux, les ouvrages périodiques ne peuvent être déplacés qu'un mois après qu'ils sont parvenus à la Société.

Article LXII.

L'Ecrivain garde des archives et de la bibliothèque est personnellement responsable de tous les objets confiés à sa garde.

Article LXIII.

La Société tient deux séances par mois. Un même jour est fixé pour chacune, dans la seconde, et dans la quatrième semaine de chaque mois.

Article LXIV.

Les Membres sont convoqués deux jours au moins avant chaque séance. L'ordre du jour est annoncé dans la lettre de convocation.

Article LXV.

La Société tient au moins, tous les deux ans, une séance publique, dans laquelle sont distribués les Prix sur les sujets qu'elle se réserve de proposer. Le Secrétaire-général y présente l'aperçu des travaux de la Société.

Article LXVI.

Il ne peut être fait aucune addition, ou modification au présent Réglement, sans les formalités suivantes :

La proposition doit être faite, ou appuyée par cinq Membres, au moins ; si elle est prise en considération, elle est rédigée par écrit, déposée sur le bureau, et renvoyée à une Commission.

La proposition ne peut être adoptée qu'aux deux tiers des suffrages des Membres présens à la séance.

Pour extrait :

TARANGET, *Président.*

FOUGEROUX DE CAMPIGNEULLES,

Secrétaire-général.

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

ET PROVISOIRES

Article Ier.

Le jour de chacune des deux séances que la Société doit tenir tous les mois, est fixé au vendredi de la 2e et de la 4e semaine de chaque mois, à 5 heures précises du soir.

Article II.

La cotisation annuelle de chacun des Membres résidans de la Société, est fixée à la somme de 24 francs. Le droit de présence de ces Membres est d'un franc.

Article III.

Chaque récipiendaire, entrant dans la Société, comme Membre résidant, verse, en outre, entre les mains du Trésorier, la somme de 20 francs.

Pour extrait :

TARANGET, *Président.*

Fougeroux de Campigneulles,

Secrétaire-général.

De l'Imprimerie de Carpentier, rue des Chapelets, à Douai.

—

Mars 1823.

SOCIÉTÉ CENTRALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

du Département du Nord

Procès-verbal de la séance du 13 Juillet 1827

DISTRIBUTION DES PRIX
obtenus
par les Elèves du cours de Géométrie
et de
Méchanique appliquée aux Arts,
professé à Douai, par M. CHENOU



Imprimerie de VILLETTE-JACQUART
DOUAI

SOCIÉTÉ CENTRALE
D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
du Département du Nord

Séance du 13 Juillet 1827

La séance est ouverte sous la présidence de M. Taranget, recteur de l'Académie de Douai.

Les élèves du cours industriel sont admis dans la salle des séances.

L'ordre du jour appelle la distribution des prix obtenus par les élèves du cours de géométrie et de méchanique, appliquées aux arts, professé à Douai par M. Chenou.

DISCOURS PRONONCE PAR M. LE PRESIDENT.

Messieurs,

Fidèles aux grandes vues d'utilité publique, qui dirigent et animent depuis long-tems, vos travaux, vous n'avez rien négligé pour justifier l'espèce de mission qui honore votre courage : et pour mieux y réussir encore, vous avez donné l'exemple de cette émulation toute puissante, dont la chaleur s'épanche et circule autour de vous, comme pour récompenser vos efforts par des essais d'imitation qui ne sont ni sans utilité, ni sans fruit.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de signaler, par aucun éloge, des travaux qui se reproduisent, et

se multiplient, sans cesse, au milieu de vous ; mais il m'appartient de les apercevoir, et d'en sentir tout le prix ; et vous me pardonnerez, sans doute, ce rapide moment ou plutôt cette inspiration de la reconnaissance. Qu'ai-je besoin, d'ailleurs, de vous parler de vos succès, dans une séance qui les proclame, par de nouveaux succès qu'ils ont fait naître ? Est-ce, au moment, où déjà vous couronnez d'heureux essais que vous-mêmes avez provoqués, qu'il faut dire que c'est à votre voix que le talent s'éveille pour lui répondre ? vous lui avez destiné des palmes. Cet appel a, dans cette cité même, produit tout l'effet qu'il méritait. Un homme, ami des arts et des artistes, c'est à dire ami de la prospérité de son pays, a offert à l'industrie les moyens d'ajouter d'autres perfections encore, aux perfections de ses procédés et de ses produits. Au milieu du mouvement général qui entraîne tous les esprits vers de nouvelles recherches, M. le baron Charles Dupin venait d'ouvrir aux arts industriels de nouvelles sources d'instruction. La géométrie, appliquée à ces arts, leur a révélé tous les secrets de cette heureuse application ; et bientôt la main de l'artiste, jusque-là peut-être, dirigée au hasard, ou par la routine, instruite maintenant par d'autres leçons, et par d'autres vérités, a mieux fait ce qu'elle croyait bien faire jusqu'alors ; et l'esprit, à son tour, ramené à des combinaisons plus exactes et plus vraies, a vu s'agrandir la sphère de ses prétentions.

La pensée de ce premier maître a été avidement recueillie par quelques disciples dignes de l'entendre,

et de s'avancer avec lui dans l'immense carrière qu'il venait d'ouvrir. Vous avez trouvé au milieu de vous, Messieurs, un talent qui s'est embrasé à la vue d'une nouvelle source de gloire et de prospérités publiques. A son tour, il a formé dans cette cité, et sous vos yeux, un cours analogue à celui du savant à qui appartient cette heureuse initiative. Une foule d'artistes s'est pressée autour de ce nouveau maître. Vous l'avez plus d'une fois entendu, Messieurs ; et vous avez dit, d'avance, que son zèle ne resterait pas sans récompense. Il en est une qui doit plaire à son cœur. Vous avez voulu signaler par un hommage public, ceux qu'il vous désignerait comme ses disciples les plus laborieux, et les plus intelligents. Au rapport qu'il vous en a fait, il a joint des témoignages irrécusables, les travaux sortis de leurs mains. Vous avez apprécié leur mérite : vous les avez admis au triomphe qu'ils reçoivent dans cette enceinte ; vous recevrez, à votre tour, Messieurs, l'hommage mérité de leur reconnaissance. Ils offriront aussi ce même tribut à leur jeune maître. Et vous-mêmes, Messieurs, qui partagez, avec le premier magistrat de cette ville, la gloire de cette nouvelle branche de prospérité, vous n'échapperez pas à la reconnaissance de vos concitoyens.

Et vous, artistes estimables, qui donnez à la Société qui vous appelle aujourd'hui dans son sein, la jouissance délicieuse d'avoir fait le bien ; vous, qui, sans doute, êtes heureux de vos premiers triomphes, apprenez que leur séduction peut avoir aussi ses dangers. N'oubliez jamais que, dans l'horison des arts,

il existe une foule de points encore inapperçus ; et que chaque instant peut vous en révéler de nouveaux. Conservez donc entre vous, chaque jour, le feu sacré de l'émulation et du courage. Votre pays peut graver un jour vos noms dans ses souvenirs. Alors, les palmes que vous recevrez dans cette solennité, deviendront pour vos enfans un héritage honorable et pur, et pour vous-mêmes le gage d'une distinction que les hommes sages accordent toujours à ce qui est utile et bon.

RAPPORT

de la Commission spéciale chargée d'examiner les objets présentés au Concours

par M. C. BRUNEAU, membre résidant

Messieurs,

Le cercle de vos concours s'est agrandi. Vous avez appelé les arts et l'industrie à partager des récompenses long-tems réservées à l'agriculture, aux sciences et aux lettres : et ils se sont empressés de répondre à votre appel.

Au moment où la poésie laisse échapper une fois encore la couronne qui lui était destinée ; lorsque les questions importantes d'économie politique ou rurale que vous aviez proposées à l'émulation des concurrens, honorés des suffrages des savans, et citées avec éloge dans la plupart des journaux ou recueils scientifiques, n'ont cependant obtenu que des réponses incomplètes ou des solutions peu satisfaisantes ; et lorsque contristée de ces résultats, la Société se décide à proroger le terme de sa séance publique, votre Commission spéciale se félicite d'avoir à vous proposer de décerner à l'industrie des palmes méritées, afin que vous ne puissiez pas dire que vous ayez perdu une année.

Vous vous rappelez encore, Messieurs, dans quel-

les circonstances, et avec quel mouvement d'enthousiasme, la Société accueillit la proposition faite dans son sein, de seconder, autant qu'il était en elle, l'établissement et les progrès de l'enseignement populaire et industriel, en fondant un prix particulier en faveur du cours de sciences appliquées, que l'on venait d'ouvrir sous vos yeux.

Un savant professeur, dont le nom devenu populaire sera cité comme celui d'un ami, d'un bienfaiteur de la classe industrielle, avait conçu le projet de rendre universel en France le nouvel enseignement qu'il venait de créer à Paris. Frappé du spectacle qu'avaient offert à ses regards, les ateliers de la Grande-Bretagne, animé d'une sainte et noble jalousie, d'une rivalité généreuse et nationale, il voulait donner à son pays des ouvriers aussi habiles, nourris des règles de leur art, et habitués à diriger l'adresse de la main par les principes de la science. Il appelait à son aide le commerce, les savans, le pouvoir et tous les amis des arts et du bien public. Il prédisait aux sciences de nouveaux progrès, aux arts d'autres merveilles ; il promettait au pays des citoyens plus éclairés, plus amis de l'ordre, instrumens d'une prospérité rajeunie et toujours croissante.

On pouvait craindre que ces grandes idées ne reçussent en France l'accueil qu'y reçoit quelquefois une idée nouvelle, lorsqu'elle ne parle pas aux yeux. et n'a point pour ressort l'intérêt individuel ; en vain elle promet d'immenses résultats ; s'ils ne sont spontanés et immédiats, on hésite, on délibère, on attend. Non point que nous ne soyons pas amis de

tout ce qui s'annonce comme grand et utile ; mais le présent nous emporte, il nous possède tout entiers; nous réunissons sur un seul point tout ce que nous avons de vie et de force ; et si nous nous représentons le passé comme un édifice en ruines qu'il est impossible aujourd'hui de reconstruire, notre avenir peut être comparé à ces monumens en projet, pour lesquels on fait mille plans divers, dont l'on pose même la première pierre, que l'on abandonne presqu'aussitôt, et que l'on s'étonne ensuite de ne pas voir s'élever d'eux-mêmes.

Mais l'enseignement industriel ne le présentait pas comme une amélioration ordinaire dont l'on pût à son gré ajourner l'exécution. Cette idée était une véritable révélation ; c'était un besoin de l'époque que l'on avait deviné; et ce qui n'était d'abord qu'une vue du génie, était devenu en peu d'instans une nécessité du siècle.

S'il y eut un moment d'hésitation, il fut de bien courte durée. Quelques-hommes se demandèrent peut-être si cette institution n'était point trop favorable aux idées nouvelles ; d'autres hommes lui trouvant un vice originel, n'y voulaient voir qu'une imitation angomane. Mais l'on sentit bientôt qu'il s'agissait en quelque sorte pour notre industrie d'une question de vie ou de mort ; on vit qu'elle ne pourrait plus soutenir une concurrence nécessaire avec l'étranger, si elle restait stationnaire, lorsque celle de nos rivaux s'était ouverte par cette voie une vaste carrière, où ils ne cessaient de s'avancer. D'ailleurs, l'industrie, lorsque l'on ne resserre point au-

tour d'elle le cercle dans lequel elle doit se mouvoir, loin d'être hostile et inquiète, est essentiellement amie de la paix et de l'ordre, parce que son intérêt y est lié, et que chaque secousse politique la heurte, la froisse ou l'anéantit. A l'honneur de notre âge, il il faut constater que ces vues d'utilité et de sagesse publiques réunirent bientôt tous les suffrages, et se plaire à dire, que le nouvel enseignement devint en peu de temps l'objet d'acclamations générales d'approbation, au milieu desquelles on put à peine distinguer quelques obscures oppositions.

C'est dans ce court intervalle d'incertitude et d'hésitation, que l'administration si éclairée de la ville de Douai, jalouse d'appeler sur notre cité tous les moyens de prospérité qu'elle peut lui ouvrir, comprit des premières tout l'avantage que pouvait offrir, dans un moment où notre industrie locale prend un essor tout nouveau, la création d'un cours public et gratuit de sciences appliquées.

Elle fut merveilleusement secondée par ce jeune et habile professeur (1), dont la science est si simple et si aimable, et dont je me plairais à louer autre chose que le zèle infatigable, et cet élan généreux vers l'instruction et le travail, (véritable secret de l'enseignement), qu'il sait communiquer à ceux qui l'écoutent, si je pouvais un instant oublier que la Société le compte au nombre de ses membres les plus distingués, et que par une honorable pudeur de famille,

(1) M. Chenou, ancien élève de l'Ecole normale, professeur de mathématiques spéciales au Collège royal.

nous nous sommes fait la loi de ne point échanger entre nous les louanges même les mieux méritées ; et si d'ailleurs dans cette séance particulière, en présence des élèves qu'il a formés, des pièces remarquables qu'ils nous ont offertes, des médailles que vous allez leur décerner, il ne suffisait pas pour son éloge, de lui dire : Voilà votre ouvrage.

Et vous, Messieurs, dans la noble mission qui vous est confiée d'encourager et de propager, autour de vous, tout ce qui est utile dans les branches variées des connaissances humaines, vous avez cru qu'il vous appartenait de prêter l'appui d'un suffrage éclairé à l'enseignement industriel, et de créer en sa faveur des palmes nouvelles, propres à soutenir le zèle des élèves, et à récompenser par ce témoignage flatteur et public, des efforts et des travaux, toujours rendus plus faciles par l'espoir qu'ils seront mieux appréciés et plus certainement connus.

En prenant cette décision qui a fait placer votre nom par M. Charles Dupin, parmi les sociétés les plus amies des progrès des sciences et du perfectionnement des arts, vous avez arrêté d'abord votre pensée sur l'utilité que devait retirer l'industrie locale d'un cours de géométrie et de méchanique appliquées.

Mais en même tems, votre regard a embrassé dans leur ensemble les résultats nécessaires et bienfaisans, que l'établissement de pareils cours créés sur tous les points de la France, présageait aux esprits attentifs.

Le nouvel enseignement ouvre aux arts, en les soumettant à la direction de la Science, une carrière

toute nouvelle dont on ne peut appercevoir l'étendue, mais non deviner le terme.

Trop long-tems la Science appuyée sur d'ingénieux systêmes et sur de brillantes hypothèses, s'était tenue renfermée dans les idées spéculatives : rarement et avec une fierté dédaigneuse et calculée, elle consentait à descendre de ses hautes abstractions aux applications de la pratique, où elle n'avait pas seulement à risquer de compromettre sa dignité.

Plus tard, et quand déjà les Sciences fondées sur l'observation et l'analyse, ne s'annoncèrent plus que comme l'expression des faits connus, les savans se laissèrent entraîner par l'attrait des expériences et des découvertes ; chacun d'eux aurait voulu attacher son nom à un fait nouveau, et tous leurs soins, tous leurs efforts avaient pour objet de soulever un coin du voile, dont s'est enveloppée la nature, pour lui dérober quelque secret.

Parfois on les vit consentir à s'arrêter sur cette voie d'investigations, pour faire de leurs découvertes de grandes et utiles applications : la chimie et la méchanique firent ainsi tour-à-tour au commerce de belles et inappréciables révélations. Mais quand les savans avaient justifié leurs travaux par quelque preuve remarquable de leur utilité, à l'exemple de cet ancien à qui l'on demandait quel profit il pouvait retirer de la science, et qui pour toute réponse consentit à s'enrichir, afin de montrer qu'il ne s'occupait pas de spéculations vaines et sans objet, ils retournaient à leurs études théoriques, désormais légitimées aux yeux du monde.

Pendant ce tems, les arts dont les applications sont si diverses, si variées, qu'ils embrassent toute notre vie, étaient abandonnés à des hommes, qui après les règles que leur avaient transmises les traditions de la pratique, n'avaient pour diriger les travaux de leur main, que les inspirations d'un goût heureux, d'une adresse naturelle, ou les caprices d'une mode quelquefois élégante, mais souvent bizarre, et dont ils devaient cependant suivre les bizarreries, comme les lois d'un maître unique, dont dépendait non-seulement leur fortune, mais souvent leur réputation. La Science n'était pas assez élémentaire pour qu'ils pussent facilement y puiser les conseils et si l'on excepte quelques hommes qui semblent n'avoir jamais rien dû qu'à eux-mêmes, parce qu'ils font les règles plutôt qu'ils ne les reçoivent, ils n'étaient pas assez habiles pour deviner des lois qu'il n'était dans leur mission que d'appliquer, s'il est vrai que les arts ne soient autre chose que les sciences appliquées aux besoins de l'homme et de la société.

Notre âge a vu finir cette division funeste. On a vu plus souvent des hommes vraiment savans ne point dédaigner la pratique des arts ; et d'autres hommes qui n'auraient jamais été que des artisans adroits, s'il n'étaient venus à une époque de communication universelle entre les idées et les connaissances, s'élever par l'étude à la célébrité, et prendre place aux rangs des élus de la science.

La marche naturelle et entraînante des choses, le génie d'un homme tourmenté du désir de créer, qui donnait des ordres aux savans comme à ses lieute-

nans, parce qu'il ne reconnaissait point d'obstacle à sa volonté même dans l'ordre matériel ; les besoins d'un commerce agrandi et d'un luxe né des victoires et de la puissance ; l'esprit d'expérience et d'essai, la passion de tout tourner à l'utile, de tout ramener au résultat, qui distinguent éminemment notre siècle, développés jusqu'à l'extrême par toute l'activité de l'intérêt individuel ; toutes ces causes, jointes à l'exemple d'une nation voisine, qui comme une nouvelle Carthage entretient notre zèle et commande nos succès, ont ramené les travaux des savans vers les arts, et leur ont fait tenter sous mille formes des applications multipliées des connaissances nouvellement acquises. En se rapprochant, les sciences et les arts la théorie et la pratique se sont reconnus membres de la même famille, et comme des sœurs réconciliées, nous les voyons travailler de concert aux progrès de l'industrie.

Le nouvel enseignement doit être considéré comme le signe de cette alliance qu'il achève de consommer. Vous tous, laborieux enfans des arts, à quelqu'état à quelque profession que vous ayez voué votre travail, vous pourrez recueillir de la bouche de savans professeurs, les règles méthodiques et certaines qui doivent vous servir de guides. Chaque genre d'industrie repose sur quelques principes fixes, sur quelques lois simples et constantes qui seront expliquées et mises à votre portée ; vous saurez désormais ce que l'homme né raisonnable n'aurait jamais dû ignorer, la règle de ses actions ou de ses travaux : chacun de vous, maître de lui-même et de son art, ne sera

plus abandonné au hasard d'un tâtonnement aveugle ; mais, éclairé par l'intelligence et le raisonnement, suivra la route tracée devant lui, avec l'assurance que donne le sentiment de ses forces, et la connaissance du terrain sur lequel on marche.

Ainsi nous serons dégagés de cette avilissante dépendance, qui plus d'une fois nous a fait rougir, et qui nous fesait aller chercher au dehors, avec des machines nouvelles, des ouvriers pour les diriger. La France ne paiera plus cet humiliant tribut à l'étranger.

Ainsi, au milieu de nous, nous ne verrons plus estimer un homme au prix du salaire qu'il reçoit pour sa journée ; nous n'entendrons plus prononcer les mots d'« ARTS MÉCHANIQUES » par opposition avec toute profession éclairée, comme si l'on eût vu dans l'artisan plus ou moins adroit, qu'une machine humaine plus ou moins parfaite, plus ou moins habile à fonctionner; l'on comprendra que tous les arts, dès qu'ils sont raisonnés, deviennent des arts libéraux, parce qu'ils sont également dignes d'être exercés par des hommes libres ; et notre siècle aura vu s'opérer une émancipation nouvelle, car l'ignorance et la routine sont aussi une servitude.

Je ne puis développer ici les effets nécessaires de cet affranchissement moral de la classe industrielle ; mais quel est celui de vous, Messieurs, qui ne se figure le tableau magnifique que je pourrais tracer à vos yeux ? Ne voyez-vous pas les arts perfectionnés, appuyés sur la science et le génie, marchant vers les limites de la perfectibilité humaine, qui semblent

progressivement reculer devant eux ? Un peuple tout entier d'artisans et d'ouvriers, appelés à la vie intellectuelle, salue d'acclamations l'aurore d'une destinée nouvelle, et se mêle aux autres classes dont il était presque séparé ; du sein de ce peuple nouveau, on voit dans le lointain sortir çà et là des hommes supérieurs, peut-être un D'Alembert, un Vaucanson, qu'à une autre époque il aurait fallu un effort prodigieux ou un hasard miraculeux pour arracher aux liens où le retenaient l'habitude et l'ignorance, et qui maintenant sort librement, et par la conscience de ce qu'il vaut, des rangs de ceux que la naissance fit ses égaux, le travail ses compagnons, et le génie ses inférieurs ; et tous ensemble ils s'avancent vers un avenir plus heureux, plus calme et plus pur, car la génération nouvelle en devenant plus éclairée, a contracté l'obligation de devenir meilleure, plus amie des lois et des mœurs.

Mais sans devancer d'aussi loin le cours des années, nous pouvons plus près de nous recueillir les fruits de l'institution nouvelle.

A peine le cours industriel fondé à Douai compte-t-il deux années d'existence. Assiduement suivi par un grand nombre d'élèves de toutes classes, il a déjà produit les effets nécessaires que l'instruction porte avec elle ; elle donne le goût du travail ; elle fait que l'ouvrier apporte plus de soin à ses ouvrages, depuis qu'il y attache une idée, et qu'il connaît les règles qui le font mouvoir. Il cherche la précision ; il se fait une méthode ; il mêle à tout ce qu'il entreprend un intérêt d'amour-propre, parce que dans ses ouvrages, il

y a maintenant quelque chose qui lui appartient, et parce qu'il sait que son travail est plus à lui, depuis que sa pensée l'a conçu.

Déjà son zèle n'est plus seulement soutenu par l'idée du salaire qui l'attend : l'approbation d'un homme éclairé a pour lui autant de prix ; et si l'on offrait à son émulation l'espoir d'attirer sur son travail les yeux du public, si l'on ouvrait un concours où chacun, sans sortir de sa profession, en travaillant avec ses instruments de chaque jour, pût présenter l'œuvre de ses soins et de son adresse, et espérer une palme honorable, on le verrait sacrifier volontiers, pendant plusieurs mois, une partie du tems destiné au repos, et s'efforcer de produire un objet digne d'être remarqué, soutenu par cette pensée, que déjà il peut essayer de se faire connaître.

Plusieurs des élèves du cours industriel ont travaillé dans dans cet espoir. Dix pièces diverses ont été achevées, produites au concours, et renvoyées par la Société à l'examen d'une commission spéciale. En voici, Messieurs, l'énumération :

1° Un grand compas métallique avec un quart de cercle, etc., par M. Blangarnon, serrurier ;

2° Un chapelet vertical, par le même ;

3° Une guitare en forme de lyre, par le même ;

4° Une chèvre à encliquetage (nouveau modèle) par le même ;

5° Un atelier complet de menuiserie,par M.Véroux, menuisier ;

6° Une machine propre à enfoncer les pieux (mo-

dèle perfectionné), par M. Dubrulle père, maître menuisier ;

7° Escalier en vis à jour, par M. Leblanc, menuisier ;

8° Remontoir des régulateurs, par M. Tarlier, horloger, élève ;

9° Roue hydraulique à godets, par M. Brias, ferblantier ;

10° Essai d'une pompe à piston tournant, composée de deux roues à grandes dentures, par M. Lequeux, menuisier ;

Tous ces objets ont été examinés et appréciés successivement par la Commission, et malgré nos instances trop légitimes pour qu'elle choisît dans son sein un plus digne organe auprès de vous, elle m'a chargé de vous rendre compte de sa délibération. Ici je ne puis plus être qu'historien et raconter ce qui s'est dit devant moi ; et je serai concis, de crainte de m'égarer.

Les diverses pièces méchaniques soumises à la commission se classaient d'elles-mêmes en deux séries : les unes présentant une innovation, un perfectionnement plus ou moins ingénieux, plus ou moins utile ; les autres remarquables par une exécution soignée ou parfaite.

Le désir de ceux qui s'occupent d'art ou d'industrie, ou de ceux qui les encouragent, doit être, autant que possible, de faire un pas en avant, et d'approcher toujours de plus près de la perfection telle qu'on la conçoit dans les arts : simplicité et unité dans

les moyens, certitude et bonté progressive dans les résultats.

Il ne faut pas se cacher que les génies inventeurs sont semés de loin en loin dans le cours des âges, et qu'on ne doit pas s'attendre à voir naître, sous ses yeux, les merveilles de ces découvertes extraordinaires qui semblent à leur naissance une espèce de création de leurs auteurs.

On améliore, on perfectionne en méchanique, en appliquant à un objet connu un moyen d'action, un procédé quelconque qui en rend l'usage plus utile, ou plus facile, ou les résultats plus assurés.

Tel est le genre de mérite que l'on remarque dans les objets désignés sous les numéros 2, 4 , 6, 9 et 10.

Le chapelet vertical présente une modification dans la forme des pistons ; l'auteur du projet de pompe a conçu une machine très ingénieuse,que nous l'engageons à tenter d'exécuter ; la roue hydraulique est nouvelle, mais point assez simple. En appréciant le mérite relatif de chacun de ces ouvrages, la commission ne les a cependant pas jugés dignes du prix proposé. Il a paru destiné dès l'abord à l'auteur de la chèvre à encliquetage, ou à celui de la machine à enfoncer les pieux. L'un et l'autre de ces objets offre un méchanisme simple et ingénieux ; tous deux présentent une amélioration utile, où l'on trouve remplie la condition imposée à tout perfectionnement dans les instrumens méchaniques : économie de force et d'hommes, sûreté, promptitude et unité dans la manœuvre. Votre Commission eut peut-être été embarrassée de choisir entre ces deux ouvrages, si elle eût

cru qu'il fallait nécessairement couronner l'un et laisser l'autre sans encouragement ; mais elle a pensé que la Société serait tout naturellement portée à accorder une récompense à deux personnes, si deux personnes le méritaient, et prenant en considération trois autres morceaux présentés par l'auteur de la chèvre à encliquetage, qui dénotent une facilité extrême de travail, une adresse et un zèle qu'on ne peut trop encourager, elle vous propose de décerner une médaille d'or à l'auteur de ces quatre pièces diverses (1), et une médaille d'argent à l'auteur de la machine à enfoncer les pieux (2) ; toutes deux délivrées à titre de prix d'invention ou de perfectionnement.

Mais dans les arts, il ne s'agit pas seulement de produire des choses nouvelles ; le problème n'est pas toujours de marcher à l'inconnu ; la précision de l'exécution, le soin et la perfection du travail sont le but qu'il faut d'abord atteindre. Les inventions vraiment dignes de ce nom sont rares ; on les voit naître à de longs intervalles comme des bienfaits du génie et quelquefois du hasard. L'exécution est de chaque jour ; c'est le besoin universel ; la rendre parfaite est le mérite de tous les momens. L'invention présente l'avenir dans les arts, et l'exécution dans le présent.

L'objet spécial du cours industriel est de faire connaître aux élèves les règles de l'art qu'ils pratiquent, et de les enlever à l'empire des méthodes erronées et incertaines que la routine a pu leur donner, pour

(1) M. Blangarnon.
(2) M. Dubrulle.

les amener à ne rien faire que suivant les lois scientifiques dont ils sont pénétrés. C'est là le premier mérite de l'exécution ; et, il faut le dire, c'est là le véritable talent de l'ouvrier.

L'ouvrier est l'homme du fait : produire selon des lois données, fécondées par l'adresse et l'habileté, et dirigées par les conseils du bon goût ; telle est la tâche ; tel est le génie de sa profession.

Votre Commission a été amenée par ces considérations à penser que l'exécution remarquable devait partager avec l'invention ou le perfectionnement les récompenses promises aux élèves, et elle appelle votre attention sur les pièces désignées sous les numéros 1, 3, 5, 7 et 8.

Le compas métallique de grande dimension, et le remontoir des régulateurs, sont des ouvrages soignés, faits avec précision et méthode. La guitare, sortie des mains d'un serrurier, démontre l'intelligence de l'ouvrier qui sait se plier à tous les ouvrages. L'escalier en vis à jour, en présentant le modèle d'un escalier qui réunirait l'élégance à la solidité, la légèreté à l'exactitude des proportions mathématiques, a paru un travail remarquable. Ici l'exécution touche à l'invention, les règles ne servent que de conseils, la forme est à créer.

Mais les suffrages de la Commission se sont arrêtés sur l'atelier de menuiserie. Le soin, la délicatesse du travail, le fini des détails, la persévéranec soutenue qu'a dû y apporter l'ouvrier, ne font pas seulement l'éloge de son zèle et de sa patience : la précision des assemblages, le poli des surfaces, un assortiment

complet de rabots à moulures, qui, comme toutes les pièces de l'atelier, peuvent servir et ont servi aux usages auxquels ils sont destinés, font reconnaître l'œuvre d'un ouvrier habile et capable de vaincre toutes les difficultés de son art. Ce petit ouvrage offre, dans son genre, un modèle d'exécution presque parfaite.

Il est analogue aux modèles qui figurent au Conservatoire des arts et métiers, et il n'y serait point déplacé.

La Commission vous propose de décerner à son auteur (1) une médaille d'or, à titre de prix d'exécution. Mais elle croit en même tems devoir donner un conseil à l'ouvrier, et l'engager à employer son talent à des ouvrages d'une utilité plus directe et plus immédiate. On peut jouer avec les arts ; mais il vaut mieux les traiter au sérieux : car alors on n'est pas seulement adroit, l'on est utile.

Tel est, Messieurs, le résultat de l'examen de la Commission, et elle espère que vous adopterez les propositions que je vous soumets en son nom par les mêmes motifs qui les ont dictées.

Satisfaits sans doute du résultat du concours, qui nous semble avoir dignement répondu à notre attente, vous vous trouverez portés à continuer au cours industriel les encouragements que vous lui avez donnés jusqu'ici. Lorsque vous fondiez, il y a deux ans, les prix qu'en ce moment vous allez décerner, vous n'aviez devant vous qu'une idée, qu'une espérance éven-

(1) M. Véroux.

tuelle et éloignée ; vous devanciez l'avenir : il a justifié vos prévisions : et ce n'est pas aujourd'hui que vous recueillez le fruit de vos soins, au moment où nous voyons le cours grandir et développer ses bienfaits, les élèves se perfectionner et redoubler d'efforts et de zèle, que vous balancerez à conserver l'appui de votre bienveillance à une institution, qui, bien loin d'en démériter, vient de vous prouver qu'elle en est digne.

A votre exemple, d'autres sociétés savantes ont créé des médailles pour les cours industriels ; la Société de Metz a même établi à ses frais le cours qui est professé dans cette ville par un de nos honorables correspondans (1). C'était en effet aux corps savans qu'il convenait de se mettre à la tête de ce généreux mouvement qu'il ne faut pas laisser à l'intérêt particulier l'honneur d'opérer, ainsi qu'il est arrivé à Saint-Quentin et dans d'autres villes, où des négocians ont fondé en commun des cours de sciences appliquées pour les ouvriers de leurs ateliers.

Le Gouvernement n'a point cessé de protéger le nouvel enseignement ; et nous devons nous féliciter de voir la ville de Douai au nombre des quarante cités qui ont obtenu une des collections d'instrumens-modèles que le Ministre de l'Intérieur a mises à la disposition de M. Charles Dupin, pour être distribuées aux villes jugées les plus dignes de recevoir ce témoignage honorable d'encouragement et de satisfaction.

---

(1) M. Bergery, professeur de Sciences appliquées à l'école royale d'Artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, etc.

A côté de cette collection, on ne verra point sans intérêt figurer cette autre collection d'instrumens de tout genre, exécutés suivant les règles mathématiques, qu'ont entrepris de former les élèves du cours industriel, et parmi lesquels vont se placer les objets qu'aujourd'hui nous couronnons.

Vous n'apprendrez pas sans un vif sentiment de plaisir, que, grâce à la munificence du Conseil municipal, on a posé les premiers fondemens d'une bibliothèque industrielle, qui, en mettant entre les mains des élèves du cours les bons ouvrages élémentaires, doublera pour eux les moyens d'instruction et les probabilités de leurs progrès. Il semble que par une généreuse émulation, on se dispute les moyens d'encourager une institution utile : heureuse rivalité, noble lutte que celle qui n'aurait pour but que l'honneur d'avoir fait le plus de bien !

Nous sommes fondés à espérer que l'enseignement industriel, appuyé sur de tels suffrages, éprouvé par l'expérience de plus d'une année, ne tardera pas à pénétrer dans les lieux où jusqu'ici nous ne le voyons point établi : si les premiers dans le département du Nord, nous l'avons vu fonder à Douai, Dunkerque et Roubaix n'ont point tardé à voir former dans leur sein un cours semblable ; Valenciennes a vu commencer les leçons en novembre 1826 ; Cambrai demande un professeur ; et sans doute, après toutes les villes importantes du Département, après Roubaix qui, il y a peu d'années, aurait pu passer pour un de ses faubourgs, Lille, le centre de notre commerce, Lille, l'objet des reproches amers et mérités, se déci-

dera enfin à profiter des bienfaits que recueillerait son industrie d'une pareille institution, et à faire oublier qu'il a été placé dans la voie de l'enseignement après Limour, l'Espagne et les citoyens colorés du Cap et de Port-au-Prince (1).

Plus tard, et lorsque dans tout le département, huit ou dix professeurs enseigneront à 15 ou 1.800 ouvriers, les principes de la géométrie et de la méchanique, la Société Centrale se demandera peut-être, si étendant les bornes de son concours, elle ne doit pas y admettre les élèves de ces cours divers. C'est une idée que le tems mûrira, et que vous vous réservez d'examiner, lorsqu'elle sera devenue praticable.

Alors, comme aujourd'hui, vous n'aurez, Messieurs, qu'un seul but, les progrès des arts et de l'industrie dans notre beau département et dans notre belle France.

Si un perfectionnement bientôt sensible vient consacrer vos généreuses intentions, si nos manufactures et nos ateliers se peuplent d'ouvriers formés aux leçons de la science, plus habiles, plus estimables, et plus heureux ce sera pour vous une bien douce satisfaction d'avoir concouru, autant qu'il était en vous, à cette régénération des arts et des artisans ; et si, comme cela est possible, il sort du cours industriel des élèves distingués, destinés un jour à illustrer leur art et leur nom, vous vous rappèlerez avec joie, et

---

(1) Effets de l'enseignement populaire, etc.., par M. Charles Dupin, page 39 et 40.

eux-mêmes ne se rappèleront pas sans douceur, que vous leur avez décerné la première couronne et que votre palme aura éveillé dans leur sein l'honorable émulation qui sera devenue pour eux le germe d'un grand talent.

Mais votre plus légitime orgueil sera, Messieurs. d'avoir contribué à l'amélioration de la classe industrielle : je me plais à le dire de nouveau en présence des ouvriers et des artistes réunis autour de nous : l'homme qui s'élève et s'ennoblit par l'instruction, ne doit jamais oublier qu'il s'impose de nouveaux devoirs en acquérant de nouveaux droits à l'estime : il doit s'honorer par sa conduite comme par ses travaux : c'est pour lui une obligation honorable de montrer, dans ses actions comme dans ses ouvrages, que l'intelligence du beau dans les arts est liée à l'amour du bien en morale ; et l'on doit voir dans toute sa vie la convenance d'un homme qui raisonne, la dignité d'un homme qui pense.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président proclame les noms des élèves qui ont obtenu des médailles.

Elles leur sont distribuées dans l'ordre suivant :

1° à M. Blangarnon, serrurier, auteur d'une chèvre à encliquetage (nouveau modèle), une médaille d'or ;

2° à M. Dubrulle, maître menuisier, auteur d'une machine à enfoncer les pieux (modèle perfectionné), une médaille d'argent ;

3° à M. Véroux, menuisier, auteur d'un atelier de menuiserie, une médaille d'or.

PROGRAMME DES SUJETS DE PRIX

proposés par la

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS Du Département du Nord séant à DOUAI

CONCOURS DE 1828

AGRICULTURE

Depuis un certain nombre d'années, l'agriculture et l'industrie, par leurs progrès mutuels, tendent à se rapprocher et à se confondre même, dans plusieurs de leurs branches. Il n'est pas rare de voir, au sein d'une ferme, s'élever un établissement industriel, et le propriétaire d'une manufacture diriger en même temps une exploitation rurale. L'avantage de cette association est sensible ; dans plusieurs genres d'industrie où l'on met immédiatement en œuvre les produits de la terre, le manufacturier n'a plus besoin de recourir à la voie toujours dispendieuse, des échanges pour se procurer les matières premières, et il profite de tout le bénéfice qu'aurait fait sur lui le producteur de la denrée ; d'un autre côté, il trouve l'avantage d'utiliser pour l'engrais des serres ou la nourriture des bestiaux, des parties de matières

étrangères à sa fabrication et des résidus qui seraient demeurés improductifs. En outre, l'alliance intime de l'industrie avec l'agriculture doit imprimer à celle-ci un salutaire mouvement d'amélioration dans les machines et dans les procédés qu'elle emploie ; le manufacturier, toujours enclin à innover par la connaissance qu'il acquiert des progrès continuels des sciences et la nécessité de s'élever à leur niveau, s'affranchit, comme agriculteur, de l'esprit de routine qui a souvent entravé les perfectionnements du premier des arts nécessaires.

La Société désirant voir se resserrer de plus en plus cette heureuse alliance de l'agriculture et de l'industrie avait proposé pour 1827 un prix consistant en une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quelles sont les branches d'industrie manufacturière qui peuvent se rattacher avec fruit à une exploitation rurale, et quels avantages peut offrir cette réunion en un seul établissement d'une exploitation et d'une manufacture ? »

Les mémoires envoyés à la Société ne lui ayant pas paru remplir l'objet qu'elle s'était proposé, ce sujet est remis au concours pour 1828, et la valeur de la médaille d'or portée à 300 francs.

ECONOMIE POLITIQUE

La Société décernera une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur discours sur cette question :

« De quelles réformes et améliorations le système

actuel d'enseignement en France est-il susceptible ? »

Apprendre à l'homme dans son enfance, ce qu'il a intérêt de connaître dans toute sa vie, l'amener au terme de son adolescence avec une mémoire riche de notions utiles, une imagination plutôt réglée qu'excitée, l'aptitude à observer et réfléchir, un petit nombre de principes bien sentis et bien arrêtés, et le germe de toutes les idées justes, afin que l'éducation de lui-même qu'il doit alors commencer, ne soit que la continuation de celle de l'école, et qu'il n'ait pas à bouleverser toutes les idées qu'on lui aura faites, pour s'en créer d'autres à la hâte, mieux appropriées au monde réel dans lequel il est appelé à vivre : tel doit être le but d'un sage système d'enseignement. Ce but est-il atteint par l'instruction scholastique telle qu'on la donne aux jeunes gens de nos jours ? C'est la question que la Société offre à résoudre. Elle désire que les concurrens l'envisagent surtout dans ses rapports moraux avec le bonheur des individus et la prospérité sociale.

LITTERATURE

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur du meilleur discours sur ce sujet :

« De l'avenir de la littérature française. »

ARTS INDUSTRIELS

La Société propose pour l'année 1828, un prix consistant en une médaille d'or de 150 francs au moins, ou sa valeur, pour l'auteur soit d'un perfectionnement dans un art quelconque qui aura le plus

mérité son suffrage, soit d'un instrument ou ouvrage méchanique dont l'exécution lui aura paru la plus remarquable.

Nul ne sera admis à ce concours particulier, s'il ne justifie avoir suivi le cours public de géométrie et de méchanique appliquées aux arts, établi à Douai.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS

Seront exclus des concours les ouvrages qui auraient déjà été publiés ou présentés dans d'autres académies.

Les ouvrages devront être envoyés franco de port au Secrétaire général de la Société, avant le 1er juin 1828, terme de rigueur.

Les concurrens ne se feront pas connaître, mais placeront en tête de leurs ouvrages une sentence ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait remporté le prix ou obtenu une mention honorable.

Les Membres honoraires et résidans sont seuls exclus des concours.

TABLE DES MATIÈRES









